This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00100536 6

*AP

~~8.92~~

ESPRIT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE.

IMPRIMERIE D'ABEL LANOE, RUE DE LA HARPE.

ESPRIT
DE
L'ENCYCLOPÉDIE,
OU
RECUEIL
DES ARTICLES LES PLUS CURIEUX ET LES PLUS INTÉRESSANS
DE L'ENCYCLOPÉDIE,
EN CE QUI CONCERNE L'HISTOIRE, LA MORALE, LA LITTÉRATURE ET LA PHILOSOPHIE;

RÉUNIS ET MIS EN ORDRE PAR M. HENNEQUIN, L'UN DES COLLABORATEURS DE LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

NOUVELLE ÉDITION,
AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE D'ARTICLES QUI NE SE TROUVENT POINT DANS LES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES.

13

TOME TREIZIÈME.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

PARIS,
CHEZ VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

1822.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ESPRIT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE.

POLITESSE.

Politesse. (*Morale.*) Pour découvrir l'origine de la politesse, il faudrait la savoir bien définir, et ce n'est pas une chose aisée. On la confond presque toujours avec la *civilité* et la *flatterie*, dont la première est bonne, mais moins excellente et moins rare que la politesse; et la seconde, mauvaise et insupportable, lorsque cette même politesse ne lui prête pas ses agrémens. Tout le monde est capable d'apprendre la civilité, qui ne consiste qu'en certains termes et certaines cérémonies arbitraires, sujettes, comme le langage, aux pays et aux modes; mais la politesse ne s'apprend point sans une disposition naturelle qui, à la vérité, a besoin d'être perfectionnée par l'instruction et par l'usage du monde. Elle est de tous les tems et de tous les pays; et ce qu'elle emprunte d'eux lui est si peu essentiel, qu'elle se fait sentir au travers du style ancien et des coutumes les plus étrangères. La flatterie n'est pas moins naturelle ni moins indépendante des tems et des lieux, puisque les passions qui la produisent ont toujours été et seront toujours dans le monde. Il semble

que les conditions élevées devraient garantir de cette bassesse ; mais il se trouve des flatteurs dans tous les états : quand l'esprit et l'usage du monde enseignent à déguiser ce défaut sous le masque de la politesse, en se rendant agréable, il devient plus pernicieux ; mais toutes les fois qu'il se montre à découvert, il inspire le mépris et le dégoût, souvent même aux personnes en faveur desquelles il est employé : il est donc autre chose que la *politesse*, qui plaît toujours et qui est toujours estimée. En effet, si on juge de sa nature par le terme dont on se sert pour l'exprimer, on n'y découvre rien que d'innocent et de louable. Polir un ouvrage, dans le langage des artisans, c'est en ôter ce qu'il y a de rude et d'ingrat, et y mettre le lustre et la douceur dont la matière qui le compose se trouve susceptible, en un mot, le finir et le perfectionner. Si l'on donne à cette expression un sens spirituel, on trouve de même que ce qu'elle renferme est bon et louable. Un discours, un sens poli, des manières et des conversations polies, cela ne signifie-t-il pas que ces choses sont exemptes de l'enflure, de la rudesse et des autres défauts contraires au bon sens et à la société civile, et qu'elles sont revêtues de la douceur, de la modestie et de la justice que l'esprit cherche, et dont la société a besoin pour être paisible et agréable ? Tous ces effets, renfermés dans de justes bornes, ne sont-ils pas bons et ne conduisent-ils pas à conclure que la cause qui les produit ne peut aussi être que bonne ? Je ne sais si je la connais bien, mais il me semble qu'elle est dans l'âme une inclination douce et bienfaisante qui rend l'esprit attentif, et lui fait découvrir avec délicatesse tout ce qui a du rapport avec cette inclination, tant pour le sentir dans ce qui est hors de soi, que

pour le produire soi-même suivant sa portée; parce qu'il me paraît que la politesse, aussi bien que le goût, dépend de l'esprit plutôt que de son étendue; et que comme il y a des esprits médiocres qui ont le goût très-sûr dans tout ce qu'ils sont capables de connaître, et d'autres très-élevés qui l'ont mauvais ou incertain, il se trouve de même des esprits de la première classe dépourvus de politesse, et de communs qui en ont beaucoup. On ne finirait point si on examinait en détail combien ce défaut de politesse se fait sentir, et combien, s'il est permis de parler ainsi, elle embellit tout ce qu'elle touche. Quelle attention ne faut-il pas avoir pour pénétrer les bonnes choses sous une enveloppe grossière et mal polie? Combien de gens d'un mérite solide, combien d'écrits et de discours bons et savans qui sont fuis et rejettés, et dont le mérite ne se découvre qu'avec travail par un petit nombre de personnes, parce que cette aimable politesse leur manque? Et au contraire, qu'est-ce que cette même *politesse* ne fait pas valoir? Un geste, une parole, le silence même, enfin les moindres choses, guidées par elle, sont toujours accompagnées de grâces et deviennent souvent considérables. En effet, sans parler du reste, de quel usage n'est pas quelquefois ce silence poli dans les conversations mêmes les plus vives? c'est lui qui arrête les railleries, précisément au terme qu'elles ne pourraient passer sans devenir piquantes, et qui donne aussi des bornes aux discours qui montreraient plus d'esprit que les gens avec qui on parle n'en veulent trouver dans les autres. Ce même silence ne supprime-t-il pas aussi fort à propos plusieurs réponses spirituelles, lorsqu'elles peuvent devenir ridicules ou dangereuses, soit en prolongeant trop

les complimens, soit en évitant quelques disputes? Ce dernier usage de la politesse la relève infiniment, puisqu'il contribue à entretenir la paix, et que par-là il devient, si on l'ose dire, une espèce de préparation à la charité. Il est encore bien glorieux à la politesse d'être souvent employée dans les écrits et dans les discours de morale, ceux même de la morale chrétienne, comme un véhicule qui diminue en quelque sorte la pesanteur et l'austérité des préceptes et des corrections les plus sévères. J'avoue que cette même politesse étant profanée et corrompue, devient souvent un des plus dangereux instrumens de l'amour-propre mal réglé; mais en convenant qu'elle est corrompue par quelque chose d'étranger, on prouve, ce me semble, que de sa nature elle est pure et innocente.

Il ne m'appartient pas de décider, mais je ne puis m'empêcher de croire que la *politesse* tire son origine de la vertu; qu'en se renfermant dans l'usage qui lui est propre, elle demeure vertueuse; et que lorsqu'elle sert au vice, elle éprouve le sort des meilleures choses dont les hommes vicieux corrompent l'usage. La beauté, l'esprit, le savoir, toutes les créatures en un mot, ne sont-elles pas souvent employées au mal, et perdent-elles pour cela leur bonté naturelle? Tous les abus qui naissent de la politesse n'empêchent pas qu'elle ne soit essentiellement un bien, tant dans son origine que dans ses effets, lorsque rien de mauvais n'en altère la simplicité.

Il me semble encore que la politesse s'exerce plus fréquemment avec les hommes en général, avec les indifférens, qu'avec les amis, dans la maison d'un étranger que dans la sienne, surtout lorsqu'on y est en famille, avec

son père, sa mère, sa femme, ses enfans. On n'est pas poli avec sa maîtresse; on est tendre, passionné, galant. La *politesse* n'a guère lieu avec son père, avec sa femme; on doit à ces êtres d'autres sentimens. Les sentimens vifs, qui marquent l'intimité, les liens du sang, laissent donc peu de circonstances à la politesse. C'est une qualité peu connue du sauvage. Elle n'a guère lieu au fond des forêts, entre des hommes et des femmes nus, et tout entiers à la poursuite de leurs besoins; et chez les peuples policés, elle n'est souvent que la démonstration extérieure d'une bienfaisance qui n'est pas dans le cœur.

DIDEROT.

PORTRAIT.

PORTRAIT (*Peinture*). Ouvrage d'un peintre qui imite d'après nature, l'image, la figure, la représentation d'une personne, en grand ou en petit. On fait des portraits à l'huile, en cire, à la plume, au crayon, en pastel, en miniature, en émail, etc.

Le principal mérite de ce genre de peinture est l'exacte ressemblance, qui consiste principalement à exprimer le caractère et l'air de physionomie des personnes qu'on représente. Si la personne que vous peignez est naturellement triste, ne lui donnez pas de la gaieté qui serait toujours quelque chose d'étranger sur son visage. Si elle est enjouée, faites paraître cette belle humeur par l'expression des parties de la physionomie où elle se montre. Si

elle est grave et majestueuse, les ris sensibles rendraient cette majesté fade et niaise. Chaque personne a un caractère distinctif qu'il faut saisir. Il y a des vues du naturel qui sont plus ou moins avantageuses; il y a des positions et des mouvemens où ce naturel se développe davantage; on doit les étudier.

L'air, le coloris, les ajustemens, l'attitude, sont des choses essentielles à la perfection d'un *portrait*. L'air est cet accord des parties dans le moment, qui marque la physionomie, l'esprit en quelque sorte, et le tempérament d'une personne. Le coloris ou le teint, dans les portraits, est cet épanchement de la nature qui sert à faire connaître d'ordinaire le caractère propre d'une personne. La distinction des états et du rang se tire en grande partie des ajustemens, et l'on doit avoir soin que les draperies soient bien choisies et bien jetées. L'attitude est la posture et comme l'action de la figure. On sent bien que cette attitude ne doit pas seulement convenir à l'âge, au sexe, au tempérament, mais qu'elle doit être propre à chacun pour produire son exacte ressemblance.

Tous les portraits des peintres médiocres sont placés dans la même attitude; ils ont tous le même air, parce que ces peintres n'ont pas les yeux assez bons pour discerner l'air naturel qui est différent dans chaque personne, et pour le donner à chaque personne dans son portrait. Mais le peintre habile sait donner à chacun l'air et l'attitude qui lui sont propres, en vertu de sa conformation; il a le talent de discerner le naturel qui est toujours varié. Ainsi la contenance et l'action des personnes qu'il peint sont toujours variées. L'expérience aide encore beaucoup à trouver la différence qui est réellement entre les objets

qui, au premier coup d'œil, nous paraissent les mêmes, Ceux qui voient des nègres pour la première fois, croient que tous les visages des nègres sont presque semblables; mais à force de les voir, ils trouvent les visages des nègres aussi différens entre eux que le sont les visages des hommes blancs.

Il est impossible de faire choix, dans les objets animés, d'une attitude assez permanente pour qu'elle soit absolument analogue à l'immobilité de la peinture; mais la raison veut au moins qu'on choisisse celle qui en approche davantage, quelque éloignée qu'elle en puisse être. Tout doit contribuer à la ressemblance d'un portrait; or, plus on choisit dans la nature de circonstances approchantes de celles où la peinture est assujettie, plus on se trouve avoir rassemblé de circonstances illusoires qui contribueront à la ressemblance du portrait à son original, ou, si l'on peut le dire, de l'original à son portrait.

Une attitude forcée déplaît dans un *portrait*, dès qu'on le regarde beaucoup plus long-tems que cette attitude n'aurait pu durer dans la nature. Sa continuation détruit alors, sans qu'on y pense, l'illusion qu'on chercherait à se faire; elle révèle trop grossièrement et trop tôt l'imposture agréable de l'art, lors même qu'on tâchait avec plaisir de s'y prêter. Il serait aisé de donner plusieurs exemples de l'absurdité de l'introduction des attitudes instantanées dans le portrait.

Le sourire, par exemple, serait désagréable dans la nature, s'il était perpétuel. Il dégénérerait en idiotisme, en fadeur, en imbécillité. Le peintre qui le perpétue en l'introduisant dans un portrait, sous prétexte de peindre une grâce, assujettit son ouvrage au même défaut. Dans

tout portrait, on ne peut trop le dire, la ressemblance est la perfection essentielle. Tout ce qui peut contribuer à l'affaiblir ou à la déguiser, est une absurdité; c'est pour cela que tout ornement introduit dans un portrait aux dépens de l'effet de la tête, est une inconstance. C'est pour cela pareillement que tout attribut qui, sous prétexte de faire tableau, égare nos idées et nous fait manquer la reconnaissance, est une erreur, une faiblesse, une défiance prématurée, de pouvoir remplir suffisamment la principale intention de l'ouvrage, la ressemblance; et qui, en cherchant d'avance à en compenser le défaut, le produit. En effet, peut-on aisément reconnaître le portrait de sa femme, ou de toute autre à qui on s'intéresse, dans l'image païenne d'une folle échappée de l'Olympe, parcourant les airs sur une nue, ou d'une Minerve avec le casque d'un soldat, etc. Mais les personnes qui se font peindre aiment ces déguisemens; elles se font masquer, et sont surprises de n'être pas reconnues.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PORTRAIT. (*Prose et poésie.*) L'art de bien peindre les qualités particulières de l'esprit et du cœur d'une personne, n'est pas une chose facile. Il faut aussi caractériser l'air qui forme la ressemblance.

« Mademoiselle de Chatillon était une grande fille bise et sèche, d'une physionomie ambiguë, d'un maintien équivoque; elle se présentait de bonne grâce, s'asseyait de mauvaise grâce, dansait noblement, marchait mal. Elle avait ordinairement de l'esprit, rarement du bon sens, jamais de la raison. Elle était vive dans ses réparties, tur-

bulente dans ses manières, froide dans le courroux, évaporée dans la joie. Ses gestes, ses paroles, son action, tout avait l'activité d'un éclair, tout annonçait l'orage, la grêle, le tonnerre. Elle avait du penchant à l'amour et de l'aversion, pour la galanterie. Délicatesse, inquiétude, discrétion, mystère, ménagement; en un mot, toutes les grâces riantes et légères qui accompagnent la tendresse, lui déplaisaient mortellement. Elle voulait du bruyant, du brusque, de l'éclat. Elle était coquette, mais par imitation, d'après les modèles les plus vils et les plus décriés. »

Saint-Évrement et l'abbé de Saint-Réal nous ont donné tous les deux le *portrait* de la belle Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin, qui avait épousé le duc de la Meilleraye. On trouve bien des choses finement pensées dans l'un et l'autre tableau; mais on y voudrait plus de laconisme et de précision : il faut savoir peindre fortement et en peu de mots.

« Les nations, dit Voltaire, crurent l'Angleterre ensevelie sous ses ruines, jusqu'au tems où elle devint tout-à-coup plus formidable que jamais, sous la domination de Cromwel qui l'assujettit, en portant l'évangile dans une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, et qui dans son gouvernement couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur ». Voilà dans ce peu de lignes toute l'histoire de la vie de Cromwel.

Voulez-vous un *portrait* de fiction noblement écrit, lisez celui d'Artenice, par la Bruyère.

« Elle occupe, dit-il, les yeux et le cœur de ceux qui lui parlent : on ne sait si on l'aime ou si on l'admire : il y a

en elle de quoi faire une parfaite amie, il y a aussi de quoi vous mener plus loin que l'amitié : trop jeune et trop fleurie pour ne pas plaire, mais trop modeste pour songer à plaire, elle ne tient compte aux hommes que de leur mérite, et ne croit avoir que des amis. Pleine de vivacité et capable de sentiment, elle surprend et elle intéresse; et sans rien ignorer de ce qui peut entrer de plus fin et de plus délicat dans les conversations, elle a encore ces saillies heureuses qui entre autres plaisirs qu'elles font, dispensent toujours de la réplique : elle vous parle comme celle qui n'est pas savante, qui doute, et qui cherche à s'éclaircir, et elle vous écoute comme celle qui sait beaucoup, qui connaît le prix de ce que vous lui dites, et auprès de qui vous ne perdez rien de ce qui vous échappe.

« Loin de s'appliquer à vous contredire avec esprit, et d'imiter Elvire, qui aime mieux passer pour une femme vive, que marquer du bon sens et de la justesse, elle s'approprie vos sentimens, elle les croit siens, elle les étend, elle les embellit; vous êtes content de vous d'avoir pensé si bien, et d'avoir mieux dit encore que vous n'aviez cru.

« Elle est toujours au-dessus de la vanité, soit qu'elle parle, soit qu'elle écrive, elle oublie les traits où il faut des raisons; elle a déjà compris que la simplicité est éloquente. S'il s'agit de servir quelqu'un et de vous jetter dans les même intérêts, laissant à Elvire les jolis discours et les belles-lettres qu'elle met à tous usages, Artenice n'emploie auprès de vous que la sincérité, l'ardeur, l'empressement et la persuasion.

« Ce qui domine en elle, c'est le plaisir de la lecture, avec le goût des personnes de nom et de réputation, moins

pour en être connue que pour les connaître. On peut la louer d'avance de toute la sagesse qu'elle aura un jour, et de tout le mérite qu'elle se prépare par les années, puisqu'avec une bonne conduite elle a de meilleures intentions, des principes sûrs, utiles à celles qui sont comme elles exposées aux soins et à la flatterie; et qu'étant assez particulière, sans pourtant être farouche, ayant même un peu de penchant pour la retraite, il ne lui aurait peut-être manqué que les occasions, ou ce qu'on appelle *un grand théâtre*, pour y faire briller toutes ses vertus.

L'auteur de *Télémaque* a fait, en ce genre, des *portraits* d'une grande beauté; mais il n'en a point fait qui soit au-dessus du portrait de la reine d'Égypte par l'abbé Terrasson. Il mérite bien d'être transcrit dans cet ouvrage.

« Le grand-prêtre de Memphis, conducteur du convoi de la reine, monta sur le pied du char, et se tenant debout et la tête nue, il prononça ce discours :

« Inexorables dieux des enfers, voilà notre reine que vous avez demandée pour victime dans le printems de son âge, et dans le plus grand besoin de ses peuples. Nous venons vous prier de lui accorder le repos dont sa perte va peut-être nous priver nous-mêmes. Elle a été fidèle à tous ses devoirs envers les dieux. Elle ne s'est point dispensée des pratiques extérieures de la religion, sous le prétexte des occupations de la royauté; et les seules pratiques extérieures ne lui ont point tenu lieu de vertu. On appercevait au travers des soins qui l'occupaient dans ses conseils, ou de la gaieté à laquelle elle se prêtait quelquefois dans sa cour, que la loi divine était toujours présente à son esprit, et régnait toujours dans son cœur.

» De toutes les fêtes auxquelles la majesté de son rang,

le succès de ses entreprises, ou l'amour de ses peuples l'ont engagée, il a paru que celles qui l'amenaient dans nos temples étaient pour elle les plus agréables et les plus douces. Elle ne s'est point laissé aller, comme bien des rois, aux injustices, dans l'espoir de les racheter par ses offrandes; et sa magnificence à l'égard des dieux a été le fruit de sa piété, et non le tribut de ses remords. Au lieu d'autoriser l'animosité, la vexation, la persécution, par les conseils d'une piété mal entendue, elle n'a voulu tirer de la religion que des maximes de douceur, et elle n'a fait usage de la sévérité que suivant l'ordre de la justice générale, et par rapport au bien de l'état.

» Elle a pratiqué toutes les vertus des bons rois avec une défiance modeste, qui la laissait à peine jouir du bonheur qu'elle procurait à ses peuples. La défense glorieuse des frontières, la paix affermie au dedans et au dehors du royaume, les embellissemens, et les établissemens de différentes espèces, ne sont ordinairement, de la part des autres princes que des effets d'une sagesse politique, que les dieux, juges du fond des cœurs, ne récompensent pas toujours; mais de la part de notre reine, toutes ces choses ont été des actions de vertu, parce qu'elles n'ont eu pour principe que l'amour de ses devoirs et la vue du bonheur public.

» Bien loin de regarder la souveraine puissance comme un moyen de satisfaire ses passions, elle a conçu que la tranquillité du gouvernement dépendait de la tranquillité de son âme; et qu'il n'y a que les esprits doux et patiens qui sachent se rendre véritablement maîtres des hommes. Elle a éloigné de sa pensée toute vengeance; et laissant à des hommes privés la honte d'exercer leur haine dès qu'ils

le peuvent, elle a pardonné comme les dieux avec un plein pouvoir de punir.

» Elle a réprimé les esprits rebelles, moins parce qu'ils résistaient à ses volontés, que parce qu'ils faisaient obstacle au bien qu'elle voulait faire. Elle a soumis ses pensées aux conseils des sages, et tous les ordres du royaume à l'équité de ses lois. Elle a désarmé les ennemis étrangers par son courage et par la fidélité à sa parole; et elle a surmonté les ennemis domestiques, par sa fermeté et par l'heureux accomplissement de ses projets.

» Il n'est jamais sorti de sa bouche ni un secret, ni un mensonge; et elle a cru que la dissimulation nécessaire pour régner ne devait s'étendre que jusqu'au silence. Elle n'a point cédé aux importunités des ambitieux; et les assiduités des flatteurs n'ont point enlevé les récompenses dues à ceux qui servaient leur patrie loin de sa cour.

» La faveur n'a point été en usage sous son règne; l'amitié même qu'elle a connue et cultivée, ne l'a point emporté auprès d'elle sur le mérite, souvent moins affectueux et moins prévenant. Elle a fait des grâces à ses amis, elle a donné les postes importans aux hommes capables. Elle a répandu des honneurs sur les grands, sans les dispenser de l'obéissance; et elle a soulagé le peuple sans lui ôter la nécessité du travail. Elle n'a point donné lieu à des hommes nouveaux de partager avec le prince, et inégalement pour lui, les revenus de son état; et les derniers du peuple ont satisfait sans regret aux contributions proportionnées qu'on exigeait d'eux, parce qu'elles n'ont point servi à rendre leurs semblables plus riches, plus orgueilleux et plus méchans.

» Persuadé que la providence des dieux n'exclut point

la vigilance des hommes qui est un de ses présens, elle a prévenu les misères publiques par des provisions régulières; et rendant ainsi toutes les années égales, sa sagesse a maîtrisé en quelque sorte les saisons et les élémens. Elle a facilité les négociations, entretenu la paix, et porté le royaume au plus haut point de la richesse et de la gloire, par l'accueil qu'elle a fait à tous ceux que la sagesse de son gouvernement attirait des pays les plus éloignés; et elle a inspiré à ses peuples l'hospitalité qui n'était point encore assez établie chez les Égyptiens.

» Quand il s'est agit de mettre en œuvre les grandes maximes du gouvernement, et d'aller au bien général malgré les inconvéniens particuliers, elle a subi avec une généreuse indifférence les murmures d'une populace aveugle, souvent animée par les calomnies secrètes des gens plus éclairés, qui ne trouvent pas leur avantage dans le bonheur public. Hazardant quelquefois sa propre gloire pour l'intérêt d'un peuple méconnaissant, elle a attendu sa justification du tems; et quoique enlevée au commencement de sa course, la pureté de ses intentions, la justesse de ses vues, et la diligence de l'exécution lui ont procuré l'avantage de laisser une mémoire glorieuse et un regret universel.

» Pour être plus en état de veiller sur le total du royaume, elle a confié les premiers détails à des ministres sûrs, obligés de choisir des subalternes qui en choisissaient encore d'autres, dont elle ne pouvait plus répondre elle-même, soit par l'éloignement, soit par le nombre. Ainsi, j'oserai le dire devant nos juges, et devant ses sujets qui m'entendent : si dans un peuple innombrable, tel que l'on connaît celui de Memphis, et des cinq mille villes de la Dynastie, il s'est trouvé, contre son intention,

quelqu'un d'opprimé; non-seulement la reine est excusable par l'impossibilité de pourvoir à tout; mais elle est digne de louange, en ce que connaissant les bornes de l'esprit humain, elle ne s'est point écartée du genre des affaires publiques, et qu'elle a réservé toute son attention pour les premières causes et pour les premiers mouvemens.

» Malheur aux princes dont quelques particuliers se louent, quand le public a lieu de s'en plaindre; mais les particuliers mêmes qui souffrent n'ont pas droit de condamner le prince, quand le corps de l'état est sain et que les principes du gouvernement sont salutaires. Cependant quelque irréprochable que la reine nous ait paru à l'égard des hommes, elle n'attend par rapport à vous, ô justes dieux, son repos et son bonheur que de votre clémence. »

Si on compare ce morceau au portrait qu'a fait Bossuet de Marie Thérèse, on sera surpris de voir combien le grand maître de l'éloquence est au-dessous de l'abbé Terrasson dans son éloge.

Un *portrait* en vers est une petite pièce de vers dans laquelle on peint, comme on fait en prose, une personne par les traits les plus propres à faire connaître ses agrémens et son caractère. Tel est le portrait de madame de Rochefort, par le duc de Nivernois :

Sensible avec délicatesse,
Et discrette sans fausseté
Elle sait joindre la finesse
A l'aimable naïveté.
Sans caprice, humeur, ni folie,
Elle est jeune, vive et jolie ;
Elle respecte la raison ;
Elle déteste l'imposture ;
Trois syllabes forment son nom,
Et les trois Grâces sa figure.

Voici celui d'une autre dame par Voltaire :

Être femme sans jalousie,
Et belle sans coquetterie ;
Bien juger sans beaucoup savoir,
Et bien parler sans le vouloir,
N'être haute ni familière,
N'avoir point d'inégalité,
C'est le portrait de la Vallière ;
Il n'est ni fini, ni flatté.

Il y a des portraits satyriques; j'en supprime les exemples quelque bons, quelque vrais en eux-mêmes que soient ces portraits; car la qualité des objets ne fait rien à la chose, dès qu'on la peint avec tous les traits qui lui conviennent. Que ce soit les grâces ou les furies, il n'importe; Cicéron dit : *Gorgonis os pulcherrimum crinitum anguibus.* (Orat. 4, in Verrem.)

Un *portrait* plein d'énergie et d'une heureuse simplicité, est celui de l'empereur Titus par Ausone :

Felix imperio, felix brevitate regendi,
Expers civilis sanguinis, orbis amor.

Enfin, on fait quelquefois des portraits en vers à la gloire des beaux génies. Despréaux fit ceux-ci pour être mis au bas du portrait de Racine :

Du théâtre Français l'honneur et la merveille,
Il sut ressusciter Sophocle en ses écrits,
Et dans l'art d'enchanter les cœurs et les esprits,
Surpasser Euripide et balancer Corneille.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PORTRAIT. (*Littérature.*) Description de la figure ou du caractère d'une personne, quelquefois de l'une et de l'autre. Lorsque c'est une espèce d'hommes que l'on peint, comme l'avare, le jaloux, l'hypocrite, la prude, la coquette, ce n'est plus un portrait, c'est un caractère; et c'est là ce qui distingue la satire permise, de la satire qui ne l'est pas. La Bruyère fut accusé d'avoir fait des portraits: il n'avait fait que des caractères; mais la malignité, en les appliquant et en calomniant le peintre, avait deux plaisirs à la fois.

La poésie, l'éloquence, et l'histoire, sont également susceptibles de cette sorte de peinture; il faut seulement observer que leur manière n'est pas la même.

J'ai déjà dit qu'en poésie, et singulièment dans le poëme héroïque, l'art de peindre est l'art d'esquisser avec esprit, et de laisser à l'imagination le plaisir d'achever l'image. De tous les poëtes épiques, l'Arioste est le seul qui se soit amusé à finir un portrait, celui de la beauté d'Alcide; le ton libre et badin de son poëme l'a permis. Mais ni Homère, ni Virgile, ni le Tasse, n'ont peint la figure que par esquisse et d'un trait rapide; l'intérêt dominant de l'action ne leur a pas laissé le loisir de peindre en détail.

Dans des poésies, dont le sujet moins vaste, moins sérieux, moins entraînant, permet au poëte de s'égayer ou de se reposer sur un objet unique, un portrait fini sera placé, s'il est intéressant.

Dans l'élégie ou dans l'églogue, l'amant, occupé de sa maîtresse, peut naturellement s'en retracer les charmes et n'en rien oublier. De même, lorsque la nature du poëme

exige qu'un objet allégorique soit décrit, comme dans les *Métamorphoses*, le poëte ne saurait mieux faire que de rendre l'idée sensible aux yeux : alors peindre, c'est définir. Virgile aura dit en passant *malesuada fames*; Ovide décrira ce que n'a fait qu'indiquer Virgile.

Hirtus erat crinis, cava lumina, pallor in ore, etc.

Ovide aura décrit l'Envie :

Pallor in ore sedet, macies in corpore toto,
Nusquàm recta acies, livent rubigine dentes :
Pectora felle virent, lingua est suffusa veneno;
Risus abest, nisi quem visi movere dolores, etc.

Voltaire, en passant, touchera quelques traits de ce même vice :

Là gît la sombre Envie, à l'œil timide et louche,
Versant sur des lauriers les poisons de sa bouche:
Le jour blesse ses yeux dans l'ombre éteincelans;
Triste amante des morts, elle hait les vivans.

Il n'en est pas absolument du caractère comme de la figure : s'il est curieux, intéressant, et d'une singularité rare, le poëte épique lui-même se donnera le soin de le développer.

Tel est, au second livre de la *Pharsale*, le *portrait* du stoïcien dans la personne de Caton.

.....Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit : servare modum finemque tenere,
Naturamque sequi, patriæque impendere vitam, etc.

Le genre où l'on est le plus souvent tenté de faire des portraits, c'est le comique; et c'est là justement qu'il faut

en être le plus sobre; rien de plus contraire à la vivacité du dialogue et de l'action. J'ai vu le tems où nos comédies étaient des galeries de portraits; et avec de l'esprit, cela faisait d'assez mauvaises comédies. Quand Molière a voulu prévenir les reproches des faux-dévots, il a tracé, dans le premier acte du *Tartufe*, les deux caractères opposés de la dévotion et de l'hypocrisie : le sujet, le motif, la circonstance, en valaient la peine. Lorsqu'il a voulu, dans une scène où le Misanthrope est en situation, irriter son humeur, en le rendant témoin d'une conversation du monde, de celles où, selon l'usage, on médit de tous les absens, il a fait des *portrait* : et ceux-là sont de main de maître. Mais hors de là, c'est l'action qu'il peint; et jamais, dans ses comédies, les caractères annoncés ne sont dessinés en repos.

La tragédie exige quelquefois, et pour la vraisemblance et pour l'intérêt de l'action, des peintures de caractères, et cela fait partie de l'exposition; mais tout ce qui n'est pas nécessaire à l'intelligence des faits, tout ce qui n'a aucun trait à l'action présente, doit être exclu de ces peintures; car tout ce qui est inutile est froid, fût-il d'ailleurs le plus beau du monde.

Dans tous les genres d'éloquence, un portrait peut être placé. Dans la louange et dans le blâme, rien de plus naturel. Dans la délibération, il importe encore plus de faire connaître les hommes, et par conséquent de les peindre. Dans le plaidoyer, c'est aussi très-souvent par les qualités personnelles qu'on peut juger de l'intention, de la vraisemblance, de la nature même de l'action, et du degré d'indulgence ou de rigueur qu'elle mérite.

Or, dans tous les cas, où l'orateur a un grand intérêt

de faire connaître une personne, il a droit de la peindre; et plus le portrait sera fidèle, intéressant, important à la cause, plus il aura de beauté réelle; car la beauté, en fait d'éloquence, n'est que la bonté combinée avec la force du moyen.

Enfin, l'histoire est de tous les genres, celui auquel cette manière de rassembler les traits d'un caractère et de le dessiner avec précision, semble être la plus propre et la plus familière. Mais dans l'histoire même, lorsqu'ils sont trop fréquens, les portraits nous sont importuns. Vrais, singuliers, intéressans pour l'intelligence des faits, importans par le rôle qu'ont joué les personnes; frappans, et par leur ressemblance, et par la force, la justesse, l'originalité des traits qui les composent, ils font sur nous l'impression d'une vérité lumineuse, qui répand au loin ses rayons. Mais le *portrait* d'un homme isolé et dont le caractère n'est d'aucune influence, n'a lui-même aucun intérêt, et ne peut être dans l'histoire qu'un ornement postiche et vain, digne tout au plus d'amuser une curiosité frivole; mais indigne d'un écrivain sage, comme d'un lecteur sérieux. La règle de l'un sera donc de ne se donner la peine de peindre que les personnes qui, par leur caractère, leurs fonctions, leurs rapports avec les faits intéressans, peuvent donner envie à l'autre de les connaître et de les voir au naturel. Par là les portraits seront rares, et ils se feront désirer.

Je croirais même, et j'en ai pour exemple tous les meilleurs historiens, que, lorsque tout un caractère se développe dans l'action même, il est assez connu par elle, et qu'il est inutile d'en résumer les traits.

Plutarque les a réunis, mais au moment du parallèle,

et c'est alors qu'il est indispensable de rassembler tous les rapports.

Si cependant, à la fin d'un règne ou de la vie d'un homme, un court épilogue en rappelle les circonstances les plus marquées, et le fait voir lui-même d'un coup d'œil avec les traits du caractère, les variations, les contrastes, les qualités diverses ou opposées que les événemens ont fait paraître en lui; ce sera sans doute un mérite et une grande beauté de plus. Tel est, dans Tacite, ce *portrait* de Tibère à la fin de son règne, modèle effrayant, pour ne pas dire désespérant, de précision, de force et de clarté.

Morum quoque tempora illi diversa : egregium vitâ famâque quoàd privatus, vel in imperiis sub Augusto fuit; occultum ac subdolum fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Drusus superfuére; idem inter bona malaque mixtus, incolumi matre; intestabilis sævitiâ, sed obtectis libidinibus, dùm Sejanum dilexit timuitve : postremo in scelera simul ac dedecora prorupit, postquam, remoto pudore et metu, suo tantùm ingenio utebatur. (Annal. VI.)

Il est aisé de concevoir pourquoi, dans des mémoires particuliers, les portraits sont naturellement plus fréquens qu'ils ne doivent l'être dans l'histoire. Celle-ci n'a guère intérêt que de faire connaître l'homme public, et les événemens l'exposent; au lieu que des mémoires nous décèlent l'homme privé, et ne font qu'effleurer les actions publiques. Les mémoires du cardinal de Retz sont le derrière de la toile du singulier spectacle de la Fronde; et dans les portraits qu'il nous trace des personnages principaux de cette scène héroï-comique, il nous fait voir

souvent ce que l'action même ne nous en aurait point appris.

Par la même raison, lorsque dans l'histoire un personnage a plus d'influence que d'apparence, qu'il agit plus au dedans qu'au dehors; il est intéressant de décrire avec soin ce ressort intérieur et secret des événemens qu'on raconte. Ainsi, rien de plus nécessaire, de plus intéressant, dans le récit du règne de Tibère, que le portrait de Séjan.

Mox Tiberium variis artibus devinxit adeò, ut obscurum adversùm alios, sibi uni incautum intectumque efficeret : non tàm solertiâ (quippe iisdem artibus victus est), quàm deûm irâ in rem romanam, cujus pari exitio viguit ceciditque. Voilà le personnage : voici son caractère. *Corpus illi laborum tolerans; animus audax; sui obtegens; in alios criminator; justâ adulatio et superbia; palàm compositus pudor; intùs summa apiscendi libido, ejusque caussâ, modò largitio et luxus, sæpiùs industria ac vigilantia, haud miniùs noxiæ, quotiens parando regno finguntur.* (Annal. IV.)

Dans un historien éloquent (presque tous les anciens l'étaient : témoins Thucydide, Xénophon, Salluste, Tite-Live et Tacite), la manière de peindre ne diffère de celle de l'orateur que par une précision et une vérité plus sévères : on va le voir par des exemples qui dédommageront un peu de la sécheresse de mes observations. Salluste peint Catilina.

Lucius Catilina, nobili genere natus, fuit magnâ vi animi et corporis, sed ingenio malo pravoque. Huic ab adolescentiâ bella intestina, cædes, rapinæ, discordia civilis, grata fuére; ibique juventutem suam

exercuit. Corpus patiens inediæ, algoris, vigiliæ, suprà quàm cuiquam credibile est. Animus audax, subdolus, varius, cujuslibet rei simulator ac dissimulator, alieni appetens, sui profusus, ardens in cupiditatibus : satis loquentiæ, sapientiæ parùm : vastus animus, immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat. (Catil. V.)

De ce caractère et de celui de César, Bossuet semble avoir formé le *portrait* de Cromwel.

« Un homme, dit-il, s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable : hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance ; mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées ; enfin, un de ces esprits remuans et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. »

Ici l'on voit le ton de l'éloquence plus élevé que celui de l'histoire.

Mais voici de grands exemples de l'un et de l'autre genre d'écrire. Le cardinal de Retz, dans ses mémoires, fait ainsi les portraits du grand Condé et de Turenne.

M. le prince, né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César et à Spinola (cela est-il bien vrai ?), a égalé le premier et a surpassé le second. L'intrépidité est l'un des moindres traits de son caractère. La nature lui avait fait l'esprit aussi grand que le cœur : la fortune, en le donnant à un siècle de guerre, a laissé au second toute son étendue ; la naissance, ou plutôt l'éducation dans une

maison trop attachée et soumise au cabinet, a donné des bornes trop étroites au premier. On ne lui a pas inspiré d'assez bonne heure les grandes et générales maximes..... Ce défaut a fait, qu'avec l'âme du monde la moins méchante, il a fait des injustices; qu'avec le cœur d'Alexandre, il n'a pas été exempt, non plus que lui, de faiblesses; qu'avec un esprit merveilleux, il est tombé dans des imprudences.

» Turenne a eu dès sa jeunesse toutes les bonnes qualités, et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est point avisé. Il avait presque toutes les vertus comme naturelles, et il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti; et je le crois aussi, parce qu'il n'était pas naturellement entreprenant : mais toutefois qui le sait? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités, qui ne se sont développées que dans les occasions; mais qui se sont toujours développées à sa gloire. »

Voilà l'historien : voici l'orateur.

« Vit-on jamais en deux hommes, dit Bossuet, les mêmes vertus avec des caractères si divers, pour ne pas dire si contraires? L'un paraît agir par des réflexions profondes; et l'autre, par de soudaines illuminations : celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité; celui-là d'un air plus froid, sans avoir jamais rien de lent, plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. L'un, dès qu'il paraît dans les armées, donne une haute idée de sa valeur, et fait attendre quelque chose d'extraordinaire, mais toutefois s'avance par ordre,

et vient comme par degrés aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie; l'autre, comme un homme inspiré, dès sa première bataille, s'égale aux maîtres les plus consommés. L'un, par de vifs et continuels efforts, emporte l'admiration du genre humain, et fait taire l'envie; l'autre jette d'abord une si vive lumière qu'elle n'oserait l'attaquer. L'un enfin, par la profondeur de son génie et les incroyables ressources de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls, et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune; l'autre, et par l'avantage d'une si haute naissance, et par ces grandes pensées que le ciel envoie, et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connaissent pas le secret, semble né pour entraîner la fortune dans ses desseins, et forcer les destinées, etc. »

Rien n'éblouit tant les lecteurs superficiels que les *portraits* de fantaisie; rien ne décèle mieux l'ignorance de l'écrivain aux yeux de l'homme instruit et clairvoyant. Sans même consulter les faits et avoir présent le modèle, un lecteur judicieux distingue un portrait qui ressemble, d'un portrait vague et imaginaire. Par exemple, lorsque le cardinal de Retz dit de madame de Longueville : « Elle avait une langueur dans ses manières, qui touchait plus que le brillant de celles mêmes qui étaient plus belles; elle en avait une, même dans l'esprit, qui avait ses charmes, parce qu'elle avait des réveils lumineux et surprenans. Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea de ne mettre sa politique qu'en second dans sa conduite, héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventurière » ; lorsqu'il dit de madame de Chevreuse : « Si le prieur des

Chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi »; lorsqu'il dit du président Molé : « Il jugeait des actions par les hommes, presque jamais des hommes par les actions »; lorsqu'il dit de M. d'Elbœuf : « Il a été le premier prince que la pauvreté ait avili..... la commodité ne le releva point; et s'il fût parvenu jusqu'à la richesse, on l'eût envié comme un partisan, tant la gueuserie lui était propre et faite pour lui ». On voit que tout cela ressemble, parce qu'il y a je ne sais quoi d'original et de naturel, qu'il faut que le peintre ait réellement vu, et qu'il n'a point imaginé.

Mais lorsque le même écrivain trace le *portrait* de la régente, il s'étudie à le nuancer avec une finesse si recherchée, si minutieuse, si artificielle, que l'air de vérité n'y est plus : toutes ces antithèses graduées ne sont plus rien que du bel-esprit, et du faux bel-esprit.

MARMONTEL.

POUVOIR.

Pouvoir. (*Droit naturel et politique.*) Le consentement des hommes réunis en société est le fondement du pouvoir. Celui qui ne s'est établi que par la force, ne peut subsister que par la force; jamais elle ne peut conférer de titre, et les peuples conservent toujours le droit de réclamer contre elle. En établissant les sociétés, les hommes n'ont renoncé à une portion de l'indépendance dans laquelle la nature les a fait naître, que pour s'assurer les avantages qui résultent de leur soumission à une autorité légitime et raisonnable; ils n'ont jamais prétendu se livrer sans réserve à des maîtres arbitraires, ni donner les mains à la tyrannie et à l'opression, ni conférer à d'autres le droit de les rendre malheureux.

Le but de tout gouvernement est le bien de la société gouvernée. Pour prévenir l'anarchie, pour faire exécuter les lois, pour protéger les peuples, pour soutenir les faibles contre les entreprises des plus forts, il a fallu que chaque société établit des souverains qui fussent revêtus d'un pouvoir suffisant pour remplir tous ces objets. L'impossibilité de prévoir toutes les circonstances où la société se trouverait, a déterminé les peuples à donner plus ou moins d'étendue au pouvoir qu'ils accordaient à ceux qu'ils chargeaient du soin de les gouverner. Plusieurs nations, jalouses de leur liberté et de leurs droits,

ont mis des bornes à ce pouvoir; cependant elles ont senti qu'il était souvent nécessaire de ne point lui donner des limites trop étroites. C'est ainsi que les Romains, au tems de la république, nommaient un dictateur, dont le pouvoir était aussi étendu que celui du monarque le plus absolu. Dans quelques états monarchiques, le pouvoir du souverain est limité par les lois de l'état, qui lui fixent des bornes qu'il ne lui est pas permis d'enfreindre; c'est ainsi qu'en Angleterre le pouvoir législatif réside dans le roi et dans les deux chambres du parlement. Dans d'autres pays, les monarques exercent, du consentement des peuples, un pouvoir absolu; mais il est toujours subordonné aux lois fondamentales de l'état, qui font la sûreté réciproque du souverain et des sujets.

Quelque illimité que soit le pouvoir dont jouissent les souverains, il ne leur permet jamais de violer les lois, d'opprimer les peuples, de fouler aux pieds la raison et l'équité. Il y a un siècle que le Danemarck a fourni l'exemple inouï d'un peuple qui, par un acte authentique, a conféré un *pouvoir* sans bornes à son souverain. Les Danois, fatigués de la tyrannie des nobles, prirent le parti de se livrer sans réserve, et, pour ainsi dire, pieds et poings liés, à la merci de Frédéric III: un pareil acte ne peut être regardé que comme l'effet du désespoir. Les rois qui ont gouverné ce peuple n'ont point paru jusqu'ici s'en prévaloir; ils ont mieux aime régner avec les lois, que d'exercer le despotisme destructeur auquel la démarche de leurs sujets semblaient les autoriser. *Numquam satis fida potentia ubi nimia.*

Le cardinal de Retz, en parlant de Henri IV, dit *qu'il ne se défiait pas des lois, parce qu'il se fiait en lui.*

même. Les bons princes savent qu'ils ne sont dépositaires du *pouvoir* que pour le bonheur de l'état. Loin de vouloir l'étendre, ils ont eux-mêmes cherché à y mettre des bornes, par la crainte de l'abus que pourraient en faire des successeurs moins vertueux : *ea demùm tuta est potentia quæ viribus suis modum imponit*. Les Titus, les Trajan, les Antonin, ont usé du pouvoir pour le bonheur des humains; les Tibère, les Néron, en ont abusé pour le malheur de l'univers.

POUVOIR PATERNEL. (*Droit naturel et civil.*) Droit et juridiction d'un père et d'une mère sur leurs enfans.

Quoique ce mot, pouvoir paternel, semble constituer tout le pouvoir sur les enfans dans la personne des pères, cependant, si nous consultons la raison, nous trouverons que les mères ont un droit et un pouvoir égal à celui des pères; car les obligations imposées aux enfans tirent semblablement leur origine de la mère comme du père, puisqu'ils ont également concouru à les mettre au monde. Aussi les lois positives de Dieu, touchant l'obéissance des enfans, joignent sans nulle distinction le père et la mère; tous deux ont une espèce de domination et de juridiction sur leur enfans, non-seulement lorsqu'ils viennent au monde, mais encore pendant leur enfance.

Le pouvoir des pères et des mères sur leurs enfans, dérive de l'obligation où ils sont d'en prendre soin durant l'état imparfait de leur enfance. Ils sont obligés de les instruire, de cultiver leur esprit, de régler leurs actions, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de raison; mais, lorsqu'ils sont parvenus à cet état qui a rendu leur père

Cette autorité est de toutes les puissances, celle dont on abuse le moins dans les pays où les mœurs font de meilleurs citoyens que les lois; c'est la plus sacrée de toutes les magistratures; c'est la seule qui ne dépende pas des conventions, et qui les a même précédées. Dans une république, où la force n'est pas si réprimante que dans les autres gouvernemens, les lois doivent y suppléer par l'autorité paternelle. A Lacédémone, chaque père avait droit de corriger l'enfant d'un autre. A Rome, la puissance paternelle ne se perdit qu'avec la république. Dans les monarchies, où la pureté des mœurs est rare, il faut que chacun vive sous la puissance des magistrats. Dans une république, la subordination peut demander que le père et la mère restent, pendant leur vie, maîtres des biens de leurs enfans; mais il en résulterait trop d'inconvéniens dans une monarchie. En un mot, il a fallu, pour le bien public, que les lois civiles bornassent le *pouvoir paternel:* elles ont donc établi que ce pouvoir finissait.

1° Par la mort du père ou par celle de ses enfans. Ceux-ci, après la mort de leur père, ne tombent pas sous la puissance de l'aïeul, mais ils restent sous l'inspection et la tutelle de leur mère: si la mère vient à mourir, ou qu'elle ne veuille pas être tutrice, les aïeux sont tenus, en qualité de tuteurs naturels, de veiller à leur éducation, et à la conservation de leurs biens.

2° Par la proscription, lorsque l'un ou l'autre est proscrit ou declaré ennemi de la patrie, ce qui a semblablement lieu par rapport aux déserteurs.

5° Par l'émancipation du fils, lorsqu'il est adopté par son aïeul, ce qui est le seul cas d'émancipation qui ait lieu aujourd'hui; c'est pourquoi le père ne peut plus de-

mander le prix de l'émancipation, savoir, la moitié du bien du fils.

4° Par l'exposition d'un enfant, soit qu'il ait été exposé dans un lieu public, ou près d'une église, ou dans une maison particulière.

5° Par l'abus de la puissance paternelle, comme lorsqu'un père traite ses enfans tyranniquement, ou lorsqu'il les prostitue et les engage à des actions infâmes.

Dans tous ces cas, le *pouvoir paternel* prend fin, et par conséquent tous les droits qui en découlent, quoique ceux qui sont une suite des liens du sang subsistent dans toute leur force. Ainsi, la perte de la puissance paternelle n'empêche pas que les mariages, dans un degré défendu, ne demeurent toujours prohibés, et que celui qui tue son père ou sa mère ne soit toujours parricide.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

sentiment. Mais, dit-on, cela vient de ce qu'on n'y fait pas attention, et qu'on n'écoute pas ces voix secrètes. Il faudrait donc qu'elles fussent assez intelligibles pour être entendues, et qu'on pût suivre leurs directions. Et l'on soutient au contraire que moins elles sont intelligibles, plus on y doit d'attention; c'est-à-dire, qu'on doit agir à l'aveugle, se déterminer sans raison, et cela même dans des occasions où un devoir clair et connu dicte précisément le contraire.

L'histoire de France, rapporte le *pressentiment* de mort qu'avait eu le maréchal de Saint André, le matin avant la bataille de Dreux; mais, pour nous en tenir à cet exemple, le maréchal de Saint André était obligé d'office à se trouver à la bataille : devait-il négliger son devoir pour obéir à cette prétendue voix secrète qui lui disait qu'il aurait *je ne sai quoi* ce jour-là, comme s'exprime Brantome? S'il ne devait point négliger son devoir, comme tout homme raisonnable en conviendra, à quoi bon l'avertissement? Pourquoi lui faire connaître un danger que les circonstances où il se trouvait ne lui permettaient pas d'éviter?

Dans la supposition que les intelligences qui forment le monde invisible, nous parlent pour nous diriger, elles ne doivent pas parler inutilement; et n'est-ce pas le faire, que d'avertir d'un péril que le devoir clair et connu ne permet point d'éviter? D'ailleurs, à moins que de supposer que les mauvais esprits jouissent du privilége de veiller pour ceux qui sont leurs compagnons et leurs imitateurs en malice, on ne peut guère concevoir que les intelligences pures et simples, agissant sous la direction de Dieu, prennent assez d'intérêt à la conservation d'un homme

vicieux, pour lui donner avis du danger qui le menace.

Quelle est donc la cause, dira-t-on, de certains mouvemens secrets, tels, par exemple, que celui que ressentit le maréchal de Saint André? On peut en marquer plusieurs qui agissent quelquefois toutes ensemble; telles sont la superstition, une mauvaise conscience, l'idée d'un danger, et une imagination aisée à se laisser frapper.

Tout le monde sait que la superstition produit d'étranges effets dans les hommes, et que la plus légère circonstance peut la mettre en mouvement. Un homme accoutumé à faire dépendre toute sa religion de certaines observances extérieures, et qui se surprend dans la négligence à cet égard, peut être très-facilement saisi d'une terreur panique, surtout quand cela se joint à une mauvaise conscience; ce juge secret et incorruptible de nos actions perd rarement tous ses droits; on a beau faire, il fait quelquefois des reproches qui remplissent l'âme de frayeur, surtout quand la superstition s'en mêle. Le sentiment du crime rend timide, et fait redouter la peine qu'on sent très-bien avoir méritée. La véritable intrépidité est l'apanage de l'homme de bien.

Ce qui achève de faire naître des craintes, c'est l'idée d'un danger présent. Un homme va marcher au combat; il ne peut se cacher à lui-même qu'il peut être atteint d'un coup mortel; quelle que soit sa valeur, la nature frémit à cette pensée; et si à ces mouvemens naturels se joignent ceux de la superstition et d'une mauvaise conscience, il n'en faut pas davantage pour causer du trouble et pour frapper l'imagination. Ce furent là, selon les apparences, les causes du prétendu *pressentiment* du maréchal de Saint André, sans qu'il soit nécessaire de

faire venir une intelligence qui lui ait parlé à l'oreille.

Ajoutons, en finissant ces réflexions, qu'il y a aussi des personnes ou naturellement craintives, ou dont l'imagination est aisément frappée. La moindre chose, la plus légère et la plus indifférente circonstance les émeut, les trouble; et pour peu qu'il y ait dans les événemens quelque chose qui puisse se rapporter à ces sentimens, dont leur caractère même est le principe, il n'en faut pas davantage pour les honorer du titre de *pressentiment*.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PRESSENTIMENT. (*Morale.*) (Voyez ci-dessus la définition de ce mot.)

Une perception que j'ai eue se présente de nouveau à mon esprit; je me la rappelle, je reconnais que cette perception est la même que celle que jai eue : voilà la réminiscence et la mémoire. Lorsqu'on simplifie ces idées, il semble qu'on ne trouve dans les actes de ces facultés de notre âme, qu'une sensation continuée, mais obscurcie pendant un intervalle plus ou moins long. Qu'en serait-il de cet acte de l'âme qui se représente une sensation future? Cet acte ne serait-il pas, à proprement parler, une sensation prévenue et anticipée qui ne diffère d'une sensation réelle, relativement à l'âme, que par le jugement qu'on en porte.

Nous avons vu ailleurs qu'il y a un point où la folie touche au bon sens, comme il y en a un où le sommeil touche au réveil, qu'un fou est un homme qui rêve pendant qu'il veille, c'est-à-dire, qu'il ne distingue pas les sensations des fantômes de son imagination. Ici, nous

considérons l'homme envisageant une représentation quelconque comme une sensation future, qu'il sait fort bien n'être point actuelle, mais qu'il regarde comme aussi certaine.

L'homme juge de son état présent et de son état passé avec un degré presque égal de clarté et de certitude : mais comment peut-il juger de même de son état à venir ou d'une partie de cet état ? Ce qui est à venir est sans doute une suite de ce qui est, de même que ce qui est doit être une suite de ce qui a été. Cette chaîne de causes et d'effets, qu'on ne peut détruire sans y substituer un fatalisme cent fois plus obscur, quelque difficile qu'elle soit à concilier avec la liberté, est si nécessaire, qu'il faudrait renoncer à tout raisonnement, si elle pouvait être contestée.

Il est même quelquefois assez aisé de montrer comment le présent est lié au passé. Quelque forte et extravagante que soit l'imagination d'un homme, il ne lui est pas bien difficile, s'il y fait attention, de découvrir la liaison de ses idées présentes avec ses idées passées.

Si donc la même chaîne, qui lie mon état actuel à tous les états précédens, le lie encore à tous les états futurs, il il est bien sûr que si mon état présent était différent de ce qu'il est, tous les états futurs par où je dois passer, seraient autres qu'ils ne seront effectivement. Donc mon état actuel, gros de tous mes états futurs, doit avoir en lui des raisons de tout ce qui composera mon avenir. Si je voyais mon état actuel en entier, et l'état actuel de tous les êtres qui agissent et qui agiront sur moi, je verrais mon état futur entièrement déterminé.

Parmi les causes qui concourent à déterminer les diffé-

rens états par où je passe, il y en a de plus composées les unes que les autres. Un même effet, produit par le concours de plusieurs causes, pourrait, avec d'autres circonstances, l'être par une seule ou par le moyen d'un plus petit nombre de causes. Plus ces causes productrices sont composées, moins aussi est-il aisé de juger l'effet qui en résultera. Voilà pourquoi l'événement trompe les hommes les plus prudens; la complication des causes est trop grande; l'état d'un être quelconque, sur-tout d'un être raisonnable, est un état sur lequel influe un trop grand nombre de causes. Un homme tient à tout.

Cependant il y a des causes prépondérantes; il y en a qui agissent si fortement, que les causes concomitantes n'y influent pas beaucoup. S'il arrive alors que ces causes concourent à produire un même effet, il semble qu'il n'y en ait eu qu'une seule entre elles qui ait été active : si, au contraire, elles tendent à produire des effets opposés, la prépondérance de l'une de ces causes est assez grande pour que l'activité des autres soit imperceptible. Il suffira donc en pareil cas de connaître cette cause prépondérante pour prévoir l'effet. C'est ainsi que le sentiment l'emportant sur le raisonnement, que les passions subjuguant les goûts et les penchans naturels, il nous est assez aisé de juger ce que feront, dans de certaines circonstances, des hommes que nous connaissons beaucoup.

Ce que nous prévoyons, en nous représentant clairement l'effet et les causes, est un raisonnement, c'est prévoyance; l'habitude de conformer nos actions à cette manière de prévoir, c'est prudence : ici c'est la raison, aidée de l'expérience, qui, faisant attention aux circonstances actuelles, devine ou prévoit l'événement qu'elles prépa-

rent ou amènent. Mais il en est bien autrement de ces soupçons, qui sont ou des espérances ou des craintes; ils ne sont pas l'effet d'un raisonnement; ce ne sont pas des idées distinctes qui les ont fait apercevoir, ce sont des idées confuses, enfans de l'imagination qui les ont produits. Ce soupçon qu'on a de quelque événement futur, sans qu'on puisse en déterminer les causes, est le fruit d'un penchant plus ou moins décidé à s'occuper de l'avenir.

Il n'est pas difficile de concevoir comment les hommes, toujours occupés de désirs, toujours gouvernés par les passions, et toujours trop paresseux ou trop faibles pour tâcher de rendre distinctes ces idées confuses qui les inquiètent; il n'est pas difficile, dis-je, de concevoir comment des hommes prennent pour *pressentiment* l'appréhension ou le désir confus d'un événement possible. Ce sont des enfans qui s'occupent d'un fantôme, dont ils n'osent approcher; ils désirent, ils espèrent, ils craignent, sans en savoir la véritable cause : éprouvent-ils après cela quelque chose d'extraordinaire, ils ont deviné juste, ils ont eu un pressentiment de ce qui leur est arrivé, c'était une inspiration, chimère dont il est difficile de faire revenir ceux qui ne se sont pas familiarisés avec un certain raisonnement que je serais tenté d'appeler *froid*, c'est-à-dire, avec cette manière de raisonner qui écarte les images que présente l'imagination. Il est bien naturel que ceux qui s'occupent beaucoup de l'avenir se contentent de se représenter des événemens futurs, sans songer aux causes qui peuvent les produire, et à la nature de ces causes, pour juger de la probabilité : ici l'imagination ne fait que peindre. Je comparerais volontiers ces hommes, appliqués à deviner l'avenir, à des gens qui, fixant les yeux sur un ciel

couvert de nuages, y croient découvrir des figures de toutes espèces; elles n'y sont que pour eux.

Ce serait encore une erreur bien grossière que de croire avoir eu un *pressentiment* toutes les fois qu'un événement, qu'on a craint ou espéré, vient à avoir lieu : un homme qui ne vit que dans les momens, où il espère de vivre encore, ne doit pas croire qu'il ait eu quelque pressentiment, si, entre une foule de conjectures frivoles, il a deviné juste une fois.

Les extrêmes se ressemblent quelquefois : je dirai de ceux qui écartent constamment l'avenir de leur esprit, ce que j'ai dit de ceux qui s'en occupent trop ; s'il reste dans leur âme une représentation confuse d'un événement à venir, malgré les soins qu'ils se donnent pour l'écarter, qu'ils ne disent pas que c'est un pressentiment. Un jeune homme, qui s'est aveuglé autant qu'il lui a été possible, aurait-il eu un pressentiment des maux qui viennent l'accabler, si, s'étant efforcé de s'étourdir sur les suites funestes de ses égaremens, il n'était jamais parvenu à étouffer entièrement toute espèce de crainte de l'avenir ?

J'appelle *pressentiment* la représentation d'un événement à venir, dont les causes, qui pourraient le produire, sont ou obscurément, ou clairement aperçues, et qu'un sentiment intérieur nous fait regarder comme prochain : quelquefois la crainte, quelquefois l'espérance, quelquefois même l'indifférence accompagne ce sentiment. Cet état se distingue de celui où l'on prévoit un événement par une connaissance exacte du présent, à peu près comme l'espérance frivole du joueur, qui attend et espère un coup de dez heureux, se distingue de l'espérance bien fondée d'un habile joueur d'échecs, qui conduit son adversaire

là où il le veut avoir. Aux échecs l'habile joueur peut se rendre raison de ce qui lui persuade qu'il gagnera la parsie : aux dez le joueur ne peut avoir aucune raison pour croire que le hasard amènera le coup qu'il attend.

Il n'est pas bien difficile de se faire une idée de la manière dont notre âme peut pressentir l'avenir. L'âme est une force représentative de l'univers relativement à la place qu'elle y occupe : elle se représente une foule d'événemens possibles ; ces possibles, pour être actuels ou le devenir, ont besoin d'être déterminés de toute manière, et les déterminations doivent avoir des causes qui les produisent. L'âme se représente, il est vrai, bien des causes différentes ; mais ces causes peuvent être suffisantes ou insuffisantes.

Pour les distinguer, nous n'avons qu'un certain calcul de probabilité, que nous faisons quelquefois fort vîte et même sans nous en apercevoir. Ces causes clairement ou obscurément aperçues font impression sur nous ; elles déterminent le degré de foi que nous ajoutons à l'espèce de prédiction que nous nous faisons. Cette impression ne nous doit point paraître étrange : ne nous arrive-t-il pas dans le sommeil d'être frappés vivement, et de croire quelquefois, même après le réveil, que ce que nous avons vu en songe existe réellement?

Combien de représentations obscures et confuses qui agissent sur nous ! mille obstacles empêchent qu'elles ne deviennent claires et distinctes : des sensations trop vives, une méditation profonde, une idée dont l'esprit est trop occupé, tant d'autres raisons font évanouir des représentations très-claires en les obscurcissant : des intervalles de tranquillité pourront peut-être les mettre dans

un plus grand jour; mais si ces intervalles sont courts, ce ne sera plus qu'un tableau qui passera rapidement, qu'on aura vu, qu'on se rappellera à peine, et qu'une nuit profonde nous dérobera de nouveau. Cependant, ces représentations qui n'ont point été clairement aperçues, ou qui ne l'ont été qu'un instant, agissent sur nous, souvent même avec une force étonnante, faut-il en alléguer des exemples? Parlez de spectres à des âmes faibles, ou à un poltron qui doit coucher seul dans un endroit reculé: allez, à la honte de l'esprit humain, entendre quelques mauvais sermons, et vous voyez ces esprits frappés, étonnés, saisis, représenter le triste spectacle des faiblesses de l'esprit humain. Quand le fort de l'impression est passé, l'âme est comme un homme éveillé qui ne se rappelle un songe qu'imparfaitement; la tranquillité renaît. Mais si une semblable impression a été accompagnée de l'idée d'un événement à venir, prochain ou éloigné, alors l'âme conserve un sentiment d'espérance ou de crainte, suivant que cet événement est à désirer ou à craindre.

Lors donc qu'on a une représentation d'un événement auquel on s'attend plus ou moins, sans qu'on puisse donner d'autres raisons de cette attente que l'attente même, ou le sentiment de crainte ou d'espérance qui l'accompagne, on a ce qu'on appelle un *pressentiment*. Là où l'âme cesse de prévoir en raisonnant, là où l'esprit cesse de voir avec une certitude morale, là commence le pressentiment.

L'avenir n'est point entièrement caché à l'homme dans le tems qu'il raisonne; il ne l'est pas à l'homme lorsqu'il ne raisonne pas: celui qui raisonne voit quelquefois dans la liaison du passé avec le présent, ce qui sera présent à

son tour : s'il le voyait avec une certitude complète, il le verrait avec un degré de clarté supérieur, il connaîtrait les différens chaînons d'une partie de la chaîne immense des futurs contingens; et si c'est Dieu même qui, agissant sur son âme, lui dévoile l'avenir, même le moins vraisemblable, il sera prophète inspiré par le Saint-Esprit. Mais l'homme, laissé à ses facultés naturelles, ne peut voir ainsi l'avenir. Réduit aux conjectures, faute de connaître parfaitement le passé et le présent, il n'a que cette prévoyance humaine si fort sujette à nous égarer.

L'homme qui ne raisonne pas, obsédé de représentations confuses, n'a qu'un sentiment confus d'un événement possible; et si ce sentiment est l'effet d'idées qui représentent les vraies causes de cet événement, cet événement doit arriver nécessairement.

Je comparerais assez volontiers le *pressentiment* à ce qu'on appelle *sens moral*, comme aussi à ce que nous appelons *tact* dans les affaires de goût, adresse, savoir-faire et talent, par rapport à l'exécution : je m'explique. On juge le plus ordinairement de la moralité des actions par un sentiment confus, plus vif ou plus fréquent dans les uns que dans les autres, suivant que les idées claires sur la nature, l'importance et la nécessité de nos devoirs, ont été plus ou moins présentes à l'esprit, et y ont fait plus ou moins d'impression. Si ces idées ont été retracées dans notre âme, l'impression n'a pu s'en effacer, elle renaît à chaque occasion : c'est une voix basse, mais si connue, qu'on la distingue sans peine; c'est le regard d'un ami, qui, d'un coup d'œil nous découvre sa pensée. Ce sens moral est faible dans les hommes qui ont peu pensé à leurs devoirs; les motifs qui doivent nous porter

Une cause plus fréquente et plus connue de cette espèce de pressentiment se trouve dans le corps. Lorsqu'on a joui assez long-tems d'une bonne santé et d'un usage libre des organes, quelques obstructions dans les vaisseaux, ou une faiblesse dans les ressorts du mouvement, ralentissant l'action ou la rendant plus pénible, sont très-capables d'inspirer une espèce de crainte : ce mal-aise devient insupportable par la comparaison qu'on fait de l'état présent à l'état passé; cette situation, nouvelle pour nous, nous inquiète, et nous ne nous donnons pas la peine de chercher la raison de notre inquiétude. C'est ainsi que ces corps sensibles, qui souffrent à l'approche de l'orage, et semblent revivre au milieu de la tempête, pourraient prendre pour pressentiment cet état d'inquiétude, s'ils ne l'éprouvaient pas si souvent, et que la cause ne leur en fût pas connue. Le contraire arrive à ces hommes faibles, malingres, ou à qui de longues maladies ont appris à souffrir; s'ils recouvrent la santé, si à cet état de douleur succède un état de convalescence, ils éprouvent ce qu'ils avaient presque oublié; ce sentiment de joie et de contentement est le premier pas qu'ils font vers des espérances flatteuses; les événemens possibles qui se présentent à leur esprit ne peuvent guère paraître vraisemblables s'ils ne sont agréables, et la joie qui est dans leur cœur est très-propre à faire naître en eux des *pressentimens* qui leur font plaisir. C'est surtout dans le passage rapide du mal au bien, de la maladie à la santé, que cet état de l'homme qui attend du bien ou du mal, sans trop savoir pourquoi, devient bien naturel.

(*Cet article est tiré de l'une des éditions étrangères de l'Encyclopédie.*)

PREUVE.

PREUVE. (*Littérature.*) Dans un discours qui tend ou à persuader ou à dissuader l'auditeur, la preuve est l'emploi des moyens propres à opérer l'effet qu'on se propose. Soit que l'orateur attaque ou se défende; qu'il affirme, ou nie et réfute; que la question soit de droit ou de fait, ou seulement d'opinion; qu'il s'agisse de faire voir ce qui est juste ou injuste, digne de peine ou de récompense, comme dans le genre judiciaire; ou ce qui est honnête ou honteux, digne de louange ou de blâme, comme dans le genre démonstratif; ou ce qui est honorable et utile, ou nuisible et déshonorant, comme dans le genre délibératif, la preuve est toujours la partie essentielle et indispensable du plaidoyer ou de l'oraison; et la première règle de l'art de persuader est de donner à ce qu'on affirme, ou d'ôter à ce que l'on nie, le caractère de vérité, de certitude, ou de vraisemblance.

Il n'y a guère qu'un genre d'éloquence qui puisse constamment se passer de preuve: c'est celui qui n'a pour objet que des actions de grâces, des félicitations, ou des condoléances; et c'est ce qui distingue la simple harangue de l'oraison et du plaidoyer. Par exemple, dans le discours de Cicéron pour *Marcellus*, il ne s'agit que de rendre grâces à César du rappel de cet exilé; au lieu que, dans l'oraison pour *Ligarius*, il s'agit d'atténuer le crime de l'accusé et d'en obtenir le pardon; et quoique Cicéron,

dans cet admirable plaidoyer, débute par avouer le crime et par abandonner le coupable à la clémence de César, on le voit revenir ensuite aux moyens de rendre *Ligarius* le plus excusable qu'il est possible, et moins coupable que lui-même, à qui César a pardonné. On voit même que dans la harangue pour *Marcellus*, qui ne s'annonce que comme l'effusion de la reconnaissance et de l'admiration publique pour la clémence de César, Cicéron ne laisse pas de prendre le tour persuasif, pour engager César à ne rien négliger de ce qui peut mettre en sûreté sa vie; et en lui prouvant qu'il est de sa gloire et de son devoir de se conserver pour le bonheur de Rome, il enveloppe adroitement, dans cette espèce d'adulation, la leçon la plus importante: *nunc tibi omnia belli vulnera curanda sunt.*

Ainsi, toutes les fois qu'il s'agit de persuader, et dans les sujets même les plus éloignés de toute controverse, la *preuve* peut trouver sa place. Mais tantôt elle est simplement rhétorique, et tantôt elle est dialectique.

La preuve que j'appelle *rhétorique* ne consiste qu'en récit, en exposé, en développement du fait, ou de la vérité qu'on se propose d'établir. De ce genre est presque entièrement l'oraison pour la loi *Manilia*; et de ce genre aussi sont toutes nos oraisons funèbres. Dans ces sujets il s'agit moins de raisonner que de décrire, et l'art de l'orateur consiste à exposer avec clarté, à raconter rapidement, à peindre avec chaleur, avec force, avec intérêt, selon que le sujet l'exige. Dans tel discours de cette nature, qui produit le plus grand effet, il n'y a pas un raisonnement.

Il est bien facile, disait Socrate, de louer les Athéniens devant les Athéniens: c'est devant les Lacédémoniens que cela serait difficile.

Mais comme les faits sur lesquels porte la louange, sont communément avoués et déjà connus de l'auditoire, l'amplification est l'espèce de preuve qu'Aristote attribue à ce genre d'éloquence : *aptior ad demonstrativas amplificatio*. Les exemples, dit-il, sont plus convenables au délibératif; et la raison qu'il en donne, c'est que le plus souvent l'avenir ressemble au passé : *utiliora ad concludendum exempla; similia enim plerumque futura præteritis.*

Il faut observer cependant que le meilleur usage à faire de l'exemple, c'est d'en appuyer le raisonnement; et entre les choses les plus semblables, il y a presque toujours assez de différence pour éluder la conclusion.

La plus grande force de la *preuve* est donc dans le raisonnement. Aristote le regarde comme le moyen dominant de l'éloquence du barreau; et en général, lorsque l'objet dont il s'agit est contesté, ou qu'il peut l'être, et que le simple exposé du fait, ou du droit, ou de l'opinion, ne les met pas en évidence, ce moyen est indispensable; et c'est alors que la preuve est dialectique, mais sous les formes oratoires.

La logique est le squelette de l'éloquence; et ce sont les parties de ce squelette qu'Aristote, dans ses *Topiques*, et Cicéron, dans l'extrait qu'il en a fait, nous ont décrites avec tant de soin, et nous ont appris à placer.

Que les disciples de l'éloquence ne dédaignent pas ces théories; c'est la raison qui se rend compte à elle-même de ses procédés et de ses moyens. On y voit comment l'orateur peut tirer du fond de son sujet ou de la cause qu'il agite, ces argumens, ces formes de pensée, d'assertion et de réfutation, qui doivent composer la preuve : on y voit

comment, au besoin, il peut les tirer du dehors : *aut ex suâ sumi re atque naturâ, aut assumi foris.* (De Orat.) On y voit comment se décident ces trois grandes questions qui embrassent tout : *an sit, quid sit, quale sit*; comment la nature des choses se développe et se fait connaître par la définition, par la division du genre en ses espèces, du tout en ses parties, par les similitudes et par les différences, par les causes et les effets, par l'opposition des contraires; comment l'existence des faits se prouve ou se débat par les indices, les témoignages, les circonstances qui ont précédé, accompagné, suivi le fait dont il s'agit; par la nature du fait même, ou par le caractère de la personne à laquelle il est imputé : comment l'espèce et la qualité du fait se détermine, ou par lui-même, ou par les circonstances qui le caractérisent, et qui font voir quelle en est la malice, l'iniquité, l'indignité; ou la bonté, l'équité, l'innocence. Lois, exemples, autorités, usages, opinion commune, mœurs publiques, mœurs personnelles, caractère et génie national, tout peut contribuer à la preuve et y trouver place.

Mais on sent bien qu'elle diffère d'elle-même, selon le genre du discours et la nature du sujet : que, par exemple, dans ces trois questions, *an sit, quid sit, quale sit*, qui conviennent également et à la thèse philosophique et à l'hypothèse oratoire, la preuve agit différemment; par conjecture dans la première, par définition dans la seconde, et par discussion du droit dans la troisième : *horum primum conjecturâ, secundum definitione, tertium juris et injuriæ distinctione explicatur.*

On sent de même que, dans les causes conjecturales, selon le point dont il s'agit et selon l'état de la cause,

sitne aliquid, undè ortum sit, quæ id causa effecerit, la preuve doit changer de procédés et de moyens : que, s'il s'agit seulement de savoir quelle est la qualité morale d'une chose, ou s'il s'agit de la comparer avec une autre, et de déterminer laquelle des deux, par exemple, est la plus honnête, la plus utile, ou la plus juste; la preuve embrasse plus ou moins d'étendue : que, dans les questions de droit, c'est de l'équité qu'il s'agit, *et naturâ et instituto*; que, dans les causes personnelles, c'est de la volonté, de l'intention, de l'imprudence, du hasard, de la nécessité ou de la liberté, de la nature et des circonstances de l'action, des mœurs, des habitudes, des qualités de la personne que l'accusation et la défense tirent l forces de la *preuve*.

On sent enfin, et ceci regarde tous les genres d'éloquence, que c'est toujours au point de la difficulté, au point où l'adversaire ou l'incrédule est en défense, *in quo primum insistit, quasi ad repugnandum, congressa defensio*, et qu'on a appelé pour cela *status*, la *station* ou l'*état* de la cause; que c'est là, dis-je, que la preuve doit se diriger toute entière; car c'est une déclamation oiseuse, une rhétorique perdue, que de prouver ce dont l'auditoire ne doute pas ou dont l'adversaire convient; et c'est non-seulement un vice assez commun de l'éloquence de la chaire, mais du langage du barreau : d'où il arrive que dans un long discours tout est prouvé, hormis ce qui a besoin de l'être.

Quant aux formes d'argumentation dont la preuve oratoire est susceptible, elle n'en refuse aucune; mais elle les déguise toutes, en les enveloppant, qu'on me passe le terme, des draperies de l'éloquence. Ce n'est pas que l'o-

rateur n'insiste quelquefois, dans une discussion véhémente, à la manière du dialecticien ; et alors plus le raisonnement est serré, plus il est pressant : mais un discours où la crudité de l'argumentation ne serait jamais adoucie, rebuterait son auditoire avant de l'avoir convaincu. Il est donc nécessaire de polir les formes logiques, mais il faut les laisser sentir, et ne jamais les énerver ; ce sont elles qui donnent à l'éloquence une stature ferme, solide et régulière. Un corps désossé n'est qu'une môle de chair. Il en serait ainsi de l'éloquence à laquelle une logique austère ne prêterait pas ses appuis, ses mobiles et ses ressorts.

Mais quoique toutes les formes logiques, animées par les peintures et les mouvemens oratoires, développées par l'amplification, revêtues des ornemens d'un style figuré, harmonieux, sensible, appartiennent à l'éloquence ; il en est cependant qui semblent lui être plus favorables. J'en indiquerai quelques-unes.

L'énumération exclusive, et que les mathématiciens appellent la *preuve par épuisement* : Vous voulez être heureux, et vous ne le serez ni par l'ambition ni par l'avarice, ni par la volupté, ni par l'indolence, etc., etc. ; essayez donc au moins de l'être par le travail et la vertu.

L'énumération collective : Demandez à tous les peuples du monde, au Gaulois, au Germain, au Carthaginois, etc., quel est celui que chacun d'eux estime le plus après lui-même ; tous vous répondront, *les Romains*.

L'opposition : Si l'homme faible et malheureux est un être sacré pour l'homme, celui qui l'insulte ou qui l'accable n'est pas seulement inhumain, il est impie et sacrilége.

L'alternative contradictoire, et à laquelle il n'y a point de milieu (ce que les anciens appelaient *dilemme*, et figurément *le bélier*, comme l'argument le plus fort.) Ainsi Crassus, en plaidant la cause d'Opimius, qui, en exécution d'un décret du sénat, avait fait tuer l'aîné des Gracques. *Aut senatui parendum de salute reipublicæ fuit, aut aliud consilium instituendum, aut suâ sponte faciendum: aliud consilium superbum, suum arrogans, utendum igitur consilio senatûs.* (De Orat.)

La force du dilemme consiste à ne pas admettre de milieu, comme dans cette réponse de Xénophane à ceux d'Éleste, qui demandaient s'il fallait être en deuil en sacrifiant à Leucothoé. Si vous la croyez déesse, leur dit-il, pourquoi la pleurer? Si elle n'a été que mortelle, pourquoi lui sacrifier?

Au contraire le vice du dilemme est de laisser un milieu dans l'alternative, comme dans celui-ci : il n'y a point d'homme libre au monde; car tout homme est esclave ou de ses passions ou de la fortune; à quoi l'on répond que le sage n'est esclave ni de la fortune, ni de ses passions.

Tout raisonnement conditionnel est vicieux de même, si de l'antécédent au conséquent la liaison n'est pas nécessaire, et s'il peut y avoir un milieu. Ainsi, ni l'un, ni l'autre de ces deux Athéniens, dont l'un conseillait à son fils de ne pas se mêler des affaires publiques, et l'autre de s'en mêler, n'était bon dialecticien. *Si tu proposes des choses justes*, disait l'un, *tu seras haï des hommes; si des choses injustes, tu le seras des dieux. Si tu proposes des choses justes*, disait l'autre, *tu auras les dieux pour amis; si des choses injustes, tu auras pour amis les hommes.*

Observons ici comme une heureuse hardiesse, que Cicéron, qui avait bien lu Aristote, emploie en faveur de Milon le même sophisme qu'Aristote donne pour tel, et qu'il condamne dans cet exemple, « S'il méritait la mort, c'est donc avec justice qu'il a été tué. » *Si justè mortuus, etiam justè occisus est.* Et sa réponse est précisément celle qu'on devait faire à Cicéron : « Oui, mais ce n'était pas à Milon de le tuer. » *Verùm fortassè, non à te.*

Les autres formes dont la *preuve* oratoire est le plus susceptible, sont *la comparaison*, *la supposition*, *l'induction*, *le syllogisme*, et *l'enthymème*.

La comparaison simple, comme Achille dans l'*Iliade* : « Pourquoi les Grecs font-ils la guerre aux Troyens? n'est-ce pas pour faire rendre Hélène à Ménélas ? Et n'y a-t-il donc au monde que les Atrides qui aiment leurs femmes? »

Le comparaison du plus faible au plus fort : « Si tout homme, pour sa propre défense, a droit d'ôter la vie à son agresseur ; combien plus à un scélérat, à un sacrilége, à l'ennemi des hommes et des dieux, tel que l'a été Clodius? » *Cui nihil nefas unquàm fuit, nec in facinore nec in libidine.*

« Quelle fidélité peux-tu attendre des étrangers, si tu es l'ennemi de tes proches? » disait Micipsa mourant à Jugurtha. *Quem alium fidum invenies, si tuis hostis fueris* ? (SALLUSTE.)

Le vice de cette espèce d'argumentation est dans le manque de parité, comme si l'on disait : Puisqu'il n'est pas honteux d'emprunter à usure, il n'est pas honteux de prêter ; ou dans la fausse supposition de supériorité qu'on donne à une chose sur une autre, comme si l'on disait :

Puisqu'il est prodigue, il sera libéral; il sera vaillant, puisqu'il est téméraire.

La supposition, que Cicéron regarde comme un des moyens les plus féconds, et dont se servit Démosthène avec tant de force pour justifier ses conseils : « Si, par une lumière prophétique, tous les Athéniens avaient démêlé les événemens futurs, et que tous les eussent prévus, et que vous, Eschine, vous les eussiez prédits et certifiés avec votre voix de tonnerre; Athènes, même dans ce cas, aurait dû faire ce qu'elle a fait, pour peu qu'elle eût respecté sa gloire, et ses ancêtres, et les jugemens de la postérité. »

C'est par cette même forme de raisonnement que Cicéron presse les juges de Milon, en plaidant sa cause. *Si cruentum gladium tenens clamaret Titus Annius* (*Milo*) : *Adeste, quæso atque audite, cives. P. Clodium interfeci; ejus furores, quos nullis jam legibus, nullis judiciis frenare poteramus, hoc ferro et hâc dexterâ à cervicibus vestris repuli; per me unum, ut jus, æquitas, leges, libertas, pudor, pudicitia, in civitate manerent : essetne metuendum quonam modo id ferret civitas* (1)? Et plus bas : *Fingite... cogitatione imaginem hujus conditionis meæ, si possim efficere ut Milonem absolvatis, sed itâ, si P. Clodius revixerit. Quid?*

(1) « Si Milon, tenant son épée encore sanglante, s'écriait : Venez, citoyens, écoutez-moi. J'ai tué Clodius. Ses fureurs, que les lois et la crainte des jugemens n'avaient jamais pu réprimer, ce bras, ce fer, les ont repoussées et ont préservé vos têtes : par moi, et par moi seul, les lois, la justice, les tribunaux, la liberté, la pudeur, l'innocence, vont être en sûreté dans Rome ; serait-il à craindre que cet aveu n'obtînt pas la faveur du peuple? »

vultu extimuistis? Quonam modo ille vos vivus afficeret, qui mortuus inani cogitatione percussit! Quid? si ipse Cn. Pompeius.... potuisset aut questionem de morte Pub. Clodii ferre, aut ipsum ab inferis excitare; utrùm putatis potiùs facturum fuisse? etiamsi, propter amicitiam, vellet illum ab inferis evocare, propter rempublicam non fecisset. Ejus igitur mortis sedetis ultores, cujus vitam, si putetis per vos restitui posse, nolletis (1)!

Mais toutes ces formes se réduisent à l'induction et au syllogisme.

L'induction est une manière détournée et artificieuse d'amener son adversaire ou son auditeur, de la conviction d'une vérité reconnue dont on le fait convenir, à la conviction d'une vérité dont il ne convient pas encore; et cela par l'analogie et la ressemblance de l'une à l'autre : en sorte qu'après avoir cédé à celle-là, il ne soit plus possible de résister raisonnablement à celle-ci.

Il faut, pour donner à l'induction toute sa force, s'assurer d'abord de pouvoir rendre incontestable le premier point de la comparaison, ou, ce qui est mieux encore, le

(1) « Imaginez pour un moment, Romains, qu'il dépende de moi de faire absoudre Milon, en ressuscitant Clodius. Mais quoi ! l'idée vous en effraie ? Quelle impression ferait-il donc sur vos esprits vivant, puisque tout mort qu'il est, sa vaine image vous [illegible] quoi ! si Pompée lui-même avait eu à choisir de me[illegible] mort de Clodius ou de le rendre à la vie, leq[illegible] qu'il eût préféré ? Certes, quand même, par [illegible] le rappeler des enfers, il s'en fût absten[illegible] Vous siégiez donc pour venger la [illegible] driez pas rendre la vie, lorsque [illegible]

choisir tel que, par l'opinion déjà établie, il n'ait pas besoin de preuves : il faut de plus observer avec soin que la similitude soit parfaite ; car sans cela « nous eurions inutilement obtenu, dit Cicéron, que l'un des points nous fût accordé, s'il n'avait pas assez de ressemblance avec celui qui nous intéresse ; pour nous le faire accorder de même ». Et comme il n'arrive presque jamais qu'une première vérité soit d'un évidence irrésistible, il veut que l'orateur, en proposant celle qui n'est pas de la cause, mais qui doit lui servir de *preuve*, n'en laisse pas apercevoir le rapport et la conséquence, et qu'il amène ainsi l'adversaire à son but par un chemin qui lui soit inconnu. « Car s'il est averti qu'en accordant ce qu'on lui propose d'abord, il s'engage inévitablement à convenir ensuite de ce qui nuirait à sa cause ; il commencera par éluder la première question, ou par y mal répondre ».

On sent combien cet art de cacher son dessein à un adversaire attentif et clairvoyant, est difficile ; combien d'ailleurs une similitude, sans quelque différence, est rare ; et combien par conséquent la méthode de l'induction est périlleuse dans un genre d'éloquence sujet à la discussion. Mais autant elle est peu favorable au barreau, autant elle est propre à la chaire, où, pour me servir de la métaphore de Zénon, l'éloquence a la main ouverte, au lieu que, dans la plaidoirie elle est souvent obligée d'avoir le poing fermé comme la dialectique. Ainsi autant l'induction, par sa latitude et sa fécondité, est favorable à l'éloquence, lorsqu'il ne s'agit que de rendre sensiblement une vérité morale déjà vaguement aperçue ; autant elle me semble trop faible pour démontrer une vérité, soit de fait, soit de droit, ou inconnue, ou méconnue, ou formellement contestée. La

méthode du syllogisme est plus pressante; et l'on en va juger par l'exemple même que Cicéron nous donne de l'une et de l'autre. Cet exemple est tiré d'une cause fort célèbre parmi les Grecs. Il s'agit de condamner ou d'absoudre Épaminondas d'avoir désobéi à la loi, qui, chez les Thébains, ordonnait à un général de céder le commandement à celui que la république envoyait pour le remplacer; d'avoir, dis-je, retenu son armée, et d'avoir défait celle des Lacédémoniens.

L'accusateur, dit Cicéron, pourra défendre ainsi la lettre de la loi contre l'esprit de la loi même. « Magistrats, si ce qu'Épaminondas prétend que le législateur a sous-entendu dans la loi, il prenait sur lui de l'y ajouter et d'écrire lui-même au bas, *à moins que, pour le bien de la république, le général destitué ne juge à propos de retenir le commandement de l'armée*; souffririez-vous qu'il l'écrivît? Je ne le pense point. Que si vous-mêmes, par égard pour lui, vous ordonniez (ce qui est bien éloigné de votre religion et de votre justice), vous ordonniez que, sans l'aveu du peuple, cette exception fût ajoutée; le peuple le souffrirait-il? Non, certes, il ne le souffrirait pas. Ce qu'on n'a donc pu ajouter sans crime à la lettre de la loi, on l'aura fait sans l'y avoir ajouté, et vous l'approuverez vous-mêmes! Non, Thébains, non, je connais trop bien votre sagesse. Et en effet si, dans la volonté écrite du législateur, rien n'a pu être altéré ni par l'accusé ni par vous; combien ne serait-il pas plus honteux qu'un changement, qui dans les mots serait un crime, se fût fait dans la chose même, et qu'il fut approuvé par votre jugement! »

Cicéron nous présente la même accusation sous la forme

du syllogisme. « C'est de la loi, dit-il aux juges que vous avez juré d'être les organes ; vous devez donc obéir à la loi. Or, quel témoignage plus certain le législateur a-t-il pu laisser de sa volonté, que ce qu'il a écrit lui-même avec le plus grand soin et l'attention la plus sérieuse? Si la loi n'était pas écrite, nous souhaiterions qu'elle l'eût été, pour nous faire connaître plus ponctuellement la volonté du législateur ; et cependant nous n'aurions garde de permettre à Épaminondas, quand même il serait hors de cause, d'interpréter à sa fantaisie l'intention et l'esprit de la loi. A plus forte raison, quand la loi est écrite et qu'elle est sous nos yeux, ne permettrons-nous pas qu'il l'interprète, non dans le sens de ce qui en est écrit avec la plus grande clarté, mais comme il convient à sa cause. Pour vous, organes de la loi, si vous avez juré de lui obéir, et si, par ce serment, vous êtes obligés de suivre ce qui en est écrit, quelle raison pourriez-vous avoir de ne pas juger qu'Épaminondas a transgressé la loi et fait ce que la loi condamne ! »

Il est aisé de voir que cette forme de raisonnement est plus pressante que la première. On va le mieux sentir encore dans la défense d'Épaminondas, dont Cicéron nous a tracé le plan.

« Magistrats, dit-il, toutes les lois doivent se rapporter à l'utilité commune ; et il faut les interpréter ; non à la lettre, mais dans leur esprit, dont l'objet est le bien public. Car telle a été la vertu et la sagesse de nos ancêtres, qu'en écrivant leurs lois, ils ne se proposaient que le salut et l'avantage de leur société politique ; et non-seulement ils ne prétendaient lui rien prescrire à son préjudice, mais si, sans le savoir, ils lui avaient prescrit quelque chose

qui pût lui nuire, ils entendaient que, dès qu'on l'aurait aperçu, on corrigeât ce vice de la loi. Personne, en effet, ne peut vouloir que les lois subsistent pour l'amour des lois mêmes, mais pour l'amour de la république, et parce que les républiques ne sont jamais si bien gouvernées que par les lois. C'est donc par le même motif, qui rend les lois inviolables, qu'on doit interpréter tout ce qui en est écrit; et puisque tous nos intérêts sont subordonnés à celui de l'État, c'est donc dans ce commun avantage que nous devons chercher l'intention des lois et l'esprit qui les a dictées. On ne demande à la médecine rien que de salutaire au corps humain, parce que c'est pour lui qu'elle est mise en pratique : on ne doit présumer de même de l'intention des lois rien que d'utile au corps politique, puisque ce n'est qu'en vue de son utilité que les lois sont instituées. N'examinez donc plus, dans cette cause, quelle est la lettre de la loi; mais voyez la loi même dans l'esprit d'équité et d'utilité commune qui l'anime, et qui seule a dû l'inspirer. Or, quoi de plus avantageux pour Thèbes que d'accabler Lacédémone? Quoi de plus important pour Épaminondas, général des Thébains, que de donner la victoire aux Thébains? Que devait-il avoir de plus cher et de plus sacré que d'assurer à sa patrie une gloire si grande et un si beau triomphe? En laissant donc la lettre de la loi, Épaminondas a suivi l'intention du législateur : il savait assez que les lois n'étaient faites qu'en faveur de la république; et il aurait regardé comme le comble de la démence, de ne pas expliquer, à l'avantage de l'État, ce qui n'était écrit que pour le salut de l'État. Si donc toutes les lois doivent se diriger à l'utilité publique comme à leur terme, si le salut commun

est leur premier objet, Épaminondas l'a rempli. Certainement il n'est pas possible que, par la même action, il ait fait le plus grand bien à sa patrie, et qu'il ait désobéi aux lois. »

Mais pour ne pas citer toujours de l'ancien, voici un exemple moderne qui fera voir jusqu'où peut aller la force de l'induction, et qui fera sentir qu'elle n'est elle-même qu'un syllogisme adroitement tourné.

Un chanoine de l'église de Paris avait un neveu pauvre; mais libertin, et qu'il avait abandonné. Ce neveu, réduit à la mendicité, s'adresse à un philosophe éloquent, et le conjure d'aller parler à son oncle et de le fléchir. L'homme dont il avait imploré l'entremise ne connaissait pas le chanoine. Il va pourtant le voir; mais aux premiers mots qu'il lui dit en faveur du jeune homme, le chanoine s'irrite, lui reproche de s'intéresser pour un être indigne de sa compassion, et lui raconte avec colère tous les chagrins que ce malheureux lui a donnés. Le solliciteur lui ayant laissé répandre l'amertume de ses reproches, reprend : *Il m'a dit tous ses torts; il m'en a même confessé un que vous dissimulez.* Quel est-il? demanda le chanoine. *De vous avoir un jour attendu à la porte de la sacristie, au moment que vous descendiez de l'autel; de vous avoir mis le couteau sur la gorge, et d'avoir voulu vous assassiner.* Cela n'est pas vrai, s'écria le chanoine avec horreur. *Quand cela serait vrai, reprit l'homme éloquent, il faudrait user de miséricorde envers votre neveu, et lui donner du pain.* A ces mots tout l'emportement du chanoine fut étouffé; son âme s'amollit; quelques larmes coulèrent, et le jeune homme fut secouru.

Des deux méthodes, celle de l'induction fut celle de

Socrate et de ses disciples; elle est captieuse et subtile, mais elle est communément faible. Celle du syllogisme est celle d'Aristote, et celle dont se servent le plus communément tous les bons orateurs; car un plaidoyer bien composé n'est souvent qu'un syllogisme développé.

Cicéron divise le syllogisme en cinq parties, les deux prémisses, la conséquence, et les preuves des deux prémisses. Mais comme ou l'une ou l'autre des prémisses peut se passer de preuve, et qu'il peut arriver que ni l'une ni l'autre n'en ait besoin; on peut fort bien ne pas regarder comme parties de l'argument, les propositions auxiliaires, qui ne servent qu'à l'étayer; on peut même sous-entendre l'une des deux prémisses, lorsqu'elle est évidente; et c'est ce qui fait l'enthymème, syllogisme abrégé, qui convient beaucoup mieux à un raisonnement rapide, et que préfère l'orateur, lorsqu'il veut être véhément et pressant.

L'enthymème, dit Aristote, est le syllogisme oratoire : *Enthymema voco syllogismum oratorium.* Et les exemples qu'il en donne, font voir qu'il le réduit, non-seulement à l'une des prémisses et à la conséquence, mais plus souvent encore à une seule proposition, tantôt simple, comme dans cet exemple : « Celui qui se réjouit du mal d'autrui, et l'envieux, ne sont qu'un même caractère, » *Idem est alienis malis gaudens et invidus* ; tantôt composé, comme dans celui-ci : « Les jeunes gens sont miséricordieux par humanité, les vieillards par faiblesse, » *Juvenes ob humanitatem misericordes, senes ob imbecillitatem* ; tantôt accompagné de sa raison : « Il faut aimer son ami, comme devant l'être toujours, et non comme pouvant un jour cesser de l'être; car cette défiance

tient de la perfidie : « *Oportet amare, non, ut aiunt, tanquàm osurum, sed tanquàm semper amaturum : insidiatorem enim alterum est.*

On voit que l'enthymème ainsi réduit, est ce qu'on appelle sentence, et que la sentence n'est qu'un syllogisme où dans une seule proposition se réunissent implicitement les prémisses et la conséquence. Ainsi, par exemple, au lieu de dire : Celui qui demande une garde pour sa personne, affecte la tyrannie; or, Pisistrate demande une garde, donc; etc.; l'orateur ne fera qu'énoncer la première proposition, et laissera le soin à l'auditeur d'en déduire les deux suivantes. Ceci fait entendre pourquoi le style sentencieux convient mieux à un vieillard qu'à un jeune homme; mieux à l'orateur consommé qu'à l'orateur nouveau, dont la réputation n'est d'aucun poids encore : car l'un a plus de droit que l'autre de se dispenser quelquefois de motiver ce qu'il avance; et il peut poser en maxime ce que l'autre a besoin de fonder en raisons.

Mais le vrai mérite de la sentence consiste à n'avoir pas besoin de l'autorité personnelle, et à porter en elle-même sa force comme sa lumière, par la justesse des rapports ou des résultats qu'elle énonce. Telle est cette pensée de La Bruyère : *Un fort malhonnête homme n'a jamais assez d'esprit*; et celle-ci de Vauvenargues : *La conscience des mourans calomnie leur vie*; et cette maxime de Corneille :

Et qui doit tout pouvoir ne doit pas tout oser.

Le sorite est une suite d'enthymèmes enchaînés l'un à l'autre, comme dans cet exemple de Montaigne : *Quiconque attend la peine la souffre, et quiconque la mérite*

l'attend. Rien n'est plus captieux que cette espèce d'argument. L'on sait que c'est ainsi que Thémistocle, en badinant, prouvait que son enfant commandait à toute la Grèce.

J'ai vu souvent que les argumens les plus sophistiques étaient les plus familiers à l'éloquence, et singulièrement à l'éloquence des passions, qui sont elles-mêmes de tous les sophistes les plus adroits et les plus dangereux.

Observons cependant que dans le plaidoyer où l'on s'expose à la réplique, le sophisme est toujours un moyen périlleux : car un adversaire attentif, s'il a l'intelligence vive, en saisira aisément l'endroit faible; et pour le lui cacher ou pour le prémunir, c'est là qu'il faudra rassembler tous les prestiges de l'élocution. Encore ce moyen de suppléer à la saine raison n'est-il pas sûr; et un principe, dont le commun des orateurs n'est pas assez persuadé, c'est que la dialectique est pour l'orateur ce que le dessin est pour le peintre; et qu'il est plus possible encore à celui-ci de se passer de correction, qu'à l'autre de se dispenser d'exactitude et de justesse. Mais je suppose que la logique a été la première étude de l'orateur, et je n'ajoute plus qu'un mot sur la théorie de la *preuve* : c'est qu'il ne suffit pas que l'éloquence donne de l'embonpoint, de la couleur, de la chaleur à la logique, et déguise, sous la richesse d'une parure ménagée, la sécheresse et la roideur d'une argumentation rigoureuse et pressante; et qu'il faut encore qu'elle ait soin d'en diversifier les formes. Ce précepte est de Cicéron; et la raison qu'il en donne est que l'uniformité en toutes choses est la mère de la satiété : *Nam omnibus in rebus similitudo est satietatis mater.*

Dans l'éloquence de la chaire, les premiers des orateurs

pour la force et la solidité du raisonnement, sont Bourdaloue et Saurin. Mais comme il s'agit moins, en chaire, de convaincre un auditoire déjà croyant, que de le persuader; et que ce ne sont pas les preuves des vérités théologiques, mais de profondes impressions des vérités morales, qu'il s'agit de laisser dans les esprits et dans les âmes, les raisonneurs les plus pressans et les plus forts ne sont pas les plus sûrs de produire de grands effets.

MARMONTEL.

PROBITÉ.

PROBITÉ. (*Morale.*) C'est un attachement à toutes les vertus civiles. Il en coûte plus qu'on ne pense pour s'acquitter envers les hommes de tout ce qu'on leur doit, les passions en murmurent, l'humeur s'y oppose: la nature y répugne, l'amour-propre s'en alarme. A regarder tous les devoirs de la société civile sans une espèce de frayeur, c'est marquer qu'on ne s'est jamais mis en peine de les observer comme il faut; ce n'est que sous les auspices de la religion que les droits les plus sacrés de la société peuvent être en assurance, et qu'ils sont respectés. Un homme qui a secoué le joug de la religion, ne trouve nulle part de motif assez puissant pour le rendre fidèle aux devoirs de la probité. Qu'est-ce qui lui tiendra lieu de religion? L'intérêt, sans doute, car c'est le plus grand mobile de la conduite des gens du monde; peut-être un intérêt d'honneur, mais toujours un intérêt humain, qui n'a ni Dieu

pour objet, ni l'autre vie pour fin. On a beau vanter sa probité, si elle n'est pour ainsi dire étayée de la religion, les droits de la société courent alors un grand risque. Je conviens que mon intérêt peut me réduire à garder certains dehors qui en imposent, parce qu'en ne les gardant pas, je risquerais bien plus qu'il ne m'en coûterait à les garder; *probité*, par conséquent, toute défectueuse et peu durable, que celle à qui la religion ne prête pas son appui. Car, si c'est précisément l'intérêt qui me conduit, que risquerai-je, en mille rencontres, si j'ai l'autorité, à brusquer l'un, à tromper l'autre, à supplanter celui-ci, à décrier celui-là, à détruire, en un mot, tout ce qui me nuit, tout ce qui me choque? que gagnerai-je à me contraindre pour des gens que je crains peu, de qui je n'attends rien? que me reviendra-t-il de mille sacrifices inconnus, dont les hommes mêmes ne sont pas les témoins? cependant pour quelques actions éclatantes, où j'autorise, la probité que j'attends par celle que j'exerce, combien d'autres occasions aussi importantes où j'ai à souffrir devant les hommes par la violence que je me fais? Combien d'autres occasions où, intérêt pour intérêt, celui d'écouter ma passion est pour moi au-dessus de celui d'écouter ma raison. Le plaisir de satisfaire une passion qui nous tyrannise avec force et avec vivacité, et qui a l'amour-propre dans ses intérêts, est communément ce que nous regardons comme le plus capable de contribuer à notre satisfaction et à notre bonheur. Les passions étant très-souvent opposées à la vertu, et incompatibles avec elle, il faut, pour contre-balancer leur effet, mettre un nouveau poids dans la balance de la vertu, et ce poids ne peut être mis que par la religion. J'ai un droit bien fondé, que

les hommes me rendent ce qu'ils me doivent; et pour les y engager, il faut aussi que je leur rende tout ce que je leur dois. Voilà le grand principe de la morale de ces hommes qui prétendent que la religion n'a aucune influence sur les mœurs; mais parce que j'ai un autre intérêt présent bien plus fort, qui est une passion furieuse de m'enrichir, de me satisfaire, de m'agrandir; ce sera là, au risque de tout ce qui pourra arriver, le mobile de ma conduite. Toutes les voies honorables, régulières, honnêtes, qui ne m'éloigneront point de mon but, seront de mon goût, je les respecterai, j'aurai soin de faire sonner bien haut ma *probité*, ma sincérité, ma sagesse; et toutes les sourdes intrigues qui m'en abrégeront le chemin seront mises en usage, n'est-ce pas ainsi que raisonne, que pense, que se conduit tout homme passionné, qui n'est pas retenu par le frein de la religion? Combien d'autres occasions où tous les intérêts de l'homme, dans le système de l'incrédulité, conspirent à tenter un cœur par son faible, et à le mettre en compromis avec les lois de la probité : l'honneur est à couvert, l'impunité est assurée, la passion est vive, le plaisir est piquant, la fortune est brillante, le chemin est court, il ne m'en coûtera qu'un peu de subtilité et de mauvaise foi pour surprendre la simplicité et séduire l'innocence; qu'un peu de médisance pour écarter un rival dangereux et supplanter un concurrent redoutable; qu'un peu de complaisance pour m'assurer un protecteur injuste et me ménager un criminel appui; qu'un peu de détour et de dissimulation pour parvenir au comble de mes désirs, ferai-je ce pas? ne le ferai-je point? Non, me dit la probité; non, me dit l'honneur; non, medit la sagesse. Ah! faible voix au milieu de tant d'ai-

traits, de tant de fortes tentations, seriez-vous écoutée si la religion ne vous appuie point de ses oracles? Qui de nous voudrait être alors à la discrétion d'un sage sans religion? Honnête homme tant qu'il vous plaira, s'il n'a de la religion, sa *probité* m'est suspecte dans ces circonstances délicates. Combien d'autres occasions, moins frappantes à la vérité, mais aussi plus fréquentes, où l'intérêt humain n'est pas assez pressant pour obtenir de moi tout ce que le prochain a droit d'en attendre; car il faut bien de la fidélité, bien de l'attention pour rendre à chacun ce que l'on doit, et bien de la constance pour ne manquer jamais à ce que l'on doit. Ceux qui vous environnent et qui vous pressent sont quelquefois des étrangers, peut-être des fâcheux, peut-être même des ennemis. N'importe; ces ennemis, ces fâcheux, ces étrangers, ont sur vous, par leurs rapports, de légitimes droits, et vous avez, à leur égard, par vos emplois, par vos charges, par votre état, des devoirs indispensables; ce qu'ils vous demandent se réduit souvent à de médiocres attentions, à de légères bienséances, à de véritables minuties, à de simples bagatelles; mais minuties, bagatelles, superficies tant qu'il vous plaira, ce sont des assujétissemens réels dont dépend le bon ordre; assujétissemens pour lesquels on a d'autant plus de répugnance, qu'elle est causée par un tour d'imagination, par un trait d'humeur chagrine, par une situation bizarre d'esprit, qui peuvent être l'effet du tempérament ou de quelques conjonctures indépendantes de la liberté. Enfin, c'est presque toujours à contre-tems que les devoirs sociables reviennent; c'est, par exemple, lorsque le chagrin vous ronge, que l'ennui vous abat, que la paresse vous tient; c'est, lorsque, occupés à

des intérêts chers ou à des amusemens piquans, un peu de solitude vous plairait; faut-il donc tout quitter alors, vaincre sa répugnance et la disposition actuelle de son humeur? En doutez-vous? Eh! d'où viennent, je vous prie, les murmures des enfans, les plaintes des parens, les cris des cliens, les mécontentemens des domestiques? Ne sont-ils pas tous les jours les victimes d'une humeur, d'un caprice qu'il faudrait vaincre pour les agrémens de la société? Or, quel est l'incrédule honnête homme qui, par les seuls principes de la sagesse mondaine, consentira à les sacrifier de la sorte au bonheur de la société? On fera ce personnage, si vous voulez, en public, mais on saura s'en dédommager en particulier, et on fera payer bien cher aux siens, tout le reste du jour, quelques momens de contrainte qu'on a passés avec d'autres; c'est donc un principe constant que ce n'est que dans la religion qu'on peut trouver une justice exacte, une *probité* constante, une sincérité parfaite, une application utile, un désintéressement généreux, une amitié fidèle, une inclination bienfaisante, un commerce même agréable, en un mot, tous les charmes et les agrémens de la société. Ces principes sont applicables à tous les cultes, ou bien ils ne le sont à aucun.

DIDEROT.

PROLIXITÉ.

Prolixité. (*Belles-Lettres.*) C'est le défaut d'un discours qui entre dans les détails minutieux, ou qui est long et circonstancié jusqu'à l'ennui.

La prolixité est un vice du style opposé à la briévété et au laconisme; on la reproche communément à Guichardin et à Gassendi. Ces harangues directes des généraux à leurs soldats, qu'on trouve si fréquemment dans les anciens historiens, et qui ennuient par leur prolixité, sont aujourd'hui proscrites dans les meilleures histoires modernes.

Si la prolixité rend la prose traînante, elle doit encore être bannie des vers avec plus de sévérité. Là, selon Despréaux,

> Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.
> L'esprit rassasié le rejette à l'instant.
>
> (*Art poét. c. j.*)

En effet, il est une sorte de bienséance pour les paroles, comme il en est une pour les habits. Une robe surchargée de pompons et de fleurs serait ridicule. Il en est de même en poésie d'une description trop fleurie, et dans laquelle, parmi des grands traits, on rencontre des circonstances inutiles. Tel est le récit de la mort d'Hippolyte dans Racine, qui n'oublie ni le triste maintien des coursiers de ce héros, ni la peinture détaillée de toutes

les parties du dragon. Ce défaut est encore moins pardonnable aux grands auteurs qu'aux écrivains médiocres.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PROLOGUE.

PROLOGUE. (*Belles-Lettres.*) Dans la poésie dramatique, c'est un discours qui précède la pièce, et dans lequel on introduit tantôt un seul acteur, et tantôt plusieurs interlocuteurs.

Ce mot vient du grec προλογος, *prœloquium*, discours qui précède quelque chose; il est formé de προ, *devant*, et λογος, *discours*.

L'objet du prologue chez les anciens et originairement, était d'apprendre aux spectateurs le sujet de la pièce qu'on allait représenter, et de les préparer à entrer plus aisément dans l'action et à en suivre le fil; quelquefois aussi il contenait l'apologie du poëte et une réponse aux critiques qu'on avait faites de ses pièces précédentes. On peut s'en convaincre par l'inspection des prologues des tragédies grecques et des comédies de Térence.

Les prologues des pièces anglaises, roulant presque toujours sur l'apologie de l'auteur dramatique dont on va jouer la pièce, l'usage du prologue est sur le théâtre anglais beaucoup plus ancien que celui de l'épilogue.

Les Français ont presque entièrement banni le prologue de leurs pièces de théâtre, à l'exception des opéras.

On a cependant quelques comédies avec des prologues, telles que *les Caractères de Thalie*, pièce de Fagan; *Basile et Quiterie*, *Ésope au Parnasse*, et quelques pièces du théâtre italien. Mais en général il n'y a que les opéras qui aient conservé constamment le prologue.

Le sujet du prologue des opéras est presque toujours détaché de la pièce; souvent il n'a pas avec elle la moindre ombre de liaison. La plupart des prologues des opéras de Quinault sont à la louange de Louis XIV. On regarde cependant comme les meilleurs prologues ceux qui ont du rapport à la pièce qu'ils précèdent, quoiqu'ils n'aient pas le même sujet; tel est celui d'*Amadis de Gaule*. Il y a des prologues qui, sans avoir de rapport à la pièce, ont cependant un mérite particulier par la convenance qu'ils ont au tems où elle a été représentée. Tel est le prologue d'*Hésione*, opéra qui fut donné en 1700; le sujet de ce prologue est la célébration des jeux séculaires.

Dans l'ancien théâtre, on appelait prologue l'acteur qui récitait le prologue; cet acteur était regardé comme un des personnages de la pièce, où il ne paraissait pourtant qu'avec ce caractère; ainsi, dans l'*Amphitrion* de Plaute, Mercure fait le prologue; mais comme il fait aussi dans la comédie un des principaux rôles, les critiques ont pensé que c'était une exception à la règle générale.

Le *prologue* faisait donc chez les anciens une partie de la pièce, quoique ce ne fût qu'une partie accessoire; au lieu que chez les Anglais, il n'en fait nullement partie: c'est un tout absolument séparé et distinct. Chez les anciens, la pièce commençait dès le prologue; chez les Anglais, elle ne commence que quand le prologue est fini. C'est pour cela qu'au théâtre anglais la toile ne se lève

qu'après le prologue, au lieu qu'au théâtre des anciens, elle devait se lever auparavant. Chez les Anglais, ce n'est point un personnage de la pièce, c'est l'auteur même qui est censé adresser la parole aux spectateurs; au contraire, celui que les anciens nommaient prologue était censé parler à des personnes présentes à l'action même, et avait, au moins pour le prologue, un caractère dramatique. Les anciens distinguaient trois sortes de prologues; l'un qu'ils nommaient υποθετικος, dans lequel le poëte exposait le sujet de la pièce; l'autre appelé συςατικος, où le poëte implorait l'indulgence du public, ou pour son ouvrage, ou pour lui-même; enfin le troisième, αναφορικος où il répondait aux objections. Donat ajoute une quatrième espèce, dans laquelle entrait quelque chose de toutes les trois autres, et qu'il appelle par cette raison, *prologue mixte*, μικτος. (Vossius, *institut. poet.*, *lib. II*, *cap. xxvj.*)

Ils distinguaient encore les prologues en deux espèces; l'une où l'on n'introduisait qu'un seul personnage μονοπροσοπος; l'autre où deux acteurs dialoguaient, διπροςοπος. On trouve de l'une et de l'autre, des exemples dans Plaute. (*Idem*, *ibid.*)

Dans la tragédie, le prologue faisait partie de l'action; dans la comédie, elle était souvent détachée; et ce n'est plus qu'à cette espèce d'annonce, mise en scène, ou directement adressée aux spectateurs, qu'on donne aujourd'hui le nom de *prologue*.

Nos plus anciens spectacles s'annonçaient ainsi. Le prologue des *mystères* était communément une exhortation pieuse, ou une prière à Dieu pour l'auditoire :

Jésus, que nous devons prier,
Le fils de la vierge Marie,

Veuillez paradis octroyer
A cette belle compagnie.
Seigneurs et dames, je vous prie,
Séez-vous trestous à votre aise ;
Et de Sainte Barbe ia vie
Achevons, ne vous déplaise.

Le *prologue* des *moralités*, des *sottises* et des *farces*, était, à la manière des anciens, ou l'exposé du sujet, ou une harangue aux spectateurs pour captiver leur bienveillance, le plus souvent une facétie qui faisait rire les spectateurs à leurs dépens. Il y avait dans la troupe un acteur chargé de faire ces harangues : c'était gros Guillaume, Gaultier Garguille, Turlupin, Guillot Gorju, Bruscambille, et dans la suite des personnages plus décens. Les prologues de Bruscambille sont d'un ton de plaisanterie qui approche de celui de nos parades, et qui dût plaire dans son tems.

Dans l'un de ces prologues, Bruscambille se plaint de l'impatience des spectateurs.... « Je vous dis donc (*spectatores impatientissimi*) que vous avez tort, mais grand « tort, de venir depuis vos maisons jusqu'ici pour y mon- « trer l'impatience accoutumée.... Nous avons bien eu la « patience de vous attendre de pied-ferme, et de recevoir « votre argent à la porte, d'aussi bon cœur, pour le moins, « que vous l'avez présenté; de vous préparer au beau théâ- « tre, une belle pièce qui sort de la forge, et est encore « toute chaude. Mais vous, plus impatiens que l'impa- « tience même, ne nous donnez pas le loisir de com- « mencer. A-t-on commencé, c'est pis qu'auparavant : « l'un tousse, l'autre crache, l'autre rit, etc... Il est ques- « tion de donner un coup de bec en passant à certains pé- « ripathétiques qui se promènent pendant que l'on re-

« présente : chose aussi ridicule que de chanter au lit, « ou de siffler à table. Toutes choses ont leur tems, toute « action se doit conformer à ce pour quoi on l'entreprend : « le lit pour dormir, la table pour boire, l'hôtel de Bour- « gogne pour ouïr et voir, assis et debout.... Si vous avez « envie de vous pourmener, il y a tant de lieux pour ce « faire.... Vous répondrez peut-être que le jeu ne vous « plaît pas; c'est-là où je vous attendais. Pourquoi y ve- « nez-vous ? Que n'attendiez-vous jusqu'à *amen*, pour « en dire votre ratelée ? Ma foi, si tous les ânes mangeaient « du chardon, je ne voudrais pas fournir la compagnie « pour cent écus. »

Dans le poëme didactique et dans le poëme en récit, s'est introduit aussi l'usage de cette espèce de prologue. Lucrèce en a orné le frontispice de tous ses livres ; l'Arioste en a égayé ses chants; La Fontaine a joint souvent de petits prologues à ses *Contes* : dans les poëmes badins rien n'a plus de grâce : dans le didactique noble rien n'a plus de majesté. Mais je ne crois pas que le poëme épique sérieux admette un pareil ornement ; l'intérêt qui doit y régner attache trop à l'action pour souffrir des digressions. Ni Homère, ni Virgile, ni le Tasse, ni Voltaire dans la *Henriade*, ne se sont permis les prologues. Milton, lui seul, à la tête d'un de ses chants, au sortir des enfers, s'est livré à un mouvement très-naturel, en saluant la lumière, et en parlant du malheur qu'il avait d'être privé de ses rayons.

Le *prologue*, en forme de drame, était connu de nos anciens farceurs. Le théâtre comique moderne en a quelques exemples, dont le plus ingénieux est, sans contredit, le prologue de l'*Amphitrion* de Molière.

Mais l'opéra français s'en est fait comme un vestibule éclatant; et Quinault, dans cette partie, est un modèle inimitable. Je ne parle point des petites chansonnettes qu'il a été obligé d'y mêler pour animer la danse, et qui sont les seuls traits qu'on en a retenus; je parle des idées vraiment poétiques, et quelquefois sublimes, qu'il y a prodiguées, et dont personne ne se souvient. Obligé de louer Louis XIV, il a ennobli l'adulation par la manière grande et magnifique dont il a flatté le héros ou plutôt l'idole du siècle. Tantôt, dans ses *prologues*, la louange est directe, tantôt elle est allégorique : elle est allégorique dans le prologue de *Cadmus*; c'est l'Envie qui, pour obscurcir l'éclat du soleil, suscite le serpent Python :

L'ENVIE.

C'est trop voir le soleil briller dans sa carrière.
Les rayons qu'il lance en tous lieux,
Ont trop blessé mes yeux.
Venez, noirs ennemis de sa vive lumière;
Joignons nos transports furieux.
Que chacun me seconde.
Paraissez, monstre affreux;
Sortez, vents souterrains, des antres les plus creux,
Volez, tyrans des airs, troublez la terre et l'onde.
Répandons la terreur;
Qu'avec nous le ciel gronde;
Que l'enfer nous réponde;
Remplissons la terre d'horreur;
Que la nature se confonde.
Jettons dans tous les cœurs du monde
La jalouse fureur
Qui déchire mon cœur.

(Elle s'adresse au serpent Python.)

Et vous, monstre, armez-vous pour nuire

À cet astre puissant qui vous a su produire.
Il répand trop de biens, il reçoit trop de vœux.
Agitez vos marais bourbeux ;
Excitez contre lui mille vapeurs mortelles ;
Déployez, étendez vos ailes ;
Que tous les vents impétueux
S'efforcent d'éteindre ses feux.
Osons tous obscurcir ses clartés les plus belles ;
Osons nous opposer à son cours trop heureux.

(Le serpent s'élance dans l'air, et retombe frappé des traits du dieu de la lumière).

Quels traits ont crevé le nuage ?
Quel torrent enflammé s'ouvre un brillant passage ?
Tu triomphes, Soleil ! tout cède à ton pouvoir.
Que d'honneurs tu vas recevoir !
Ah ! quelle rage ! Ah ! quelle rage !
Quel désespoir ! Quel désespoir !

Dans tous les autres *prologues* de Quinault, la louange est directe, quoique le plus souvent la fable soit allégorique. Dans celui d'*Alceste* la nymphe de la Seine se plaint à la Gloire de l'absence de son héros :

Hélas ! superbe Gloire, hélas !
Ne dois-tu point être contente ?
Le héros que j'attends ne reviendra-t-il pas ?
Il ne te suit que trop dans l'horreur des combats ;
Laisse en paix un moment sa valeur triomphante.
Le héros que j'attends ne reviendra-t-il pas ?
Serai-je toujours languissante
Dans une si cruelle attente ?
Le héros que j'attends ne reviendra-t-il pas ?

La Gloire.

Pourquoi tant murmurer ? Nymphe, ta plainte est vaine :
Tu ne peux voir ans moi le héros que tu sers.

gne d'être cité pour modèle à côté de ceux de Quinault :

Les tems sont arrivés : cessez triste chaos :
Paraissez, élémens : Dieux, allez leur prescrire,
Le mouvement et le repos.
Tenez-les enfermés chacun dans son empire.
Coulez, ondes, coulez ; volez, rapides feux ;
Voile azuré des airs, embrassez la nature ;
Terre, enfante des fruits, couvre-toi de verdure
Naissez, mortels, pour obéir aux Dieux.

MARMONTEL.

PROLOGUE. (*Musique.*) Sorte de petit opéra qui précède le grand, l'annonce et lui sert d'introduction. Comme le sujet des prologues est ordinairement élevé, merveilleux, ampoulé, magnifique et plein de louanges, la musique en doit être brillante, harmonieuse, et plus imposante que tendre et pathétique. On ne doit point épuiser sur le prologue les grands mouvemens que l'on veut exciter dans la pièce, il faut que le musicien, sans être maussade et plat dans le début, sache pourtant s'y ménager de manière à se montrer encore intéressant et neuf dans le corps de l'ouvrage. Cette gradation n'est ni sentie ni rendue par la plupart des compositeurs ; mais elle est pourtant nécessaire, quoique difficile. Le mieux serait de n'en avoir pas besoin, et de supprimer tout-à-fait les prologues qui ne font guère qu'ennuyer et impatienter les spectateurs, ou nuire à l'intérêt de la pièce, en usant d'avance les moyens de plaire et d'intéresser. Aussi les opéras français sont-ils les seuls où l'on ait conservé des prologues ; encore ne les y souffre-t-on que parce qu'on n'ose murmurer contre les fadeurs dont ils sont pleins.

J.-J. ROUSSEAU.

Un charme assoupissant devait fermer nos yeux.
Jusqu'aux tems fortunés que le destin du monde
Dépendrait d'un héros encore plus glorieux.

ALQUIF.

Ce héros triomphant veut que tout soit tranquille.
En vain mille envieux s'arment de toutes parts;
D'un mot, d'un seul de ses regards,
Il sait rendre à son gré leur fureur inutile.

(Ensemble):

C'est à lui d'enseigner
Aux maîtres de la terre,
Le grand art de la guerre;
C'est à lui d'enseigner,
Le grand art de régner.

J'ai recueilli ces traits, parce qu'ils sont mis en oubli que ces prologues n'ont plus lieu, et que personne ne s'avise guère de les lire, persuadé, comme on l'est, qu'ils ne sont pleins que de fades louanges et de petits airs doucereux. On y peut voir que de tous les flatteurs de Louis XIV, Quinault a été le moins coupable, puisqu'en le louant à l'excès du côté de la gloire des armes, il n'a cessé de mettre au-dessus de cette gloire même la magnanimité, la clémence, la justice et l'amour de la paix, et que les lui attribuer comme ses vertus favorites, c'était du moins les lui recommander.

Depuis qu'on a inventé l'opéra-ballet, c'est-à-dire un spectacle composé d'actes détachés quant à l'action, mais réunis sous une idée collective, comme les sens, les élémens, le *prologue* leur a servi de frontispice commun; c'est ainsi que le débrouillement du chaos fait le prologue du ballet des élémens; et le début de ce prologue est di-

trius Poliocertes, est l'offre qu'il leur fit d'accorder à chacun des citoyens la grâce particulière que le pouvoir souverain lui permettait de faire. Il fut investi de placets, et bientôt surchargé. Comme il passait sur un pont; il prit le parti, pour se soulager tout-à-coup, de jeter tous les placets dans la rivière, donnant à entendre qu'il n'y pouvait suffire.

La *promesse* effectivement ne pouvait guère s'accomplir; mais pourquoi avait-il promis?

Si avant que de donner sa parole on y pensait, on ne serait pas dans la suite embarrassé à la tenir, il ne faut s'engager qu'avec circonspection, quand on veut se dégager avec facilité.

Au reste, quel est le principe des promesses vaines ou fausses? ce n'est pas un bon cœur comme on le suppose quelquefois, c'est la présomption d'en avoir l'apparence, et de s'en donner le relief; c'est un air de libéralité qui n'est d'aucune dépense; souvent c'est l'envie de gagner les esprits, sans penser à le mériter : mais la crainte de déplaire aux autres, en leur manquant de parole, empêcherait de la donner, quand on n'est pas sûr de la pouvoir tenir et déterminerait à la tenir infailliblement quand on en a le pouvoir. C'est une chose indispensable, non-seulement dans les choses importantes, mais encore dans les plus légères; ce qui de soi n'intéressait pas, intéresse par l'attente qu'on en a fait naître.

Cependant pour ne pas pousser l'obligation au-delà des bornes, il est à propos d'observer certaines circonstances. Il est certain d'abord que dans les choses de la vie on ne veut point, en promettant, s'engager à des difficultés plus grandes que celles qui sont communément attachées à la

chose promise; quand ces difficultés augmentent, ou qu'il en survient de particulières, on n'a pas prétendu s'engager à les surmonter, comme on n'a pu raisonnablement ne les pas prévoir. Ce doit être néanmoins un motif de circonspection, pour ne pas aisément promettre : mais ce doit être une raison pour dispenser de l'exécution.

D'ailleurs, ce qu'on appelle communément *promesse*, n'est souvent qu'un désir, une disposition, un projet actuel de celui qui parle, et qui semble promettre. Il a la pensée, la volonté même d'effectuer ce qu'il dit, mais il n'a ni la pensée, ni la volonté de s'y engager. Le terme de promettre dont il se sert, équivaut à celui de *prendre la résolution ou le dessein* : on ne laisse pas d'être blâmable d'y manquer; mais c'est moins à un autre qu'à soi-même qu'on en est responsable, puisque c'est plutôt *inconsidération* ou nonchalance que l'on doit se reprocher, qu'une infidélité ou une injustice. Ainsi, au même tems que les autres doivent nous passer ces fautes, comme n'étant point soumises à leurs droits particuliers, nous ne devons pas nous les pardonner à nous-mêmes, étant contraires à notre devoir et aux règles d'une exacte sagesse.

La réflexion aurait lieu surtout si la faute devenait habituelle; quand elle est fortuite, elle est excusable. Ce serait être peu sociable de trouver étrange que d'autres à notre égard, laissassent échapper quelque inattention.

Nous avons déjà observé que des règles sont pour une promesse sérieuse. S'il s'agissait, comme il arrive souvent, de ce qu'on promet en plaisantant, ou en donnant à entendre qu'on le fait seulement pour se tirer d'embarras, ce qui n'est pas sérieux n'étant pas un engagement, ne saurait être aussi une véritable promesse; et ceux qui la

prendraient pour telle, manqueraient d'usage dans les choses de la vie.

Pour réduire en deux mots ce que nous avons dit sur le sujet des *promesses*, évitons deux défauts ou inconvéniens; trop de liberté à exiger des promesses, et trop de facilité à les faire : l'un et l'autre vient de faiblesse dans l'esprit. Les personnes qui aiment à se faire promettre, sont les mêmes qui sont accoutumées à demander, à souhaiter, à sentir des besoins, et en avoir de toutes les sortes. Rien n'est plus opposé à la vraie sagesse et à notre propre repos. Tous les besoins sont des désirs, et par conséquent des misères : retranchons-les, nous n'aurons presque jamais rien à attendre des autres pour nous le faire promettre; nous en serons beaucoup plus indépendans, et eux moins importunés.

D'un autre côté, ceux qui promettent si aisément, sont disposés à donner sans trop savoir pourquoi. Si c'était en eux une vraie libéralité, elle serait attentive; car donner pour donner, sans règle, sans mesure, sans motif, ce n'est pas vertu, c'est fantaisie, ou envie de se faire valoir par la promesse. L'expérience démontre que des gens si prompts à donner ou à faire des promesses à quoi ils ne sont point obligés, sont les moins exacts à rendre ou à payer ce qu'ils doivent par une obligation étroite.

DIDEROT.

PROPRIÉTÉ DU STYLE.

PROPRIÉTÉ DU STYLE. (*Belles-Lettres.*) Trois choses contribuent principalement à la perfection d'un ouvrage; le choix du sujet, l'ordre du plan, et la propriété du style: ce n'est pas assez d'un plan qui satisfait, ni d'un sujet qui affecte dans un ouvrage d'esprit, il faut encore un style qui attache. Mais par où le style produira-t-il cet effet? Ce ne sera point précisément par sa correction, ni par sa clarté, ni même par sa facilité et son harmonie; ces qualités sont nécessaires, mais elles ne sont par toujours intéressantes: sans elles on est sûr de blesser; avec elles on n'est pas sûr de plaire. C'est que le style ne plaît, c'est qu'il n'attache que par sa propriété. Par cette propriété seule il nous transporte, il nous retient au milieu des objets qu'il nous représente; par cette propriété seule, les objets qu'il nous représente, il les reproduit; il leur donne une couleur qui les rend visibles, un corps qui les rend palpables, une expression qui les rend parlans; par cette propriété seule, la scène qu'il nous retrace, froide et morte sur le papier, s'enflamme et se vivifie en passant dans notre imagination.

La propriété du style renferme d'abord la propriété des termes, c'est-à-dire, l'assortiment du style aux idées. Elles doivent être rendues dans leur signification précise, suivant leur acception reçue, selon leurs modifications diverses, avec leurs nuances caractéristiques, par leurs

signes équivalens; simples, par des termes simples; complexes, par des termes complexes; mêlés d'une perception et d'un sentiment, par des termes représentatifs d'un sentiment et d'une perception; mêlés d'un sentiment et d'une image, par des termes représentatifs d'une image et d'un sentiment; nobles dans toute leur noblesse; énergiques, dans toute leur énergie. Les termes sont le portrait des idées : un terme propre rend l'idée toute entière; un terme peu propre ne la rend qu'à demi; un terme impropre la rend moins qu'il ne la défigure. Dans le premier cas on saisit l'idée; dans le second on la cherche; dans le troisième on la méconnaît.

La *propriétés du style* renferme ensuite la propriété du ton, c'est-à-dire, l'assortiment du style au genre. Le genre est sérieux ou agréable, touchant ou terrible, naturel ou héroïque. Le ton doit être grave et concis dans le genre sérieux, facile et enjoué dans le genre agréable, doux et affectueux dans le genre touchant, consterné et lugubre dans le genre terrible, modeste et ingénu dans le genre naturel, élevé et pompeux dans le genre héroïque.

La propriété du style comprend encore la propriété du tour, c'est-à-dire, l'assortiment du style au sujet. Ce sujet appartient, ou à la mémoire, ou à l'esprit, ou à la raison, ou au sentiment, ou à l'imagination. Chacune de ces facultés demande un tour conforme à sa nature. La mémoire expose, il lui faut un tour simple, uniforme, rapide; loin d'elle les réflexions recherchées, les portraits romanesques; les descriptions poétiques; les artifices oratoires. L'esprit embellit : son tour sera varié, ingénieux, brillant; c'est pour lui que sont faites l'allusion, l'antithèse, le contraste, la chute épigrammatique. La raison

juge : son tour doit être ferme, réfléchi, sévère ; elle doit analyser avec précision, développer avec étendue, résumer avec méthode, prononcer avec dignité. Le sentiment exprime : que son tour soit libre, pathétique, insinuant ; qu'il se répande en apostrophes animées, en exclamations vives, en répétitions énergiques, en sollicitations pressantes. L'imagination imite : laissez-lui prendre un tour enthousiaste, original, créateur ; laissez-lui étaler avec profusion ce que la métaphore a de plus riche, ce que la comparaison a de plus saillant, ce que l'allégorie a de plus pittoresque, ce que l'inversion a de plus mélodieux.

A la propriété du tour ajoutez la propriété du coloris, c'est-à-dire, l'assortiment du style à la chose particulière que vous devez peindre. Est-elle dans le gracieux ? Que vos couleurs soient moëlleuses, tendres, fraîches, bien fondues. Est-elle dans le fort ? Que vos couleurs soient pleines, resserrées, tranchantes, hardies. Est-elle dans le sublime ? Déployez-en d'éclatantes et de simples en même tems. Est-elle dans le naïf ? Jetez-en de négligées et de délicates tout ensemble.

Outre la propriété des couleurs, il y a la propriété des sons, c'est-à-dire, l'assortiment du style au mouvement de l'action qu'on décrit. Point de mouvement dans la nature qui ne trouve, dans le choix des mots ou dans leur arrangement, des sons qui lui répondent : à un mouvement lourd et tardif, répondent des sons graves et traînans ; à un mouvement bruyant et précipité, des sons vifs et rapides ; à un mouvement bruyant et cadencé, des sons éclatans et nombreux ; à un mouvement léger et facile, des sons doux et coulans ; à un mouvement pénible et profond, des sons rudes et sourds ; à un mouvement vaste

et prolongé, des sons majestueux et soutenus. Cet accord des sons avec chaque mouvement qu'on décrit, produit l'harmonie imitative, et l'harmonie imitative forme, dans la poésie surtout, une partie essentielle de la propriété *du style*.

Une partie plus essentielle encore, c'est la *propriété* des traits, c'est-à-dire, l'assortiment du style à la passion qu'on exprime. Les différentes passions donnent à l'âme différentes secousses, qui se marquent au-dehors par différentes figures, ou ce qui est le même, par différens traits : c'est en quoi consiste l'éloquence du sentiment. L'admiration entasse les hyperboles emphatiques, les parallèles flatteurs; l'ironie, le reproche, la menace sont les traits favoris de la haine et de la vengeance. L'envie cache le dépit sous le dédain, prélude à la satire par l'éloge. L'orgueil défie, la crainte invoque, la reconnaissance adore. Une marche chancelante, un accent rompu, l'égarement de la pensée, l'abattement du discours annoncent la douleur. Le plaisir bondit, pétille, éclate, se rit des obstacles et de l'avenir, se joue des régles et du tems, s'évapore en saillies, écarte les réflexions, appelle les sentimens. Des traits moins vifs et plus touchans, un épanouissement moins subit et plus durable, moins de paroles et plus d'expression caractérisent la joie douce et paisible. La mélancolie se plaît à rassembler autour d'elle les images funestes, les tristes souvenirs, les noirs pressentimens. L'espérance ne s'exprime que par des soupirs ardens, que par des vœux répétés, que par des regards tendres élevés vers le ciel. Le désespoir garde un morne silence, qu'il ne rompt que par des imprécations lancées contre la nature entière; dans sa fureur, il regrette, il invoque le néant.

Reste enfin la propriété de la manière, c'est-à-dire, l'assortiment du style au génie de l'auteur. Le génie est l'enfant de la nature et l'élève du hasard. Il est rare du moins qu'il ne porte l'empreinte des circonstances : celles qui ont sur lui une influence plus marquée, sont le climat où l'on a pris naissance, le gouvernement sous lequel on vit, les sociétés que l'on fréquente, les lectures que l'on fait. Le climat agit plus particulièrement sur l'imagination ou sur la manière devoir les choses; le gouvernement sur le caractère ou sur la manière de les sentir; les sociétés sur le jugement ou sur la manière de les apprécier; les lectures sur le talent ou sur la manière de les rendre. De toutes ces différentes manières fondues ensemble, il en sort pour chaque auteur une manière propre qui caractérise ses ouvrages, qui personnifie en quelque sorte son style, je veux dire, qui l'anime de ses traits, le teint de sa couleur, le scelle de son âme. Un écrivain qui n'aurait point de manière n'aurait point de style. Un écrivain qui quitterait sa manière pour emprunter celle d'un autre, cette dernière fût-elle meilleure, n'aurait jamais qu'un style dissonant, étranger, équivoque. Il croirait s'élever au-dessus de lui-même, et il tomberait au-dessous.

Quand la manière décèle l'auteur, quand les traits expriment la passion, quand les sons imitent le mouvement, quand les couleurs peignent la chose, quand les tours marquent le sujet, quand le ton répond au genre, quand les termes rendent l'idée; alors la représentation équivaut à la réalité; alors la distraction cesse, l'attention croît, le style a toutes les qualités nécessaires pour plaire et pour attacher. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PROSAÏQUE.

PROSAÏQUE. (*Littérature.*) Dans la très-haute poésie, il est aisé de distinguer un vers prosaïque, et d'en indiquer le défaut. Le caractère de ce genre de poésie est si marqué par le coloris, l'harmonie, la pompe de l'expression, la hardiesse des tours, des mouvemens, et des images, que, lorsqu'elle descend au ton et au langage de la prose, c'est-à-dire, lorsqu'elle emploie un style dénué d'harmonie et de couleur, faible d'expression, languissant, ou timide dans les tours ou dans les figures, on dit, c'est de la prose; et l'on s'y trompe rarement.

Mais lorsque la poésie se rapproche du style familier, comme dans l'épître et dans la comédie, quel est son caractère distinctif, et à quoi reconnaître le vers qu'on peut appeler prosaïque? Citons quelques vers sans couleur, sans inversions, sans hardiesse :

On plaît moins par l'esprit que par le caractère.
La honte est dans l'offense, et non pas dans l'excuse.
Qui n'a point de désirs est exempt de besoins.
L'homme toujours heureux sait-il s'il est aimé?
On affaiblit toujours ce que l'on exagère.
Qui méprise sa vie est maître de la mienne.
Le malheur n'avilit que les cœurs sans courage.
Nous perdons par degrés les erreurs les plus chères.
Il faut rendre meilleur le pauvre qu'on soulage.
Les bêtes ne sont pas si bêtes que l'on pense.
Chacun croit aisément ce qu'il craint ou désire.
Qu'il est dur de haïr ce qu'on voulait aimer!

Voilà certainement d'excellens vers et d'excellentes lignes de prose, à la mesure près : nulle image, nulle licence, nulle métaphore hardie, rien qui ne soit du style le plus naturel et le plus familier. C'est ainsi que l'on parle lorsqu'on parle bien; et cela même fait encore que ces vers sont meilleurs. Qu'est-ce donc qui distingue un vers prosaïque d'un vers qui ne l'est pas? Un seul défaut. Lequel? le manque d'harmonie? Non, pas encore. Il y a de très-bons vers dont l'harmonie n'est pas sensible.

Quand tout le monde a tort, tout le monde a raison.
Tel est devenu fat à force de lecture,
Qui n'eût été qu'un sot en suivant la nature.
Un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

Nulle harmonie dans ces vers : le dernier même est pénible à l'oreille, et n'en est pas moins bon. Quel est donc le défaut qui fait qu'un vers est *prosaïque*? Le mot latin *soluta oratio* nous l'indique; et ces vers de Boileau nous le font sentir encore mieux :

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers enferma sa pensée,
Et donnant à ses mots une étroite prison,
Voulut avec la rime enchaîner la raison.

C'est l'adresse et la précision avec laquelle une pensée est enchâssée dans un vers, dont elle remplit la mesure, sans qu'on y aperçoive ni du vide ni de la gêne, et de manière que l'expression y semble comme jetée au moule; c'est là ce qui distingue essentiellement les vers bien faits des vers lâches, des vers contraints, et enfin des vers prosaïques.

Ainsi, par exemple, les vers de Campistron et de La Grange sont souvent *prosaïques*, bien que le style en soit plus élevé que celui de la prose, parce qu'ils sont diffus et faibles; ainsi ceux de Racine ne le sont jamais, parce qu'ils sont pleins. Ainsi les beaux vers de Corneille sont les plus beaux vers de notre langue, parce que la nature elle-même semble les avoir faits, et que la pensée qu'ils expriment semble être née dans la tête du poëte revêtue de son expression. Quoi de plus semblable à de la bonne prose, et quoi de plus heureux que ces vers?

Rome, si tu te plains que c'est là te trahir,
Fais-toi des ennemis que je puisse haïr.
Nous ne sommes qu'un sang et qu'un peuple en deux villes.
Pourquoi nous déchirer par des guerres civiles?
Dis-lui que l'amitié, l'alliance, l'amour,
Ne pourront empêcher que les trois Curiaces
Ne servent leur pays contre les trois Horaces.

Il y en a mille dans ce poëte, mille dans Racine, mille dans Voltaire, qui, à la mesure près, sont les mêmes phrases que Bossuet ou Massillon auraient employées pour exprimer en prose le même sentiment ou la même pensée. Mais cette alliance parfaite de la justesse, de l'élégance, de la force de l'expression, avec la mesure, la cadence et la rime, procure à l'esprit et à l'oreille en même tems, cette satisfaction mêlée de surprise, qui naît d'une difficulté ingénieusement vaincue, plaisir expressément attaché aux bons vers.

C'est par là que ce qui n'est souvent dans les vers de Racine qu'une prose élégante et noble, telle que Bossuet l'aurait faite, ne laisse pas de former de beaux vers.

Pensez-vous être saint et juste impunément?

Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait anéantir le dieu qu'il a quitté.
Pour vous perdre il n'est point de ressort qu'il n'invente :
Quelquefois il vous plaint, souvent même il vous vante.
Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots;
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Si mon observation est juste, il n'y a point de style poétique proprement dit; et avec de la poésie (ou ce qu'on appelle communément ainsi) on peut faire de mauvais vers, comme on peut en faire d'excellens avec de la prose; rien, par exemple, de plus semblable à de la prose que ces vers de Molière, et cependant rien de mieux fait.

Qu'importe qu'elle manque aux lois de Vaugelas?
Pourvu qu'à la cuisine elle ne manque pas.
J'aime bien mieux, pour moi, qu'en épluchant ses herbes,
Elle accommode mal les noms avec les verbes,
Et edise cent fois un bas et méchant mot,
Que de brûler ma viande ou saler trop mon pot :
Je vis de bonne soupe, et non de beau langage.
Vaugelas n'apprend pas à bien faire un potage;
Et Malherbe et Balzac, si savans en bons mots,
En cuisine peut-être auraient été des sots.

Au contraire, rien de plus poétique, à ce qu'on dit, que des vers où les inversions, les métaphores, les hyperboles, les épithètes éclatantes, les expressions étranges et hardies sont prodiguées; mais dans lesquels tous ces mots entassés ne font que gonfler l'expression, et promener, dans un long détour, une pensée faible et commune. Ainsi, ceux qui refusent le nom de poëme aux comédies de Molière, au *Tartufe*, au *Misanthrope*, à l'*École des*

femmes, à l'*École des Maris*, aux *Femmes savantes*, et qui appellent cela de la prose rimée, et ceux qui se récrient sur la belle versification d'une pièce, qui n'est souvent qu'une déclamation traînante ou qu'un pompeux galimatias, me semblent également ignorer ce qui fait les vers *prosaïques*, et ce qui caractérise les bons vers.

Il faut observer cependant que ce qui, dans la prose, est incompatible avec la précision, avec le tour vif, animé, rapide, et de l'expression et de la pensée; ce qui rend l'une trop diffuse et l'autre languissante; ce qui embarrasse ou retarde leur mouvement et les appesantit; des formules de transitions et de raisonnemens, de longs mots dénués d'harmonie, des contextures de phrases enchevêtrées ou prolongées; tout cela, dis-je, doit être exclu des vers, par la raison que, dans ce petit cercle où l'expression est renfermée, tout doit être net et pressé. Le nécessaire y doit trouver place comme dans un navire, et l'inutile en être rejeté; ou, pour me servir d'une autre image, la versification est une mosaïque dont il faut remplir le dessin; les pièces en sont presque toutes éparses dans la prose; il s'agit de les discerner, de les choisir, de les mettre à leur place, de les adapter de manière que chacune d'elles porte une nuance au tableau, et que toutes ensemble, sans laisser aucun vide, sans se gêner, sans déborder l'espace qui leur est prescrit, forment un tout, dans lequel l'industrie et le travail se dérobent aux yeux.

MARMONTEL.

PROSODIE.

PROSODIE. (*Littérature, Poésie.*) Ou les sons élémentaires de la langue française ont une valeur appréciable et constante, et alors sa prosodie est décidée; ou ils n'ont aucune durée prescrite, et alors ils sont dociles à recevoir la valeur qu'il nous plaît de leur donner, ce qui ferait de la langue française la plus souple de toutes les langues; et ce n'est pas ce que l'on prétend lorsqu'on lui dispute sa prosodie.

Que m'opposera donc le préjugé que j'attaque? Dire que les syllabes françaises sont en même tems indécises dans leur valeur, et décidées à n'en avoir aucune, c'est dire une chose absurde en elle-même; car il n'y a point de son pur ou articulé qui ne soit naturellement disposé à la lenteur ou à la vitesse, ou également susceptible de l'une et de l'autre; et son caractère ne peut l'éloigner de celle-ci, sans l'incliner vers celle-là.

Les langues modernes, dit-on, n'ont point de syllabes qui soient longues ou brèves par elles-mêmes. L'oreille la moins délicate démentira ce préjugé; mais je suppose que cela soit, les langues anciennes en ont-elles davantage? Est-ce par elle-même qu'une syllabe est tantôt brève et tantôt longue dans les déclinaisons latines? Veut-on dire seulement que, dans les langues modernes, la valeur prosodique des syllabes manque de précision? Mais qu'est-ce qui empêche de lui en donner? L'auteur de l'excellent

Traité de la prosodie française, après avoir observé qu'il y a des brèves plus brèves, des longues plus longues, et une infinité de douteuses, finit par décider que tout se réduit à la brève et à la longue; en effet, tout ce que l'oreille exige, c'est la précision de ces deux mesures; et si dans le langage familier leur quantité relative n'est pas complète, c'est à l'acteur, c'est au lecteur d'y suppléer en récitant. Les Latins avaient, comme nous, des longues plus longues, des brèves plus brèves, au rapport de Quintilien, et les poëtes ne laissaient pas de leur attibuer une valeur égale.

Quant aux douteuses, ou elles changent de valeur en changeant de place : alors, selon la place qu'elles occupent, elles sont décidées brèves ou longues; ou réellement indécises, elles reçoivent le degré de lenteur ou de vitesse qu'il plaît au poëte de leur donner : alors, loin de mettre obstacle au nombre, elles le favorisent; et plus il y a dans une langue de ces syllabes dociles aux mouvemens qu'on leur imprime, plus la langue elle-même obéit aisément à l'oreille qui la conduit. Je suppose donc, avec l'abbé d'Olivet, tous nos tems syllabiques réduits à la valeur de la longue et de la brève : nous voilà en état de donner à nos vers une mesure exacte et des nombres réguliers.

Mais où trouver, me dira-t-on, le type des quantités de notre langue? L'usage en est l'arbitre, mais l'usage varie; et sur un point aussi délicat que l'est la durée relative des sons, il est mal-aisé de saisir la vraie décision de l'usage.

Il est certain que tant que les vers n'ont point de mètre précis et régulier dans une langue, sa *prosodie* n'est jamais stable. C'est dans les vers qu'elle doit être comme en

dépôt, semblables aux mesures que l'on trace sur le marbre pour rectifier celles que l'usage altère; et sans cela, comment s'accorder? La volubilité, la mollesse, les négligences du langage familier, sont ennemies de la précision. *Fluxa et lubrica res sermo humanus*, dit Platon. Vouloir qu'une langue ait acquis par l'usage seul une *prosodie* régulière et constante, c'est vouloir que les pas se soient mesurés d'eux-mêmes sans être réglés par le chant.

Chez les anciens la musique a donné ses nombres à la poésie; ces nombres employés dans les vers et communiqués aux paroles, leur ont donné telle valeur; celles-ci l'ont retenue et l'ont apportée dans le langage; les mots pareils l'ont adoptée, et par la voie de l'analogie le système prosodique s'est formé insensiblement. Dans les langues modernes l'effet n'a pu précéder la cause; et ce ne sera que long-tems après qu'on aura prescrit aux vers les lois du nombre et de la mesure que la prosodie sera fixée et unanimement reçue.

En attendant, elle n'a, je le sais, que des règles défectueuses; mais ces règles, corrigées l'une par l'autre, peuvent guider nos premiers pas.

1° L'usage consulté par une oreille attentive et juste, lui indiquera, sinon la valeur exacte des sons, au moins leur inclination à la lenteur ou à la vitesse.

2° La déclamation théâtrale vient à l'appui de l'usage et détermine ce qu'il laisse indécis.

3° La musique vocale habitue depuis long-tems nos oreilles à saisir de justes rapports dans la durée relative des sons élémentaires de la langue, et le chant mesuré dont nous sentons mieux que jamais le charme, va rendre plus précise encore la justesse de ces rapports. Ainsi, des ob-

servations faite sur l'usage du monde, sur la déclamation théâtrale et sur le chant mesuré; des ces observations recueillies avec soin, combinées ensemble et rectifiées l'une par l'autre, peut résulter, enfin, un système de prosodie fixe, régulier et complet.

MARMONTEL.

PROSOPOPÉE.

PROSOPOPÉE. (*Rhétorique.*) Cette figure du style élevé, est une des plus brillantes parures de l'éloquence; on l'appelle prosopopée, parce qu'elle représente des choses qui ne sont pas; elle ouvre les tombeaux, en invoque les mânes, ressuscite les morts, fait parler les dieux, le ciel, la terre, les peuples, les villes; en un mot, tous les êtres réels, abstraits, imaginaires. C'est ainsi qu'un orateur s'écrie : « Justes dieux, protecteurs de l'innocence! permettez que l'ordre de la nature soit interrompu pour un moment, et que ce cadavre, déliant sa langue, prenne l'usage de la voix.» Fléchier, pour assurer à ses auditeurs que l'adulation n'aura point de part dans son éloge du duc de Montausier, parle de cette manière. « Ce tombeau s'ouvrirait, ces ossemens se rejoindraient pour me dire : pourquoi viens-tu mentir pour moi, moi qui ne mentis jamais pour personne? Laisse-moi reposer dans le sein de la vérité, et ne trouble point ma paix par la flatterie que j'ai toujours haïe. »

Dans d'autres cas, l'art oratoire emploie la prosopopée

pour mettre sous un nom emprunté les reproches les plus vifs et les repréhensions les plus amères. Ainsi Démosthène, dans la harangue sur la Chersonnèse, disait aux Athéniens : « Si les Grecs exigeaient de vous un compte des occasions échappées à votre paresse; s'ils vous tenaient ce discours-ci, etc. » En même tems que la *prosopopée* diminue la haine pour le censeur, elle augmente la honte pour les autres.

Enfin, les poëtes usent de cette figure avec un merveilleux succès dans leurs fictions.

La molesse en pleurant sur un bras se relève,
Ouvre un œil languissant, et d'une faible voix
Laisse tomber ces mots, qu'elle interrompt vingt-fois :
O nuit, que m'as-tu dit ! Quel démon sur la terre,
Souffle dans tous les cœurs la fatigue et la guerre.
Hélas ! qu'est devenu ce tems, cet heureux tems
Où les rois s'honoraient du nom de fainéans
S'endormaient sur le trône, etc.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PROSPÉRITÉ.

Prospérité. (*Morale.*) État florissant de la personne ou des affaires. Les biens qui nous viennent de la prospérité, se font souhaiter; mais ceux qui viennent de l'adversité, attirent l'admiration : c'est une sentence de Senèque, et digne d'un vrai stoïcien.

La vertu de la prospérité est la tempérance; la force est celle de l'adversité : et dans la morale, la force du courage est la plus héroïque des vertus. La prospérité n'est jamais sans crainte et sans dégoût; l'adversité a ses consolations et ses espérances. On remarque, dans la peinture, qu'un ouvrage gai sur un fond obscur, plaît d'avantage qu'un ouvrage obscur et sombre sur un fond clair. Le plaisir du cœur a du rapport avec celui des yeux. La vertu est semblable aux parfums qui rendent une odeur plus agréable quand ils sont agités et broyés.

La prospérité découvre mieux les vices, et l'adversité les vertus. Le souvenir des coups les plus affreux du sort se perd dans le sein de la bonne fortune.

Il est bien difficile de savoir supporter la prospérité. Peu de gens ignorent l'histoire d'Abdolonyme, prince sidonien, issu du sang royal, qui fut contraint, pour vivre, de travailler à la journée chez un jardinier. Alexandre-le-Grand, touché de sa bonne mine, le remit sur le trône de Sidon, et ajouta même une des contrées voisines à ses états. Ce conquérant ayant demandé au prince sido-

nien comment il avait supporté sa misère, Abdolonyme lui répondit : « Je prie le ciel que je puisse supporter de même la grandeur ; au reste, mes bras ont fourni à tous mes désirs, et je n'ai jamais manqué de rien, tant que je n'ai rien possédé. »

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PROVIDENCE.

PROVIDENCE. (*Métaphysique.*) La providence est le soin que la divinité prend de ses ouvrages, tant en les conservant qu'en dirigeant leurs opérations. Les païens, tant poëtes que philosophes, si l'on en excepte les Épicuriens, l'ont reconnue, et elle a été admise par toutes les nations du moins policées, et qui vivaient sous le gouvernement des lois. Virgile nous tiendra ici lieu de tous les poëtes. Il fait adresser à Jupiter cette invocation par Vénus :

O qui res hominumque, deûmque
Æternis regis imperiis et fulmine terres.

(Æneid. lib. I.)

Diodore de Sicile dit que les Chaldéens soutenaient que l'ordre et la beauté de cet univers étaient dus à une Providence, et que ce qui arrive dans le ciel et sur la terre n'arrive point de soi-même, et ne dépend point du hasard, mais se fait par la volonté fixe et déterminée des dieux. Les philosophes barbares admettaient une providence gé-

nérale. Ils tombaient d'accord qu'un premier moteur, que Dieu avait présidé à la formation de la terre, mais ils niaient une providence particulière; ils disaient que les choses ayant une fois reçu le mouvement qui leur convenait, s'étaient dépliées pour ainsi dire, et se succédaient les uns aux autres à point nommé : c'est une folie de croire, disaient-ils, que chaque chose arrive en détail, parce que Jupiter l'a ainsi ordonné : tout au contraire, ce qui arrive est une dépendance certaine de ce qui est arrivé auparavant. Il y a un ordre inviolable duquel tous les événemens ne peuvent manquer de s'ensuivre, et qui ne sert pas moins à la beauté qu'à l'affermissement de l'univers.

Les philosophes Grecs, en admettant une *providence*, étaient partagés entre eux sur la manière dont elle était administrée. Il y en eut qui n'étendirent la providence de Dieu que jusqu'au dernier des orbes célestes, le genre humain n'y avait point de part. Il y en eut aussi qui ne la faisaient gouverner que les affaires générales, la déchargeant du soin des intérêts particuliers, *magna dii curant, parva negligunt*, disait le stoïcien Balbus; ils ne croyaient pas qu'elle s'abaissât jusqu'à veiller sur les moissons et sur les fruits de la terre. *Minora dii negligunt, neque agellos singulorum, nec viticulas persequuntur, nec si uredo aut grando quidpiam nocuit, id Jovi animadvertendum fuit. Nec in regnis quidem reges omnia minima curant.*

Il faut ici remarquer que la religion des païens, ce qu'ils disaient de la Providence, leur crainte de la justice divine, leurs espérances des faveurs d'en-haut étaient des choses qui ne coulaient point de leur doctrine touchant la nature des dieux. Je parle même de la doctrine des philoso-

phes sur ce grand point. Cette doctrine approfondie, bien pénétrée, était l'éponge de toute religion. Voici pourquoi : c'est qu'un dieu corporel ne serait pas une substance, mais un amas de plusieurs substances; car tout corps est composé de parties. Si l'on invoquait ce dieu, il n'entendrait point les prières en tant que tout, puisque rien de composé n'existe hors de notre entendement sous la nature de tout. Si Dieu, en tant que tout, n'entendait point les prières, du moins les entendait-il quant à ses parties; pas davantage; car, ou chacune de ces parties les entendrait et les pourrait exaucer, ou cela n'appartiendrait qu'à un certain nombre de parties. Au premier cas, il n'y aurait qu'une partie qui fût nécessaire au monde, toutes les autres passeraient sous le rasoir des nominaux, la nature ne souffrant rien d'inutile. Bien plus, cette partie-là contiendrait une infinité d'inutilités, car elle serait divisible à l'infini. On ne parvient jamais à l'unité dans les choses corporelles. Au second cas, on ne pourrait jamais déterminer quel est le nombre des parties exauçantes, ni pourquoi elles ont cette vertu préférablement à leurs compagnes. Dans ces embarras on conclurait par n'invoquer aucun dieu. Je vais plus loin, et je raisonne contre les philosophes anciens. Le dieu que vous admettez n'étant qu'une matière très-subtile et très-déliée (les anciens n'ont jamais eu d'autre idée de la spiritualité), n'est tout entier nulle part, ni quant à sa substance, ni quant à sa force : donc il n'existe tout entier en aucun lieu quant à sa science : donc il n'y a rien qui, par une idée pure, et simple, connaisse tout à la fois le présent, le passé et l'avenir, les pensées et les actions des hommes, la situation et les qualités de chaque corps, etc., donc la science de votre

dieu est par-tout bornée, et comme le mouvement, quelque infini qu'on le suppose dans l'infinité des espaces, est néanmoins fini dans chaque partie, et modifié diversement selon les rencontres; ainsi la science, quelque infinie qu'elle puisse être *extensive* par dispersion, est limitée *intensive* quant à ses degrés dans chaque partie de l'univers : il n'y a donc point une providence réunie qui sache tout et qui règle tout : il serait donc inutile d'invoquer l'auteur de la nature. Si les anciens philosophes eussent donc raisonné conséquemment, ils auraient nié toute providence; mais cette idée d'une providence est si naturelle à l'esprit, et si fortement imprimée dans tous les cœurs, que, malgré toutes les erreurs sur la nature de Dieu, erreurs qui la détruisaient absolument, ils ont néanmoins toujours reconnu cette *Providence*. Ils ont réuni en un seul point toute la force et toute la science de Dieu, quoique, dans leurs principes, elle dût être à part et désunie dans toute la nature. Ils ne sont redevables de leur orthodoxie sur cet article qu'au défaut d'exactitude qui les a empêchés de raisonner conséquemment. Ce sont deux questions qui, dans le vrai, le supposent l'une et l'autre. Si Dieu gouverne le monde, il a présidé à sa formation; et s'il y a présidé, il le gouverne. Mais tous les anciens philosophes n'y regardaient pas de si près; ils avouaient que la matière ne devait qu'à elle-même son existence. Il était tout simple d'en conclure que les dieux n'agissaient point sur la matière, et qu'ils n'en pouvaient disposer à leur fantaisie. Mais ce qui nous paraît si simple et si naturel, n'entrait point dans leur esprit; ils trouvaient le secret d'unir les choses les plus incompatibles et les plus discordantes. Bayle a très-bien prouvé que les Épicuriens,

qui niaient la Providence, dogmatisaient plus conséquemment que ceux qui la reconnaissaient. En effet, ce principe une fois posé, que la matière n'a point été créée, il est moins absurde de soutenir, comme faisaient les Épicuriens, que Dieu n'était pas l'auteur du monde, et qu'il ne se mêlait pas de le conduire, que de dire qu'il l'avait formé, qu'il le conservait et qu'il en était le directeur. Ce qu'ils disaient était vrai; mais ils ne laissaient pas de parler inconséquemment. C'était une vérité, pour ainsi dire intruse, qui n'entrait point naturellement dans leur système; ils se trouvaient dans le bon chemin, parce qu'ils s'étaient égarés de la route qu'ils avaient prise au commencement. Voici ce qu'on pouvait leur dire : si la matière est éternelle, pourquoi son mouvement ne le serait-il pas? Et s'il l'est, elle n'a donc pas besoin d'être conduite. L'éternité de la matière entraîne avec elle l'éternité du mouvement. Dès que la matière existe, je la conçois nécessairement susceptible d'un nombre infini de configurations. Peut-on s'imaginer qu'elle puisse être figurable sans mouvement. D'ailleurs, qu'est-ce que le mouvement introduit dans la matière? Du moins quel est-il selon vos idées? Ce n'est qu'un changement de situation qui ne peut convenir qu'à la matière, c'est un de ses principaux attributs éternels. Et puis, pourrait dire un épicurien, de quel droit Dieu a-t-il ôté à la matière l'état où elle avait subsisté éternellement? quel est son titre? d'où vient sa commission pour faire cette réforme? Qu'aurait-on pu lui répondre? Eût-on fondé ce titre sur la force supérieure dont Dieu se trouvait doué? Mais, en ce cas là, ne l'eût-on pas fait agir selon la loi du plus fort, et à la manière de ces conquérans usurpateurs, dont la conduite est mani-

festement opposée au droit? Eût-on dit que Dieu étant plus parfait que la matière, il était juste qu'il la soumît à son empire? Mais cela même n'est pas conforme aux idées de la religion. Un philosophe qu'on aurait pressé de la sorte, se serait contenté de dire que Dieu n'exerce son pouvoir sur la matière que par un principe de bonté. Dieu, dirait-il, connaissait parfaitement ces deux choses; l'une, qu'il ne faisait rien contre le gré de la matière, en la soumettant à son empire; car, comme elle ne sentait rien, elle n'était point capable de se fâcher de la perte de son indépendance : l'autre, qu'elle était dans un état de confusion et d'imperfection, un amas informe de matériaux dont on pouvait faire un excellent édifice, et dont quelques-uns pouvaient être convertis en des corps vivans et en des substances pensantes. Il voulut donc communiquer à la nature un état plus parfait et plus beau que celui où elle était. 1° Un épicurien aurait demandé s'il y avait un état plus convenable à une chose que celui où elle a toujours été, et où sa propre nature et la nécessité de son existence l'ont mise éternellement. Une telle condition n'est-elle pas la plus naturelle qui puisse s'imaginer? Ce que la nature des choses, ce que la nécessité à laquelle tout ce qui existe de soi-même doit son existence réglée et déterminée, peut-il avoir besoin de réforme? 2° Un agent sage n'entreprend point de mettre en œuvre un grand amas de matériaux, sans avoir examiné ses qualités, et sans avoir reconnu s'ils sont susceptibles de la forme qu'il voudrait leur donner; or, Dieu pouvait-il les connaître, s'il ne leur avait pas donné l'être? Dieu ne peut tirer ses connaissances que de lui-même : rien ne peut agir sur lui ni l'éclairer : si Dieu ne voyant donc

point en lui-même, et par la connaissance de ses volontés, l'existence de la matière, elle devait lui être éternellement inconnue : il ne pouvait donc pas l'arranger avec ordre, ni en former son ouvrage. On peut donc conclure de tous ces raisonnemens que l'impiété d'Épicure roulait naturellement et philosophiquement de l'erreur commune aux païens sur l'existence éternelle de la matière. Ses avantages auraient été bien plus grands, s'il avait eu à faire au vulgaire, qui croyait bonnement que les dieux mâles et femelles, issus les uns des autres, gouvernaient le monde.

Il y avait encore une autre raison qui aurait dû empêcher les anciens philosophes, supposé qu'ils eussent raisonné conséquemment, d'admettre une *Providence* du moins particulière : c'est le sentiment où ils étaient presque tous, qu'il n'y avait point de peines ni de récompenses dans une autre vie, quoiqu'ils enseignassent au peuple ce dogme à cause de son utilité. L'ancienne philosophie grecque était raffinée, subtilisée, spéculative à l'excès; elle se décidait moins par des principes de morale, que par des principes de métaphysique; et quelque absurdes qu'en fussent les conséquences, elles n'étaient pas capables de vaincre l'impression que ces principes faisaient sur leurs esprits, ni de les tirer de l'erreur dont ils étaient prévenus; or, ces principes métaphysiques qui donnent, dans leur façon de raisonner, nécessairement l'exclusion au dogme des peines et des récompenses d'une autre vie, étaient, 1° que Dieu ne pouvait se fâcher ni faire du mal à qui que ce soit; 2° que nos âmes étaient autant de parcelles de l'âme du monde qui était Dieu, à laquelle elles devaient se réunir, après que les liens du corps où elles

étaient comme enchaînées, auraient été brisés. Un moderne, rempli des idées philosophiques de ces derniers siècles, sera peut-être surpris de ce que cette conséquence a fort embarrassé toute l'antiquité, lorsqu'il lui paraît, et qu'il est réellement si facile de résoudre la difficulté, en distinguant les passions humaines des attributs divins de justice et de bonté, sur lesquelles est établi, d'une manière invincible, le dogme des peines et des récompenses futures. Mais les anciens étaient fort éloignés d'avoir des idées si précises et si distinctes de la nature divine; ils ne savaient pas distinguer la colère de la justice, ni la partialité de la honte. Ce n'est cependant pas qu'il n'y ait eu parmi les ennemis de la religion quelques modernes coupables de la même erreur. Milord Rochester croyait un Être suprême : il ne pouvait pas s'imaginer que le monde fût l'ouvrage du hasard, et le cours régulier de la nature lui paraissait démontrer le pouvoir éternel de son auteur; mais il ne croyait pas que Dieu eût aucune de ces affections d'amour et de haine qui causent en nous tant de troubles; et par conséquent, il ne concevait pas qu'il y eût des récompenses et des peines futures.

Mais comment concilier, direz-vous, la providence avec l'exclusion du dogme des peines et des récompenses d'une autre vie? Pour répondre à votre question, il sera bon de considérer quelle était l'espèce de *providence* que croyaient les philosophes théistes. Les péripatéticiens et les stoïciens avaient à peu près les mêmes sentimens sur ce sujet. On accuse communément Aristote d'avoir cru que la providence ne s'étendait point au-dessus de la lune; mais c'est une calomnie inventée par Chalcidias. Ce qu'Aristote a prétendu, c'est que la provi-

dence particulière ne s'étendait point aux individus.

Comme il était fataliste dans ses opinions sur les choses naturelles, et qu'il croyait en même tems le libre arbitre de l'homme; il pensait que si la Providence s'étendait jusqu'aux individus, ou que les actions de l'homme seraient nécessaires, ou qu'étant contingentes, les effets déconcerteraient les desseins de la *Providence*. Ne voyant donc aucun moyen de concilier le libre arbitre avec la Providence divine, il coupa le nœud de la difficulté, en niant que la Providence s'étendît jusqu'aux individus. Zénon soutenait que la Providence prenait soin du genre humain, de la même manière qu'elle préside au globe céleste; mais plus uniforme dans ses opinions qu'Aristote, il niait le libre arbitre de l'homme; et c'est en quoi il différait de ce philosophe. Au reste, l'un comme l'autre, en admettant la providence générale, rejettait toute providence particulière. Voilà d'abord un genre de providence, qui est non-seulement très-compatible avec l'opinion de ne point croire les peines et les récompenses de l'autre vie, mais qui même détruit la créance de ce dogme.

Le cas des pythagoriciens et platoniciens est à la vérité tout à fait différent; car ces deux sectes croyaient une providence particulière qui s'étendait à chaque individu; une providence qui, suivant les notions de l'ancienne philosophie, ne pouvait avoir lieu sans les passions d'amour ou de haine : c'est là le point de difficulté. Ces sectes excluaient de la divinité toute idée de passion, et particulièrement l'idée de colère; en conséquence, elles rejettaient la croyance du dogme des peines et des récompenses d'une autre vie; cependant elles croyaient en même tems une providence administrée par le secours des passions.

Pour éclaircir cette opposition apparente, il faut avoir recours à un principe dominant du paganisme, c'est-à-dire, à l'influence des divinités locales et nécessaires. Pythagore et Platon enseignaient que les différentes régions de la terre avaient été confiées par le maître suprême de l'univers au gouvernement de certains dieux inférieurs et subalternes. C'était, long-tems avant ces philosophes, l'opinion populaire de tout le monde païen. Elle venait originairement des Égyptiens, sur l'autorité desquels Pythagore et Platon l'adoptèrent. Tous les écrits de leurs disciples sont remplis de la doctrine des démons et des génies, et d'une manière si marquée, que cette opinion devient le dogme caractéristique de leur théologie. Or, l'on supposait que ces génies étaient susceptibles de passions, et que c'était par leur moyen que la providence particulière avait lieu. On doit même observer ici que la raison qui, suivant Chalcidias, faisait rejeter aux péripatéticiens la croyance d'une providence; c'est qu'ils ne croyaient point à l'administration des divinités inférieures, ce qui montre que ces deux opinions étaient étroitement liées l'une à l'autre.

Il paraît évidemment, par ce que nous venons de dire, que le principe, que Dieu est incapable de colère, principe qui, dans l'idée des païens, renversait le dogme des peines et des récompenses d'une autre vie, n'attaquait point la *providence* particulière des dieux, et que la bienveillance que quelques philosophes attribuaient à la divinité suprême, n'était point une passion semblable en aucune manière à la colère qu'ils lui refusaient, mais une simple bienveillance qui, dans l'arrangement et le gouvernement de l'univers, dirigeait la totalité vers le mieux, sans intervenir dans chaque système particulier.

Cette bienveillance ne provenait pas de la volonté, mais émanait de l'essence même de l'être suprême. Presque tous les philosophes ont donc reconnu une providence, sinon particulière, du moins générale. Démocrite et Leucippe passent pour avoir été les premiers adversaires de la providence; mais ce fut Épicure qui entreprit d'établir leurs opinions. Tous les épicuriens pensaient de même que leur maître. Lucrèce cependant, le poëte Lucrèce, dans le livre même où il combat la providence, l'établit d'une manière fort énergique, en admettant une force cachée qui influe sur les grands événemens.

Usque adeo res humanas vis abdita quædam
Obterit, et pulchros fasces, sævasque secures.
Proculcare ac ludibrio sibi habere videtur.

Au fond, Épicure n'admettait des dieux que par politique, et son système était un véritable athéisme. Cicéron le dit d'après Possidonius, dans son livre *de la nature des dieux* : *Epicurus re tollit, et actione relinquit deos*. Nous résoudrons plus bas les difficultés qu'il faisait contre le dogme de la *providence*.

Tous les peuples policés reconnaissent une providence; cela est sûr des Grecs. On pourrait en rapporter une infinité de preuves; je me contenterai de celle que me fournit Plutarque dans la vie de Timoléon, de la traduction d'Amyot : « Mais arrivé que fut Dionisius en la ville de « Corinthe, il n'y eut homme en toute la Grèce qui n'eût « envie d'y aller pour le voir et parler à lui, et y allaient, « les uns très-aises de son malheur, comme s'ils eussent « foulé aux pieds celui que la fortune avait abattu, tant

« ils le haïssaient âprement. Les autres amollis en leur « cœur de voir une si grande mutation, se regardaient « avec un je ne sais quoi de compassion, considérant la « grande puissance qu'ont les causes occultes et divines « sur l'imbécillité des hommes et sur les choses qui pas- « sent tous les jours devant nos yeux. » Il est vrai, pour le dire en passant, que l'orthodoxie de Plutarque n'est pas soutenue, et qu'il parle quelquefois le langage des épicuriens. Tite-Live s'exprime ainsi sur le malheur arrivé à Appius Claudius : *et dùm pro se quisque deos tandem esse, et non negligere humana fremunt, et superbiæ crudelitatique pœnas et si feras, non leves tamen venire pœnas.* Les Indiens, les Celtes, les Égyptiens, les Éthiopiens, les Chaldéens, en un mot, presque tous les peuples qui croyaient qu'il y avait un Dieu, croyaient en même tems qu'il avait soin des choses humaines ; tant est forte et naturelle la conviction d'une *providence*, dès-là qu'on admet un être suprême. L'évidence de ce dogme ne pourrait être obscurcie par les difficultés qu'on y oppose en foule ; les seules lumières de la raison suffisent pour nous faire comprendre que le créateur de ce chef-d'œuvre, qu'on ne peut assez admirer, n'a pu l'abandonner au hasard. Comment s'imaginer que le meilleur des pères néglige le soin de ses enfans? Pourquoi les aurait-ils formés, s'ils lui étaient indifférens ? Quel est l'ouvrier qui abandonne le soin de son ouvrage? Dieu peut-il avoir créé des sujets en état de connaître leur créateur et de suivre des lois, sans leur en avoir donné ? Les lois ne supposent-elles pas la punition des coupables? Comment punir, sans connaître ce qui se passe ? Tout ce qui est dans Dieu, tout ce qui

est dans l'homme, tout ce qui est dans le monde, nous conduit à une providence. Dès qu'on supprime cette vérité, la religion s'anéantit, l'idée de Dieu s'efface, et on est tenté de croire que n'y ayant plus qu'un pas à faire pour tomber dans l'athéisme, ceux qui nient la providence peuvent être placés au rang des athées.

Mais pour rendre ceci plus frappant et plus sensible, faisons un parallèle entre le Dieu de la religion et le dieu de l'irréligion; entre le Dieu de *providence* et le dieu d'Épicure; entre le Dieu des chrétiens et le dieu de certains déistes. Dans le système de l'irréligion, je vois un dieu dédaigneux et superbe, qui néglige, qui oublie l'homme après l'avoir fait, qui le dégage de toute dépendance, de peur de s'abaisser jusqu'à veiller sur lui; qui l'abandonne, par mépris, à tous les égaremens de son orgueil, et à tous les excès de la passion, sans y prendre le moindre intérêt; un dieu qui voit d'un œil égal et le vice triomphant, et la vertu violée, qui ne demande d'être aimé ni même d'être connu de sa créature; quoiqu'il ait mis en elle une intelligence capable de le connaître, et un cœur capable de l'aimer. Dans le système de la providence, je vois au contraire un Dieu sage, dont l'immuable volonté est un immuable attachement à l'ordre, un Dieu bon, dont l'amour paternel se plaît à cultiver dans le cœur de sa créature, les semences de vertu qu'il y a mises; un Dieu juste qui récompense sans mesure, qui corrige sans hauteur, qui punit avec règle, et proportionne les châtimens aux fautes; un Dieu qui veut être connu, qui couronne en nous ses propres dons, l'hommage qu'il fait rendre à ses perfections infinies et l'amour qu'il nous

inspire pour elles. C'est au déiste situé entre ces deux tableaux, à se déterminer pour celui qui lui paraît plus conforme à sa raison.

Si nous pouvions méconnaître la *providence* dans le spectacle de ce vaste univers, nous la retrouverions en nous. Sans chercher des raisons qui nous fuient, ouvrons l'oreille à la voix intérieure qui cherche à nous instruire. Nous sommes l'abrégé de l'univers, et en même tems nous sommes l'image du créateur. Si nous ne pouvons contempler ce grand original, contentons-nous de le contempler dans son image. Nous ne pouvons jamais mieux le trouver que dans les portraits où il a voulu se peindre lui-même. Si je me replie sur moi-même, je sens en moi un principe qui pense, qui juge, qui veut; je trouve de plus que je suis un corps organisé, capable d'une infinité de mouvemens variés, dont les uns ne dépendent point du tout de moi, les autres en dépendent en partie, et les autres me sont entièrement soumis. Ceux qui ne dépendent point de moi, sont, par exemple, la circulation du sang et celle des humeurs, d'où procèdent la nutrition et la formation des esprits animaux. Ce mouvement ne peut être interrompu par un acte de ma volonté, et je ne puis subsister si quelque cause étrangère en interrompt le cours. J'en trouve d'autres chez moi aussi indépendans de ma volonté que la circulation du sang; mais que je puis suspendre pour un moment, sans bouleverser toute la machine. Tel est entre autres celui de la respiration, que je puis arrêter quand il me plaît, mais non pas pour longtems, par un simple acte de ma volonté, sans le secours de quelques moyens antérieurs. Enfin, il y a en moi

certains fluides errans dans tous les divers canaux dont mon corps est rempli, mais dont je puis déterminer le cours par un acte de ma volonté. Sans cet acte, ces fluides que j'appellerai *les esprits animaux*, coulent par leur activité naturelle indifféremment dans tous les vides et dans tous les canaux qu'ils rencontrent ouverts, sans affecter un lieu particulier plutôt qu'un autre; semblables à des serviteurs qui se promènent négligemment en attendant l'ordre de leur maître; mais selon mes désirs ils se transportent dans les canaux particuliers, à proportion du besoin plus ou moins grand, dont je suis le juge. Je vois dans ce que je viens de trouver chez moi, une image naïve de tout cet univers. Nous y distinguons des mouvemens réglés et invariables, d'où dépendent tous les autres, et qui sont à l'univers comme la circulation du sang est dans le corps humain; mouvement que Dieu n'arrête jamais, non plus que l'homme n'arrête celui de son sang; avec cette différence, que c'est en nous un effet de notre impuissance, et en Dieu celui de son immutabilité. Nous comparerons donc les mouvemens généraux de nos corps qui ne dépendent point de nous, aux lois générales et immuables que Dieu a établies dans la matière. Mais comme nous trouvons en nous de certains mouvemens, quoique indépendans de nous, dont nous pouvons pourtant suspendre le cours pour quelques momens, comme celui de la respiration; aussi conçois-je dans cet univers des mouvemens très-réglés, qui procèdent des mouvemens généraux, que Dieu peut suspendre quelque tems, sans porter préjudice à ce bel ordre, mais dont il changerait l'économie, si cette suspension durait trop

long-tems. Tel est celui du soleil et de la lune, que Dieu arrêta pour donner le tems à Josué de remporter une entière victoire sur les ennemis de son peuple. Enfin, je trouve dans la nature aussi-bien que chez moi une quantité immense de fluides de plusieurs espèces, répandus dans tous les pores et les interstices des corps, ayant du mouvement en eux-mêmes, mais un mouvement qui n'est pas entièrement déterminé de tel ou tel côté par les lois générales qui sont en partie comme vagues et indéterminées. Ce sont ces fluides qui sont à la nature ce que sont les esprits animaux au corps humain, esprits nécessaires à tous les mouvemens principaux et indépendans de nous, mais soumis outre cela à exécuter nos ordres par ces principes que je viens de poser.

Il est maintenant aisé de comprendre comment Dieu a pu établir des lois fixes et inviolables du mouvement, et gouverner pourtant le monde par sa *providence*. Quoi! j'aurai le pouvoir de remuer un bras ou de ne pas le remuer, de me transporter dans un certain lieu ou de ne pas le faire, d'aider un ami ou de ne le pas aider; et Dieu qui a disposé toutes choses avec une sagesse et une puissance infinies, et de qui je tiens ce pouvoir, se sera lui-même privé d'agir par des volontés particulières? Je puis aider mes enfans, les punir, les corriger, leur procurer du plaisir, ou les priver de certaines choses selon ma prudence, je puis par ma prévoyance prévenir les maux et les accidens qui peuvent leur arriver, en ôtant de dessous leurs pas ce qui pourrait occasionner leur chute. Ce que je puis faire pour mes enfans, je le puis aussi pour mes amis. Je sais qu'un ami se dispose à faire une action qui

peut lui procurer de fâcheuses affaires; je cours sur les lieux, je le préviens, et je l'empêche par mes sollicitations d'exécuter ce qu'il avait désir de faire. Pendant ma promenade je vois devant moi un aveugle qui va se précipiter dans un fossé, croyant suivre le chemin. Je précipite mes pas, je prends cet aveugle par le bras, et je l'arrête sur le penchant de sa chute; n'est-ce pas là une providence en moi? Par combien d'autres réflexions pourrai-je la prouver? Or, ce que je sens en moi irai-je le refuser à la divinité? Notre *providence* n'est qu'une image imparfaite de la sienne. Il est le père de tous les hommes, ainsi que leur créateur; il punit, il châtie, il prévoit les maux, il les fait quelquefois sentir à ses enfans. Il se dispose au châtiment, mais notre repentir calme sa colère, et éteint entre ses mains la foudre qu'il était prêt à lancer. Sa providence ne s'est pas bornée à établir des lois de mouvement, selon lesquelles tout se meut, tout se combine, tout se varie, tout se perpétue. Ce ne serait là qu'une providence générale. S'il n'avait créé que de la matière, ces lois générales auraient suffi pour entretenir l'univers éternellement dans le même ordre, tant sa profonde sagesse l'a rendu harmonieux; mais, outre la matière, il a créé des êtres intelligens et libres, auxquels il a donné un certain degré de pouvoir sur les corps : ce sont ces êtres libres qui engagent la divinité à une providence particulière; c'est celle-ci qui fait une des parties les plus intéressantes de la religion : examinons si les principes que nous avons posés en détruisent l'idée.

Si je conçois l'univers comme une machine, dont les ressorts sont engagés si dépendamment les uns des autres,

qu'on ne peut retarder les uns sans retarder les autres, et sans bouleverser tout l'univers : alors je ne concevrai d'autre providence que celle de l'ordre établi dans la création du monde, que j'appelle providence générale. Mais j'ai bien une autre idée de la nature. Les hommes dans leurs ouvrages même les plus liés, ne laissent pas de les faire tels, qu'ils peuvent, sans renverser l'ordre de leur machine, y changer bien des choses. Un horloger, par exemple, a beau engager les roues d'une montre, il est pourtant le maître d'avancer ou de reculer l'aiguille comme il lui plaît. Il peut faire sonner un réveil plus tôt ou plus tard, sans altérer les ressorts et sans déranger les roues; ainsi vous voyez qu'il est le maître de son ouvrage, particulièrement sur ce qui regarde sa destination. Un réveil est fait pour indiquer les heures, et pour réveiller les gens dans un certain tems. C'est justement ce dont est maître celui qui a fait la montre. Voilà justement une idée de la *providence* générale et particulière. Ces ressorts, ces roues, ces balanciers, tout cela en mouvement, font la providence générale, qui ne change jamais et qui est inébranlable : ces dispositions du réveil et du cadran, dont les déterminations sont à la disposition de l'ouvrier, sans altérer ni ressort ni rouages, sont l'emblême de la providence particulière. Je me représente cet univers comme un grand fluide, à qui Dieu a imprimé le mouvement qui s'y conserve toujours. Ce fluide entraîne les planètes par un courant très-réglé et par un mouvement si uniforme, que les astronomes peuvent aisément prédire les conjonctions et les oppositions. Voilà la providence générale. Mais dans chaque planète les parties de ces pre-

miers élémens n'ont point de mouvement réglé. Elles ont à la vérité un mouvement perpétuel, mais indéterminé, se portant où les passages sont les plus libres, semblables à ces rivières qui suivent constamment leur lit, mais dont une partie des eaux se répand à droite et à gauche, au travers des pores de la terre, suivant le plus ou le moins de facilité du terroir qu'elles pénètrent. C'est cette matière du premier élément que Dieu détermine par des volontés particulières, suivant les vues de sa sagesse et de sa bonté. Ainsi, sans rien changer dans les lois primitives établies par la divinité, il peut régler tous les événemens sublunaires occasionnellement, selon les démarches des êtres libres qu'il a mis sur la terre ou dans les autres planètes, s'il y en a d'habitées. Voilà ce qui concerne la *providence* par rapport à la nature; voyons celle qui regarde les esprits.

En formant cet univers, Dieu avait créé des objets de sa puissance et de sa sagesse. Il voulut en créer qui fussent l'objet de sa bonté, et qui fussent en même tems les témoins de sa puissance et de sa sagesse. Cette pente générale et universelle des hommes à la félicité, paraît une preuve incontestable que Dieu les a faits pour être heureux. L'Écriture fortifie ce sentiment, au lieu de le détruire, en nous disant que Dieu est charité; qu'est-ce à dire? C'est que la bonté de Dieu est l'attribut à qui les hommes doivent leur existence, et qui par conséquent est le premier à qui ils doivent rendre hommage.

L'amour d'un sexe pour l'autre, l'amour des pères pour leurs enfans, cette pitié dont nous sommes naturellement susceptibles, sont trois moyens puissans par lesquels la sagesse infinie sait tout conduire à ses fins. 1° Dieu

n'a point commis le soin de la société uniquement à la raison des hommes. En vain aurait-il fait la distinction des deux sexes; en vain de cette distinction s'en devrait-il suivre la propagation du genre humain; en vain la religion naturelle nous avertirait-elle que nous devons travailler au bonheur de notre prochain, tout aurait été inutile, le penchant de l'homme au bonheur l'aurait toujours éloigné des vues de la *Providence*. Quelqu'un se serait-il marié, s'il n'y avait eu que la raison seule qui l'y eût déterminé? Le mariage le plus heureux entraîne toujours après lui plus de soucis et d'inquiétudes que de plaisir; les femmes surtout y sont plus intéressées que les hommes. Suivez avec exactitude toutes les suites d'une grossesse, les douleurs de l'enfantement, etc., et jugez s'il y a une femme au monde qui voulût en courir les risques, si elle n'agissait qu'en vue de suivre sa raison? Quoique les hommes courent moins de hasards, et qu'ils soient exposés à moins de maux, il en reste encore assez pour les éloigner du mariage, s'ils n'y étaient poussés que par leur devoir. Aussi Dieu les a-t-il engagés non-seulement par le plaisir, mais par une impulsion secrète, encore plus forte que le plaisir. 2° Si nous examinons cette tendresse des pères et des mères pour leurs enfans, nous n'y trouverons pas moins les soins attentifs de la Providence. Qu'est-ce qui nous engage à avoir plus d'amour pour nos enfans, que pour ceux de nos voisins, quand même les nôtres auraient moins de beauté et moins de mérite? La raison n'exige-t-elle pas de nous que nous proportionnions notre amour au mérite? Mais il ne s'agit pas d'agir ici par raison. Le père partage avec sa tendre épouse les inquiétudes que leur cause leur amour pour leurs en-

fans. Tout leur tems est employé, soit à leur éducation, soit à travailler pour leur laisser du bien après leur mort. Il leur en faudrait peu pour eux seuls, mais ils ne trouvent jamais qu'ils en laissent assez à leurs enfans. Ils se privent souvent des plaisirs qu'il faudrait acheter aux dépens du bonheur de leur famille. En bonne foi, les hommes s'aimant comme ils s'aiment, prendraient-ils tous ces soins pour leurs enfans, s'ils n'y étaient engagés par une forte tendresse? et auraient-ils cette tendresse, si elle ne leur était imprimée par une cause supérieure? Examinons-les sous un autre point de vue. Ils ont une haine mortelle pour tout ce qui s'oppose à leur bonheur. L'homme est né paresseux, il fuit la peine, et surtout une peine qu'il ne choisit pas lui-même. Voilà pourtant des enfans qui lui en imposent de telles, qu'il les regarderait comme un joug insupportable, si c'était d'autres que ses enfans. L'homme aime sa liberté, et hait quiconque la lui ravit. Cependant ses enfans lui donnent une occupation onéreuse, et gênent entièrement sa liberté, et il ne les aime pas moins pour cela; bien plus, si quelque enfant est plus accablé de maladie que les autres, il sera toujours le plus aimé, quoique il donne le plus de peine; toute la tendresse semble se ramasser en lui seul. Admirons en cela la sagesse infinie de la *Providence*, qui, ayant donné aux hommes un penchant invincible pour le bonheur, a pourtant su, malgré ce penchant, les conduire à ses fins.

3° La Providence, toujours attentive à nos besoins, a imprimé dans l'homme le sentiment de la pitié, qui nous fait sentir une vive douleur à la vue du malheur d'autrui, et qui nous engage à le soulager pour nous soulager nous-mêmes. Il y a, je le sais, de l'amour-propre dans le secours

que nous donnons aux misérables et aux affligés, mais Dieu enchaîne cet amour-propre par cette vive sensibilité dont nous ne sommes pas les maîtres; elle est involontaire, et ne pouvant nous en défaire, nous trouvons plus expédient d'en faire cesser la cause en soulageant les misérables. Il faut avouer que les stoïciens étaient de pauvres philosophes, de prétendre que la pitié était une passion blâmable, elle qui fait l'honneur de l'humanité. Je ne puis comprendre qu'on ait été si long-tems entêté de la morale de ces gens-là; mais ils sont anciens, ainsi fussent-ils mille fois plus ridicules, ils feront toujours l'admiration des pédans. La pitié est une passion bien respectable; elle est l'apanage des cœurs bien faits; elle est une des plus fortes preuves que le monde est produit par une sagesse infinie, qui sait conduire tout à ses fins, même parmi les êtres libres, sans gêner leur liberté. Plus je fais réflexion sur ces trois lois de la *Providence* générale, plus je suis surpris de voir tant d'athées dans le siècle où nous sommes. Si nous n'avions d'autres preuves de la divinité que celles qui sont métaphysiques, je ne serais pas surpris que ceux qui n'ont pas le génie tourné de ce côté-là, n'y fussent pas sensibles. Mais ce que je viens de dire est proportionné à toutes sortes de génies, et en même tems si satisfaisant, que je doute que tout homme qui voudra y faire attention, ne reconnaisse une Providence. Qui reconnaît une Providence reconnaît un Dieu: on a fait souvent ce raisonnement, il y a un Dieu, donc il y a une Providence. Par-là, on était obligé de prouver l'existence d'une divinité par d'autres voies que par la Providence : c'est ce qui engageait les philosophes à aller chercher des raisons métaphysiques, peu sensibles

et souvent fausses; au lieu que cet argument-ci est certain, il y a une Providence, donc il y a un Dieu : voici quelques-unes des difficultés qu'on peut faire contre la *Providence.*

Il y a dans le monde plusieurs désordres, bien des choses inutiles et même nuisibles. Les épicuriens pressaient cette objection, et elle est répétée plus d'une fois dans le poëme de Lucrèce.

Nequaquàm nobis divinitùs esse creatam
Naturam mundi quæ tantâ est prædita culpâ.

Les rochers inaccessibles, les déserts affreux, les monstres, les poisons, les grêles, les tempêtes, etc., étaient autant d'argumens qu'on joignait aux précédens.

Je réponds, 1° que Dieu a établi dans l'univers des lois générales, suivant lesquelles toutes les choses particulières, sans exception, ont leur usage propre; et quoiqu'elles nous paraissent fâcheuses et incommodes, les règles générales n'en sont pas moins sages et salutaires. Il ne conviendrait point à Dieu de déroger par des exceptions perpétuelles. 2° On regarde bien des choses comme des désordres, parce qu'on en ignore la raison et les usages; et dès qu'on vient à les découvrir, on voit un ordre merveilleux. Par exemple, ceux qui adoptaient le système astronomique de Ptolomée, trouvaient dans la structure des cieux, et dans l'arrangement des corps célestes, des espèces d'irrégularités et des contradictions même qui les révoltaient. De là, cette raillerie, ou plutôt ce blasphème d'Alphonse, roi de Castille, et grand mathématicien, qui disait que si la divinité l'avait appelé à son conseil, il lui aurait donné de bons avis; mais depuis que l'ancien système a fait place à un autre beaucoup plus simple et plus

commode, les embarras ont disparu, et le monde s'est montré sous une forme à laquelle on défierait Alphonse lui-même de trouver à redire. Avant qu'on eût découvert en anatomie la circulation du sang, et d'autres vérités importantes, le véritable usage de plusieurs parties du corps humain était ignoré, au lieu qu'à présent il s'explique d'une manière sensible. 3. Quant aux choses inutiles, il ne faut pas être si prompt à les qualifier. Ainsi, la pluie tombe dans la mer; mais peut-être en tempère-t-elle la salure, qui, sans cela, deviendrait plus nuisible aux poissons, et les navigateurs en tirent souvent des rafraîchissemens bien essentiels. 4. Enfin, on trouve des utilités très-considérables dans les choses qui paraissent difformes ou même dangereuses. Les monstres, par exemple, font d'autant mieux sentir la bonté des êtres parfaits. L'expérience a su tirer des poisons mêmes d'excellens remèdes. Ajoutons que les bornes de notre esprit ne permettent pas de prononcer décisivement sur ce qui est beau ou laid, utile ou inutile dans un plan immense. Le hasard, dites-vous, cause aveugle, influe sur une quantité de choses, et les soustrait, par conséquent, à l'empire de la divinité. Mais, qu'est-ce que le hasard? Le hasard n'est rien; c'est une fiction, c'est une chimère, qui n'a ni possibilité ni existence. On attribue au hasard des effets dont on ne connaît pas les causes; mais Dieu connaissant de la manière la plus distincte toutes les causes et tous les effets, tant existans que possibles, rien ne saurait être hasard par rapport à Dieu. Mais, à l'égard de Dieu, continuez-vous, n'y a-t-il pas bien des choses casuelles, comme le nombre des feuilles d'un arbre, celui des grains de sable de tel ou tel rivage? Je réponds que le nombre des

feuilles n'est pas moins déterminé que celui des arbres et des plus grands corps de l'univers. Il n'en coûte pas plus à Dieu de se représenter les moindres parties du monde que les plus considérables; et le principe de la raison suffisante n'est pas moins essentiel pour régler leur nombre, leur place, et toutes les autres circonstances qui les concernent, que pour assigner au soleil son orbite, et à la mer son lit. Si le hasard avait lieu dans les moindres choses, il pourrait l'avoir dans les plus grandes. Du moins, on avouera que ce qui dépend de la liberté des hommes et des autres êtres intelligens, ne saurait être assujéti à la providence. Je réponds qu'il serait bien étrange que le plus beau et le plus excellent ordre des choses créés, celui des intelligences, fût soustrait au gouvernement de Dieu, ayant reçu l'existence de lui comme tout le reste, et faisant la plus noble partie de ses ouvrages. Au contraire, il est à présumer que Dieu y fait une attention particulière. D'ailleurs, si l'usage de la liberté détruisait le gouvernement divin, il ne resterait presque rien des choses sublunaires qui fût sous la dépendance de Dieu, presque tout ce qui se passe sur la terre étant l'ouvrage de l'homme et de sa liberté. Mais Dieu, en dirigeant les événemens, n'en détruit, ni même n'en change pas la nature et le principe. Il agit, à l'égard des êtres libres, d'une façon, s'il est permis de parler ainsi, respectueuse pour leur liberté. S'il y a quelque difficulté à concilier cette action de Dieu avec la liberté de l'homme, les bornes de notre esprit doivent en amortir l'impression. Comment Dieu, dit l'adversaire de la *Providence*, peut-il embrasser la connaissance et le soin de tant de choses à la fois? Parler ainsi, c'est oublier la grandeur, l'infinité de Dieu. Y a-t-

il quelque répugnance à admettre dans un être infini une connaissance sans bornes et une action universelle? Nous-mêmes, dont l'entendement est renfermé dans de si étroites bornes, ne sommes-nous pas témoins tous les jours de l'artifice merveilleux qui rassemble une foule d'objets sur notre rétine, et qui en transmet les idées à l'âme? N'éprouvons-nous pas plusieurs sensations à la fois? Ne mettons-nous pas en dépôt dans notre mémoire une quantité innombrable d'idées et de mots, qui se trouvent au besoin dans un ordre et avec une netteté merveilleuse? Et comme il y a diverses nuances de gradations entre les hommes, et qu'un idiot de paysan a beaucoup moins d'idées qu'un philosophe du premier ordre, ne peut-on pas concevoir en Dieu toutes les idées possibles au plus haut degré de distinction? N'est-il pas indigne de Dieu d'entrer dans de pareils détails? Parler ainsi, c'est se faire une fausse idée de la majesté de Dieu. Comme il n'y a ni grand ni petit pour lui, il n'y a rien non plus de bas et de méprisable à ses yeux. Il est au contraire parfaitement convenable à la qualité d'Être suprême de diriger l'univers de telle sorte que les plus petites choses parviennent à sa connaissance, et ne s'exécutent point sans sa volonté. La majesté de Dieu consiste dans l'exercice de ses perfections, et cet exercice ne saurait avoir lieu sans sa *providence*. Les afflictions des gens de bien sont du moins incompatibles avec le gouvernement d'un Dieu sage et juste. Les méchans, d'un autre côté, prospèrent et demeurent impunis. Nous voici parvenus aux difficultés les plus importantes, qui ont exercé, dans tous les âges, les païens, les juifs et les chrétiens. Les païens, surtout toutes les fois qu'il arrivait quelque chose de contraire à

leurs vœux, et que leur vertu ne recevait pas la récompense à laquelle ils s'attendaient, les païens, dis-je, formaient aussitôt des soupçons injurieux contre Dieu et contre sa *providence*, et ils s'exprimaient d'une manière impie. Les ouvrages des poëtes tragiques en sont pleins. Il se présente plusieurs solutions que je ne ferai qu'indiquer. 1° Tous ceux qui paraissent gens de bien ne le sont pas; plusieurs n'ont que l'apparence de la piété, et leurs actions ne passent point jusqu'à leurs cœurs. 2° Les plus pieux ne sont point exempts de tache. 3° Ce que les hommes regardent comme des maux ne mérite pas toujours ce nom; ce n'est pas toujours être malheureux que de vivre dans l'obscurité; ces situations sont souvent plus compatibles avec le bonheur que l'élévation et les richesses. 4. Le contentement de l'esprit, le plus grand de tous les biens, suffit pour dédommager les justes affligés de leurs traverses. 5° L'issue en est avantageuse; les calamités servent à éprouver, et sont totalement à la gloire de ceux qui les endurent, en adorant la main qui les frappe. 6° Enfin, la vie future levera pleinement le scandale apparent, en dispensant des distributions supérieures aux maux présens. On trouve de très-judicieuses réflexions sur ce sujet dans les auteurs païens. Sénèque y a consacré un traité exprès : *Quare viris bonis mala accidant, cùm sit Providentia?* Les méchans, d'un autre côté, prospèrent et demeurent impunis, autre embarras pour les païens. De là le mot impie de Jason dans Sénèque, quand Médée s'envole après avoir égorgé ses fils : *testare nullos esse, quia veheris, deos.*

Mais personne n'a traité ce sujet avec plus de force que Claudien dans son poëme contre Rufin.

Le morceau est trop beau pour ne pas le transcrire :

Sæpe mihi dubiam traxit sententia mentem,
Curarent superi terras, an nullus inesset
Rector, et incerto fluerent mortalia casu.
Nam cum dispositi quæsissem fœdera mundi,
Præscriptosque mari fines, annique meatus,
Et lucis noctisque vices, tunc omnia rebar.
Consilio firmata Dei, qui lege moveri
Sidera, qui fruges diverso tempore nasci,
Qui variam Phœben alieno jusserit igne
Compleri, solemque suo, porrexerit undis
Littora, tellurem medio liberaverit axe.
Sed cum res hominum tantâ caligine volvi
Respicerem, lætosque diu florere nocentes,
Vexarique pios, rursus labefacta cadebat.
Religio, causæque viam non sponte sequebar
Alterius, vacuo quæ currere sidera motu
Affirmat, magnumque novas per inane figuras
Fortunâ non arte regi, quæ numina sensu
Ambiguo, vel nulla putat, vel nescia veri.
Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum
Absolvitque deos, etc.

Plusieurs méchans paraissent heureux sans l'être; ils sont le jouet des passions et la proie des remords sans cesse renaissans. 2° Les biens dont les méchans jouissent se convertissent pour eux ordinairement en poison. 3° Les lois humaines font déjà payer à plusieurs coupables la peine de leurs crimes. 4° Dieu peut supporter les pécheurs, et les combler même de bienfaits, soit pour les ramener à lui, soit pour récompenser quelques vertus humaines; il est de sa grandeur, et, si j'ose parler ainsi, de sa généro-

sité, de ne pas se venger immédiatement après l'offense. 5° Le tems des destinées éternelles arrivera, et ceux qui échappent à présent à la vengeance divine, et qui jouissent en paix du ciel irrité, seront obligés de boire à longs traits le calice que Dieu leur a préparé dans sa fureur.

DIDEROT.

PUISSANCE.

PUISSANCE. (*Droit naturel et politique.*) Ce mot se prend en différens sens; 1° il marque la supériorité et les droits qu'un individu a sur d'autres; alors c'est un synonyme de pouvoir : c'est ainsi qu'on dit la puissance paternelle, la puissance législative, etc. Par la puissance, on entend la somme des forces d'un état ou d'une société politique; c'est sous ce point de vue que nous allons le considérer.

La puissance d'un état est toujours relative à celle des états avec qui il a des rapports. Une nation est puissante lorsqu'elle peut maintenir son indépendance et son bien-être contre les autres nations qui sont à portée de lui nuire.

La puissance d'un état est encore relative au nombre de ses sujets, à l'étendue de ses limites, à la nature de ses productions, à l'industrie de ses habitans, à la bonté de son gouvernement; de là vient souvent qu'un petit état est beaucoup plus puissant qu'un état plus étendu, plus fertile, plus riche, plus peuplé, parce que le premier saura

mettre à profit les avantages qu'il a reçus de la nature, ou compensera par ses soins ceux qui lui seront refusés.

La principale source de la *puissance* d'un état est sa population; il lui faut des bras pour mettre ses champs en valeur, pour faire fleurir ses manufactures, sa navigation, son commerce ; il lui faut des armées proportionnées à celles que ses voisins peuvent mettre sur pied; mais il ne faut point pour cela que l'agriculture et les autres branches de sa puissance souffrent. Un sol fertile, une situation favorable, un pays défendu par la nature, contribueront beaucoup à la puissance d'un état. Enfin, il est essentiel qu'il jouisse de la tranquillité dans son intérieur; jamais un peuple déchiré par des factions, en proie aux cabales, aux intrigues, à l'anarchie, à l'oppression, n'aura le degré de puissance qui lui est nécessaire pour repousser les entreprises de ses ennemis.

Mais c'est en vain qu'un empire jouira de tous ces avantages, si une mauvaise administration lui en fait perdre les fruits. Le souverain est l'âme qui donne le mouvement et la vie à l'état, c'est l'usage ou l'abus qu'il fait de ses forces qui décide de sa puissance ou de sa faiblesse. En vain commandera-t-il à des peuples nombreux; en vain la nature lui aura-t-elle prodigué les richesses du sol; en vain l'industrie de ses sujets lui amènera-t-elle les trésors du monde; ces avantages seront perdus, si une bonne administration ne les met à profit. Les Ottomans commandent à de vastes états, qui jouissent du ciel le plus favorable; depuis le Danube jusqu'à l'Euphrate tout reconnaît leurs lois; cependant leur puissance n'approche point de celle d'un grand nombre d'états d'Europe, qui sont renfermés dans des bornes plus étroites que la plupart des

royaumes soumis à l'empire des sultans. L'Égypte, la Grèce, qui font aujourd'hui les moindres parties de cet empire, avaient, sous leurs premiers maîtres, des forces auxquelles on ne peut point comparer la totalité de celles des despotes modernes qui ont asservi ces pays : ceux-ci commandent à de vils esclaves, accablés sous leurs fers, qui ne travaillent que pour satisfaire les caprices d'un tyran, d'un visir, d'un eunuque; les premiers commandaient à des citoyens échauffés par l'amour de la patrie, de la liberté, de la gloire. Combien de fois la Grèce a-t-elle ébranlé les trônes de ces monarques asiatiques, soutenus par des millions de bras? Les armées innombrables des Xercès, des Darius, sont venues briser leurs forces contre la puissance athénienne. Tous les efforts de la monarchie espagnole, soutenue par les richesses des deux mondes, ont échoué contre la vigueur des Hollandais généreux.

C'est de l'esprit dont un souverain sait animer ses peuples, que dépend sa vraie puissance. S'il leur inspire l'amour de la vertu, de la gloire; s'il leur rend chère sa patrie par le bonheur dont il les y fait jouir; s'il les excite aux grandes actions par des récompenses; s'il effraie les mauvais citoyens par des peines, l'état sera puissant, il sera respecté de ses voisins, ses armées seront invincibles. Mais s'il souffre que le luxe et le vice corrompent les mœurs de ses sujets; s'il permet que leur ardeur guerrière s'amollisse; si la subordination, les lois, la discipline, sont méprisées; si l'on dégrade les âmes des peuples par l'oppression, alors l'avidité prendra la place de l'honneur; l'amour des richesses succédera à celui de la patrie, de la gloire; il n'y aura plus de citoyens; chacun ne s'occupera que de ses intérêts particuliers; on oubliera le bien général auquel

toutes les volontés doivent concourir pour rendre une nation puissante. Alors, ni le nombre des armées, ni l'immensité des trésors, ni la fertilité des champs, ne pourront procurer à l'état une puissance réelle.

Ainsi que les hommes robustes, les nations sont souvent tentées d'abuser de leurs forces. Ceux qui les gouvernent font consister leur puissance à étendre leurs conquêtes; à faire la loi à leurs voisins; à entrer dans toutes les querelles qui agitent les autres peuples; à entreprendre des guerres longues et sanglantes, auxquelles des passions injustes ou frivoles ont souvent plus de part que les intérêts de l'état; ainsi, pour faire une vaine parade de puissance, on épuise des forces réelles qui devraient être réservées pour le soutien de la nation.

DIDEROT.

PUISSANCE LÉGISLATIVE, EXÉCUTRICE ET DE JUGER. (*Gouvernement politique.*) On nomme puissance dans un état la force établie entre les mains d'un seul, ou de plusieurs.

On distingue dans chaque état trois sortes de pouvoirs ou de puissances: la puissance législative; la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, autrement dite la puissance exécutrice de l'état; et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil.

Par la première, le prince ou l'état fait des lois pour un tems ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge

les différends des particuliers, c'est pourquoi nous appelons cette dernière la puissance de juger.

La liberté doit s'étendre à tous les particuliers, comme jouissant également de la même nature; si elle se borne à certaines personnes, il vaudrait mieux qu'il n'y en eût point, puisqu'elle fournit une triste comparaison qui aggrave le malheur de ceux qui en sont privés.

On ne risque pas tant de la perdre, lorsque la puissance législative est entre les mains de plusieurs personnes qui diffèrent par le rang et par leurs intérêts; mais là où elle se trouve à la discrétion de ceux qui s'accordent en ces deux choses, le gouvernement n'est pas éloigné de tomber dans le despotisme de la monarchie. La liberté ne saurait être plus assurée que là où la *puissance législative* est confiée à diverses personnes si heureusement distinguées, qu'en travaillant à leur propre intérêt, elles avancent celui de tout le peuple; ou pour me servir d'autres termes, que là où il n'y a pas une seule partie du peuple qui n'ait un intérêt commun, du moins avec une partie des législateurs.

S'il n'y a qu'un seul corps de législateurs, cela ne vaut guère mieux qu'une tyrannie, s'il n'y en a que deux, l'un risque d'être englouti avec le tems, par les disputes qui s'éleveront entre eux, et ils auront besoin d'un troisième pour faire pencher la balance. Il y aurait le même inconvénient à quatre, et un plus grand nombre, causerait trop d'embarras. Je n'ai jamais pu lire un passage dans Polybe, et un autre dans Cicéron sur cet article, sans goûter un plaisir secret à l'appliquer au gouvernement de l'Angleterre, auquel il se rapporte beaucoup mieux qu'à celui de Rome. Ces deux grands auteurs donnent la préférence

au gouvernement composé de trois corps, du monarchique, de l'aristocratique, et du populaire. Ils avaient sans doute en vue la république romaine, où les consuls représentaient le roi, les sénateurs les nobles, et les tribuns le peuple. Ces trois puissances qu'on voyait à Rome n'étaient pas si distinctes et si naturelles qu'elles paraissent dans la forme du gouvernement de la Grande-Bretagne. Il y avait cet abus dans le gouvernement des républiques anciennes, que le peuple était en même tems et juge et accusateur. Mais dans le gouvernement dont nous parlons, le corps législatif y étant composé de deux parties, l'une enchaîne l'autre par la faculté naturelle d'empêcher, et toutes les deux sont liées par la puissance exécutrice, qui l'est elle-même par la puissance législative. (Voyez-en le détail dans l'*Esprit des lois*, *l. 2. c. 6.*) C'est assez pour moi de remarquer en général que la liberté politique est perdue dans un état, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exercent les trois puissances, celle de faire des lois, celle d'exécuter les résolutions publiques, et celle de juger les crimes ou les différends des particuliers.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PUISSANCE PATERNELLE, est un droit accordé par la loi au père ou autre ascendant mâle et du côté paternel, sur la personne et les biens de leurs enfans et petits-enfans nés en légitime mariage, ou qui ont été légitimés, soit par mariage subséquent, ou par lettre du prince.

On entend quelquefois par puissance paternelle le droit de supériorité et de correction que les pères ont sur leurs

enfans ; droit qui appartient également aux mères, avec cette différence seulement que l'autorité des mères est subordonnée à celle des pères, à cause de la prééminence du sexe masculin. (Grotius, *lib. I.*)

La puissance des père et mère considérée sous ce point de vue, est de droit naturel.

L'homme en naissant est si faible de corps, et sa raison est encore enveloppée de tant de nuages, qu'il est nécessaire que les père et mère aient autorité sur leurs enfans pour veiller à leur conservation, et pour leur apprendre à se conduire.

On peut donc regarder la *puissance paternelle* comme la plus ancienne puissance établie de Dieu sur la terre.

En effet, les premières sociétés des hommes n'étaient composées que d'une même famille, et celui qui en était le chef en était tout à la fois le père, le juge ou arbitre, et le souverain; et cette puissance des pères n'eut aucune autre puissance humaine au-dessus d'elle, jusqu'à ce qu'il s'élevât quelques hommes ambitieux qui, s'arrogeant une autorité nouvelle et jusqu'alors inconnue, sur plusieurs familles répandues dans une certaine étendue de pays, donnèrent naissance à la puissance souveraine.

Ce n'est pas seulement ce droit naturel, qui accorde aux père et mère une certaine puissance sur leur enfans, elle a été également admise par le droit des gens; il n'est point de nation qui n'accorde aux père et mère quelque autorité sur leurs enfans, et une autorité plus ou moins étendue, selon que les peuples se sont plus ou moins conformés à la loi naturelle.

Le droit divin est venu fortifier en nous ces principes; le Décalogue apprend aux enfans qu'ils doivent honorer

leurs père et mère; ce qui annonce que ceux-ci ont autorité sur leurs enfans.

Mais comme les enfans ne restent pas toujours dans le même état; et que l'homme a ses différens âges, l'autorité des père et mère a aussi ses différens degrés.

On doit relativement à la *puissance paternelle* distinguer trois âges.

Dans le premier, qui est celui de l'enfance où l'homme n'est pas encore capable de discernement, les père et mère ont une autorité entière; et cette puissance est un pouvoir de protection et de défense.

Dans le second âge, que l'on peut fixer à la puberté, l'enfant commence à être capable de réflexion; mais il est encore si volage, qu'il a besoin d'être dirigé : la puissance des père et mère devient alors un pouvoir d'administration domestique et de direction.

Dans le troisième âge, qui est celui où les enfans ont coutume de s'établir, soit par mariage, soit en travaillant pour leur compte particulier, ils doivent toujours se ressouvenir qu'ils doivent à leur père et mère la naissance et l'éducation; ils doivent conséquemment les regarder toute leur vie comme leurs bienfaiteurs, et leur en marquer leur reconnaissance par tous les devoirs de respect, d'amitié et de considération dont ils sont capables : c'est sur ce respect et sur l'affection que les enfans doivent avoir pour leur père et mère, qu'est fondé le pouvoir que les père et mère conservent encore sur leurs enfans dans le troisième âge.

Le droit naturel, le droit des gens et le droit divin ne donnent point aux père et mère d'autre puissance sur leurs enfans que celle qu'on vient d'expliquer; tout ce qui est

au-delà provient de la disposition des hommes, et est purement arbitraire.

Ainsi ce que l'on entend en droit par *puissance paternelle*, en tant que cette puissance attribue au père certains droits singuliers sur la personne et les biens des enfans, est une prérogative émanée du droit civil, et dont l'exercice plus ou moins étendu dépend des lois de chaque pays.

C'est par cette raison que Justinien observe que la puissance que les Romains avaient sur leurs enfans était particulière à ces peuples, parce qu'en effet il n'y avait aucune autre nation où les pères eussent un pouvoir aussi étendu.

Ce qui était de particulier aux Romains n'était pas l'autorité en général que les pères ont sur leurs enfans, mais cette même autorité modifiée et étendue telle qu'elle avait lieu parmi eux, et que l'on peut dire n'avoir ni fin, ni bornes, du moins suivant l'ancien droit.

Elle n'avait point de fin, parce qu'elle durait pendant toute la vie du père de famille.

Elle n'avait point de bornes, puisqu'elle allait jusqu'au droit de vie et de mort, et que le père avait la liberté de vendre son enfant jusqu'à trois fois.

Le père avait aussi le droit de s'approprier tout ce que son fils acquérait sans distinction.

Ces différens droits furent dans la suite restreints et mitigés.

On ôta d'abord aux pères le droit de vie et de mort, et celui de vendre et aliéner leurs enfans; il ne leur demeura à cet égard que le droit de correction modérée.

Le droit même d'acquérir par leurs enfans et de s'approprier tout ce qu'ils avaient, fut beaucoup restreint par l'exception que l'on fit en faveur des fils de famille de leurs pécules castrense, *quasi castrense*, et autres semblables.

BOUCHER D'ARGIS.

Q.

QUADRIGE.

QUADRIGE. (*Hist. anc.*) Char à quatre chevaux, avec lequel on disputait le prix aux jeux de la Grèce et de Rome. On trouve la forme des quadriges sur les monumens antiques et sur les médailles. On voit sur un médaillon de Marc-Aurèle un quadrige avec un Jupiter foudroyant, et aux pieds des chevaux une figure d'homme à demi renversé. M. Vaillant pense que c'est le roi des Quades, dont l'armée fut maltraitée par une grêle accompagnée de tonnerre. Dans Lucius Verus, il y a au revers quatre chevaux qui tirent un char où sont trois figures. Le cachet de Pline représentait un quadrige. Entrons dans d'autres particularités.

Le quadrige était une espèce de char en coquille, monté sur deux roues, avec un timon fort court, auquel on attelait quatre chevaux choisis entre tous ceux qui étaient le plus en réputation de vitesse, rangés de front tous quatre; à la différence de nos attelages, où quatre et six chevaux, rangés bout à bout sur deux lignes, se gênent, s'embarrassent, en un mot, se nuisent nécessairement les uns aux autres; au lieu que de front, ils déploient leurs mouvemens avec beaucoup plus d'ardeur et de liberté. La

seule vue de ces quadriges suffit pour faire sentir qu'il n'y avait rien de si léger, de si mobile, et que quatre chevaux devaient les emporter avec une rapidité prodigieuse. Aussi les poëtes, quand ils ont voulu nous donner l'idée d'une impétuosité extrême, ont-ils tiré leur comparaison d'un char à quatre chevaux, qui courait dans la lice.

Ut cum carceribus sese effudere quadrigæ,
Addunt se in spatium, et frustra retinacula tendens
Fertur equis auriga, neque audit currus habenas.

Une pierre lancée avec une fronde, un trait d'arbalête n'allait pas plus vite; ce sont les similitudes qu'emploie Sidonius Apollinaris. Et les Romains, qui avaient pris des Grecs cet exercice, tout accoutumés qu'ils étaient à voir ces courses insensées, admiraient encore Erichtonius comme un héros plein d'audace et de courage, parce qu'il avait osé le premier atteler quatre chevaux à ces sortes de chars.

Primus Ericthonius currus et quatuor ausus
Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.

On comprend, en effet, que des courses de cette nature ne pouvaient pas manquer d'être périlleuses. Tantôt un cheval s'abattait, et le char, qui avait peu de volume, peu de poids, recevait une secousse capable de faire trébucher l'écuyer, qui, tout droit pour l'ordinaire, avait à peine le dos appuyé. Tantôt les quatre chevaux, poussés à toute bride, s'emportaient et prenaient le mors aux dents, avec le risque ordinaire en ces occasions : *fertur equis auriga, neque audit currus habenas.* Tantôt enfin un essieu rompait, et le conducteur venant à tomber,

se trouvait heureux s'il n'était pas foulé aux pieds de ses chevaux. Homère et les tragiques grecs nous fournissent des exemples de tous ces accidens. Mais c'était bien pis encore à la rencontre d'un autre char que l'on voulait devancer; car alors on faisait tout ce que l'on pouvait pour l'accrocher, pour le renverser, au hasard de tout ce qui en pouvait arriver. Silius Italicus nous fait une peinture assez vive de cette espèce de choc, dont les suites étaient presque toujours funestes à l'un ou à l'autre.

Donec confisus primævæ flore juventæ
Durius obliquum conversis pronus habenis
Opposuit currum, atque eversum propulit axem
Athlantis senio invalidi.

Voilà l'un des combattans accroché, qu'en arrive-t-il? vous l'allez voir.

Perfracto voloitur axe
Cernuus, ac pariter fusi, miserabile, campo
Discordes sternuntur equi.

L'écuyer et les chevaux tombent ensemble. La multitude des chars qui couraient en même tems était ce qui faisait le danger de ces courses. A Rome, dans le grand cirque, on donnait en un jour le spectacle de cent *quadriges*:

Centum quadrijugos *agitabo ad flumina currus.*

C'est Virgile qui le dit; et l'on en faisait partir de la barrière jusqu'à vingt-cinq à la fois : c'est ce que les Latins appelaient *missus, emissio*, et les Grecs ἄφεσις. Nous ignorons combien de chars à quatre chevaux l'on assem-

blait à la barrière d'Olympie. J'ai peine à croire que le nombre en fût aussi grand qu'à Rome, sous les premiers empereurs.

Mais quand nous supposerions qu'il n'y avait pas plus de vingt ou trente *quadriges* aux jeux olympiques, toujours est-il certain que ces chars, ayant à courir ensemble dans une lice qui n'était pas extrêmement large, et obligés de prendre à peu près le même chemin pour aller gagner la borne, devaient naturellement se croiser, se traverser, se heurter, se briser les uns les autres; et l'émotion que causaient ces événemens, faisait le plaisir des spectateurs.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

QUESTEUR.

QUESTEUR. (*Hist. rom.*) Chez les Romains c'étaient des receveurs généraux des finances; leur ministère était de veiller sur le recouvrement des deniers publics et sur les malversations que les triumvirs, appelés *capitales*, furent obligés d'examiner dans la suite. Le nom de *questeur* était tiré de la fonction attachée à cette charge.

Il y avait trois sortes de questeurs : les premiers s'appelaient questeurs de la ville, *urbani*, ou intendans des deniers publics, *questores œrarii* : les seconds étaient les questeurs des provinces, ou questeurs militaires; les troisièmes, enfin, étaient les questeurs des parricides et des autres crimes capitaux. Il ne s'agit point ici de ces derniers, qui n'avaient rien de commun avec les autres.

L'origine des questeurs paraît fort ancienne; ils furent peut-être établis dès le tems de Romulus, ou de Numa, ou au moins sous Tullus Hostilius. C'était les rois mêmes qui les choisissaient. Tacite, *ann.* *11*, c. *xxij*, dit que les consuls se réservèrent le droit de créer des *questeurs* jusqu'à l'an 307. D'autres prétendent qu'aussitôt après l'expulsion des rois, le peuple élut deux questeurs ou trésoriers, pour avoir l'intendance du trésor public. L'an de Rome 333, il fut permis de les tirer de l'ordre plébéien, et on en ajouta deux autres pour suivre les consuls à la guerre; c'était des intendans d'armée. L'an 488, toute l'Italie étant soumise, on créa quatre questeurs pour recevoir les revenus de la république dans les quatre régions d'Italie; savoir, celles d'Ostie, de Calène, d'Umbrie et de Calabre.

Sylla en augmenta le nombre jusqu'à vingt, et Jules-César jusqu'à quarante, afin de récompenser ses amis, c'est-à-dire, de les enrichir en appauvrissant les peuples. Une partie de ces questeurs était nommée par l'empereur, et l'autre partie par le peuple. Sous les autres empereurs, leur nombre ne fut point fixé. De tous ces questeurs, il n'y en avait que deux pour la ville et pour la garde du trésor public, les autres étaient pour les provinces et les armées.

Le principal devoir des questeurs de la ville était de veiller sur le trésor public, qui était dans le temple de Saturne, parce que sous le règne de Saturne, dans l'âge d'or, on ne connaissait ni l'avarice, ni la mauvaise foi, et de faire le compte de la recette et de la dépense des deniers publics. Ils avaient aussi sous leur garde les lois et les sénatus-consultes. Jules-César, à qui les sacriléges ne

coûtaient rien, rompit les portes du temple de Saturne; et malgré les efforts de Métellus, il prit dans le trésor public tout l'argent qui y était déposé. Cet événement de la guerre civile des Romains est peint par Lucain avec des couleurs dignes du poëte, et qui n'ont pas été flétries par le traducteur.

Lorsque les consuls partaient pour quelque expédition militaire, les questeurs leur envoyaient les enseignes qu'ils tiraient du trésor public. Le butin pris sur les ennemis, et les biens des citoyens condamnés pour quelque crime, leur étaient remis pour les faire vendre à l'encan. C'étaient eux qui recevaient d'abord les ambassadeurs des nations étrangères, qui les conduisaient à l'audience et leur assignaient un logement.

Outre cela, les généraux, en revenant de l'armée, juraient devant eux qu'ils avaient mandé au sénat le nombre véritable des ennemis et des citoyens tués, afin qu'on pût juger s'ils méritaient les honneurs du triomphe; ils avaient aussi sous eux des greffiers sur lesquels ils avaient jurisdiction.

Les *questeurs* des provinces étaient obligés d'accompagner les consuls et les préteurs dans les provinces, afin de fournir des vivres et de l'argent aux troupes; ils devaient aussi faire payer la capitation et les impôts; les impôts étaient invariables, mais la capitation n'était pas fixe. Ils avaient soin du recouvrement des blés dus à la république, et de faire vendre les dépouilles des ennemis; ils ne manquaient pas d'envoyer un compte exact de tout cela au trésor public. Ils examinaient aussi, s'il n'était rien dû à l'état. Enfin, ils gardaient en dépôt, auprès des enseignes, l'argent des soldats, et ils exerçaient la jurisdic-

tion que les généraux d'armée et les gouverneurs des provinces voulaient bien leur donner. S'il arrivait que les gouverneurs partissent avant d'être remplacés, les questeurs faisaient leurs fonctions jusqu'à l'arrivée du successeur. Il y avait ordinairement une si étroite liaison entre le questeur et le gouverneur, que celui-ci servait en quelque façon de père à l'autre : si le questeur venait à mourir, le gouverneur, en attendant la nomination de Rome, faisait exercer l'emploi par quelqu'un : celui-ci s'appelait *pro-questeur*.

Le questeur de la ville n'avait ni lecteur, ni messager, *viatorem*, parce qu'il n'avait pas droit de citer en jugement, ni faire arrêter qui que ce fût, quoiqu'il eût celui d'assembler le peuple pour le haranguer. Les questeurs des provinces, au contraire, paraissent avoir eu leurs licteurs, au moins dans l'absence du préteur. La questure était le premier degré pour parvenir aux honneurs; la fidélité de la questure, la magnificence de l'édilité, l'exactitude et l'intégrité de la préture, frayaient un chemin sûr au consulat.

On ne pouvait être questeur qu'à l'âge de ving-cinq ans, et lorsqu'on avait exercé cette charge, on pouvait venir dans le sénat, quoique l'on ne fût pas encore sénateur. Elle fut abolie et rétablie plusieurs fois sous les empereurs. Auguste créa deux préteurs pour avoir soin du trésor public; mais l'empereur Claude rendit cette fonction aux questeurs, qui l'étaient pendant trois ans. Dans la suite, on établit une autre espèce de questeurs, qu'on appela *candidats du prince*. Leur fonction était de lire les ordres de l'empereur dans le sénat. Après eux vinrent les questeurs du palais, charge qui se rapporte à celle du

chancelier parmi nous, et à celle de grand logothète sous les empereurs de Constantinople.

QUESTEUR NOCTURNE. Les *questeurs nocturnes* étaient à Rome de petits magistrats inférieurs ordinaires, chargés de prendre garde aux incendies, et qui, durant la nuit faisaient la ronde dans tous les quartiers.

QUESTEURS DU PARRICIDE. Magistrat particulier que le peuple nommait, et auquel il donnait la puissance de connaître du parricide et autres crimes qui seraient commis dans Rome; parce que, auparavant, il était défendu aux consuls de juger, de leur chef, aucun citoyen romain; cependant, comme les mœurs multipliaient journellement les crimes, le peuple vit de lui-même la nécessité d'y remédier, en revêtant un magistrat de cette autorité; la même chose s'exécuta pour les provinces, et l'on appela *quæsitores*, inquisiteurs, les préteurs qui furent chargés de cette commission. La loi première, § 25 *de Origine juris*, nous apprend l'origine de ce commissaire, qu'on appela *questeur du parricide*. Mais il faut savoir que ce questeur nommait un juge de la question, c'est-à-dire du crime, lequel tirait au sort d'autres juges, formait le tribunal, et présidait sous lui au jugement.

Il est encore bon de faire remarquer ici la part que prenait le sénat dans la nomination de ce questeur du parricide, afin que l'on voie comment les puissances étaient à cet égard balancées. Quelquefois le sénat faisait élire un dictateur, pour faire la fonction de questeur,

quelquefois il ordonnait que le peuple serait convoqué par un tribun, pour qu'il nommât le questeur ; enfin, le peuple nommait quelquefois un magistrat, pour faire son rapport au sénateur sur certain crime, et lui demander qu'il donnât le questeur, comme on le voit dans le jugement de Lucius Scipion, dans Tite-Live, *Lib. VIII.*

QUESTEUR DU SACRÉ PALAIS. (*Hist. du Bas-Emp.*) L'une des premières dignités sous les empereurs de Constantinople. C'était le questeur qui souscrivait les rescrits de l'empereur et les réponses aux requêtes et aux suppliques qu'on lui présentait. Il dressait aussi les lois et les constitutions que l'empereur trouvait à propos de publier. Quelques-uns comparent les fonctions de cet emploi à celles de nos chanceliers ; c'était ordinairement un jurisconsulte qu'on honorait de cette charge, parce qu'il devait connaître les lois de l'empire, les dicter, les faire exécuter, et juger des causes qu'on portait par appel devant l'empereur. Constantin est le premier qui a fait un questeur du sacré palais.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

R.

RAILLERIE.

RAILLERIE. (*Morale.*) Discours quelquefois innocent et très-souvent condamnable. Un bel esprit du siècle dernier, comparait les railleries innocentes à des éclairs qui éblouissent sans brûler. La raillerie piquante offense plus que la médisance, parce qu'elle porte deux coups à la fois, l'un à l'honneur, l'autre à l'amour-propre; elle flétrit et déconcerte; le tour malicieux qu'elle emploie, ajoute presque toujours au chagrin qu'on éprouve d'être taxé d'un travers, ou d'un défaut qu'on veut cacher. On aimerait mieux être décrié dans l'absence, que d'essuyer des plaisanteries en face. Quelque spirituelle que soit la railler son usage n'est presque jamais bien placé. Elle s'exercer sur ceux que l'âge ou le caractère dessus de nous : sur ceux qui sont au-dess l'éminence du rang se trouve à couve rarement sur nos égaux; si on se la p cas, elle doit être très-sobre, très et ne toucher qu'à des fautes mises, ou à des défauts do autrement, c'est u les raisons de la ha

pensier contre Henri III. Elle ne lui pardonna jamais ses railleries, et porta, dit Brantome, « sa bonne part de matières d'inventions de son gentil esprit, et du travail de son corps, à bâtir la funeste ligue qui fit périr ce prince; qu'après avoir bâti cette ligue, jouant un jour à la prime, ainsi qu'on lui disait qu'elle mêlât bien les cartes, elle répondit, devant beaucoup de gens: je les ai si bien mêlées, qu'elles ne se sauraient mieux mêler ni démêler. »

S'il y a des occasions où la *raillerie* peut être permise, c'est principalement lorsqu'elle renferme une satire dangereuse et délicate d'un vice ou d'un ridicule : voici un trait qui rappelle, en effet, le plus sublime usage que l'on ait jamais fait de l'ironie.

Barnevelt, célèbre pensionnaire de Hollande, ayant embrassé le parti opposé à celui de Maurice, prince d'Orange, fut accusé d'avoir voulu livrer le pays aux Espagnols, et il eut la tête tranchée à l'âge de soixante-douze ans: les juges qui le condamnèrent à mort eurent chacun deux mille quatre cents florins. Quelque tems après cette injuste exécution, un célèbre avocat dit à l'un des juges : « On dit de vous deux choses que je ne saurais croire; la première, que vous n'avez guère d'esprit; la deuxième, que vous êtes avare; la première ne saurait être vraie, car vous avez su trouver le pensionnaire coupable d'un crime digne de mort, ce que les plus habiles jurisconsultes n'ont pu faire : la deuxième n'est pas moins fausse, car vous avez aidé, pour deux mille quatre cents florins, à rendre une sentence que je n'aurais pas voulu rendre pour tous les biens du monde. »

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RAISON.

Raison. (*Logique.*) On peut se former diverses notions du mot *raison.* 1° On peut entendre simplement et sans restriction, cette faculté naturelle dont Dieu a pourvu les hommes, pour connaître la vérité, quelque lumière qu'elle suive, et à quelque ordre de matières qu'elle s'applique.

2° On peut entendre par raison cette même faculté considérée, non absolument, mais uniquement en tant qu'elle se conduit dans ses recherches par certaines notions que nous apportons en naissant, et qui sont communes à tous les hommes du monde. D'autres n'admettant point ces notions, entendent par la lumière naturelle, l'évidence des objets qui frappent l'esprit, et qui lui enlèvent son consentement.

3° On entend quelquefois par raison, cette lumière naturelle même, par laquelle la faculté que nous désignons par ce même nom, se conduit. C'est ainsi qu'on l'entend ordinairement, lorsqu'on parle d'une preuve ou d'une objection prise de la raison, qu'on veut distinguer par là des preuves et des objections prises de l'autorité divine ou humaine. Au contraire, on entend cette faculté que nous appelons raison, lorsqu'on dit que cette raison se trompe, ou qu'elle est sujette à se tromper, qu'elle est aveugle, qu'elle est dépravée; car il est visible que cela

convient fort bien à la faculté, et nullement à la lumière naturelle.

4° Par *raison* on peut aussi entendre l'enchaînement des vérités auxquelles l'esprit humain peut atteindre naturellement, sans être aidé des lumières de la foi. Les vérités de la raison sont de deux sortes; les unes sont ce qu'on appelle les *vérités éternelles*, qui sont absolument nécessaires; en sorte que l'opposé implique contradiction: et telles sont les vérités dont la nécessité est logique, métaphysique ou géométrique, qu'on ne saurait renverser sans être mené à des absurdités. Il y en a d'autres qu'on peut appeler *positives*, parce qu'elles sont les lois qu'il a plu à Dieu de donner à la nature, ou parce qu'elles en dépendent. Nous les apprenons, ou par l'expérience, c'est-à-dire *à posteriori*, ou par la raison; et à *priori*, c'est-à-dire par des considérations tirées de la convenance, qui les ont fait choisir. Cette convenance a aussi ses règles et ses raisons; mais c'est le choix libre de Dieu, et non pas une nécessité géométrique qui fait préférer le convenable. Ainsi, on peut dire que la nécessité physique est fondée sur la nécessité morale, c'est-à-dire, sur le choix du sage, digne de sa sagesse, et que l'une aussi-bien que l'autre doit être distinguée de la nécessité géométrique. Cette nécessité physique est ce qui fait l'ordre de la nature, et consiste dans les règles du mouvement et dans quelques autres lois générales, que Dieu a établies en créant cet univers. Les lois de la nature sont toujours sujettes à la dispensation du législateur, qui peut, quand il lui plaît, les arrêter et les suspendre; au lieu que les vérités éternelles, comme celles de la géométrie, ne sont assujetties à aucune loi arbitraire. Or, c'est à ces dernières vérités

Jusque-là s'étend l'empire de la foi : et cela sans faire aucune violence à la raison, qui n'est point blessée ou troublée, mais assistée et perfectionnée par de nouvelles lumières émanées de la source éternelle de toute connaissance. Tout ce qui est du ressort de la révélation doit prévaloir sur nos opinions, sur nos préjugés et sur nos intérêts, et est en droit d'exiger de l'esprit un parfait assentiment. Mais une telle soumission de notre *raison* à la foi, ne renverse pas pour cela les limites de la connaissance humaine, et n'ébranle pas les fondemens de la raison; elle nous laisse la liberté d'employer nos facultés à l'usage pour lequel elles nous ont été données.

Si l'on n'a pas soin de distinguer les différentes juridictions de la foi et de la raison par le moyen de ces bornes, la raison n'aura point de lien en matière de religion, et l'on n'aura aucun droit de se moquer des opinions et des cérémonies extravagantes qu'on remarque dans la plupart des religions du monde. Qui ne voit que c'est là ouvrir un vaste champ au fanatisme le plus outré, aux superstitions les plus insensées? Avec un pareil principe, il n'y a rien de si absurde qu'on ne croie. Par là il arrive que la religion, qui est l'honneur de l'humanité, et la prérogative la plus excellente de notre nature sur les bêtes, est souvent la chose du monde en quoi les hommes paraissent les plus déraisonnables.

DIDEROT.

RAISONNEMENT.

RAISONNEMENT. (*Logique* et *Métaphysique.*) Le raisonnement n'est qu'un enchaînement de jugemens qui dépendent les uns des autres. L'accord ou la discordance de deux idées ne se rend pas toujours sensible par la considération de ces deux seules idées. Il faut en aller chercher une troisième, ou même davantage, si cela est nécessaire, pour les comparer avec ces idées intermédiaires conjointement ou séparément; et l'acte par lequel nous jugeons cette comparaison faite, que l'une ou l'autre de ces deux idées, ou toutes les deux s'accordent ou ne s'accordent pas avec la troisième, s'appelle raisonnement.

Le père Mallebranche prouve d'une manière assez plausible, que toute la différence qui se trouve entre la simple perfection, le jugement et le raisonnement, consiste en ce que, par la simple perception, l'entendement perçoit une chose sans rapport à une autre; que dans le jugement, il perçoit le rapport qui est entre deux choses ou un plus grand nombre : et qu'enfin, dans le raisonnement, il perçoit les rapports perçus par le jugement; de sorte que toutes les opérations de l'âme se ramènent à des perceptions.

Il y a différentes sortes de raisonnemens; mais le plus parfait et le plus usité dans les écoles, c'est le syllogisme, qui se définit, *un tissu de trois propositions, fait de manière, que si les deux premières sont vraies, il est im-*

possible que la troisième ne le soit pas. La conséquence ou conclusion est la proposition principale du syllogisme, et à laquelle les deux autres doivent se rapporter; car on ne fait un syllogisme que pour obliger quelqu'un d'avouer une troisième proposition qu'il n'avouait pas auparavant. Supposez la vérité des deux prémisses du syllogisme, il faut que la conséquence soit nécessairement vraie, parce qu'elle est enfermée équivalemment dans les prémisses. Pour rendre ceci intelligible, il faut se souvenir qu'une proposition est vraie, lorsque l'idée du sujet contient l'idée de l'attribut. Comme il ne s'agit, dans un syllogisme, que de faire sentir que la troisième proposition, dite *la conséquence*, est vraie, il ne s'agit aussi que de faire apercevoir comment, dans cette conséquence, l'idée du sujet contient l'idée de l'attribut. Or, que fait-on pour montrer que la conséquence contient l'idée de l'attribut? On prend une troisième idée appelée *moyen terme* (parce qu'en effet elle est mitoyenne entre le sujet et l'attribut): de manière qu'elle est contenue dans le sujet et qu'elle contient l'attribut; car si une première chose en contient une seconde, dans laquelle seconde une troisième soit contenue, la première nécessairement contiendra la troisième. Si une liqueur contient du chocolat dans lequel est contenu du cacao, il est clair que cette liqueur contient aussi du cacao.

Ce que les logiciens ont dit du *raisonnement* dans bien des volumes, paraît entièrement superflu et de nul usage; car, comme le remarque l'auteur de l'*Art de penser*, la plupart de nos erreurs viennent bien plus de ce que nous raisonnons sur des principes faux, que non pas de ce que nous ne raisonnons pas suivant nos principes. Raisonner,

dans le sens précis et philosophique, n'est autre chose que de donner son aveu et sont assentiment à la convenance que l'esprit aperçoit entre des idées qui sont actuellement présentes à l'esprit; or, comme nos idées sont pour nous autant de perceptions intimes, et que toutes nos perceptions intimes nous sont évidentes, il nous est impossible de ne pas apercevoir évidemment, si de ces deux idées que nous avons actuellement dans l'esprit, l'une est la même que l'autre; ou si elle n'est pas la même. Or, apercevoir qu'une idée est ou n'est pas une autre idée, c'est raisonner juste : donc il est impossible à tout homme de ne pas bien raisonner.

Quand donc nous trouvons qu'un homme raisonne mal, et qu'il tire une mauvaise conséquence, ce n'est pas que cette conséquence ne soit juste par rapport à l'idée ou au principe d'où il la tire, mais c'est qu'il n'a pas actuellement dans l'esprit l'idée que nous lui supposons. Mais, dira-t-on, il arrive souvent qu'un autre convient avec moi d'une même pensée ou idée, et cependant il en tire une conséquence toute différente de celle que je tire : c'est donc que lui ou moi nous raisonnons mal, et que sa conséquence ou la mienne ne sont pas justes : à quoi je réponds que la pensée ou idée dont vous convenez avec lui, n'est pas au juste la même pensée ou idée que la vôtre; vous en convenez seulement dans l'expression, et non pas dans la réalité. Rien n'est plus ordinaire que d'user de la même expression qu'un autre, sous laquelle je n'ai pas la même idée que lui. Vous ajoutez qu'un même homme, employant le même mot, et se rappelant la même pensée, en tire une conclusion différente de celle qu'il avait tirée auparavant, et qu'il avoue lui-même qu'il avait mal raisonné : je réponds de nouveau qu'il a tort de s'en prendre à

son raisonnement : mais croyant se rappeler la même pensée, à cause que c'est peut-être le même mot, la pensée d'où il tire aujourd'hui une conclusion différente de celle d'hier ; que cette pensée, dis-je, est différente de celle d'hier, et cela par quelque altération d'idées partielles imperceptibles; car si c'était la même pensée, comment n'y trouverait-il plus la même convenance avec la conclusion d'hier, une pensée et sa conclusion étant une même idée par rapport à la convenance qu'y trouve notre esprit?

A prendre la chose de ce biais, un art des plus inutiles serait l'art de raisonner, puisqu'on ne peut jamais manquer à bien raisonner, suivant les idées qu'on a dans l'esprit actuellement. Tout le secret de penser juste consistera donc à se mettre actuellement dans l'esprit, avec exactitude, la première idée qu'il faut avoir des choses dont on doit juger ; mais c'est ce qui n'est point du ressort de la logique, laquelle n'a pour but essentiel que de trouver la convenance ou disconvenance de deux idées qui doivent être présentes actuellement à l'esprit.

La justesse de cette première idée peut manquer par divers endroits : 1° du côté de l'organe de nos sens, qui n'est pas disposé de la même manière dans tous les hommes; 2° du côté de notre caractère d'esprit, qui, étant quelquefois tourné autrement que celui des autres hommes, peut donner des idées particulières avec lesquelles nous tirons des conséquences impertinentes, par des *raisonnemens* légitimes; 3° la justesse des idées manque encore faute d'usage du monde, faute de réflexion, faute d'être assez en garde contre les sources de nos erreurs ; 4° faute de mémoire, parce que nous croyons nous bien souvenir d'une chose que nous avons bien sue, mais que ne se rap-

pelle pas assez notre esprit; 5° par le defaut du langage humain, qui, étant souvent équivoque, et signifiant, selon diverses occasions, des idées diverses, nous fait prendre très-fréquemment l'une pour l'autre.

Quoi qu'il en soit, l'erreur d'une première idée, d'où nous tirons une conséquence toujours conforme à cette première idée, ne regarde point la nature de la vérité interne et logique, ou du raisonnement pris dans la précision philosophique. Elle regarde ou la métaphysique qui nous instruit des premières vérités et les premières idées des choses; ou la morale, qui modère des passions dont l'agitation trouble dans notre esprit les vraies idées des objets; ou l'usage du monde, qui fournit les justes idées du commerce de la société civile, par rapport aux tems et aux pays divers; ou l'usage des choses saintes, et sur-tout de la loi de Dieu, qui seul nous fournit les idées les plus essentielles à la conduite de l'homme; mais, encore une fois, l'erreur ne regarde nullement le *raisonnement*, en tant que raisonnement, c'est-à-dire, en tant que la perception de la convenance ou disconvenance d'une idée qui est actuellement dans notre esprit, avec une autre idée qui y est actuellement aussi, et dont la convenance ou disconvenance s'aperçoit toujours infailliblement et nécessairement. (*Logique du P. Buffier*).

Je ne puis mieux terminer ce que j'ai à dire du raisonnement qu'en rendant raison d'une expérience. On demande comment on peut, dans la conversation, développer, souvent sans hésiter, des raisonnemens fort étendus. Toutes les parties en sont-elles présentes dans le même instant? Et, si elles ne le sont pas, comme il est vraisemblable, puisque l'esprit est trop borné pour saisir tout-à-

la-fois un grand nombre d'idées, par quel hasard se conduit-il avec ordre? Voici comme l'explique l'auteur de l'*Essai sur l'origine des connaissances hmaines.*

Au moment qu'un homme se propose de faire un raisonnement, l'attention qu'il donne à la proposition qu'il veut prouver, lui fait apercevoir successivement les propositions principales, qui sont le résultat des différentes parties du *raisonnement* qu'il va faire. Si elles sont fortement liées, il les parcourt si rapidement qu'il peut s'imaginer les voir toutes ensemble. Ces propositions saisies, il considère celle qui doit être exposée la première. Par ce moyen, les idées propres à la mettre dans son jour se réveillent en lui selon l'ordre de la liaison qui est entre elles : de là il passe à la seconde, pour répéter la même opération, et ainsi de suite jusqu'à la conclusion de son raisonnement. Son esprit n'en embrasse donc pas en même tems toutes les parties, mais par la liaison qui est entre elles, il les parcourt avec assez de rapidité pour devancer toujours la parole, à peu près comme l'œil de quelqu'un qui lit haut, devance la prononciation. Peut-être demandera-t-on comment on peut apercevoir les résultats d'un raisonnement, sans avoir saisi les différentes parties dans tout leur détail. Je réponds que cela n'arrive que quand nous parlons sur des matières qui nous sont familières, ou qui ne sont pas loin de l'être, par le rapport qu'elles ont à celles que nous connaissons davantage. Voilà le seul cas, où le phénomène proposé peut être remarqué : dans tout autre l'on parle en hésitant : ce qui provient de ce que les idées étant liées trop faiblement, se réveillent avec lenteur; ou l'on parle sans suite, et c'est un effet de l'ignorance.

DIDEROT.

RÉCIT.

RÉCIT. (*Histoire*, *Apologue.*) C'est un exposé exact et fidèle d'un événement, c'est-à-dire, un exposé qui rend tout l'événement, et qui le rend comme il est; car, s'il rend plus ou moins, il n'est point exact; et, s'il rend autrement, il n'est point fidèle. Celui qui raconte ce qu'il a vu, le raconte comme il l'a vu, et quelquefois comme il n'est pas; alors, le récit est fidèle, sans être exact.

Tout récit est le portrait de l'événement qui en fait le sujet. Le Brun et Quinte-Curce ont peint tous deux les batailles d'Alexandre; celui-ci avec des signes arbitraires et d'institution, qui sont les mots; l'autre, avec des signes naturels et d'imitation, qui sont les traits et les couleurs. S'ils ont suivi exactement la vérité, ce sont deux historiens; s'ils ont mêlé le faux avec le vrai, ils sont poëtes, du moins en la partie feinte de leur ouvrage. Le caractère du poëte est de mêler le vrai avec le faux, avec cette attention seulement que tout paraisse de même nature.

Sic veris falsa remiscet,
Primo ne medium, medio ne discrepet imum.

Quiconque fait un récit est comme placé entre la vérité et le mensonge; il souhaite naturellement d'intéresser; et comme l'intérêt dépend de la grandeur et de la singularité des choses, il est bien difficile à l'homme qui raconte,

surtout quand il a l'imagination vive, qu'il n'a pas de titres trop connus contre lui, et que l'événement qu'il a en main se prête jusqu'à un certain point, de s'attacher à la seule vérité, et de ne s'en écarter en rien. Il voit sa grâce écrite dans les yeux de l'auditeur, qui aime presque toujours mieux une vraisemblance touchante qu'une vérité sèche. Quel moyen de s'asservir alors à une scrupuleuse exactitude?

Si on respecte les faits où on pourrait être convaincu de faux, du moins se donnera-t-on carrière sur les causes! On se fera un plaisir de tirer les plus grands effets, les plus éclatans, d'un principe presque insensible, soit par sa petitesse, soit par son éloignement. On montrera des liaisons imperceptibles, on r'ouvrira des souterrains, une légère circonstance mise hors de la foule deviendra le dénouement des plus grandes entreprises. Par ce moyen, on aura la gloire d'avoir de bons yeux, d'avoir fait des recherches profondes, de connaître bien les replis du cœur humain, et par dessus tout cela, on captivera la reconnaissance et l'admiration de la plupart des lecteurs. Ce défaut n'est pas, comme on peut le croire, celui des têtes légères et vides de sens; mais pour être proche de la vertu, ce n'en est pas moins un vice.

Outre la fidélité et l'exactitude, le *récit* a trois autres qualités essentielles : il doit être court, clair et vraisemblable. On n'est jamais long, quand on ne dit que ce qui doit être dit; la brièveté du récit demande qu'on ne reprenne pas les choses de trop loin, qu'on finisse où l'on doit finir, qu'on n'ajoute rien d'inutile à la narration, qu'on n'y mêle rien d'étranger, qu'on y sous-entende ce qui peut être entendu sans être dit; enfin qu'on ne dise

chaque chose qu'une fois. Souvent on croit être court, tandis qu'on est fort long. Il ne suffit pas de dire peu de mots, il ne faut dire que ce qui est nécessaire.

Le récit sera clair, quand chaque chose y sera mise en sa place, en son tems, et que les termes et les tours seront propres, justes, naïfs, sans équivoque, sans désordre.

Il sera vraisemblable, quand il aura tous les traits qui se trouvent ordinairement dans la vérité, lorsque le tems, l'occasion, la facilité, le lieu, la disposition des acteurs, leurs caractères, sembleront conduire à l'action : quand tout sera peint selon la nature, et selon les idées de ceux à qui on raconte.

Le *récit* acquiert une grande perfection, quand il joint aux qualités dont nous avons parlé, la naïveté, et la sorte d'intérêt qui lui convient ; la naïveté plaît beaucoup dans le discours, par conséquent elle doit plaire également dans le récit. Quant à l'intérêt, celui du récit véritable est sans doute plus grand que celui du récit fabuleux, parce que la vérité historique tient à nous, et qu'elle est comme une partie de notre être. C'est le portrait de nos semblables, et par conséquent le nôtre. Les fables ne sont que des tableaux d'imagination, des chimères ingénieuses, qui nous touchent pourtant, parce que ce sont des imitations de la nature, mais qui nous touchent moins qu'elle, parce que ce ne sont que des imitations, etc.

A toutes ces qualités du récit, ajoutons qu'il doit être revêtu des ornemens qui lui conviennent.

On peut réduire les diverses espèces de récits à quatre, qui sont le récit de l'apologue, le récit historique, le récit poétique et le récit oratoire ; nous y joindrons le récit dramatique, quoiqu'il appartienne à la classe générale des

récits poétiques ; et nous dirons un mot de chacun de ces récits, parce qu'il est bon de les caractériser.

RÉCIT DE L'APOLOGUE. (*Fable.*) Exposé d'une action allégorique, attribuée ordinairement aux animaux. Le récit de l'apologue doit en particulier être court, clair et vraisemblable ; le style en doit être simple, riant, gracieux, naturel ou naïf. Les ornemens qui lui conviennent consistent dans les images, les descriptions, les portraits des lieux, des personnes, des attitudes. Ses tours peuvent être vifs et piquans, les expressions riches, hardies, brillantes, fortes, etc. Telles sont les principales qualités qu'on demande dans les récits de la fable, et en général dans tous ceux qui sont faits pour plaire.

RÉCIT HISTORIQUE. (*Histoire.*) C'est un exposé fidèle de la vérité, fait en prose, c'est-à-dire, dans le style le plus naturel et le plus uni ; cependant le récit historique a autant de caractères qu'il y a de sortes d'histoires. Or, il y a l'histoire des hommes considérés dans leurs rapports avec la divinité, c'est l'histoire de la religion ; l'histoire des hommes dans leurs rapports entre eux, c'est l'histoire profane ; et l'histoire naturelle, qui a pour objet les productions de la nature, ses phénomènes et ses variations.

RÉCIT ORATOIRE. (*Art oratoire.*) C'est, dans le genre judiciaire, la partie de l'oraison qui vient ordinairement après la division ou l'exorde. Ainsi, l'art de cette partie

consiste à présenter dans cette première exposition le germe à demi éclos des preuves qu'on a dessein d'employer, afin qu'elles paraissent plus vraies et plus naturelles quand on les en tirera tout-à-fait par l'argumentation.

L'ordre et le détail du récit doivent être relatifs à la même fin. On a soin de mettre dans les lieux les plus apparens les circonstances favorables, de n'en laisser perdre aucune partie, de les mettre toutes dans le plus beau jour. On laisse au contraire dans l'obscurité celles qui sont défavorables, ou on ne les présente qu'en passant, faiblement et par le côté le moins désavantageux. Car il y aurait souvent plus de danger pour la cause de les omettre entièrement, que d'en faire quelque mention ; parce que l'adversaire revenant sur vous, ne manquerait pas de tirer avantage de votre silence, de le prendre pour un aveu tacite, et il renverserait alors sans peine tout l'effet de vos preuves ; on trouve tout l'art de cette sorte de récit dans celui que fait Cicéron du meurtre de Clodius par Milon.

RÉCIT POÉTIQUE. (*Poésie.*) C'est l'exposé de mensonges et de fictions, fait en langage artificiel, c'est-à-dire, avec tout l'appareil de l'art et de la séduction. Ainsi, de même que dans l'histoire les choses sont vraies, l'ordre naturel, le style franc, ingénu, les expressions sans art et sans apprêt, du moins apparent ; il y a au contraire dans le récit poétique, artifice pour les choses, artifice pour la narration, artifice pour le style et pour la versification.

La poésie a dans le récit un ordre tout différent de ce-

lui de l'histoire. Le récit poétique se jette quelquefois au milieu des événemens, comme si le lecteur était instruit de ce qui a précédé. D'autres fois les poëtes commencent le récit fort près de la fin de l'action, et trouvent le moyen de renvoyer l'exposition des causes à quelque occasion favorable. C'est ainsi qu'Énée part tout d'un coup des côtes de Sicile : il touchait presque à l'Italie; mais une tempête le rejette à Carthage, où il trouve la reine Didon qui veut savoir ses malheurs et ses aventures : il les lui raconte; et par ce moyen le poëte a occasion d'instruire en même tems son lecteur de ce qui a précédé le départ de Sicile. Ils ont aussi un art particulier par rapport à la forme de leur style; c'est de donner un tour dramatique à la plupart de leurs récits.

Il y a trois différentes formes que peut prendre la poésie dans la manière de raconter. La première forme, est lorsque le poëte ne se montre point, mais seulement ceux qu'il fait agir. Ainsi Racine et Corneille ne paraissent dans aucune de leurs pièces; ce sont toujours leurs acteurs qui parlent.

La seconde forme est celle où le poëte se montre et ne montre pas ses acteurs, c'est-à-dire, qu'il parle en son nom, et dit ce que ses acteurs ont fait : ainsi La Fontaine ne montre pas la montagne en travail; il ne fait que rendre compte de ce qu'elle a fait.

La troisième est mixte, c'est-à-dire que sans y montrer les acteurs, on y cite leurs discours, comme venant d'eux, en les mettant dans leur bouche; ce qui fait une sorte de dramatique.

Rien ne serait si languissant et si monotone qu'un récit, s'il était toujours dans la même forme. Il n'y a point

d'historien, quoique lié à la vérité, qui n'ait cru à propos de lui être en quelque sorte infidèle, pour varier cette forme, et jeter ce dramatique, dont nous parlons, en quelques endroits de son récit : à plus forte raison la poésie usera-t-elle de ce droit, puisqu'elle veut plaire ouvertement, et qu'elle en prend sans mystère tous les moyens?

Mais il ne suffit pas à la poésie de diversifier ses récits pour plaire, il faut qu'elle les embellisse par la parure et les ornemens : or, c'est le génie qui les produit, ces ornemens, avec la liberté d'un dieu créateur, *ingenium cuiusit divinius.*

RÉCIT DRAMATIQUE. (*Poésie dramatique.*) Le récit dramatique qui termine ordinairement nos tragédies, est la description d'un événement funeste, destiné à mettre le comble aux passions tragiques, c'est-à-dire, à porter à leur plus haut point la terreur et la pitié, qui se sont accrues durant tout le cours de la pièce.

Ces sortes de récits sont ordinairement dans la bouche des personnages qui, s'ils n'ont pas un intérêt à l'action du poëme, en ont du moins un très-fort qui les attache au personnage le plus intéressé dans l'événement funeste qu'ils ont à raconter. Ainsi, quand ils viennent rendre compte de ce qui s'est passé sous leurs yeux, ils sont dans cet état de trouble qui naît du mélange de plusieurs passions. La douleur, le désir de faire passer cette douleur chez les autres, la juste indignation contre les auteurs du désastre dont ils viennent d'être témoins, l'envie d'exciter à les en punir, et les divers sentimens qui peuvent naître des différentes raisons de leur attachement à ceux dont ils

déplorent la perte; toutes ces raisons agissent en eux, en même tems, indistinctement, sans qu'ils le sachent eux-mêmes, et les mettent dans une situation à peu près pareille à celle où Longin nous fait remarquer qu'est Sapho, qui, racontant ce qui se passe dans son âme à la vue de l'infidélité de ce qu'elle aime, présente en elle, non pas une passion unique, mais un concours de passions.

On voit aisément que je me restreins aux récits qui décrivent la mort des personnages pour lesquels on s'est intéressé durant la pièce. Les *récits* de la mort des personnages odieux ne sont pas absolument assujettis aux mêmes règles, quoique cependant il ne fût pas difficile de les y ramener, à l'aide d'un peu d'explication.

Le but de nos récits étant donc de porter la terreur et la pitié le plus loin qu'elles puissent aller, il est évident qu'ils ne doivent renfermer que les circonstances qui conduisent à ce bien. Dans l'événement le plus triste et le plus terrible, tout n'est pas également capable d'imprimer la terreur ou de faire couler les larmes. Il y a donc un choix à faire; et ce choix commence par écarter les circonstances frivoles, petites et puériles : voilà la première règle prescrite par Longin; et sa nécessité se fait si bien sentir, qu'il est inutile de la détailler plus au long.

La seconde règle est de préférer, dans le choix des circonstances, les principales circonstances entre les principales. La raison de cette seconde règle est claire. Il est impossible, moralement parlant, que, dans les grands mouvemens, le feu de l'orateur ou du poëte se soutienne toujours au même degré. Pendant qu'on passe en revue une longue file de circonstances, le feu se rallentit nécessairement; et l'impression qu'on veut faire sur l'auditeur languit

en même tems. Le pathétique manque une partie de son effet; et l'on peut dire que dès qu'il en manque une partie il le perd tout entier.

Cette seconde règle n'est pas moins nécessaire pour nos récits que la première. Les personnages qui les font sont dans une situation extrêmement violente; et ce que le poëte leur fait dire, doit être une peinture exacte de leur situation. Le tumulte des passions qui les agitent, ne les rend eux-mêmes attentifs, dans le désordre d'un premier mouvement, qu'aux traits les plus frappans de ce qui s'est passé sous leurs yeux. Je dis, *dans le désordre d'un premier mouvement*, parce que ce qu'ils racontent, venant de se passer dans le moment même, il serait absurde de supposer qu'ils eussent eu le tems de la réflexion; et que le comble du ridicule serait de les faire parler comme s'ils avaient pu méditer à loisir l'ordre et l'art qu'il leur faudrait employer pour arriver plus sûrement à leurs fins. C'est pourtant sur ce modèle si déraisonnable, que sont faits la plupart des *récits* de nos tragédies, et on n'en connaît guère qui ne pèchent contre la vraisemblance.

La troisième règle est que les récits soient rapides, parce que les descriptions pathétiques doivent être presque toujours véhémentes, et qu'il n'y a point de véhémence sans rapidité. Nos récits sont encore asservis à cette règle; mais il ne paraît pas que la plupart de nos tragiques la connaissent, ou qu'ils se soucient de la pratiquer. Si leurs récits font quelque impression au théâtre, elle est l'ouvrage de l'acteur, qui supplée par son art à ce qui leur manque. Mais destitués de ce secours dans la lecture, ils sont presque tous d'une lenteur qui nous assomme, et qui nous refroidit au point que, si dans le cours de la pièce

notre trouble s'est augmenté de plus en plus comme cela se devait, nous nous sentons aussi tranquilles, en achevant sa lecture, que nous l'étions au commencement. Le style le plus vif et le plus serré convient à nos récits. Les circonstances doivent s'y précipiter les unes sur les autres; chacune doit être présentée avec le moins de mots qu'il est possible.

Voilà les règles essentielles d'après lesquelles on doit juger les *récits* de nos tragédies; et c'est d'après ces mêmes règles, qu'on trouve que le fameux récit de la mort d'Hippolyte, par Théramène, pèche en général contre les caractères des passions dont le personnage qui parle doit être agité. Mais ce n'est point à Racine comme poëte que l'on fait le procès dans son récit, c'est à Racine faisant parler Théramène; c'est à Théramène lui-même, qui ne peut pas plus jouir des priviléges accordés aux poëtes, qu'aucun personnage de tragédie. La première partie du récit de Théramène répond à ceux que les anciens ont fait de la mort d'Hippolyte. Racine en avait trois devant les yeux; celui d'Euripide, celui d'Ovide, et celui de Sénèque. Il les admira; et, selon toute apparence, les fautes qu'on lui reproche ne viennent que de la noble ambition qu'il a eu de vouloir surpasser tous ses modèles. Au reste, on a discuté ce beau morceau avec la dernière rigueur, dans la dernière édition de Despréaux, à cause de l'excellence de l'auteur. Mais les critiques qu'on en a faites, toutes bonnes qu'elles puissent être, ne tournent qu'à la gloire des talens admirables d'un illustre écrivain, qui, dès l'instant qu'il commença de donner ses tragédies au public, fit voir que Corneille, le *grand Corneille*, n'était plus le seul poëte tragique de la France.

RÉCIT ÉPIQUE. (*Épopée.*) C'est l'exposition d'une action héroïque, intéressante et merveilleuse. Ses qualités essentielles sont la brièveté, la clarté et le vraisemblable poétique. Ses ornemens sont dans les pensées, dans les expressions, dans les tours, dans les allusions, dans les allégories, dans les images, en un mot, dans toutes les choses qui constituent le beau, le pathétique, et le sublime de la poésie.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RÉCITATIF.

RÉCITATIF. (*Poésie lyrique. Musique.*) Du côté du musicien, le récitatif est l'espèce de chant qui approche le plus de l'accent naturel de la parole, et du côté du poëte, c'est la partie de la scène destinée à cette espèce de chant.

Lorsqu'en Italie on imagina de noter la déclamation théâtrale, l'objet de la musique fut, comme celui de la poésie, d'embellir la nature en l'imitant; c'est-à-dire, de donner à la déclamation chantée une mélodie plus agréable pour l'oreille, et s'il était possible, plus touchante pour l'âme que l'expression naturelle de la parole, sans toutefois contrarier, ni trop altérer celle-ci; en sorte que la ressemblance embellie fît encore son illusion.

Le principe de tous les arts qui se proposent d'imiter

la nature, est que l'imitation soit quelque chose de ressemblant, et non pas de semblable.

L'imitation est donc un mensonge, soit dans le moyen, soit dans la manière dont elle fait illusion; et ce qu'il y a de singulier, c'est que le témoignage confus que nous nous rendons à nous-mêmes que l'art nous trompe, est la cause du plaisir sensible et délicat que nous éprouvons à être trompés. Il doit donc y avoir dans l'imitation une ressemblance, afin que l'âme y soit trompée; mais il doit y avoir en même tems une différence sensible, afin que l'âme s'aperçoive et jouisse confusément de son erreur.

Ce n'est pas que la nature même présentée sur un théâtre avec toute sa vérité, comme dans les combats de gladiateurs ou d'animaux, ne pût faire une sorte de plaisir, si en elle-même elle était assez belle ou assez touchante; mais ce plaisir serait l'effet direct de la réalité, et non l'effet de la surprise que l'art nous cause quand nous admirons son adresse, et que, semblable à Galathée, il se cache et se laisse encore apercevoir en se cachant.

Alternativement savoir et oublier que l'imitation est un artifice; sentir à chaque instant le mérite de l'art en le prenant pour la nature; jouir par sentiment des apparences de la vérité, et par réflexion des charmes du mensonge; voilà le composé réel, quoique ineffable, du plaisir que nous font les arts d'imitation.

J'ai dit que le mensonge était tantôt dans le moyen, tantôt dans la manière dont s'opérait l'illusion : dans le moyen, lorsque, par exemple, la peinture avec une toile et des couleurs imite des contours, des reliefs, des lointains, etc.; dans la manière, lorsque le moyen de l'art et celui de la nature sont les mêmes, et que l'art ne fait que

le modifier d'une manière qui lui est propre, et qui donne de l'avantage à l'imitation sur le modèle. C'est ainsi que la tragédie fait parler en vers et d'un ton plus élevé que ne le fut jamais le ton de la nature; c'est ainsi que la comédie réunit dans un seul caractère plus de traits de ridicule, et dans une seule action plus d'incidens et de rencontres singulières, que le même espace de tems ne nous en eût fait voir dans la réalité. C'est ainsi enfin que dans l'opéra on a permis de porter la licence de la fiction jusqu'à faire parler en chantant.

De même, tous les arts d'imitation ont leurs *données*, et les seules conditions qu'on leur impose sont l'illusion et le plaisir.

S'il est donc vrai que le chant, comme les vers, embellisse l'imitation de la parole, sans détruire l'illusion, on aurait tort de se refuser au nouveau plaisir qu'il nous cause : ce ne sera jamais un peuple doué d'une oreille sensible qui se plaindra qu'on parle en chantant.

Les Italiens ont trouvé dans cette licence une source intarissable de sensations délicieuses, et leur imagination, assez vive pour être encore séduite par une imitation éloignée de la nature, n'a presque pas mis de bornes à la liberté accordée au musicien.

Les Français jusques ici ont été plus sévères, par la raison peut-être que leur imagination est moins vive, ou leur organe moins sensible.

Cependant, chez les Italiens même, l'art timide dans sa naissance, se tint le plus près qu'il lui fut possible de la nature. Le *récitatif*, c'est-à-dire, une déclamation notée et non mesurée, ou quelquefois seulement accompagnée par la symphonie, et avec elle soumise aux lois de la me-

sure et du mouvement, fut d'abord tout ce qu'on osa se permettre : dans la suite, on fut plus hardi.

Or, de savoir s'il fallait s'en tenir à cette première simplicité, ou jusqu'à quel point l'art pouvait s'étendre et s'éloigner de la vérité, à condition de l'embellir; c'est un problème que la spéculation ne peut résoudre, mais dont l'expérience et le sentiment, chez les différens peuples du monde, nous donnent la solution.

La scène déclamée est ce qu'il y a de plus ressemblant au ton naturel de la parole; la scène chantée sans accompagnement et sans mesure, est ce qui approche le plus de la déclamation; le récit obligé s'en éloigne un peu davantage, soit parce qu'il est accompagné, et que cette alliance de la symphonie avec la voix n'a point de modèle dans la nature, soit parce qu'il est mesuré, et que l'expression naturelle de nos pensées et de nos sentimens ne l'est pas; enfin, l'air est encore une imitation plus altérée, plus éloignée de la vérité, car la rondeur, la symétrie et l'unité du chant ne ressemblent que de très-loin aux modulations libres et naturelles de la voix.

Si donc on ne cherchait dans l'expression musicale que la vérité de l'imitation, et si, pour produire l'illusion, il fallait que l'imitation fût fidèle, il n'y aurait aucun doute que la musique la plus parfaite serait le simple *récitatif*; et ce récitatif lui-même, moins naturel que la déclamation, n'en eût pas dû prendre la place.

Mais dans l'imitation, on ne cherche pas seulement la vérité, on y désire, comme je l'ai dit, la vérité embellie, c'est-à-dire, une impression plus agréable que celle de la vérité même, ou de son exacte ressemblance; il s'agit donc ici d'un calcul de plaisirs.

Ne demandez-vous qu'à être émus par le tableau le plus frappant d'une action pathétique, fuyez loin du théâtre où l'on chante, et allez à celui où des acteurs habiles donnent aux passions leur accent naturel : une voix étouffée, une voix déchirante, les gémissemens, les cris, les sanglots d'un Brisard, d'une Dumesnil, vous feront plus d'illusion et une impression plus profonde que les éclats de voix d'une Le Maure, ou que les sons mélodieux d'une Faustine ou d'un Farinelli ; et à l'avantage de l'expression se joindra celui d'un poëme où le génie n'étant gêné sur rien, n'a eu rien à sacrifier.

Mais voulez-vous joindre au plaisir d'être ému d'étonnement, de crainte ou de pitié, celui d'avoir l'oreille agréablement affectée par une succession ou par un ensemble de sons touchans, de sons harmonieux, allez au théâtre où l'on chante, et demandez à ce théâtre que l'art du chant y soit porté au plus haut degré d'expression et de charme.

Qu'on se rappelle donc ce qu'on s'est proposé, lorsque de la tragédie on a fait l'opéra : on a voulu jouir à la fois des plaisirs de l'esprit, de l'âme et de l'oreille. Il a donc fallu d'abord que la déclamation fût, non-seulement expressive, mais encore mélodieuse ; et tant qu'on n'a pas eu d'autre chant que le *récitatif*, on a eu raison de lui donner tout l'agrément qu'il pouvait avoir ; de là les cadences, les ports de voix, les tenues, les prolations que les Français y ont introduites pour en faire un chant plus flatteur.

Les Italiens, plus sévères, se sont fait un récitatif plus rapide et plus simple ; mais en revanche, ils y ont mêlé des morceaux d'un caractère plus marqué et d'une ex-

pression plus énergique : dans ces morceaux qu'ils appellent *récitatif obligé*, la mesure et le mouvement sont proscrits ; la symphonie qui accompagne la voix, la soutient et la fortifie ; elle fait plus, elle devient un nouvel organe de la pensée, et dans les silences même de la voix, elle supplée par l'expression de ce qui se passe au dedans de l'âme, ou pour ainsi dire autour d'elle.

Mais dans le courant de la déclamation, les Italiens et les Français avaient également senti que toutes les fois que la nature indiquerait des mouvemens plus décidés, des inflexions plus sensibles, il fallait saisir ce moment pour rompre la monotonie du récit ou du dialogue, par un chant plus marqué qui se détacherait du récitatif continu, et qui, saillant et isolé, réveillerait l'attention de l'oreille, en lui offrant un plaisir nouveau. De là ces chants phrasés et cadencés que Lulli et les Italiens de son tems employaient dans la scène. Mais quel charme pouvaient avoir des airs le plus souvent tronqués et mutilés, ou renfermés dans le cercle étroit d'une phrase simple et concise, n'ayant pour tout caractère qu'un mouvement lent ou rapide, ou qu'une succession de sons détachés ou liés ensemble, tantôt plus adoucis et tantôt plus forcés, presque toujours sans mélodie, sans agrément dans le motif, sans précision dans la mesure, sans symétrie dans le dessin ?

Jusque-là il est au moins très-douteux que la déclamation eût gagné à être chantée ; car du côté de la nature, elle avait évidemment perdu de son aisance, de sa rapidité, de sa chaleur et de son énergie ; et du côté de l'art qu'avait-elle acquis pour compenser toutes ces pertes ?

Mais dès que le chant périodique et symétrique fut

inventé, tout le prix, tout le charme de la musique fut senti; l'âme connut tout le plaisir que pouvait lui apporter l'oreille; l'Italie et l'Europe entière ne regrettèrent plus rien.

La France elle seule continuait à s'ennuyer d'une musique monotone qu'elle applaudissait en bâillant, et qu'elle s'obstinait par vanité à faire semblant de chérir. Non-seulement elle dédaignait de connaître cette forme d'airs périodiques dont Vinci était l'inventeur, et que Léo, Pergolèse, Galuppi, Jumelli avaient portée à un si haut degré d'expression et de mélodie; mais ce *récitatif* obligé, cette déclamation passionnée, énergique, où Porpora avait excellé, nous était encore étrangère; l'orchestre était chez nous le seul acteur qui connût la précision des mouvemens et de la mesure, encore l'oubliait-il lui-même, forcé d'obéir à la voix. Le charme et le pouvoir du chant nous étaient inconnus au point qu'on attachait à des accompagnemens sans dessin le grand mérite de l'artiste, et que l'on faisait consister l'excellence de la musique dans les accords. C'est presque uniquement à cette partie subordonnée que le célèbre Rameau appliquait son génie et qu'il a dû tous ses succès. Le don d'inventer les dessins, de les varier avec grâce, et d'assortir au même caractère la mélodie et le mouvement, en un mot, le don de la pensée musicale, le seul auquel les Italiens attachent le nom de *génie*. Rameau en faisait peu de cas et ne daignait l'employer qu'à ses airs de danse, dans lesquels il a excellé. Injuste envers lui-même, il se glorifiait de son savoir et de son art, et méconnaissait son génie. Combiner des accords est le travail de l'homme habile; les choisir, savoir les placer,

est le travail de l'homme de goût. Inventer des chants analogues au sentiment ou à la pensée, et dont la modulation variée dans sa belle simplicité enchante à la fois l'âme et l'oreille; voilà l'inspiration qui, dans le musicien, répond à celle du poëte, et c'est ce qui, dans notre musique vocale, a été presque inconnu jusqu'à nous.

Cependant, comme on ne saurait prendre sincèrement du plaisir à s'ennuyer, on juge bien que les Français n'épargnaient rien pour se déguiser à eux-mêmes la fatigante monotonie de leur musique vocale. Les faux agrémens qu'ils y mêlaient, aux dépens de l'expression, se multipliaient tous les jours; quelques belles voix ayant excellé, les unes à former des cadences brillantes, et les autres à déployer des sons pleins et retentissans, le besoin d'aimer ce qu'on avait, et l'habitude qu'on s'était faite insensiblement d'admirer ce qui était difficile et rare, enfin l'émotion physique de l'organe auquel une belle voix plaît comme une cloche harmonieuse, cette émotion que l'on croyait être, sur la foi d'un long préjugé, le dernier degré de plaisir que pouvait faire la musique, en imposait à une nation qui ne connaissait rien de mieux.

Mais, jusqu'à ce que les hommes bien organisés et doués d'une âme sensible aient réellement trouvé le beau, ils éprouvent une inquiétude secrète et confuse qu'aucune espèce d'illusion ne peut calmer; de là les efforts, les dépenses et toutes les ressources inutiles qu'on a si long-tems employées pour sauver les Français du dégoût de leur opéra : diversité dans les poëmes, multiplicité des machines, magnificence vraiment royale, comme l'appelle La Bruyère, dans les décorations et les vêtemens, usage

immodéré des danses, jusqu'à faire disparaître l'action théâtrale pour ne plus voir que des ballets, multitude presque innombrable de jeunes beautés assemblées pour en décorer le spectacle; que n'a-t-on pas mis en usage? et ce théâtre a toujours été le seul dont les entrepreneurs successivement ruinés n'ont pu soutenir la dépense, dans ce même Paris où, sans secours, et presque sans moyens, on a vu fleurir le théâtre du vaudeville.

La cause de cette décadence continuelle de l'opéra français, n'est autre que le dégoût invincible qu'on aura toujours pour une musique dénuée de chant: le *récitatif* quel qu'il soit, réduit à sa simplicité monotone, fatiguera toujours l'oreille; le récitatif obligé, quelque expression que l'on donne à l'harmonie qui l'accompagne, quelque énergie qu'elle ajoute aux accens dont il est formé, ne répandra jamais dans la scène assez de variété, d'agrémens et de charmes; les chœurs multipliés se détruiront l'un l'autre, et ne feront plus que du bruit; les danses prodiguées deviendront insipides, comme tous les plaisirs dont on a la satiété.

A ce spectacle, un seul moyen de plaire toujours varié, toujours sensible, toujours inépuisable dans ses ressources, c'est le chant, parce qu'il prend toutes les formes du sentiment et de la pensée; qu'en même tems qu'il flatte l'oreille il touche l'âme; qu'il parle à l'esprit comme aux sens, et que dans sa période il réunit le double avantage de faire attendre, désirer et jouir. Tel était le pouvoir que les anciens attribuaient à la période oratoire; et si l'art de tenir l'esprit suspendu dans l'attente de la pensée, avait sur eux tant de puissance qu'il leur faisait considérer l'orateur comme tenant enchaînées les oreilles de tout

un peuple; que penser de l'art du musicien qui exercera le même empire, non pas sur l'esprit, mais sur l'âme, et qui saura donner le même attrait à l'expression du sentiment?

Concluons que la partie essentielle de la musique c'est le chant; que le récitatif simple en est la partie faible; que le récitatif obligé, qui, dans les mouvemens rompus et tumultueux des passions, peut emprunter de l'harmonie tant d'énergie et de puissance, n'est pourtant pas ce qu'on désire le plus vivement et ce dont on se lasse le moins; que c'est de la beauté du chant périodique et mélodieux que l'âme et l'oreille sont insatiables, et que par conséquent le poëte qui écrit pour le musicien doit regarder la partie du *récitatif* simple comme celle qui exige le style le plus concis, le plus léger, le plus rapide, afin que l'oreille impatiente d'arriver au chant ne se plaigne jamais qu'on l'arrête au passage; et la partie du récitatif obligé, comme celle qui demande à être employée avec le plus de sobriété, afin que le sentiment de l'harmonie ne soit point émoussé par la fatigue de n'entendre que des accords sans dessin; et la partie du chant mélodieux et fini, comme celle dont la distribution doit être son premier objet, afin que le charme de la mélodie, le vrai plaisir de ce spectacle, se reproduise sous mille formes, et que s'il altère la vérité de l'expression naturelle, ce ne soit que pour l'embellir.

Telle doit être, je crois, l'intention commune du poëte et du musicien; et si jamais elle est remplie dans l'opéra français, comme il est sûr qu'elle peut l'être, c'est alors que le prestige de la musique, joint à celui de la peinture, des fêtes et du merveilleux qu'y répandra la

poésie, fera de ce spectacle un véritable enchantement.

Mais jusques-là, qu'on ne se flatte pas de nous faire goûter un récitatif pur et simple; ce ne serait pas pour l'oreille un plaisir digne de compenser celui d'une déclamation naturelle et d'une poésie affranchie des contraintes de la musique. Nous permettons à l'opéra une déclamation notée, parce que la scène parlée trancherait trop avec le chant; mais ce n'est que dans l'espérance et en faveur du chant, que nous consentons qu'on altère la déclamation naturelle : c'est là le pacte du théâtre lyrique; qu'il nous fasse donc entendre ce qu'il promet, de beaux-airs, des duos touchans, des morceaux de peinture et d'expression où tout le charme de la mélodie et toute la puissance de l'harmonie se réunissent et se déploient; non-seulement alors nous permettons au *récitatif* de se dégager des ports de voix, des trils, des cadences, des prolations, etc.; mais nous exigeons qu'il renonce à tous ces ornemens futiles; et qu'aussi simple, aussi vrai, aussi courant qu'il sera possible, il ne fasse que rapprocher, par un peu plus d'analogie, la déclamation de la scène de ces morceaux de chant qu'elle doit amener. Le chant est la partie essentielle et désirée de l'opéra, le récitatif en est la partie accidentelle et tolérée : il faut passer par là pour arriver à ces endroits délicieux où l'oreille et l'âme se promettent de s'arrêter et de jouir; mais le chemin leur paraîtra long, si leur espérance est trompée, et l'intérêt de l'action la plus vive aura lui-même bien de la peine à nous sauver de l'impatience et de l'ennui.

MARMONTEL.

RÉCITATIF. (*Musique.*) C'est une manière de chant

qui approche beaucoup de la parole; c'est proprement une déclamation en musique, dans laquelle le musicien doit imiter, autant qu'il est possible, les inflexions de voix du déclamateur. Ce chant est aussi nommé récitatif, parce qu'il s'applique au récit ou à la narration, et qu'on s'en sert dans le dialogue.

On ne mesure point le récitatif en chantant; car cette cadence qui mesure le chant, gâterait la déclamation: c'est la passion seule qui doit diriger la lenteur ou la rapidité des sons. Le compositeur, en notant le récitatif sur quelque mesure déterminée, n'a en vue que d'indiquer à peu près comment on doit passer ou appuyer les vers et les syllabes, et de marquer le rapport exact de la basse continue et du chant. Les Italiens ne se servent pour cela que de la mesure à quatre tems; mais les Français entremêlent leur récitatif de toutes sortes de mesures.

Le *récitatif* n'est pas moins différent chez ces deux nations, que le reste de la musique. La langue italienne douce, flexible et composée de mots faciles à prononcer, permet au récitatif toute la rapidité de la déclamation. Ils veulent d'ailleurs que rien d'étranger ne se mêle à la simplicité du récitatif, et croiraient le gâter en y mêlant aucun des ornemens du chant. Les Français, au contraire, en remplissent le leur autant qu'ils peuvent. Leur langue, plus chargée de consonnes, plus âpre, plus difficile à prononcer, demande plus de lenteur, et c'est sur ses sons ralentis qu'ils épuisent les cadences, les accens, les ports de la voix, même les roulades; sans trop s'embarrasser si tous ces agrémens conviennent au personnage qu'ils font parler, et aux choses qu'ils lui font dire. Aussi, dans nos opéra, les étrangers ne peuvent-ils distinguer ce qui est

récitatif, et ce qui est air. Avec tout cela, on prétend en France que le récitatif français l'emporte infiniment sur l'italien; on y prétend même que les Italiens en conviennent, et l'on va jusqu'à dire qu'ils ne font pas de cas de leur propre *récitatif*. Ce n'est pourtant que par cette partie que le fameux *Porpora* s'immortalise aujourd'hui en Italie, comme Lulli s'est immortalisé en France. Quoi qu'il en soit, il est certain, que d'un commun aveu, le récitatif français approche plus du chant, et l'italien de la déclamation. Que faut-il de plus pour décider la question sur ce point?

J.-J. Rousseau.

RÉCOMPENSE.

Récompense. (*Morale.*) Prix accordé pour quelque action qu'on juge bonne et utile. Dans la croyance des chrétiens et même des déistes, il y a des châtimens et des récompenses à venir. Il y a des philosophes qui nient l'immortalité de l'âme et la vie future, en admettant l'existence de Dieu, parce que la vertu, selon eux, est suffisamment récompensée par elle-même, et le vice suffisamment puni dès ce monde-ci. Ils croient que la loi qui anéantit les êtres sans retour, est universelle et s'exécute sur l'homme, ainsi que sur les autres animaux. Rien ne dégoûte plus de bien faire que les récompenses mal placées. Quelle bizarrerie dans nos lois! Tous les crimes ont leur punition; aucune vertu n'a sa récompense, comme

si les citoyens n'avaient pas autant de besoin d'être encouragés à la vertu qu'effrayés du vice. En cela les Chinois sont plus sages que nous. On dit, *pourquoi vous récompenser ? vous avez fait votre devoir.* Mais ne m'en a-t-il rien coûté pour faire ce devoir?

DIDEROT.

RÉCOMPENSES MILITAIRES. (*Histoire ancienne.*) Prix ou marques d'honneur accordés par l'État aux guerriers, en reconnaissance de leur bravoure. On peut les distinguer chez les anciens en deux espèces générales; savoir, en récompenses honorables, et en récompenses lucratives.

Les premières étaient celles auxquelles les peuples avaient attaché des idées de gloire, et qui étaient moins précieuses par les marques de distinction prises e elles-mêmes que par la réputation qu'elles procuraient. De ce genre étaient, chez les Grecs, les statues, les inscriptions, etc., et chez les Romains, les différentes couronnes et l'honneur du triomphe.

Les récompenses lucratives étaient, ou des sommes d'argent, ou des terres conquises distribuées aux vieux soldats, ou des pensions données, après leur mort, à leurs femmes et à leurs enfans. Cette distinction supposée, il est facile de l'appliquer aux différens genres de récompenses militaires usitées chez les anciens.

Les Grecs, pour exciter l'émulation et l'amour de la gloire, avaient imaginé grand nombre de ces distinctions flatteuses, dont les hommes sont toujours avides : une statue, une inscription honorable sur son tombeau, engageaient un citoyen à se sacrifier pour la patrie. A Athènes, on exposait pendant trois jours les ossemens de ceux

qui avaient été tués dans le combat, et chacun s'empressait à leur venir jeter des fleurs, offrir de l'encens et des parfums; on les ensevelissait ensuite avec pompe dans autantde cercueils qu'il y avait de tribus dans la république, et avec un concours infini de peuple. Enfin, quelques jours après, un citoyen ou un orateur des plus qualifiés d'Athènes, prononçait publiquement leur oraison funèbre.

Outre cela, la république nourrissait les veuves de ces illustres morts, lorsqu'elles étaient dans le besoin; elle faisait élever leurs enfans jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'adolescence, et alors on les renvoyait chez eux avec cette cérémonie singulière. Pendant les fêtes de Bacchus, un héraut les produisait sur le théâtre, couverts d'une armure complète, et les renvoyait avec cette formule qu'il prononçait, et qu'Eschine nous a conservée : « Ces jeunes orphelins, à qui une mort prématurée avait ravi, au milieu des hasards, leurs pères illustres par des exploits guerriers, ont retrouvé dans le peuple un père qui a pris soin d'eux jusqu'à la fin de leur enfance. Maintenant il les renvoie, armés de pied en cap, vaquer sous d'heureux auspices à leurs affaires, et les convie de mériter, chacun à l'envi, les premières places dans la république. »

Ceux qui survivaient aux dangers de la guerre, et qui avaient rendu des services importans à l'État, étaient honorés d'une couronne dans l'assemblée du peuple; elle était d'abord d'un olivier sacré qu'on conservait dans la citadelle, ensuite on décerna des couronnes d'or. Souvent ils étaient nourris aux dépens du public dans le prytanée, et souvent aussi gratifiés d'une certaine quantité de terres dans les colonies.

Les Romains employèrent à peu près les mêmes récom-

penses. Mais ils avaient, outre cela, pour les généraux, les honneurs du grand et du petit triomphe, distinctions que les Grecs n'accordèrent jamais à leurs plus grands hommes. D'ailleurs, les généraux eux-mêmes faisaient à leurs soldats des distributions de blé, et même des terres, comme Sylla en donna aux siens, ou des largesses pécuniaires; ainsi César donna deux cents mille sesterces au centurion Sceva, qui, dans une action, avait reçu deux centrente flèches sur son bouclier. Le congé absolu était toujours accompagné, ou d'un établissement dans les colonies, ou, sous les empereurs, d'une espèce de pension, qui était régulièrement payée aux vétérans sur le trésor public pour leur subsistance. Outre cela les promotions à des grades supérieurs pour les officiers subalternes, les couronnes d'or et le titre d'*imperator*, déférés aux généraux, étaient de puissans aiguillons pour les faire voler à la gloire.

DIDEROT.

RECONNAISSANCE.

RECONNAISSANCE. (*Morale.*) C'est un acte excellent de bienveillance envers ceux qui se sont montrés bienfaisans envers nous, et cet acte nous excite fortement à rendre la pareille autant que nous le pouvons, mais toujours sans donner aucune atteinte au bien public. Si vous aimez mieux une définition plus courte et moins philosophique, la reconnaissance est le sentiment d'un bienfait qu'on a reçu.

Ce sentiment attache fortement au bienfaiteur avec le désir de lui en donner des preuves par des effets sensibles, ou du moins d'en chercher les occasions.

Il ne faut point confondre ce sentiment noble et pur avec une adulation servile, qui n'est autre chose qu'une demande déguisée. On ne voit que trop souvent de ces bas adulateurs toujours avides, jamais honteux de recevoir, se passionnant sans rien sentir, et prodiguant des éloges pour obtenir de nouvelles faveurs. Leurs propos, leurs transports, leurs panégyriques, annoncent la fausseté. La reconnaissance, de même que l'amour, ne s'exprime peut-être jamais de si mauvaise grâce que quand elle est véritable.

« Les branches d'un arbre, dit le bramine inspiré, rendent à la racine la séve qui les nourrit; les fleuves rapportent à la mer les eaux qu'ils en ont empruntées.

Tel est l'homme reconnaissant : il rappelle à son esprit les services qu'il a reçus, il chérit la main qui lui fait du bien ; et s'il ne peut le rendre, il en conserve précieusement le souvenir. Mais ne reçois rien de l'orgueil ni de l'avarice ; la vanité de l'un te livre à l'humiliation, et la rapacité de l'autre n'est jamais contente du retour quel qu'il puisse être. »

Je veux même que la *reconnaissance* coûte à un cœur, c'est-à-dire, qu'il se l'impose avec peine, quoiqu'il la ressente avec plaisir quand il s'en est une fois chargé. Il n'y a point d'hommes plus reconnaissans que ceux qui ne se laissent pas obliger par tout le monde ; ils savent les engagemens qu'ils prennent, et ne veulent s'y soumettre qu'à l'égard de ceux qu'ils estiment. On n'est jamais plus empressé à payer une dette que lorsqu'on l'a contractée avec répugnance, et l'honnête homme qui n'emprunte que par nécessité gémirait d'être insolvable.

Comme les principes des bienfaits sont fort différens, la reconnaissance ne doit pas être toujours de la même nature. Quel sentiment, dit très-bien Duclos, dois-je à celui qui, par un mouvement d'une pitié passagère, n'a pas cru devoir refuser une parcelle de son superflu à un besoin très-pressant ? Que dois-je à celui qui, par ostentation ou par faiblesse, exerce sa prodigalité sans acception de personne, sans distinction de mérite ou d'infortune ? à celui qui, par inquiétude, par un besoin machinal d'agir, d'intriguer, de s'entremettre, offre à tout le monde indifféremment ses démarches, ses sollicitations et son crédit ? Mais une reconnaissance légitime et bien fondée emporte beaucoup de goût et d'amitié pour les personnes qui nous obligent par choix, par grandeur d'âme et par

pure générosité. On s'y livre tout entier, car il n'y a guère au monde de plus bel excès que celui de la reconnaissance. On y trouve une si grande satisfaction, qu'elle peut seule servir de récompense.

La pratique de ce devoir n'est point pénible comme celle des autres vertus; elle est au contraire suivie de tant de plaisir, qu'une âme noble s'y abandonnerait toujours avec joie, quand même elle ne lui serait pas imposée : si donc les bienfaiteurs sont sensibles à la reconnaissance, que leurs bienfaits cherchent le mérite, parce qu'il n'y a que le mérite qui soit véritablement reconnaissant.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RECONNAISSANCE. (*Poésie dramatique.*) La reconnaissance, dit Aristote, est, comme son nom l'indique, un sentiment qui, faisant passer de l'ignorance à la connaissance, produit ou la haine ou l'amitié dans ceux que le poëte a dessein de rendre heureux ou malheureux. Aristote remarque ensuite que la plus heureuse reconnaissance est celle qui cause la péripétie, laquelle change entièrement l'état des choses.

La reconnaissance est simple ou double : la simple est celle où une personne est reconnue par une autre qu'elle connaît : la double est quand deux personnes qui ne se connaissaient point, viennent à se reconnaître, comme dans l'*Iphigénie* d'Euripide, où Oreste reconnaît cette princesse par le moyen d'une lettre, et elle le reconnaît par un habit; en sorte qu'elle échappe des mains d'un peuple barbare par le secours d'Oreste, ce qui contient

deux reconnaissances différentes qui produisent le même effet.

Les manières de reconnaissance peuvent être extrêmement diversifiées, et dépendent de l'invention du poëte : mais quelles qu'elles soient, il faut toujours les choisir vraisemblables, naturelles, et si propres au sujet, que l'on ait lieu de croire que la reconnaissance n'est point une fiction, mais une partie qui naît de l'action même.

La *reconnaissance* se fait quelquefois par le raisonnement. C'est ainsi que Chrysothémis reconnaît, dans l'*Électre* de Sophocle, qu'un de ses parens est arrivé dans Argos, parce qu'elle voit sur le tombeau d'Agamemnon une grande effusion de lait, quantité de fleurs répandues, et des cheveux arrachés, ce qui ne pouvait être l'action que d'un parent de ce prince. Elle fait alors des recherches pour tâcher de le découvrir, et enfin elle rencontre Oreste, qui était venu en secret pour venger la mort de son père, à qui il avait offert un sacrifice funèbre, selon la coutume.

De toutes les beautés de la tragédie, les reconnaissances sont une des plus grandes, surtout celles où la nature se trouve intéressée : car indépendamment des tendres mouvemens qu'elle excite par elle-même, c'est aussi par là qu'elle parvient au but principal de la tragédie, qui est de produire la terreur et la pitié. Dans Sophocle, la reconnaissance d'Œdipe et de Jocaste, qui passe par tant d'incidens, y prend tout ce qu'il faut pour frapper plus heureusement le coup de terreur, si j'ose ainsi parler, et qui fait d'autant plus d'impression qu'il est suivi d'un changement de fortune dans les principaux personnages.

Remarquez encore que ce changement d'état se fait si

immédiatement après la reconnaissance, que le spectateur n'a pas le tems de respirer, et que le tout se passe dans la chaleur de ses mouvemens. C'est ce qui fait dire à Dacier, que la reconnaissance de l'*Électre* du même poëte n'est pas, à beaucoup près, si vive ni si belle, parce qu'elle est éloignée de la péripétie; car après qu'Oreste et Électre se sont reconnus, ils sont encore du tems dans le même état, et ils ne changent de fortune que par la mort de Clytemnestre et d'Égisthe.

Ce n'est qu'entre les principaux personnages d'une tragédie que les *reconnaissances* produisent leur grand effet, et ce n'est aussi que des circonstances où elles sont placées que dépend leur véritable beauté. Dans l'*Œdipe*, c'est de la mère à son fils; mais, par cette reconnaissance, ce fils va se trouver l'époux de sa mère et le meurtrier de son père, dont la mort lui a servi de degrés pour monter au trône, et le triste moyen de contracter une alliance incestueuse qui met le comble à ses infortunes.

Nous avons quelques tragédies où l'on a employé des moyens particuliers de reconnaissance, dont l'antiquité n'a pas fait usage; c'est au son de voix que Zénobie reconnaît Rhadamiste. Comme le son de la voix se perd moins à un certain âge que les traits de ressemblance, c'est lui qui, dans cette belle tragédie, prépare la reconnaissance et qui aide à rappeler les traits d'un visage que dix années d'absence ont dû masquer, et qui lui rend sa première fraîcheur aux yeux d'une épouse vertueuse. Quelle est la surprise de Rhadamiste, de retrouver vivante une femme dont l'excessive beauté a fait tous les crimes, et dont l'excès de la passion d'un mari farouche a cru mettre en sûreté la fidélité et l'honneur par des précautions barbares

et sans exemple ? En effet, pour empêcher que, dans la déroute de son armée, Zénobie tombât entre les mains d'un ennemi vainqueur, Rhadamiste la jeta dans l'Araxe, après l'avoir crue morte sous les coups pressés d'une main sanglante : l'atrocité de l'action, confondue avec ce signe singulier de reconnaissance et présente à l'esprit du spectateur, a fait à la quarantième représentation de la pièce le même plaisir qu'à la première.

Le Chevalier DE JAUCOURT

RECONNAILSANCE. (*Belles-Lettres.*) Dans le poëme épique et dramatique, il arrive souvent qu'un personnage ou ne se connaît pas lui-même, ou ne connaît pas celui avec lequel il est en action ; et le moment où il acquiert cette connaissance de lui-même ou d'un autre, s'appelle *reconnaissance.* C'est ainsi que, dans le poëme du Tasse, Tancrède reconnaît Clorinde, après l'avoir mortellement blessée ; c'est ainsi que dans la *Henriade*, d'Ailly, le père, reconnaît son fils après l'avoir tué de sa main ; c'est ainsi que, dans *Athalie*, cette reine reconnaît Joas ; que dans *Mérope*, Egisthe se connaît lui-même et que Mérope le reconnaît ; que, dans *Iphigénie en Tauride* et dans *Œdipe*, Iphigénie et son frère Oreste, Œdipe et Jocaste, sa mère, se reconnaissent mutuellement, et que chacun d'eux se connaît lui-même.

On voit, par ces exemples, que la reconnaissance peut être simple ou réciproque, et que des deux côtés, ou d'un seul, ce peut être soi que l'on reconnaisse, ou un autre, ou un autre et soi en même tems.

On peut consulter la poétique d'Aristote et le com-

mentaire de Castelvetro, sur ces différentes combinaisons de la reconnaissance, et sur les manières de la varier, soit relativement à la situation et à la qualité des personnes, soit relativement aux moyens qu'on emploie pour l'amener, et aux effets qu'elle peut produire.

La reconnaissance à laquelle Aristote donne la préférence, est celle qui naît des incidens de l'action même, comme dans l'*OEdipe;* mais je crois pouvoir lui comparer celle qui naît d'un signe involontaire que l'inconnu laisse échapper, comme dans l'opéra de Thésée, où ce jeune prince est reconnu à son épée au moment qu'il jure par elle. Le plus beau modèle en ce genre est la manière dont Oreste se faisait connaître à sa sœur dans l'*Iphigénie* du sophiste Polydès, lorsque ce malheureux prince, conduit aux marches de l'autel pour être immolé, s'écriait : « Ce n'est donc pas assez que ma sœur ait été sacrifiée à Diane, il faut que je le sois aussi ! »

La *reconnaissance* doit-elle produire tout à coup la révolution, ou laisser encore en suspens le sort des personnages ? Dacier, qui préfère la plus décisive, n'a vu l'objet que d'un côté.

Si la révolution se fait du bonheur au malheur, elle doit être terrible, et par conséquent tout changer, tout renverser, tout décider en un instant. Si, au contraire, la révolution se fait du malheur au bonheur, et que la reconnaissance réunisse des malheureux qui s'aiment, comme dans *Mérope* et dans *Iphigénie*; pour que leur réunion soit attendrissante, il faut que l'événement soit suspendu et caché; car la joie pure et tranquille est le poison de l'intérêt. L'art du poëte consiste alors à les engager, au moyen de la reconnaissance même, dans un péril nouveau,

sinon plus terrible, au moins, plus touchant que le premier, par l'intérêt qu'ils prennent l'un à l'autre. Mérope en est un exemple rare et difficile à imiter.

Il n'y a point de reconnaissance sans une sorte de péripétie ou changement de fortune : ne fît-elle, comme dans la fable simple, qu'ajouter au malheur des personnages intéressans. Mais il peut y avoir des révolutions sans reconnaissance ; et quoiqu'elles ne soient pas aussi belles, les Grecs ne les dédaignaient pas.

Il y a aussi une reconnaissance de choses, comme de l'innocence d'Hippolyte, de Zaïre, d'Aménaïde, de la perfidie de Cléopâtre dans Rodogune, de l'empoisonnement d'Inès, etc. ; et celles-ci ne sont pas les moins pathétiques.

La *reconnaissance* est intéressante dans la tragédie, soit avant, soit après le crime ; avant, pour empêcher qu'il ne soit commis ; après, pour en faire sentir tout le regret. La reconnaissance est dans le comique une source de ridicules, comme dans la tragédie une source de pathétique : dans celle-ci, c'est une mère qui va tuer son fils ; un fils qui vient de tuer sa mère, et qui reconnaissent, l'une le crime qu'elle allait commettre, l'autre le crime qu'il a commis ; dans celle-là, c'est un vieux jaloux qui, par erreur, livre à son rival sa maîtresse, et ne s'aperçoit de sa méprise que lorsqu'il n'est plus tems, comme dans l'*École des maris* ; c'est un jeune étourdi qui ne reconnaît son rival qu'après qu'il lui a confié tout ce qu'il a fait, et tout ce qu'il veut faire pour lui enlever sa maîtresse, comme dans l'*École des femmes* ; c'est un oncle et un neveu dont l'un veut faire enfermer l'autre, et qui se trouvent camarades de troupe dans une comédie de so-

ciété, comme dans la *Métromanie*; c'est un fils dissipateur, et un usurier, qui, dans le prêteur et l'emprunteur qu'ils cherchent réciproquement, se rencontrent, comme dans l'*Avare*.

On sent combien la méprise qui précède ces *reconnaissances*, la surprise, l'étonnement, l'embarras, la révolution qui les suit, doivent contribuer à ce qu'on appelle le comique de situation; et si à la reconnaissance des personnes on ajoute celle des choses, c'est-à-dire, des bévues et des erreurs où le personnage ridicule est tombé, des piéges où il s'est laissé prendre, on aura l'idée de presque tous les moyens qui, dans la comédie, amènent les révolutions.

MARMONTEL.

RÉFLEXION.

RÉFLEXION. (*Logique.*) C'est une opération de notre âme, qui dirige successivement son attention sur les diverses parties d'un tout. C'est la réflexion qui la retire de la dépendance où elle est de tous les objets qui agissent sur elle. Maîtresse, par son moyen, de se rappeler les choses qu'elle a vues, elle y peut porter son attention, et la détourner de celles qu'elle voit; elle peut ensuite la rendre à celles-ci, ou seulement à quelques-unes, et la donner alternativement aux unes et aux autres. A la vue d'un tableau, par exemple, nous rappelons les connaissances que nous avons de la nature et des règles qui ap-

prennent à l'imiter; et nous portons notre attention successivement de ce tableau à ces connaissances, et de ces connaissances à ce tableau, ou tour-à-tour à ces différentes parties. C'est par une suite de cette liberté où nous met la réflexion de disposer de notre attention, que nous pouvons à notre gré, ou fixer nos regards sur le tronc d'un arbre, ou les élever sur la tige, et les promener ensuite sur les branches, les feuilles, les fleurs. Nous pouvons prendre de nouveau une feuille, et procéder de même dans l'examen que nous en faisons. Il est vrai que l'exercice donne la facilité de manier, pour ainsi dire, l'attention, et qu'ici, comme partout ailleurs, la coutume perfectionne la nature.

Cette manière d'appliquer de nous-mêmes notre attention tour-à-tour à divers objets, ou aux différentes parties d'un tout, est donc ce qu'on appelle réfléchir. On ne peut mieux en faciliter l'exercice, qu'en s'occupant des objets qui, exerçant davantage l'attention, lient ensemble un plus grand nombre de signes et d'idées. Tout dépend de là : cela fait voir que l'usage où l'on est de n'appliquer les enfans pendant les premières années de leurs études, qu'à des choses auxquelles ils ne peuvent rien comprendre, ni prendre aucun intérêt, est peu propre à développer leurs talens; cet usage ne forme point de liaison d'idées, ou les forme si légères, qu'elles ne se conservent point.

C'est à la *réflexion* que nous commençons à entrevoir tout ce dont l'âme est capable : tant qu'on ne dirige point soi-même son attention, l'âme est assujettie à tout ce qui l'environne, et ne possède rien que par une vertu étrangère; mais si, maître de son attention, on la guide selon

ses désirs, l'âme alors dispose d'elle-même, en tire des idées qu'elle ne doit qu'à elle, et s'enrichit de son propre fonds.

L'effet de cette opération est d'autant plus grand, que par elle nous disposons de nos perceptions, à peu près comme si nous avions le pouvoir de les produire et de les anéantir. Que parmi celles que j'éprouve actuellement, j'en choisisse une, aussitôt la conscience en est si vive et celle des autres si faible, qu'il me paraîtra qu'elle est la seule chose dont j'aie pris connaissance. Qu'un instant après je veuille l'abandonner, pour m'occuper d'une de celles qui m'affectionnent le plus légèrement, elle me paraîtra rentrer dans le néant, tandis qu'une autre m'en paraîtra sortir. La conscience de la première, pour parler moins figurément, deviendra si faible, et celle de la seconde si vive, qu'il me semblera que je ne les ai éprouvées que l'une après l'autre. On peut faire cette expérience, en considérant un objet fort composé. Il n'est pas douteux qu'on n'ait en même tems conscience de toutes les perceptions que ses différentes parties disposées pour agir sur les sens, font naître. Mais on dirait que la *réflexion* suspend à son gré les impressions qui se font dans l'âme, pour n'en conserver qu'une seule.

La géométrie nous apprend que le moyen le plus propre à faciliter notre réflexion, c'est de mettre sous les sens les objets mêmes des idées dont on veut s'occuper, parce que la conscience en est plus vive; mais on ne peut pas se servir de cet artifice dans toutes les sciences. Un moyen qu'on emploiera partout avec succès, c'est de mettre dans nos méditations de la clarté, de la précision et de l'ordre. De la clarté, parce que plus les signes sont clairs, plus

nous avons conscience des idées qu'ils signifient, et moins par conséquent elles nous échappent : de la précision, afin que l'attention moins partagée, se fixe avec moins d'effort : de l'ordre, afin qu'une première idée plus connue, plus familière, prépare notre attention pour celle qui doit suivre.

La *réflexion* qui nous donne le pouvoir de distinguer nos idées, nous donne encore celui de les comparer, pour en connaître les rapports. Cela se fait en portant alternativement notre attention des unes aux autres, ou en la fixant en même tems sur plusieurs. Quand des notions peu composées font une impression assez sensible pour attirer notre attention sans effort de notre part, la comparaison n'est pas difficile : mais les difficultés augmentent à mesure que les idées se composent davantage, et qu'elles font une impression plus légère. Les comparaisons sont, par exemple, communément plus aisées en géométrie qu'en métaphysique. Avec le secours de cette opération, nous rapprochons les idées les moins familières de celles qui le sont davantage ; et les rapports que nous y trouvons établissent entre elles des liaisons très-propres à augmenter et à fortifier la mémoire, l'imagination et par contre-coup la réflexion.

Quelquefois, après avoir distingué plusieurs idées, nous les considérons comme ne faisant qu'une seule notion : d'autres fois, nous retranchons d'une notion quelques-unes des idées qui la composent ; c'est ce qu'on nomme *composer* et *décomposer* ses idées. Par le moyen de ces opérations, nous pouvons les comparer sous toutes sortes de rapports, et en faire tous les jours de nouvelles combinaisons. Pour bien conduire la première, il faut

remarquer quelles sont les idées les plus simples de nos notions; comment et dans quel ordre elles se réunissent à celles qui surviennent. Par là on sera en état de régler également la seconde; car on n'aura qu'à défaire ce qui aura été fait; cela fait voir comment elles viennent l'une et l'autre de la réflexion.

La *réflexion* n'a point lieu dans les enfans nouveau-nés; et même les personnes en âge de raison ne réfléchissent pas, à beaucoup près, sur tout ce qu'elles voient et sur tout ce qu'elles font. On voit des personnes qui, emportées par la vivacité de leur tempérament, et n'ayant pas été accoutumées à la réflexion, parlent, jugent, agissent conformément à l'impression actuelle qu'elles éprouvent, et ne se donnent jamais la peine de peser le pour et le contre des partis qu'on leur propose. On peut passer ainsi sa vie dans la société; mais les sciences, c'est-à-dire, les véritables sciences, les théories, ne s'acquièrent qu'à l'aide de l'attention et de la réflexion; et quiconque néglige ces secours, ne fera jamais de progrès dans les connaissances spéculatives.

DIDEROT.

en eux par le caprice de l'opinion, des modes et des convenances, l'instinct naturel suffirait à un artiste organisé comme eux, pour l'éclairer et le conduire; mais la nature peut deviner et pressentir la nature; l'étude seule, en observant l'homme artificiel et factice, peut faire prévoir les effets de l'art.

Nous connaissons quelques hommes extraordinaires, tels qu'Homère et Eschyle, qui semblent n'avoir eu pour modèle que la nature, et pour guide que leur instinct; mais est-il bien sûr qu'avant Homère, l'art de la poésie épique n'eût pas été cultivé, raisonné, soumis à des lois? Ceux qui regardent ce poëte comme l'inventeur de *son* art, parce qu'il est le plus ancien des poëtes connus, ressemblent à ceux qui s'imaginent qu'au-delà des étoiles qu'ils aperçoivent, il n'y a plus rien dans le ciel. A l'égard d'Eschyle, il est bien certain qu'il a inventé la tragédie; mais le modèle de la tragédie était l'épopée, dont les règles lui sont communes; et quant à celles qui lui sont propres, Eschyle s'en est dispensé, ou plutôt, en les observant, quand il l'a pu sans trop de gêne, il les a lui-même tracées; et c'est peut-être celui de tous les hommes en qui le goût naturel a été le plus étonnant.

La raison est l'organe du vrai; le goût est l'organe du beau : c'est la faculté vive et sûre de discerner et de pressentir ce qui doit plaire aux sens, à l'esprit et à l'âme. C'est un don naturel qui veut être exercé par l'étude et par l'habitude, et ce n'est qu'après mille épreuves qu'il peut se croire un guide sûr.

Il y a une raison absolue et indépendante de toute convention, comme la vérité; mais y a-t-il de même un goût par excellence, indépendant, comme la beauté, des ca-

prices de l'opinion; et, s'il y en a un, quel est-il? La vérité a un caractère inimitable; c'est l'évidence. Y a-t-il aussi quelque signe infaillible qui caractérise l'objet du goût? L'évidence même n'est reconnue qu'à la lumière dont elle frappe les esprits; et dès qu'elle cesse de luire, on ne sait plus qui a raison, ou du petit nombre, ou de la multitude. En fait de goût, le problème est encore plus indécis. Dans tous les tems, il y a eu la raison du peuple et la raison des sages : dans tous les tems, il y a eu le goût du vulgaire et le goût d'un monde plus cultivé; mais ni le grand ni le petit nombre n'a été constant dans ses goûts : d'un siècle à l'autre, d'un peuple à l'autre, la même chose a plu et déplu à l'excès, la même chose a paru admirable et risible, a excité les applaudissemens et les huées; et souvent dans le même lieu, et presque dans le même tems, la même chose a été reçue avec transport et rebutée avec mépris. Où sont donc les *règles* du goût? et le goût lui-même est-il le pressentiment de ce qui plaira le plus universellement dans tous les pays et dans tous les âges; ou de ce qui plaira dans tel tems, à telle classe d'hommes qui s'appelle *le monde*, et qui, plus occupée des objets d'agrément, se fait l'arbitre des plaisirs? Voilà ce semble une difficulté insoluble et interminable; n'y aurait-il pas quelque moyen de la simplifier et de la résoudre?

En fait de goût, il y a deux juges à consulter et à concilier ensemble : l'un est le bon sens, qui est l'arbitre des vraisemblances, des convenances, du dessin, de l'ordre, des rapports mutuels, soit de la cause avec l'effet, soit de l'intention avec les moyens qu'on emploie. Cette partie du goût est du ressort de la raison; elle est susceptible de cette évidence qui frappe tous les hommes dès qu'ils sont

éclairés. Jusque-là les règles de l'art ne sont que les règles du bon sens, invariables comme lui. L'artiste doué d'un esprit juste serait donc en cette partie assez sûr de se bien conduire, et n'aurait pas besoin de guide, s'il voulait se donner la peine de méditer lui-même les procédés de l'art, de les rédiger en méthode; mais quelle triste et longue étude! et le génie impatient de produire n'est-il pas trop heureux qu'on lui épargne le travail d'une froide réflexion? Corneille eût-il passé si rapidement de *Clitandre* à *Cinna*, s'il n'avait pas trouvé sa route comme tracée par Aristote, pour lequel son respect annonce sa reconnaissance? La théorie des beaux-arts ressemble aux élémens des sciences : l'homme de génie a de quoi les deviner, s'ils n'étaient pas faits; mais quel tems n'y emploierait-il pas?

Le second juge, en fait de goût, c'est le sentiment, soit qu'on entende par là l'effet de l'émotion des organes, soit qu'on entende l'impression faite directement sur l'âme par l'entremise des sens.

C'est ici que le goût varie, et que dans une longue suite de siècles, et dans une multitude innombrable d'hommes diversement affectés de la même chose, il s'agit de déterminer quels sont les tems, les lieux, les peuples dont le jugement fera loi; et le moyen en est facile : c'est de recueillir les suffrages des siècles et des nations. Or, dans tous les arts qui intéressent les sens, la déférence universelle décidera en faveur des Grecs. La nature semble avoir fait de ce peuple le législateur des plaisirs, le grand maître dans l'art de plaire, l'inventeur, l'artisan, le modèle du beau par excellence dans tous les genres. C'est à lui qu'elle a révélé le secret des plus belles formes,

des plus belles proportions, des plus harmonieux ensembles : cette supériorité leur est acquise au moins en sculpture, en architecture; et depuis le tems de Périclès jusqu'à nous, on n'a rien imaginé de plus parfait que les modèles qu'ils nous ont laissés : de l'aveu même de tous les peuples, en s'éloignant de ces modèles, on n'a fait qu'altérer les beautés pures de ces deux arts. En tracer les règles, ce n'est donc que réduire leur méthode en préceptes, généraliser leurs exemples, et enseigner à les imiter.

Lorsque Virgile disait des Romains :

Excudent alii spirantia mollius æra.

il ne croyait que flatter sa patrie et la consoler de la supériorité des Grecs dans les arts; il ne croyait pas présager la gloire de l'Italie moderne. C'est cependant ce peuple, amolli par la paix et la servitude, qui a pris la place des Grecs, et qui, après eux, semble avoir été le confident de la belle nature. Dans les deux arts dont je viens de parler, il n'a fait que les imiter; mais dans les arts dont les modèles ne lui avaient pas été transmis, comme la peinture et la musique, son génie, frappé de l'idée essentielle et universelle du beau, a fait douter si les Grecs eux-mêmes avaient été aussi loin que lui. La sculpture, il est vrai, du côté du dessin, a été le modèle de la peinture; mais le coloris, le clair obscur, la perspective ont été créés de nouveau; et du côté de la musique, quelques lueurs confuses sur les rapports des sons, que les anciens nous ont transmises, ne dérobent pas au génie italien la gloire de l'invention et de la perfection de ce bel art. Ainsi, en sculpture, en architecture, en peinture, en musique,

le goût sait prendre ses règles ; les modèles en sont les types, l'expérience en est la preuve, et le suffrage universel de tous les peuples y a mis le sceau.

En éloquence et en poésie, nous n'avons pas d'autorité aussi formellement décisive, aussi unanimement reconnue : par la raison que les objets, les moyens, les procédés de ces deux arts sont plus divers, que les modèles en sont moins accomplis, et que dans les goûts qui intéressent l'esprit, l'imagination et le sentiment, et sur lesquels l'opinion, les mœurs, le génie et le caractère des peuples ont beaucoup d'influence, il y a plus d'inconstance et de variété. Cependant, comme ces deux arts ont de tout tems fixé l'attention des hommes les plus éclairés et fait l'objet de leurs études, soit qu'ils les aient exercés eux-mêmes, soit qu'ils n'aient fait qu'en jouir, et qu'étonnés de leur puissance, ils aient voulu en observer, en développer les ressorts, il est certain que les secrets en ont été approfondis et les moyens réduits en *règles* ; mais il en est de ces règles comme des lois, dont *la lettre tue et l'esprit vivifie* ; elles sont devenues, dans les mains des commentateurs, de lourdes chaînes dont ils ont chargé le génie. C'est peu même d'avoir mal entendu et mal expliqué les préceptes dictés par les maîtres de l'art, ils ont voulu faire des lois eux-mêmes ; fiers de leur érudition, et fanatiques de l'antiquité qu'ils se glorifiaient de connaître, ils nous ont donné pour modèle tout ce qu'elle nous a laissé, et ont mis sans discernement l'exemple et l'autorité à la place du sentiment et de la raison. Tout n'est pas beau chez les anciens ; les poëtes, les orateurs les plus célèbres ont leurs défauts : les ouvrages même les plus admirés sont encore loin d'être parfaits ; les plus grands hommes dans leur art

n'en ont pas atteint les limites; les procédés et les moyens ne leur en étaient pas tous connus, et la route qu'ils ont suivie n'est bien souvent ni la seule ni la meilleure qu'on ait à suivre. Mille beautés ont fait passer mille défauts; mais les défauts qu'elles ont rachetés ne sont pas des beautés eux-mêmes : c'est là ce que les Scaliger, les Dacier n'ont jamais bien compris. Si Corneille en avait cru Aristote, il se serait interdit le dénouement de *Rodogune*; et si nous en croyons Dacier, ce dénouement est des plus mauvais; car il est d'une espèce inconnue aux anciens, et rejetée par Aristote. D'après la même théorie, toutes les pièces où le personnage intéressant fait son malheur lui-même avec connaissance de cause, seraient bannies du théâtre, et l'on n'aurait jamais pensé à y faire voir l'homme victime de ses passions. Voilà comme une théorie exclusivement attachée à la pratique des anciens donne les faits pour les limites des possibles, et veut réduire le génie à l'éternelle servitude d'une étroite imitation.

Une autre espèce de faiseurs de *règles*, ce sont ces artistes médiocres qui commencent par composer, et qui se donnant pour modèles, font de leur pratique, bonne ou mauvaise, la théorie de leur art. La Motte, par exemple, en traitant avec plus d'esprit que de goût les divers genres de poésie dans lesquels il s'est exercé, semble moins occupé, comme je l'ai dit, à trouver des règles que des excuses. Ainsi, tout ce qu'il a écrit sur le poëme épique est plein des mêmes préjugés qui lui ont fait si mal traduire et abréger l'*Iliade* : ainsi, au lieu d'étudier le mécanisme de nos vers, il ne cesse de rimer et de déclamer contre la rime; ainsi, ses discours sur l'ode et la pastorale ne sont que l'apologie déguisée de ses pastorales et de ses odes,

artifice ingénieux qui n'en a imposé qu'un moment.

Les vrais législateurs des arts sont ceux qui, remontant au principe des choses, après avoir étudié et dans les hommes, et dans la nature, et dans les arts mêmes, les rapports des objets avec l'âme et les sens, et les impressions de plaisir et de peine qui résultent de ces rapports, après avoir tiré de l'expérience de tous les siècles, surtout des siècles éclairés, des inductions qui déterminent et les procédés les plus sûrs et les moyens les plus puissans; et les effets les plus constamment infaillibles, donnent ces résultats pour *règles*, sans prétendre que le génie s'y soumette servilement, et n'ait pas le droit de s'en dégager toutes les fois qu'il sent qu'elles l'appesantissent ou le mettent trop à l'étroit. Ce sont des moyens de bien faire qu'on lui propose, en lui laissant la liberté de faire mieux: celui-là seul a tort qui fait plus mal en s'écartant des règles; et comme il n'y a rien de plus commun qu'un ouvrage régulier et mauvais, il est possible, quoique plus rare, d'en produire un qui plaise universellement, contre les règles et en dépit des règles : le poëme de l'Arioste en est un exemple; mais la licence alors est obligée de mériter à force d'agrémens et de beautés qui lui soient dus, qu'on la préfère à plus de régularité.

On a dit que quelques lignes tracées par un homme de génie, sont plus utiles au talent que des méthodes péniblement écrites par de froids spéculateurs. Rien n'est plus vrai, quand il s'agit d'échauffer l'âme et de l'élever; mais les modèles les plus frappans ne jettent leur lumière que sur un point : celle des règles est plus étendue, elle éclaire toute la route; il ne faut donc avoir pour les règles tracées, ni un présomptueux mépris, ni un respect superstitieux

et servile. Cicéron et Quintilien, pour les orateurs; Aristote, Horace, Longin, Boileau, pour les poëtes, sont des guides que le génie lui-même ne doit pas dédaigner de suivre; mais pour marcher d'un pas plus sûr, il ne doit pas cesser de marcher d'un pas libre.

MARMONTEL.

REPAS.

REPAS. (*Hist. anc.*) Ce mot vient du latin *repastus*, formé de *pastus*, qui signifie une personne qui a pris une réfection suffisante. Aussi les Italiens et les Espagnols disent-ils *pasto* dans le même sens.

Les repas, qui sont rapportés dans l'Écriture, du tems des premiers patriarches, font voir que ces premiers hommes ne connaissaient pas beaucoup les rafinemens en fait de cuisine, même dans leurs repas les plus magnifiques. Abraham, personnage riche et distingué dans son pays, ayant à recevoir trois anges, cachés sous la figure d'hommes, leur sert un veau, du pain frais, mais cuit à la hâte et sous la cendre, du beurre et du lait; mais ils se dédommageaient de la qualité par la quantité; un veau tout entier et trois mesures de farine qui revenaient à plus de deux de nos boisseaux, c'est-à-dire, à plus de cinquante-six livres pour trois personnes. De même Rebecca aprêta, pour Isaac seul, deux chevreaux : Joseph, pour témoigner à son frère Benjamin la considération qu'il a

pour lui, lui fait servir une portion quadruple de celle qu'il avait fait donner à ses autres frères. Tous ces traits semblent prouver que ces premiers hommes étaient grands mangeurs; aussi faisaient-ils grand exercice, et peut-être étaient-ils de plus grande taille, aussi-bien que de plus longue vie. Les Grecs croyaient aussi que les hommes des tems héroïques étaient de plus haute stature, et Homère les fait grands mangeurs. Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête un grand porc de cinq ans pour trois personnes. (*Odyss.* 14.)

Les héros d'Homère se servent eux-mêmes pour la cuisine et les repas, et l'on voit agir de même les patriarches. Quelques-uns pensent que chez les anciens les repas étaient très-souvent des sacrifices, et que c'est pour cela qu'ils étaient souvent préparés par des rois. Cette raison peut être vraie à certains égards, et insuffisante à d'autres: elle n'a lieu, par exemple, pour le *repas* qu'Achille, aidé de Patrocle, donne dans sa tente aux députés des Grecs, qui venaient le prier de se réconcilier avec Agamemnon. Il ne s'agit point là de sacrifice; disons que telle était la simplicité et la candeur des mœurs de ces premiers âges, où la frugalité fut long-tems en honneur; car pour ne parler ici que des Hébreux, leur vie était fort simple, ils ne mangeaient que tard et après avoir travaillé. On peut juger de leurs mets les plus ordinaires, par les provisions que donnèrent en divers tems à David, Abigaïl, Siba, Berzellai. Les espèces qui en sont marquées dans l'Écriture, sont du pain et du vin, du blé et de l'orge, de la farine de l'un et de l'autre, des fèves et des lentilles, des pois chiches, des raisins secs, des figues sèches, du beurre, du miel, de l'huile, des bœufs, des moutons et

des veaux gras. Il y a dans ce dénombrement beaucoup de grains et de légumes ; c'était aussi la nourriture la plus ordinaire des anciens Égyptiens; c'était celle des Romains dans les meilleurs tems, et lorsqu'ils s'adonnaient le plus à l'agriculture. Il est peu parlé de poisson dans leurs repas, si ce n'est dans les derniers tems; les anciens le méprisaient comme une nourriture trop délicate et trop légère pour des hommes robustes.

On ne voit guère non plus, chez les Hébreux, de sauces ni de ragoûts; leurs festins étaient composés de viandes solides et grasses; ils comptaient pour les plus grands délices le lait et le miel. En effet, avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connaissait rien de plus agréable au goût que le miel. On y confisait les fruits, et on en mêlait aux pâtisseries les plus friandes. Au lieu du lait, l'Ecriture nomme souvent le beurre, c'est-à-dire, la crème qui en est le plus délicat. Les offrandes ordonnées par la loi (*Lévit.* 11, 4 et 5), montrent que dès le tems de Moïse, il y avait diverses sortes de pâtisserie, les unes pétries à l'huile, les autres cuites ou frites dans l'huile. (Fleury, *Mœurs des Israélites.*)

Les Israélites mangeaient assis à table, comme les Grecs du tems d'Homère; mais dans la suite, c'est-à-dire, depuis le règne des Perses, ils mangeaient couchés sur des lits, comme les Perses, et les autres Orientaux. Il est fort probable que le long règne de Salomon, où fleurirent la paix, le commerce et l'abondance, introduisit peu à peu le luxe et la somptuosité à la table des rois Hébreux, de là chez les grands, et par degrés jusque parmi le peuple; on s'éloigna insensiblement de l'ancienne simplicité, et l'on tomba dans les excès et dans les débauches; la preuve en

est claire par les écrits des prophètes, et en particulier par le *vj*e *chap.* d'Amos.

Repas des Francs. (*Hist. des usages.*) Ils étaient peu délicats; du porc et de grosses viandes; pour boisson, de la bière, du poiré, du cidre, du vin d'absynthe, *etc.* Leur nourriture la plus commune était la chair de porc. La reine Frédégonde voulant noircir un certain Nectaire dans l'esprit du roi, l'accusa d'avoir enlevé du lieu où Chilpéric mettait ses provisions, *tergora multa.* La maison du seigneur Eberulfe, située à Tours, regorgeait *tergoribus multis*, ce qu'on ne saurait entendre que de la chair de porc, la seule qui se puisse conserver long-tems. Une foule de passages de la plus grande force ne laissent aucun doute sur ce point.

L'usage fréquent de servir de la chair de porc à table sur certains plats, fit qu'on donna à ces bassins le nom de *bacconique*, dérivé de l'ancien mot *bacon* ou *baccon*, qui signifiait un *porc engraissé.* Au reste, l'usage de la chair de porc n'excluait point celui des autres viandes.

La boisson commune des Francs était la bière. Ils y étaient accoutumés dès le tems qu'ils demeuraient au-delà du Rhin; et ils en trouvèrent l'usage établi parmi les peuples chez qui ils campèrent en commençant la conquête des Gaules, quoique situés dans des cantons entourés de vignobles.

Deux autres sortes de liqueurs furent usitées en France sous la première race. Fortunat de Poitiers observe que sainte Radegonde ne but jamais que du *poiré* et de la *tisane*. Les Francs usaient aussi de cidre et de vin. Ils

avaient encore imaginé une liqueur assez bizarre : c'était un mélange de vin avec le miel et l'absynthe. Quelquefois ils mêlaient avec le vin des feuilles sèches qui en dénaturaient un peu le goût.

On peut ajouter que ces peuples étaient de parfaits imitateurs des Germains, quant à la coutume de boire abondamment, même après le repas; en parlant de cette coutume, Grégoire de Tours s'exprime ainsi : *mos Francorum est.* Il paraît, par le même auteur, que les Francs avaient la délicatesse de ne point admettre de chandeliers sur leurs tables, et qu'ils faisaient tenir à la main par leurs domestiques les chandelles dont elles devaient être éclairées.

Quelques testamens du sixième siècle prouvent aussi que les Francs usaient à table des mêmes ustensiles grossiers qui sont en usage de nos jours, aux fourchettes près, dont il n'est fait aucune mention. Sidoine Apollinaire dit qu'ils venaient *tout armés dans les festins*, et que les meurtres y étaient fréquens. Le *titre XLV* de la loi salique porte expressément que si l'on se trouve à table au-dessous du nombre de huit et qu'il y ait un des convives de tué, tous les autres seront responsables du meurtre, à moins qu'ils ne représentent le meurtrier.

REPAS FUNÉRAIRE. (*Ant. grecq. et rom.*) Cérémonie de religion instituée pour honorer la mémoire de celui dont on pleurait la perte, et pour rappeler à ceux qui s'y trouvaient le souvenir de sa mort; ils s'embrassaient en sortant, et se disaient adieu comme s'ils n'eussent jamais dû se revoir : le repas se faisait chez quelqu'un des parens

du mort. La république d'Athènes fit un de ces repas aux obsèques de ceux qui avaient été tués à Chéronée, et elle choisit la maison de Démosthène pour le donner. Le *repas funéraire* s'appelait *silicernium*; c'est pourquoi Térence se sert de ce mot au figuré, et donne ce nom à un vieillard décrépit; peut-être parce qu'un homme de cet âge est à la veille de coûter à ses parens un repas funéraire.

Repas des Hébreux. (*Critique sacrée.*) Les anciens Hébreux ne mangeaient pas avec toutes sortes de personnes; ils auraient cru se souiller de manger avec des gens d'une autre religion ou d'une profession décriée. Du tems du patriarche Joseph, ils ne mangeaient point avec les Égyptiens, ni les Égyptiens avec eux. Du tems de Jésus-Christ, les Juifs ne mangeaient pas avec les Samaritains (*Jean*, *iv*, *9*). Aussi étaient-ils fort scandalisés de voir notre Sauveur manger avec les publicains et les pêcheurs (*Matthieu*, *ix*, *11*).

Comme il y avait plusieurs sortes de viandes interdites aux Juifs par la loi, ils ne pouvaient manger avec ceux qui en mangeaient, de peur de contracter quelque souillure en touchant de ces viandes; l'on remarque dans les repas des anciens Hébreux que chacun avait sa table à part. Joseph donnant à manger à ses frères en Égypte, les fit asseoir séparément; et lui-même s'assit séparément avec les Égyptiens qui mangeaient avec lui (*Genèse*, *xliij*, *31*).

On trouvait dans leurs repas l'abondance, mais peu de délicatesse. Avant que de se mettre à table, ils avaient grand soin de se laver les mains, et regardaient cette pra-

tique comme obligatoire. (*Marc*, *vij*, *3.*) Leurs festins solennels étaient accompagnés de chants et d'instrumens. Les parfums et les odeurs précieuses y régnaient. D'abord les Hébreux furent assis à table, comme nous sommes aujourd'hui; mais dans la suite, ils imitèrent les Perses et les Chaldéens, qui mangeaient couchés sur des lits.

REPAS DE RÉCEPTION. (*Littérature.*) Il y avait des repas de réception, lorsqu'on était promu à la charge des pontifes. Tous les augures étaient obligés de se trouver au repas que leur nouveau collègue donnait à sa réception, à moins qu'ils ne fussent malades; et il fallait alors que trois témoins ou plus jurassent qu'ils étaient véritablement malades. Ces repas s'appelaient *æditiales cœnæ*; et on en faisait de pareils à la consécration des pontifes. *Ut excuser morbi causâ in dies singulos*, signifie : « j'atteste que ma santé ne me permet pas encore de me trouver au repas qu'Apuléius doit donner, et je demande qu'on le fasse différer d'un jour à l'autre. »

REPAS DES ROMAINS. (*Histoire.*) Les Romains déjeûnaient, dînaient et soupaient : ils déjeûnaient le matin fort légérement de quelques morceaux de pain trempé dans du vin pur; ils appelaient ce repas en latin *jentaculum*, et en grec ἀκράτισμα et ἀκρατισμός, d'ἀκρατος, qui signifie du *vin pur*. Le second repas était le *prandium*, le dîner, d'ὕρα, le matin, et ἔνδειον ou d'ἄριστον, qui signifie *simple et fort sobre*.

Leur troisième et leur meilleur repas était le souper; nous nous étendrons beaucoup sur cet article.

Après le souper, ils faisaient encore quelquefois un quatrième repas, qu'ils appelaient *commessatio* ou *commissatio*, une *collation*, un *réveillon*.

Suétone et Dion font mention de ces quatre repas dans la vie de Vitellius : *Epulas trifariàm semper, interdùm quadrifariàm dispertiebat : in jentacula, et prandia, et cœnas, commessationesque.* Ils ajoutent que ceux qui avaient entrepris de le régaler n'avaient pas peu à faire, quoiqu'il partageât ses faveurs, déjeûnant chez les uns, dînant chez les autres, et taxant de nouveaux hôtes à lui donner le souper et le réveillon; mais l'intempérance de cet empereur ne conclut rien pour l'usage ordinaire. Le déjeûner n'était guère que pour les enfans. Le dîner était fort léger, comme il paraît par le détail qu'en fait Varron; et la collation d'après souper n'avait lieu que par extraordinaire et dans les festins d'apparat.

REPAS DU MORT, *Cœna mortui.* Cérémonie funéraire en usage chez les anciens Hébreux, aussi-bien que chez plusieurs autres peuples. Elle consistait à faire un festin, ou sur le tombeau même d'une personne qu'on venait d'inhumer, ou dans sa maison après ses funérailles. Le prophète Baruch, *chap. vj, v. 31*, parle en ces termes de ceux des païens : *Rugiunt autem clamantes contra deos suos, sicut in cœnâ mortui*; les païens *hurlent en présence de leurs dieux, comme dans un repas qu'on fait pour les morts.* Il parle de certaines solennités où les idolâtres faisaient de grandes lamentations, comme dans les fêtes d'Adonis.

Quant aux repas pour les morts, on en distinguait de

deux sortes; les uns se faisaient dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parens et ses amis, qui ne manquaient pas d'y faire éclater leur douleur par des cris et des lamentations; les autres se faisaient sur le tombeau même du mort, l'on y servait à manger pour les âmes errantes, et on croyait que la déesse Trivia, qui présidait aux rues et aux chemins, s'y trouvait pendant la nuit: mais en effet c'étaient les pauvres qui venaient pendant les ténèbres enlever tout ce qui était sur le tombeau.

Est honor, et tumulis animas placare paternas,
Parvaque in extructas munera ferre pyras.
(Ovid. *Fast.*)

Quelquefois néanmoins les parens faisaient un petit repas sur le tombeau du mort. *Ad sepulcrum antiquo more silicernium confecimus, id est* περιδειπνον *quo pransi discedentes dicimus alius alii : vale.* (Nonn. Marcell. *ex Varron.*)

L'usage de mettre de la nourriture sur les sépulcres des morts était commun parmi les Hébreux. Tobie exhorte son fils à mettre son pain sur la sépulture du mort et à n'en point manger avec les pécheurs, c'est-à-dire, avec les païens qui pratiquaient la même cérémonie.

Cette coutume était presque générale, elle avait lieu chez les Grecs, chez les Romains, et presque par tout l'Orient. Encore aujourd'hui, dans la Syrie, dans la Babylonie, dans la Chine, la même chose est en usage. Saint Augustin (*Épître* 22) remarque que de son tems, en Afrique, on portait à manger sur les tombeaux des martyrs et dans les cimetières. La chose se fit dans les commencemens fort innocemment, mais ensuite il s'y glissa

des abus, que les plus saints et les plus zèlés évêques, comme saint Ambroise et saint Augustin, eurent assez de peine à déraciner.

Les *repas* qu'on faisait dans la maison du mort, parmi les Juifs, etaient encore de deux sortes; les uns se faisaient pendant la durée du deuil, et ces repas étaient considérés comme souillés, parce que tous ceux qui y avaient part, étaient impurs à cause des obsèques du mort : les autres, qu'on faisait dans le deuil, sont ceux qui se donnaient après les funérailles. Josephe (*lib. II, de bell. judaïc, c. j.*) raconte qu'Archelaüs, après avoir fait pendant sept jours le deuil du roi son père, traita magnifiquement tout le peuple, et il ajoute que c'est la coutume dans sa nation de donner à toute la parenté du mort des repas, qui entraînent souvent une dépense excessive. (Calmet, *Dictionn. de la Bible.*)

Repas de noces. (*Antiq. grecq.*) Pour instruire le lecteur de la nature des repas de noces chez les Grecs, je ne puis guère mieux faire que de transcrire la description qu'en a donnée Lucien, dans un dialogue intitulé *les Lapithes* : c'est dommage que ce morceau soit si court.

Dès qu'on fut assemblé, dit Lucien, et qu'il fallut se mettre à table, les femmes, qui étaient en assez grand nombre, et l'épousée au milieu couverte d'un voile, prirent le côté de la main droite, et les hommes se mirent vis-à-vis, le banquier Eucrite au haut bout, puis Aristénète, ensuite Zénothémis et Hermon : après eux s'assit le péripatéticien Cléodème, puis le platonicien, et ensuite le mari; moi après, le précepteur de Zénon après moi, puis son disciple.

On mangea assez paisiblement d'abord, car il y avait quantité de viandes, et fort bien apprêtées. Après avoir été quelque tems à table, Alcidamas le cynique entra : le maître de la maison lui dit qu'il était le bien venu, et qu'il prît un siége près de Dionysidore. Vous m'estimeriez bien lâche, dit-il, de m'asseoir à table ou de me coucher comme je vous vois, à demi-renversés sur ces lits avec des carreaux de pourpre, comme s'il était question de dormir, et non pas de manger : je me veux tenir debout, et paître de çà et de là à la façon des Scythes, etc. Cependant les santés couraient à la ronde, et l'on s'entretenait de divers discours. Comme on tardait à apporter un nouveau service, Aristénète qui ne voulait pas qu'il se passât un moment sans quelque divertissement, fit entrer un bouffon pour réjouir la compagnie. Il commença à faire mille postures extravagantes, avec sa tête rase et son corps disloqué; ensuite il chanta des vers en égyptien; après cela il se mit à railler chaque convive, ce dont on ne faisait que rire. On apporta le dernier service, où il y avait pour chacun une pièce de gibier, un morceau de venaison, un poisson et du dessert : en un mot, tout ce qu'on peut honnêtement ou manger ou emporter.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RÉPONSE.

RÉPONSE, REPARTIE. (*Belles-Lettres.*) La réponse, en général, s'applique à une interrogation faite ; la repartie se dit indifféremment de toute replique. Quoique une repartie vive et prompte fasse honneur à l'esprit, il est encore plus convenable de se retrancher à une réponse judicieuse ; et dans les questions qu'on a droit de nous faire, il faut s'attacher à y répondre nettement.

Il y a des occasions où il vaut mieux garder le silence que de faire une repartie offensante, et l'on n'est pas obligé de répondre à toutes sortes de questions.

Une repartie se fait toujours de vive voix, une réponse se fait quelquefois par écrit.

Les réponses et les reparties doivent être justes, promptes, judicieuses, convenables aux personnes, aux tems, aux lieux et aux conjonctures. Il y a des réponses et des reparties de toute espèce, qui laissent plus ou moins à penser à l'esprit. Il y en a de sentencieuses, de jolies, de satiriques, de galantes, de flatteuses, de nobles, de belles, de bonnes, d'heureuses, d'héroïques, etc. Donnons quelques exemples des unes et des autres.

On demandait à Aristarque pourquoi il n'écrivait point. « Je ne puis pas écrire ce que je voudrais, répondit-il, et je ne veux pas écrire ce que je pourrais. » Tacite a encore mieux dit : *Rara temporum felicitas, ubi sentire quæ velis, et quæ sentias scribere licet.*

La repartie de la reine Christine, à ceux qui se plaignaient de ce qu'elle avait nommé Salvius sénateur de Suède, quoiqu'il ne fût pas d'une maison assez noble, devrait être connue de tous les rois. » Quand il est question d'avis et de sages conseils, répondit-elle, on ne demande point seize quartiers, mais ce qu'il faut faire. Les nobles avec de la capacité ne seront jamais exclus du sénat, et n'excluront jamais les autres. » (*Mélanges de litt.*, par d'Alembert.)

On peut mettre dans l'ordre des jolies reparties toutes les saillies quand elles ont du sel. Telle est, par exemple, la réponse d'un mauvais peintre devenu médecin, qui dit vivement à ceux qui lui demandaient la raison de son changement d'état, « qu'il avait voulu choisir un art dont la terre couvrît les fautes qu'il y ferait. »

Telle est encore la réponse plaisante d'Henri IV à Catherine de Médicis, lors de la conférence de Saint Bris, près de Coignac, en 1586. Cette princesse, qui employait ses filles d'honneur à amuser les grands et à découvrir leurs secrets, se tournant vers Henri IV, lui demanda qu'est-ce qu'il voulait : « Madame, lui répondit-il en regardant les filles qu'elle avait amenées, il n'y a rien là que je veuille.» Il ne lui avait pas toujours fait une aussi bonne réponse.

Un satirique spirituel, interrogé de ce qu'il pensait d'un tableau du cardinal de Richelieu, dans lequel ce ministre s'était fait peindre tenant un globe à la main, avec ces mots latins, *hìc stante cuncta moventur*, en subsistant il donne le mouvement au monde, répondit vivement, *ergo cadente omnia quiescent*, lorsqu'il ne subsistera plus, le monde sera donc en repos.

Entre les reparties où règne l'esprit d'une noble galanterie, on peut citer celle de M. de Bussy : « Vous me regardez aussi, » lui dit une belle femme : « Madame, lui repartit-il, on sait si bien qu'il faut vous regarder, que qui ne le fait dans une compagnie, y entend sûrement finesse. »

J'ai parlé des reparties flatteuses. Une femme vint le matin se plaindre à Soliman II, que la nuit, pendant qu'elle dormait, ses janissaires avaient tout emporté chez elle. Soliman sourit et répondit qu'elle avait donc dormi d'un sommeil bien profond, si elle n'avait rien entendu du bruit qu'on avait dû faire en pillant sa maison. Il est vrai, seigneur, répliqua cette femme, que je dormais profondément, parce que je croyais que ta hautesse veillait pour moi. » Le sultan admira la repartie et la récompensa.

On a fait souvent de nobles réponses; celle-ci mérite d'être citée. Dans le procès de François de Montmorency, comte de Luze et de Bouteville, M. du Châtelet, fit pour sa défense un mémoire également éloquent et hardi. Le cardinal de Richelieu lui reprocha fortement d'avoir mis au jour ce mémoire pour condamner la justice du prince. « Pardonnez-moi, lui répondit-il, c'est pour justifier sa clémence, s'il a la bonté d'en user envers un des plus honnêtes et des plus vaillans hommes de son royaume. »

Je place au rang des belles réponses de l'antiquité celle de Marius à l'officier de Sextilius, qui, après lui avoir défendu de la part de son maître de mettre le pied en Afrique, lui demanda sa réponse : « Mon ami, répliqua-t-il, dis à ton maître que tu as vu Marius fugitif, assis sur les ruines de Carthage. » Quelle noblesse, quelle grandeur,

et quelle force de sens dans ce peu de paroles! Il n'y avait point d'image plus capable de faire impression sur l'esprit de Sextilius que celle-ci, qui lui remettait devant les yeux la vicissitude des choses humaines, en lui présentant Marius six fois consul, Marius qui avait été appelé *le troisième fondateur de Rome*, Marius à qui les Romains dans leurs maisons avaient fait des libations comme à un dieu sauveur, en le lui présentant, dis-je, fugitif, sans pouvoir trouver d'asile, et assis sur les ruines de Carthage, de cette ville si puissante, si célèbre, et qui avait été si long-tems la rivale de Rome. (*Plutarque.*)

Je mets au rang des belles réponses modernes celles de Louis XII, au sujet de ceux qui en avaient mal agi à son égard avant qu'il montât sur le trône, et celle de madame de Barnevelt à Maurice de Nassau, sur les démarches qu'elle faisait auprès de lui pour sauver la vie à son fils aîné, qui avait eu connaissance de la conspiration de son frère sans la découvrir.

Louis XII réplique à ses courtisans, qui cherchaient à le flatter du côté de la vengeance, « qu'il ne convenait pas au roi de France de venger les injures faites au duc d'Orléans. » Cette réponse de Louis XII est d'autant plus héroïque qu'on l'avait indignement outragé, qu'il était alors tout-puissant, et qu'il n'y avait personne dans son royaume qui l'égalât en courage.

Madame de Barnevelt, interrogée avec une espèce de reproche par le prince d'Orange, pourquoi elle demandait la grâce de son fils, et n'avait pas demandé celle de son mari, lui répond : « que c'est parce que son fils était coupable, et que son mari était innocent. »

Une autre belle réponse est celle de la maréchale d'An-

cre, qui fut brûlée en place de Grève comme sorcière, événement dont on se souviendra avec étonnement jusqu'à la dernière postérité. Le conseiller Courtin, interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de quel sortilége elle s'était servie pour gouverner l'esprit de Marie de Médicis : « Je me suis servi, répondit la maréchale, du pouvoir qu'ont les âmes fortes sur les esprits faibles. » (*Voltaire.*)

On peut mettre encore au nombre des belles reparties celle de mylord Bedford à Jacques II, roi d'Angleterre. Ce roi, pressé par le prince d'Orange, assembla son conseil, et s'adressant au comte de Bedford en particulier : « Mylord, dit-il, vous êtes un très-bon homme et qui avez un grand crédit, vous pouvez présentement m'être très-utile. « Sire, repartit le comte, je suis vieux et peu en état de servir votre majesté, mais j'avais autrefois un fils, qui pourrait en effet vous rendre de grands services s'il était encore en vie. » Il parlait du lord Russel son fils qui avait été décapité sous le dernier règne, et sacrifié à la vengeance du même roi qui lui demandait ce bon office. Cette admirable repartie frappa Jacques II comme d'un coup de foudre; il resta muet sans répliquer un seul mot.

Je ne veux pas omettre la bonne repartie que fit, en 1274, saint Thomas d'Aquin à Innocent IV. Il entrait dans la chambre du pape pendant que l'on comptait de l'argent; le pape lui dit : « Vous voyez que l'Église n'est plus dans le siècle où elle disait, je n'ai ni or ni argent; » à quoi le docteur évangélique répondit : « Il est vrai, saint Père, mais elle ne peut plus dire au boiteux, lève-toi et marche. »

On sait aussi la repartie heureuse de P. Danès, évêque de Lavaur : comme il déclamait fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, il fut interrompu par l'évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *gallus cantat*; à quoi Danès repartit, *utinam ad galli cantum Petrus recipisceret!*

Les Spartiates sont les peuples les plus célèbres en réponses héroïques, je n'en citerai qu'une seule. Philippe, étant entré à main armée dans le Péloponèse, dit aux Lacédémoniens que s'ils ne se rendaient pas à lui, ils n'auraient que des souffrances à attendre de leur résistance téméraire : « Eh, que peuvent souffrir ceux qui ne craignent pas la mort? lui repartit Damintas. » (*Plutarque.*)

Le Chevalier DE JAUCOURT.

REPRÉSENTANS.

REPRÉSENTANS. (*Droit politique, Histoire moderne.*) Les représentans d'une nation sont des citoyens choisis, qui, dans un gouvernement tempéré, sont chargés par la société de parler en son nom, de stipuler ses intérêts, d'empêcher qu'on ne l'opprime, de concourir à l'administration.

Dans un état despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien; la volonté d'un seul fait la loi, la société n'est point représentée. Telle est la formation du

gouvernement en Asie, dont les habitans soumis depuis un grand nombre de siècles à un esclavage héréditaire, n'ont point imaginé de moyens pour balancer un pouvoir énorme qui sans cesse les écrase. Il n'en fut pas de même en Europe, dont les habitans, plus robustes, plus laborieux, plus belliqueux que les Asiatiques, sentirent de tout tems l'utilité et la nécessité qu'une nation fût représentée par quelques citoyens qui parlassent au nom de tous les autres, et qui s'opposassent aux entreprises d'un pouvoir qui devient abusif lorsqu'il ne connaît aucun frein. Les citoyens choisis pour être les organes ou les représentans de la nation, suivant les différens tems, les différentes conventions et les circonstances diverses, jouirent de prérogatives et de droits plus ou moins étendus. Telle est l'origine de ces assemblées connues sous le nom de *diètes*, *d'états-généraux*, de *parlemens*, de *sénats*, qui, presque dans tous les pays de l'Europe, participèrent à l'administration publique, approuvèrent ou rejetèrent les propositions des souverains, et furent admis à concerter avec eux les mesures nécessaires au maintien de l'état.

Dans un état démocratique la nation, à proprement parler, n'est point représentée; le peuple entier se réserve le droit de faire connaître ses volontés dans les assemblées générales, composées de tous les citoyens; mais, dès que le peuple a choisi des magistrats qu'il a rendus dépositaires de son autorité, ces magistrats deviennent ses représentans; et, suivant le plus ou le moins de pouvoir que le peuple s'est réservé, le gouvernement devient une aristocratie, ou demeure une démocratie.

Dans une monarchie absolue, le souverain ou jouit, du consentement de son peuple, du droit d'être l'unique

représentant de sa nation, ou bien, contre son gré, il s'arroge ce droit. Le souverain parle alors au nom de tous; les lois qu'il fait, sont, ou du moins censées, l'expression des volontés de toute la nation qu'il représente.

Dans les monarchies tempérées, le souverain n'est dépositaire que de la puissance exécutrice; il ne représente sa nation qu'en cette partie; elle choisit d'autres représentans pour les autres branches de l'administration. C'est ainsi qu'en Angleterre la puissance exécutrice réside dans la personne du monarque, tandis que la puissance législative est partagée entre lui et le parlement, c'est-à-dire, l'assemblée générale des différens ordres de la nation britannique, composée du clergé, de la noblesse et des communes; ces dernières sont représentées par un certain nombre de députés choisis par les villes, les bourgs et les provinces de la Grande-Bretagne. Par la constitution de ce pays, le parlement concourt, avec le monarque, à l'administration publique; dès que ces deux puissances sont d'accord, la nation entière est réputée avoir parlé, et leurs décisions deviennent des lois.

En Suède, le monarque gouverne conjointement avec un sénat, qui n'est lui-même que le représentant de la diète générale du royaume; celle-ci est l'assemblée de tous les représentans de la nation suédoise.

La nation germanique, dont l'empereur est le chef, est représentée par la diète de l'empire, c'est-à-dire, par un corps composé de vassaux souverains, ou de princes tant ecclésiastiques que laïques, et de députés des villes libres, qui représentent toute la nation allemande.

La nation française fut autrefois représentée par l'assemblée des états-généraux du royaume, composée du

clergé et de la noblesse, auxquels, par la suite des tems, on associa le tiers-état, destiné à représenter le peuple. Ces assemblées nationales ont été discontinuées depuis l'année 1628.

Tacite nous montre les anciennes nations de la Germanie, quoique féroces, belliqueuses et barbares, comme jouissant d'un gouvernement libre et tempéré. Le roi, ou le chef, proposait et persuadait, sans avoir le pouvoir de contraindre la nation à plier sous ses volontés : *Ubi rex vel princeps audiuntur autoritate suadendi magis quam jubendi potestate.* Les grands délibéraient entre eux des affaires peu importantes; mais toute la nation était consultée sur les grandes affaires : *de minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes.* Ce sont ces peuples guerriers ainsi gouvernés, qui, sortis des forêts de la Germanie, conquirent les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre, etc., et fondèrent de nouveaux royaumes sur les débris de l'empire romain. Ils portèrent avec eux la forme de leur gouvernement; il fut par-tout militaire, la nation subjuguée disparut; réduite en esclavage, elle n'eut point le droit de parler pour elle-même; elle n'eut pour représentans que les soldats conquérans, qui, après l'avoir soumise par les armes, se subrogèrent en sa place.

Si l'on remonte à l'origine de tous nos gouvernemens modernes, on les trouvera fondés par des nations belliqueuses et sauvages, qui, sortis d'un climat rigoureux, cherchèrent à s'emparer de contrées plus fertiles, formèrent des établissemens sous un ciel plus favorable, et pillèrent des nations plus policées. Les anciens habitans de ces pays subjugués ne furent regardés par ces vainqueurs farouches, que comme un vil bétail que la victoire faisait

tomber dans leurs mains. Ainsi les premières institutions de ces brigands heureux, ne furent, pour l'ordinaire, que la force accablant la faiblesse; nous trouverons toujours leurs lois partiales pour les vainqueurs, et funestes pour les vaincus. Voilà pourquoi, dans toutes les monarchies modernes, nous voyons par-tout les nobles, les grands, c'est-à-dire, des guerriers, posséder les terres des anciens habitans, et se mettre en possession du droit exclusif de représenter les nations; celles-ci, avilies, écrasées, opprimées, n'eurent point la liberté de joindre leurs voix à celles de leurs superbes vainqueurs. Telle est, sans doute, la source de cette prétention de la noblesse, qui s'arrogea long-tems le droit de parler exclusivement à tous les autres au nom des nations; elle continua toujours à regarder ses concitoyens comme des esclaves vaincus, même un grand nombre de siècles après une conquête à laquelle les successeurs de cette noblesse conquérante n'avaient point eu de part. Mais l'intérêt, secondé par la force, se fait bientôt des droits; l'habitude rend les nations complices de leur propre avilissement, et les peuples, malgré les changemens survenus dans leurs circonstances, continuèrent en beaucoup de pays à être uniquement représentés par une noblesse, qui se prévalut toujours contre eux de la violence primitive exercée par des conquérans, aux droits desquels elle prétendit succéder.

Les Barbares, qui démembrèrent l'empire romain en Europe, étaient païens; peu à peu ils furent éclairés des lumières de l'Évangile; ils adoptèrent la religion des vaincus. Plongés eux-mêmes dans une ignorance qu'une vie guerrière et agitée contribuait à entretenir, ils eurent besoin d'être guidés et retenus par des citoyens plus raison-

nables qu'eux ; ils ne purent refuser leur vénération aux ministres de la religion, qui, à des mœurs plus douces, joignaient plus de lumières et de science. Les monarques et les nobles, jusqu'alors représentans uniques des nations, consentirent qu'on appelât aux assemblées nationales les ministres de l'Église. Les rois, fatigués sans doute eux-mêmes des entreprises continuelles d'une noblesse trop puissante pour être soumise, sentirent qu'il était de leur intérêt propre de contrebalancer le pouvoir de leurs vassaux indomptés, par celui des interprètes d'une religion respectée par les peuples. D'ailleurs, le clergé, devenu possesseur de grands biens, fut intéressé à l'administration publique, et dut, à ce titre, avoir part aux délibérations.

Sous le gouvernement féodal, la noblesse et le clergé eurent long-tems le droit exclusif de parler au nom de toute la nation, ou d'en être les uniques représentans. Le peuple, composé des cultivateurs, des habitans des villes et des campagnes, des manufacturiers, en un mot, de la partie la plusnombreuse, la plus laborieuse, la plus utile de la société, ne fut point en droit de parler pour lui-même; il fut forcé de recevoir sans murmurer les lois que quelques grands concertèrent avec le souverain. Ainsi le peuple ne fut point écouté; il ne fut regardé que comme un vil amas de citoyens méprisables, indignes de joindre leurs voix à celles d'un petit nombre de seigneurs orgueilleux et ingrats, qui jouirent de leurs travaux sans s'imaginer leur rien devoir. Opprimer, piller, vexer impunément le peuple, sans que le chef de la nation pût y porter remède, telles furent les prérogatives de la noblesse, dans lesquelles elle fit consister la liberté. En effet, le gouver-

nement féodal ne nous montre que des souverains sans force, et des peuples écrasés et avilis par une aristocratie, armée également contre le monarque et la nation. Ce ne fut que lorsque les rois eurent long-tems souffert des excès d'une noblesse altière, et des entreprises d'un clergé trop riche et trop indépendant, qu'ils donnèrent quelque influence à la nation dans les assemblées qui décidaient de son sort. Ainsi la voix du peuple fut entendue, les lois prirent de la vigueur, les excès des grands furent réprimés, ils furent forcés d'être justes envers les citoyens jusque-là méprisés; le corps de la nation fut ainsi opposé à une noblesse mutine et intraitable.

La nécessité des circonstances oblige les idées et les institutions politiques à changer ; les mœurs s'adoucissent, l'iniquité se nuit à elle-même; les tyrans des peuples s'aperçoivent à la longue que leurs folies contrarient leurs intérêts; le commerce et les manufactures deviennent des besoins pour les états, et demandent de la tranquillité ; les guerriers sont moins nécessaires; les disettes et les famines fréquentes ont fait sentir à la fin le besoin d'une bonne culture, que troublaient les démêlés sanglans de quelques brigands armés. L'on eut des lois; l'on respecta ceux qui en furent les interprètes, on les regarda comme les conservateurs de la sûreté publique; ainsi le magistrat, dans un état bien constitué, devint un homme considéré, et plus capable de prononcer sur les droits des peuples que des nobles ignorans et dépourvus d'équité eux-mêmes, qui ne connaissaient d'autres droits que l'épée, ou qui vendaient la justice à leurs vassaux.

Ce n'est que par des degrés lents et imperceptibles que les gouvernemens prennent de l'assiette; fondés d'abord

cacher? Comment, sans connaître les ressources et les forces de son pays, le monarque pourrait-il se garantir d'en abuser? Une nation privée du droit de se faire représenter est à la merci des impudens qui l'oppriment; elle se détache de ses maîtres; elle espère que tout changement rendra son sort plus doux; elle est souvent exposée à devenir l'instrument des passions de tout factieux qui lui promettra de le secourir. Un peuple qui souffre s'attache par instinct à quiconque a le courage de parler pour lui; il se choisit tacitement des protecteurs et des représentans, il approuve les réclamations que l'on fait en son nom; est-il poussé à bout? il choisit souvent pour interprètes des ambitieux et des fourbes qui le séduisent, en lui persuadant qu'ils prennent en main sa cause, et qui renversent l'état sous prétexte de le défendre. Les Guises en France, les Cromwel en Angleterre, et tant d'autres séditieux, qui, sous prétexte du bien public, jetèrent leurs nations dans les plus affreuses convulsions, furent des *représentans* et des protecteurs de ce genre, également dangereux pour les souverains et pour les nations.

Pour maintenir le concert qui doit toujours subsister entre les souverains et leurs peuples, pour mettre les uns et les autres à couvert des attentats des mauvais citoyens, rien ne serait plus avantageux qu'une constitution qui permettrait à chaque ordre de citoyens de se faire représenter; de parler dans les assemblées qui ont le bien général pour objet. Ces assemblées, pour être utiles et justes, devraient être composées de ceux que leurs possessions rendent citoyens, et que leur état et leurs lumières mettent à portée de connaître les intérêts de la nation et les besoins des peuples; en un mot, c'est la propriété qui fait le

citoyen : tout homme qui possède dans l'état, est intéressé au bien de l'état; et quel que soit le rang que des conventions particulières lui assignent, c'est toujours comme propriétaire, c'est en raison de ses possessions qu'il acquiert le droit de se faire représenter.

Dans les nations européennes, le clergé, que les donations des souverains et des peuples ont rendu propriétaire de grands biens, et qui par là forme un corps de citoyens opulens et puissans, semble dès lors avoir un droit acquis de parler ou de se faire représenter dans les assemblées nationales; d'ailleurs, la confiance des peuples le met à portée de voir de près ses besoins et de connaître ses vœux.

Le noble, par les possessions qui lient son sort à celui de la patrie, a sans doute le droit de parler; s'il n'avait que des titres, il ne serait qu'un homme distingué par les conventions; s'il n'était que guerrier, sa voix serait suspecte, son ambition et son intérêt plongeraient fréquemment la nation dans des guerres inutiles et nuisibles.

Le magistrat est citoyen en vertu de ses possessions; mais ses fonctions en font un citoyen plus éclairé, à qui l'expérience fait connaître les avantages et les désavantages de la législation, les abus de la jurisprudence, les moyens d'y remédier. C'est la loi qui décide du bonheur des états.

Le commerce est aujourd'hui pour les états une source de force et de richesse; le négociant s'enrichit en même tems que l'état qui favorise ses entreprises, il partage sans cesse ses prospérités et ses revers; il ne peut donc, sans injustice, être réduit au silence; il est un citoyen utile et capable de donner ses avis dans les conseils d'une nation

dont il augmente évidemment l'aisance et le pouvoir.

Enfin, le cultivateur, c'est-à-dire, tout citoyen qui possède des terres, dont les travaux contribuent aux besoins de la société, qui fournit à sa subsistance, sur qui tombent les impôts, doit être représenté; personne n'est plus que lui intéressé au bien public; la terre est la base physique et politique d'un état, c'est sur le possesseur de la terre que retombent directement ou indirectement tous les avantages et les maux des nations; c'est en proportion de ses possessions que la voix du citoyen doit avoir du poids dans les assemblées nationales.

Tels sont les différens ordres dans lesquels les nations modernes se trouvent partagées; comme tous concourent à leur manière au maintien de la république, tous doivent être écoutés; la religion, la guerre, la justice, le commerce, l'agriculture, sont faits, dans un état bien constitué, pour se donner des secours mutuels; le pouvoir souverain est destiné à tenir la balance entre eux; il empêchera qu'aucun ordre ne soit opprimé par un autre, ce qui arriverait infailliblement si un ordre unique avait le droit exclusif de stipuler pour tous.

Il n'est point, dit Édouard Ier, roi d'Angleterre, *de règle plus équitable, que les choses qui intéressent tous soient approuvées par tous, et que les dangers communs soient repoussés par des efforts communs.* Si la constitution d'un état permettait à un ordre de citoyens de parler pour tous les autres, il s'introduirait bientôt une aristocratie sous laquelle les intérêts de la nation et du souverain seraient immolés à ceux de quelques hommes puissans, qui deviendraient immanquablement les tyrans du monarque et du peuple. Tel fut, comme on a

vu, l'état de presque toutes les nations européennes sous le gouvernement féodal, c'est-à-dire, durant cette anarchie systématique des nobles, qui lièrent les mains des rois pour exercer impunément la licence sous le nom de *liberté*; tel est encore aujourd'hui le gouvernement de la Pologne, où, sous des rois trop faibles pour protéger les peuples, ceux-ci sont à la merci d'une noblesse fougueuse, qui ne met des entraves à la puissance souveraine que pour pouvoir impunément tyranniser la nation. Enfin, tel sera toujours le sort d'un état dans lequel un ordre d'hommes, devenu trop puissant, voudra représenter tous les autres.

Le noble ou le guerrier, le prêtre ou le magistrat, le commerçant, le manufacturier et le cultivateur, sont des hommes également nécessaires; chacun d'eux sert à sa manière la grande famille dont il est membre; tous sont enfans de l'état, le souverain doit entrer dans leurs besoins divers; mais pour les connaître, il faut qu'ils puissent se faire entendre; et pour se faire entendre sans tumulte, il faut que chaque classe ait le droit de choisir ses organes ou ses *représentans*; pour que ceux-ci expriment le vœu de la nation, il faut que leurs intérêts soient indivisiblement unis aux siens par le lien des possessions. Comment un noble nourri dans les combats, connaîtrait-il les intérêts d'une religion dont souvent il n'est que faiblement instruit, d'un commerce qu'il méprise, d'une agriculture qu'il dédaigne, d'une jurisprudence dont il n'a point d'idée? Comment un magistrat, occupé du soin pénible de rendre la justice au peuple, de sonder les profondeurs de la jurisprudence, de se garantir des embûches de la ruse, et de démêler les piéges de la

chicane, pourrait-il décider des affaires relatives à la guerre, utiles au commerce, aux manufactures, à l'agriculture? Comment un clergé, dont l'attention est absorbée par des études et par des soins qui ont le ciel pour objet, pourrait-il juger de ce qui est le plus convenable à la navigation, à la guerre, à la jurisprudence?

Un état n'est heureux, et son souverain n'est puissant, que lorsque tous les ordres de l'état se prêtent réciproquement la main; pour opérer un effet si salutaire, les chefs de la société politique sont intéressés à maintenir entre les différentes classes de citoyens un juste équilibre, qui empêche chacune d'entre elles d'empiéter sur les autres. Toute autorité trop grande, mise entre les mains de quelques membres de la société, s'établit aux dépens de la sûreté et du bien-être de tous; les passions des hommes les mettent sans cesse aux prises; ce conflit ne sert qu'à leur donner de l'activité; il ne nuit à l'état que lorsque la puissance souveraine oublie de tenir la balance, pour empêcher qu'une force n'entraîne toutes les autres. La voix d'une noblesse remuante, ambitieuse, qui ne respire que la guerre, doit être contre-balancée par celle d'autres citoyens, aux vues desquels la paix est bien plus nécessaire; si les guerriers décidaient seuls du sort des empires, ils seraient perpétuellement en feu, et la nation succomberait même sous le poids de ses propres succès; les lois seraient forcées de se taire, les terres demeureraient incultes, les campagnes seraient dépeuplées, en un mot on verrait renaître ces misères qui pendant tant de siècles ont accompagné la licence des nobles sous le gouvernement féodal. Un commerce prépondérant ferait peut-être trop négliger la guerre; l'état, pour s'enrichir,

ne s'occuperait point assez du soin de sa sûreté, ou peut-être l'avidité le plongerait-elle souvent dans des guerres qui frustreraient ses propres vues. Il n'est point dans un état d'objet indifférent et qui ne demande des hommes qui s'en occupent exclusivement; nul ordre de citoyens n'est capable de stipuler pour tous; s'il en avait le droit, bientôt il ne stipulerait que pour lui-même; chaque classe doit être représentée par des hommes qui connaissent son état et ses besoins; ces besoins ne sont bien connus que de ceux qui les sentent.

Les *représentans* supposent des constituans de qui leur pouvoir est émané, auxquels ils sont par conséquent subordonnés et dont ils ne sont que les organes. Quels que soient les usages ou les abus que le tems a pu introduire dans les gouvernemens libres et tempérés, un représentant ne peut s'arroger le droit de faire parler à ses constituans un langage opposé à leurs intérêts; les droits des constituans sont les droits de la nation, ils sont imprescriptibles et inaliénables; pour peu que l'on consulte la raison, elle prouvera que les constituans peuvent en tout tems démentir, désavouer et révoquer les représentans qui les trahissent, qui abusent de leurs pleins pouvoirs contre eux-mêmes, ou qui renoncent pour eux à des droits inhérens à leur essence; en un mot, les représentans d'un peuple libre ne peuvent point lui imposer un joug qui détruirait sa félicité; nul homme n'acquiert le droit d'en représenter un autre malgré lui.

L'expérience nous montre que dans les pays qui se flattent de jouir de la plus grande liberté, ceux qui sont chargés de représenter les peuples, ne trahissent que trop souvent leurs intérêts, et livrent leurs constituans à l'a-

vidité de ceux qui veulent les dépouiller. Une nation a raison de se défier de semblables représentans et de limiter leurs pouvoirs; un ambitieux, un homme avide de richesses, un prodigue, un débauché, ne sont point faits pour représenter leurs concitoyens; ils les vendront pour des titres, des emplois, et de l'argent; ils se croiront intéressés à leurs maux. Que sera-ce si ce commerce infâme semble s'autoriser par la conduite des constituans qui seront eux-mêmes vénaux? Que sera-ce si ces constituans choisissent leurs *représentans* dans le tumulte et dans l'ivresse, ou, si négligeant la vertu, les lumières, les talens, ils ne donnent qu'au plus offrant le droit de stipuler leurs intérêts? De pareils constituans invitent à les trahir; ils perdent le droit de s'en plaindre, et leurs représentans leur fermeront la bouche en leur disant : *je vous ai achetés bien chèrement, et je vous vendrai le plus chèrement que je pourrai.*

Nul ordre de citoyens ne doit jouir pour toujours du droit de représenter la nation; il faut que de nouvelles élections rappellent aux représentans que c'est d'elle qu'ils tiennent leur pouvoir. Un corps dont les membres jouiraient sans interruption du droit de représenter l'état, en deviendrait bientôt le maître ou le tyran.

DIDEROT.

RÉPUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE. (*Gouvern. polit.*) Forme de gouvernement dans lequel le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance. *Reipublicæ forma laudari faciliùs quam evenire, et si evenit, haud diuturna esse potest*, dit Tacite, *Annal.* 4.

Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une *démocratie*. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, c'est une *aristocratie*.

Lorsque plusieurs corps politiques se réunissent ensemble pour devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former, c'est une république fédérative.

Les républiques anciennes les plus célèbres sont la république d'Athènes, celle de Lacédémone et la république romaine.

Je dois remarquer ici que les anciens ne connaissaient point le gouvernement fondé sur un corps de noblesse, et encore moins le gouvernement fondé sur un corps législatif formé par les représentans d'une nation. Les républiques de Grèce et d'Italie étaient des villes qui avaient chacune leur gouvernement, et qui assemblaient leurs citoyens dans leurs murailles. Avant que les Romains eussent englouti toutes les républiques, il n'y avait presque point de roi nulle part, en Italie, Gaule, Es-

pagne, Allemagne; tout cela était de petits peuples ou de petites républiques. L'Afrique même était soumise à une grande : l'Asie mineure était occupée par les colonies grecques. Il n'y avait donc point d'exemple de députés de villes, ni d'assemblées d'états; il fallait aller jusqu'en Perse pour trouver le gouvernement d'un seul.

Dans les meilleures républiques grecques, les richesses y étaient aussi à charge que la pauvreté; car les riches étaient obligés d'employer leur argent en fêtes, en sacrifices, en chœurs de musique, en chars, en chevaux pour la course, en magistratures, qui seules formaient le respect et la considération.

Les *républiques* modernes sont connues de tout le monde: on sait quelle est leur force, leur puissance et leur liberté. Dans les républiques d'Italie, par exemple, les peuples sont moins libres que dans les monarchies. Aussi le gouvernement a-t-il besoin, pour se maintenir, de moyens aussi violens que le gouvernement des Turcs; témoins les inquisiteurs d'état à Venise, et le tronc où tout délateur peut à tous momens jeter avec un billet son accusation. Voyez quelle peut être la situation d'un citoyen dans ces républiques. Le même corps de magistrature a, comme exécuteur des lois, toute la puissance qu'il s'est donnée comme législateur. Il peut ravager l'état par ses volontés générales; et comme il a encore la puissance de juger, il peut détruire chaque citoyen par ses volontés particulières. Toute la puissance y est une, et quoiqu'il n'y ait point de pompe extérieure qui découvre un prince despotique, on le sent à chaque instant. A Genève on ne sent que le bonheur et la liberté.

Il est de la nature d'une république qu'elle n'ait qu'un

petit territoire; sans cela elle ne peut guère subsister. Dans une grande république, il y a de grandes fortunes, et par conséquent peu de modération dans les esprits : il y a de trop grands dépôts à mettre entre les mains d'un citoyen; les intérêts se particularisent : un homme sent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux sans sa patrie; et bientôt, qu'il peut être seul grand sur les ruines de sa patrie.

Dans une grande *république*, le bien commun est sacrifié à mille considérations : il est subordonné à des exceptions : il dépend des accidens. Dans une petite, le bien public est mieux senti, mieux connu, plus près de chaque citoyen : les abus y sont moins étendus, et par conséquent moins protégés.

Ce qui fit subsister si long-tems Lacédémone, c'est qu'après toutes ses guerres, elle resta toujours avec son territoire; le seul but de Lacédémone était la liberté : le seul avantage de sa liberté, c'était la gloire.

Ce fut l'esprit des républiques grecques de se contenter de leurs terres, comme de leurs lois. Athènes prit de l'ambition, et en donna à Lacédémone; mais ce fut plutôt pour commander à des peuples libres que pour gouverner des esclaves : plutôt pour être à la tête de l'union que pour la rompre. Tout fut perdu lorsqu'une monarchie s'éleva, gouvernement dont l'esprit est tourné vers l'agrandissement.

Il est certain que la tyrannie du prince ne met pas un état plus près de sa ruine, que l'indifférence pour le bien commun y met une république. L'avantage d'un état libre est qu'il n'y a point de favoris. Mais quand cela n'est pas, et qu'au lieu des amis et des parens du prince, il faut faire

la fortune des amis et des parens de tous ceux qui ont part au gouvernement, tout est perdu. Les lois sont éludées plus dangereusement qu'elles ne sont violées par un prince, qui, étant toujours le plus grand citoyen, a le plus d'intérêt à sa conservation. (*Esprit des lois.*)

RÉPUBLIQUE D'ATHÈNES. (*Gouvern. athénien.*) Le lecteur doit permettre qu'on s'étende dans cet ouvrage sur les républiques d'Athènes, de Rome et de Lacédémone, parce que, par leur constitution, elles se sont élevées au dessus de tous les empires du monde.

Il n'est pas surprenant que les Athéniens, ainsi que beaucoup d'autres peuples, aient porté la gloire de leur origine jusqu'à la chimère, et qu'ils se soient dits enfans de la terre; cependant il est assez vraisemblable, au jugement de quelques historiens, qu'ils descendaient d'une colonie de Saïtes, peuples d'Égypte. Ils furent d'abord sous la puissance des rois, et ensuite ils élurent pour les gouverner, des magistrats perpétuels qu'ils nommèrent *archontes*. La magistrature perpétuelle ayant encore paru à ce peuple amoureux de l'indépendance, une image trop vive de la royauté, il rendit les archontes décennaux, et finalement annuels. Ensuite, comme on ne s'accordait point, ni sur la religion, ni sur le gouvernement, et que les factions renaissaient sans cesse, ils reçurent de Dracon ces lois célèbres qu'on disait avoir été écrites avec du sang, à cause de leur excessive rigueur. Aussi furent elles supprimées vingt-quatre ans après par Solon, qui en donna de plus douces et de plus convenables aux mœurs athéniennes.

Les sages lois de ce grand législateur établirent une pure démocratie que Pisistrate rompit en usurpant la souveraineté d'Athènes, qu'il laissa à ses fils Hipparque et Hippias. Le premier fut tué; et le second ayant pris la fuite, se joignit aux Perses, que les Athéniens, commandés par Miltiade, défirent à Marathon.

On sait combien ils contribuèrent aux victoires de Mycale, de Platée et de Salamine. Ces victoires élevèrent Athènes au plus haut point de splendeur où elle ait jamais été sous un corps de république. Elle tint aussi dans la Grèce, le premier rang pendant l'espace de soixante-dix ans. Ce fut dans cet intervalle que parurent ses plus grands capitaines, ses plus célèbres philosophes, ses premiers orateurs et ses plus habiles artistes.

Elle était en possession de combattre pour la prééminence et pour la gloire. Elle seule sacrifia plus d'hommes et plus d'argent à l'avantage commun des Grecs, que nul autre peuple de la terre n'en sacrifia jamais à ses avantages particuliers. Tant qu'elle fut florissante, elle aima mieux affronter de glorieux hasards que de jouir d'une honteuse sûreté. On la vit peuplée d'ambassadeurs qui venaient de toutes parts réclamer sa protection, et qui la nommaient *le commun asile des nations*. L'art de bien dire devint son partage, et elle n'eut point de maître pour la finesse et la délicatesse du goût.

Mais comme les richesses et les beaux-arts mènent à la corruption, Athènes se corrompit fort promptement et marcha à grands pas à sa ruine. On ne saurait croire combien elle était déchue de ses anciennes mœurs, du tems d'Eschine et de Démosthène. Il n'y avait déjà plus, chez les Athéniens, d'amour pour la patrie, et l'on ne voyait

que désordres dans leurs assemblées et dans les actions juridiques. Ayant perdu contre Philippe la bataille de Chéronée, elle fut obligée de plier sous la puissance de ce roi de Macédoine et sous celle de son fils Alexandre.

Elle se releva néanmoins de la tyrannie de Démétrius par la valeur d'Olympiodore. La vaillance de ses habitans reprit alors ses premières forces, et fit sentir aux Gaulois la puissance de leurs armes. L'athénien Callipus empêcha le passage des Thermopyles à la nombreuse armée de Brennus et la contraignit d'aller se répandre ailleurs. Il est vrai que ce fut là le dernier triomphe d'Athènes. Aristion, l'un de ses capitaines qui s'en était fait le tyran, ne put défendre cette ville contre les Romains. Sylla prit Athènes, et l'abandonna au pillage. Le pyrée fut détruit, et n'a point été rétabli depuis.

Après le sac de Sylla, Athènes eût été pour toujours un affreux désert, si le savoir de ses philosophes n'y eût encore attiré une multitude de gens avides de profiter de leurs lumières. Pompée lui-même discontinua la poursuite des pirates pour s'y rendre, et le peuple par reconnaissance combattit en sa faveur à la bataille de Pharsale. Cependant César fit gloire de lui pardonner après sa victoire, et dit ce beau mot : « Je devrais punir les Athéniens d'aujourd'hui ; mais c'est au mérite des morts que j'accorde la grâce des vivans. »

Auguste laissa aux Athéniens leurs anciennes lois, et ne leur ôta que quelques îles qui leur avaient été données par Antoine. L'empereur Adrien se fit gloire d'être le restaurateur de ses plus beaux édifices, et d'y remettre en usage les lois de Solon. Son inclination pour Athènes passa à Antonius Pius, son successeur, qui la transmit à Verus.

L'empereur Valérien en fit aussi rétablir les murailles; mais cet avantage ne put empêcher que sous l'empire de Claude, successeur de Gallien, elle ne fût ravagée par les Scythes. Enfin 140 ans après, sous l'empire d'Honorius, elle fut prise par Alaric, à la sollicitation de Stilicon.

Tout le monde sait les nouvelles vicissitudes qu'elle éprouva depuis. Du tems de la fureur des croisades, elle devint la proie du premier occupant Français, Arragonois, Florentin, etc.; mais les Francs se virent forcés de l'abandonner en 1455 aux armes victorieuses de Mahomet II, le plus redoutable des empereurs ottomans.

Depuis cette fatale époque, les Turcs en sont restés les maîtres et ont bâti des mosquées sur les ruines des temples des dieux. Les janissaires foulent aux pieds les cendres des orateurs Éphialtès, Isocrate et Lycurgue, les tombeaux d'Hippolyte, fils de Thésée, de Miltiade, de Thémistocle, de Cimon, de Thucydide, etc. Le palais d'Adrien leur sert de cimetière; la place céramique, où était un autel dédié à la miséricorde, est leur bazar. Le quartier du cadi était celui d'Eschine, rival de Démosthène : les enfans de ce quartier y commençaient à parler plus tôt qu'ailleurs. Le palais de Thémistocle était dans ce quartier. Épicure et Phocion y demeuraient. Il y avait aussi trois superbes temples élevés en l'honneur des grands hommes. L'église archiépiscopale des Grecs était le temple de Vulcain décrit par Pausanias. Je renvoie le lecteur au même historien pour la description de toutes les autres merveilles de cette ville célèbre; mais je dois dire quelque chose de son gouvernement.

Athènes ayant été composée par Solon, de dix tribus, on nomma par chaque tribu six vingts citoyens des plus

riches pour fournir à la dépense des armemens : ce qui formait le nombre de douze cents hommes divisés en vingt classes. Chacune de ces vingt classes était composée de soixante hommes, et subdivisée en cinq parties dont chacune était de douze hommes.

Solon établit que l'on nommerait par choix à tous les emplois militaires, et que les sénateurs et les juges seraient élus par le sort. Il voulut aussi que l'on donnât par choix les magistratures civiles, qui exigeaient une grande dépense, et que les autres fussent données par le sort. Mais, pour corriger le sort, il régla qu'on ne pourrait élire que dans le nombre de ceux qui se présenteraient : que celui qui aurait été élu serait examiné par des juges, et que chacun pourrait l'accuser d'en être indigne; cela tenait en même tems du sort et du choix.

Cependant si l'on pouvait douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite, il n'y aurait qu'à jeter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnans que firent les Athéniens et les Romains; ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard. On sait qu'à Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvait se résoudre à les élire; et quoique à Athènes on pût, par la loi d'Aristide, tirer les magistrats de toutes les classes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas peuple demandât celles qui pouvaient intéresser son salut ou sa gloire.

Les divers genres de magistrats de la *république* d'Athènes se peuvent réduire à trois classes : 1° de ceux qui, choisis dans certaines occasions par une tribu d'Athènes ou par une bourgade de l'Attique, étaient chargés de quelque emploi particulier, sans droit de juridiction ;

2° de ceux qui étaient tirés au sort par les Thesmothètes, dans le temple de Thésée : tels étaient les archontes; le peuple désignait les candidats entre lesquels le sort devait décider; 3° de ceux que, sur la proposition des Thesmothètes, le peuple assemblé élisait à la pluralité des voix dans le pnyce; ces deux dernières espèces de magistrats étaient obligés à rendre des comptes; mais ceux qui étaient choisis par une tribu ou par une bourgade, et qui composaient le bas étage de la magistrature, n'étaient pas comptables.

Les trois symboles de la grande magistrature étaient une baguette, une petite tablette, et une certaine marque qu'on donnait aux juges lorsqu'ils allaient au tribunal, et qu'ils rendaient en sortant.

La splendeur d'Athènes l'avait mise en possession de voir des souverains qui faisaient gloire d'obtenir chez elle le droit de bourgeoisie. Les fils d'Ajax l'achetèrent au prix de la principauté qu'ils avaient dans l'île d'Égine. Vers le commencement de la guerre du Péloponèse, le fils de Sitalce, puissant roi de Thrace, n'acquit ce droit de bourgeoisie que par un article d'un traité de son père avec les Athéniens. Enfin Cotys, autre roi de Thrace, et son fils Chersoblepte, l'obtinrent à leur tour. On ne peut donc s'empêcher d'avoir grande idée d'une ville dont les rois mêmes briguaient le rang de citoyen, pour pouvoir voter dans ses assemblées publiques.

Quelques jours avant qu'on les tînt, on affichait un placard qui instruisait chaque citoyen de la matière qu'on devait agiter. Comme on refusait d'admettre dans l'assemblée les citoyens qui n'avaient pas atteint l'âge nécessaire pour y entrer, aussi forçait-on les autres d'y venir sous

peine d'amende. On écrivait sur un registre le nom de tous les citoyens à qui la loi accordait voix délibérative. Ils l'avaient tous après l'âge de puberté, à moins que quelque vice capital ne les en privât. Tels étaient les mauvais fils, les poltrons déclarés, les brutaux qui s'emportaient dans la débauche jusqu'à oublier leur sexe, les prodigues et les débiteurs du fisc.

Le peuple, par l'avis duquel tout se décidait, s'assemblait de grand matin pour délibérer, tantôt dans la place publique, tantôt dans le pnyce, c'est-à-dire, le lieu plein, ainsi nommé à cause du grand nombre de siéges qu'il contenait, ou des hommes qui s'empressaient de les remplir; mais le plus souvent l'assemblée se tenait au théâtre de Bacchus, dont on reconnaît encore la vaste étendue par les démolitions qui en restent.

Les dix tribus élisaient par an, chacune au sort, cinquante sénateurs, qui composaient le sénat des cinq-cents. Chaque tribu tour à tour avait la préséance, et la cédait successivement aux autres. Les cinquante sénateurs en fonction se nommaient *prytanes*, le lieu où ils s'assemblaient *prytanée*; et le tems de leurs exercices ou la *prytanie* durait trente-cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante prytanes présidaient par semaine sous le nom de *proédres*; et celui des proédres, qui, dans le cours de la procédure, était en jour de présider, s'appelait *épistate*. On ne pouvait l'être qu'une fois en sa vie, de peur qu'on ne prît trop de goût à commander. Les sénateurs des autres tribus ne laissaient pas toujours d'opiner, selon le rang que le sort leur avait donné; mais les prytanes convoquaient l'assemblée, les proédres en exposaient le sujet, et l'épistate demandait des avis.

On distinguait deux sortes d'assemblées, les unes ordinaires et les autres exraordinaires. Des premières, que les prytanes seuls avaient droit de convoquer, il y en avait quatre durant chaque prytanie en des jours et sur des sujets marqués. Les dernières se convoquaient tantôt par les prytanes, tantôt par les généraux, et n'avaient de sujet ni de jour, qu'autant que les occasions leur en donnaient. On négligeait quelquefois les formalités à l'approche d'un péril manifeste. Diodore, *liv. XVI*, rapporte que le peuple d'Athènes, à la nouvelle de l'irruption de Philippe, s'attroupa au théâtre sans attendre, selon la coutume, l'ordre du magistrat.

On ouvrait l'assemblée par un sacrifice et par une imprécation. L'on sacrifiait à Cérès un jeune porc, pour purifier le lieu, que l'on arrosait du sang de la victime. L'imprécation mêlée aux vœux se faisait en ces termes : « Périsse, maudit des dieux avec sa race, quiconque agira, parlera ou pensera contre la république! » La cérémonie achevée, les proèdres exposaient au peuple pour quoi on l'assemblait ; ils lui rapportaient l'avis des cinq-cents, c'est-à-dire, des cinquante sénateurs tirés de chaque tribu, et demandaient la ratification, la réforme ou l'improbation de cet avis. Si le peuple ne se sentait pas en disposition de l'approuver sur l'heure, un héraut, commis par l'épistate, s'écriait à haute voix : « Quel citoyen, au-dessus de cinquante ans, veut parler? » Le plus ancien orateur montait alors dans la tribune, lieu élevé d'où l'on pouvait mieux se faire entendre.

Après qu'il avait parlé, s'il se trouvait six mille citoyens dans l'assemblée, ils formaient le décret en opinant de la main. On le dressait après avoir recueilli les suffrages, et

on l'intitulait du nom de l'*Orateur* ou du *Sénateur*, dont l'opinion avait prévalu. On mettait avant tout la date, dans laquelle on faisait entrer premièrement le nom de l'*Archonte*, ensuite le jour du mois; enfin, le nom de la tribu qui était en tour de présider; voici la formule d'une de ces dates, qui suffira pour faire juger de toutes les autres : « Sous l'archonte Mnésiphile, le trentième jour du mois Hécatombeon, la tribu de Pandion étant en tour de présider.... »

Dans les causes criminelles, les juges prononçaient deux fois; d'abord, ils jugeaient le fond de la cause, ensuite ils établissaient la peine. Sur le premier jugement, ils ne faisaient que déclarer s'ils condamnaient l'accusé, ou qu'ils le renvoyaient absous; que si la pluralité des voix était pour la condamnation, alors, au cas que le crime ne fût pas capital, on obligeait le coupable à déclarer lui-même la peine qu'il avait méritée. Après cela, suivait le second jugement des magistrats, qui proportionnaient eux-mêmes la peine au crime. Les Athéniens avaient une loi qui leur prescrivait, en termes formels, de garder cet ordre dans les condamnations : « Que les juges, disait cette loi, proposent au coupable différentes peines, que le coupable s'en impose une; qu'enfin, les juges prononcent sur la peine qu'il s'est imposée. » Si le coupable usait d'indulgence envers lui-même, les juges se chargeaient du soin d'établir, par la sévérité, une plus exacte compensation. Cicéron fait mention de cet usage; dans le premier livre de l'orateur il parle de Socrate en ces termes : « Ce grand homme fut aussi condamné, non-seulement quant au fond de la cause, mais aussi quant au fond de la peine, car c'était une coutume à Athènes, que, dans les causes

qui n'étaient pas capitales, on demandait au coupable quelle peine il croyait avoir méritée ; comme donc on eut fait cette demande à Socrate, il répondit qu'il croyait avoir mérité qu'on lui décernât les plus grandes récompenses, et qu'on le nourrît dans le prytanée aux dépens de la république, ce qui, dans la Grèce, passait pour le comble de l'honneur. Cette réponse de Socrate irrita tellement les juges, qu'en sa personne ils condamnèrent à mort le plus vertueux de tous les Grecs. »

Dans les affaires politiques les Athéniens ne voyaient, n'entendaient, ne se décidaient que par les passions de leurs orateurs. Le plus habile disposait de tout emploi militaire ou politique. Arbitre de la guerre ou de la paix, il armait ou désarmait le peuple à son gré. Il ne faut donc pas s'étonner que, dans un état où la science de la persuasion jouissait d'un privilége si flatteur, on la cultivât avec tant de soin, et que chacun à l'envi consacrât ses veilles à perfectionner en soi le souverain art de la parole.

Athènes fut la première des villes grecques qui récompensa par des couronnes ceux de ses sujets qui avaient rendu quelque service important à l'État. Ces couronnes n'étaient d'abord que de deux petites branches d'olivier entrelacées, et c'étaient les plus honorables ; dans la suite, on les fit d'or, et on les avilit. La première couronne d'olivier que les Athéniens décernèrent fut à Périclès. Une pareille coutume était très-louable, soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on la regarde par rapport au grand homme pour qui elle fut établie ; car, d'une part, les récompenses glorieuses sont les plus efficaces de toutes pour exciter les hommes à la vertu, et, d'un autre côté, Périclès méritait bien qu'un si bel usage prît commencement en sa personne.

Il faut distinguer les couronnes que la *république* donnait à ses citoyens, des couronnes étrangères qu'ils recevaient. La loi d'Athènes ordonnait, à l'égard des premières, qu'on les distribuât dans l'assemblée du sénat, lorsque c'était le sénat qui les avait décernées, et dans l'assemblée du peuple lorsqu'elles avaient été accordées par le peuple. La loi permettait pourtant quelquefois de les distribuer sur le théâtre, ou qu'on les proclamât. Celui qui recevait une de ces couronnes l'emportait dans sa maison, et c'était un monument domestique qui perpétuait à jamais le souvenir de ses services. Au commencement on ne donnait que rarement ces couronnes honorables; on les prodiguait du tems de Démosthène par habitude, par coutume, par brigue, sans choix et sans discernement.

On appelait *couronnes étrangères* les couronnes que les peuples envoyaient par reconnaissance à quelque citoyen d'Athènes; ces peuples néanmoins n'en pouvaient envoyer qu'après en avoir obtenu la permission par une ambassade. On ne distribuait ces sortes de couronnes que sur le théâtre, et jamais dans l'assemblée du sénat ou du peuple. Ceux à qui elles étaient envoyées ne pouvaient pas les emporter dans leurs maisons; ils étaient obligés de les déposer dans le temple de Minerve, où elles restaient consacrées; c'était, dit Eschine, afin que personne, dans l'ardeur de plaire aux étrangers préférablement à sa patrie, ne se corrompît et ne se pervertît.

Les revenus d'Athènes montaient, du tems de Démosthène, à 400 talens, c'est-à-dire, 82 mille 500 liv. sterlings, en estimant le talent, comme dit D. Bernard, à 206 livres sterlings 5 schelings. Elle entretenait une trentaine de mille hommes à pied, et quelques mille de cavalerie; c'est avec

ce petit nombre de troupes que, remplie de projets de gloire, elle augmentait la jalousie, au lieu d'augmenter l'influence.

D'ailleurs, elle ne fit point ce grand commerce que lui promettaient le travail de ses mines, la multitude de ses esclaves, le nombre de ses gens de mer, son autorité sur les villes grecques, et plus que tout cela, les belles institutions de Solon : son négoce maritime fut presque borné à la Grèce et au Pont-Euxin, d'où elle tirait sa subsistance. « Athènes, dit Xénophon, a l'empire de la mer; mais comme l'Attique tient à la terre, les ennemis la ravagent tandis qu'elle fait ses expéditions au loin. Les principaux laissent détruire leurs terres, et mettent leur bien en sûreté dans quelque île. La populace, qui n'a point de terres, vit sans aucune inquiétude. Mais si les Athéniens habitaient une île et avaient outre cela l'empire de la mer, ils auraient le pouvoir de nuire aux autres sans qu'on pût leur nuire, tandis qu'ils seraient les maîtres de la mer. » Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre.

Athènes tomba dès qu'elle abandonna ses principes. Cette ville, qui avait résisté à tant de défaites, qu'on avait vu renaître après ses destructions, fut vaincue à Chéronée, et le fut pour toujours. Qu'importait que Philippe leur renvoyât tous les prisonniers? Il ne renvoyait que des hommes perdus par la corruption. Enfin, l'amour des Athéniens pour les jeux, les plaisirs et les amusemens du théâtre succédant à l'amour de la patrie, hâta les progrès rapides de Philippe et la chute d'Athènes, suivant l'opinion d'un élégant historien romain.

Voici comme Justin, *liv. VI*, s'exprime à ce sujet,

et ses paroles sont bien dignes de terminer cet article :

« Le même jour mourut, avec Épaminondas, capitaine thébain, toute la valeur des Athéniens. La mort d'un ennemi, qui tenait à toute heure leur émulation éveillée, assoupit leur courage et les plongea dans la mollesse. On prodigue aussitôt en jeux et en fêtes les fonds des armemens de terre et de mer. Tout exercice militaire cesse, le peuple s'adonne aux spectacles ; le théâtre dégoûte du camp ; on ne considère, on n'estime plus les grands capitaines ; on n'applaudit, on ne défère qu'aux poëtes et aux agréables déclamateurs. Le citoyen oisif partage les finances destinées à nourrir le matelot et le soldat. Ainsi s'éleva la monarchie de Macédoine sur un tas de *républiques* grecques, et le débris de leur gloire fit un grand nom à des barbares. »

On nous reprocherait d'être peu exacts, si nous ne faisions pas mention dans cet article des fontaines de l'*Attique*, dont Pline ne nous a laissé que les noms, *Cephissia*, *Larine*, *Callirhoé*, *Enne*, *Acrunos*. Cette dernière était renfermée dans les murs d'Athènes, et a été célébrée par Stace.

Et quos Callirhoë novies errantibus undis
Implicat.

On nous parle aussi du fleuve Cephise, qui se jetait dans le golfe Saronique, entre le Pirée et Éleusis.

N'oublions pas les monts de l'*Attique*, et les mines d'argent qu'ils renfermaient dans leur sein : le mont *Hymette*, Υμηττός, que la qualité de son miel et ses carrières de marbre ont rendu célèbre ; le mont *Pentelique*, Πεντελικός, qui fournissait le marbre le plus estimé ; la

mont *Parnes*, Πάρνης, situé auprès d'Éleusine et d'Acharne; celui de *Lycabesse*, Λυκαβησσός, qui était dans la ville d'Athènes; le mont de *Brilesse*, Βριλεσσός, et celui d'*Icare*, dont on ignore l'emplacement.

Tout ce pays est aujourd'hui compris sous le nom du *duché d'Athènes*, où, à la réserve de cette dernière ville, il n'y a guère d'endroits qui méritent d'attention.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. (*Gouvern. de Rome.*) Tout le monde sait par cœur l'histoire de cette république. Portons nos regards avec Montesquieu sur les causes de sa grandeur et de sa décadence, et traçons ici le précis de ses admirables réflexions sur un si beau sujet.

A peine Rome commençait à exister, qu'on commençait déjà à bâtir la ville éternelle; sa grandeur parut bientôt dans ses édifices publics; les ouvrages qui ont donné et qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance ont été faits sous ses rois. Denys d'Halycarnasse n'a pu s'empêcher de marquer son étonnement sur les égoûts faits par Tarquin, et ces égoûts subsistent encore.

Romulus et ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes ou des terres : ils revenaient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus; c'étaient des gerbes de bled et des troupeaux; ce pillage y causait une grande joie. Voilà l'origine des triomphes, qui furent dans la suite la principale cause de la grandeur où cette ville parvint.

Rome accrut beaucoup ses forces par son union avec

les Sabins, peuples durs et belliqueux, comme les Lacédémoniens dont ils étaient descendus. Romulus prit leur bouclier qui était large, au lieu du petit bouclier argien dont il s'était servi jusqu'alors : et on doit remarquer que ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'est qu'ayant combattu successivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Une troisième cause de l'élévation de Rome, c'est que ses rois furent tous de grands personnages. On ne trouve point ailleurs dans les histoires une suite non interrompue de tels hommes d'état et de tels capitaines.

Tarquin s'avisa de prendre la couronne sans être élu par le sénat ni par le peuple. Le pouvoir devenait héréditaire; il le rendit absolu. Ces deux révolutions furent suivies d'une troisième. Son fils Sextus, en violant Lucrèce, fit une chose qui a presque toujours fait chasser les tyrans d'une ville où ils ont commandé; car le peuple, à qui une action pareille fait si bien sentir sa servitude, prend volontiers une résolution extrême.

Il est pourtant vrai que la mort de Lucrèce ne fut que l'occasion de la révolution; car un peuple fier, entreprenant, hardi, et renfermé dans ses murailles, doit nécessairement secouer le joug ou adoucir ses mœurs. Il devait donc arriver de deux choses l'une, ou que Rome changerait son gouvernement, ou qu'elle resterait une petite pauvre monarchie; elle changea son gouvernement. Servius Tullius avait étendu les priviléges du peuple pour abaisser le sénat; mais le peuple enhardi par son courage renversa l'autorité du sénat, et ne voulut plus de monarchie.

Rome ayant chassé les rois, établit des consuls annuels, et ce fut une nouvelle source de la grandeur à laquelle elle s'éleva. Les princes ont dans leur vie des périodes d'ambition, après quoi d'autres passions et l'oisiveté même succèdent; mais la république ayant des chefs qui changeaient tous les ans et qui cherchaient à signaler leur magistrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avait pas un moment de perdu pour l'ambition : ils engageaient le sénat à proposer au peuple la guerre, et lui montraient tous les jours de nouveaux ennemis.

Ce corps y était déjà assez porté de lui-même. Fatigué sans cesse par les plaintes et les demandes du peuple, il cherchait à le distraire de ses inquiétudes, et à l'occuper au dehors. Or la guerre était presque toujours agréable au peuple, parce que, par la sage distribution du butin, on avait trouvé le moyen de la lui rendre utile. Rome étant une ville sans commerce, et presque sans arts, le pillage était le seul moyen que les particuliers eussent pour s'enrichir.

On avait donc établi la discipline dans la manière de piller; et on y observait, à peu près, le même ordre qui se pratique aujourd'hui chez les petits Tartares. Le butin était mis en commun, et on le distribuait aux soldats; rien n'était perdu, parce qu'avant que de partir, chacun avait juré qu'il ne détournerait rien à son profit. Or les Romains étaient le peuple du monde le plus religieux sur le serment, qui fut toujours le nerf de leur discipline militaire. Enfin, les citoyens qui restaient dans la ville jouissaient aussi des fruits de la victoire. On confisquait une partie des terres du peuple vaincu, dont on faisait deux parts : l'une se vendait au profit du public; l'autre

était distribuée aux pauvres citoyens sous la charge d'une rente en faveur de l'état.

Les consuls ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou une victoire, faisaient la guerre avec un courage et une impétuosité extrême; ainsi la république était dans une guerre continuelle, et toujours violente. Or une nation toujours en guerre, et par principe de gouvernement, devait nécessairement périr, ou venir à bout de toutes les autres, qui, tantôt en guerre, tantôt en paix, n'étaient jamais si propres à attaquer, ni si préparées à se défendre.

Par là les Romains acquirent une profonde connaissance de l'art militaire. Dans les guerres passagères, la plupart des exemples sont perdus; la paix donne d'autres idées, et on oublie ses fautes, et ses vertus mêmes. Une autre suite du principe de la guerre continuelle, fut que les Romains ne firent jamais la paix que vainqueurs : en effet, à quoi bon faire une paix honteuse avec un peuple, pour en aller attaquer un autre? Dans cette idée, ils augmentaient toujours leurs prétentions à mesure de leurs défaites : par là, ils consternaient les vainqueurs, et s'imposaient à eux-mêmes une plus grande nécessité de vaincre. Toujours exposés aux plus affreuses vengeances, la constance et la valeur leur devinrent nécessaires; et ces vertus ne purent être distinguées chez eux de l'amour de soi-même, de sa famille, de sa patrie, et de tout ce qu'il y a de plus cher parmi les hommes.

La résistance des peuples d'Italie, et en même tems l'opiniâtreté des Romains à les subjuguer, leur donna des victoires qui ne les corrompirent point, et qui leur laissèrent toute leur pauvreté. S'ils avaient rapidement con-

quis toutes les villes voisines, ils se seraient trouvés dans la décadence à l'arrivée de Pyrrhus, des Gaulois et d'Annibal ; et par la destinée de presque tous les états du monde, ils auraient passé trop vite de la pauvreté aux richesses, et des richesses à la corruption. Mais Rome, faisant toujours des efforts, et trouvant toujours des obstacles, faisait sentir sa puissance, sans pouvoir l'étendre ; et dans une circonférence très-petite, elle s'exerçait à des vertus qui devaient être si fatales à l'univers.

On sait à quel point les Romains perfectionnèrent l'art de la guerre, qu'ils regardaient comme le seul art qu'ils eussent à cultiver. C'est sans doute un dieu, dit Végèce, qui leur inspira la légion. Leurs troupes étant toujours les mieux disciplinées, il était difficile que dans le combat le plus malheureux ils ne se ralliassent quelque part, ou que le désordre ne se mît quelque part chez les ennemis. Aussi les voit-on continuellement dans les histoires, quoique surmontés dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. Leur principale attention était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux, et d'abord ils y mettaient ordre. Ils s'accoutumèrent à voir le sang et les blessures dans le spectacle des gladiateurs, qu'ils prirent des Étrusques.

Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus, ne les surprirent qu'une seule fois. Ils suppléèrent à la faiblesse de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée ; ensuite, en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée espagnole, ils quittèrent la leur. Ils éludèrent la science des pilotes, par l'invention d'une ma-

chine que Polybe nous a décrite. Enfin, comme dit Josèphe, la guerre était pour eux une méditation, la paix un exercice. Si quelque nation tint de la nature ou de son institution quelque avantage particulier, ils en firent d'abord usage : ils n'oublièrent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaisseaux rhodiens. En un mot, jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, et ne la fit avec tant d'audace.

Rome fut un prodige de constance; et cette constance fut une nouvelle source de son élévation. Après les journées du Tésin, de Trébies et de Trasymène, après celle de Cannes, plus funeste encore, abandonnée de presque tous les peuples de l'Italie, elle ne demanda point la paix. C'est que le sénat ne se départait jamais des maximes anciennes : il agissait avec Annibal, comme il avait agi autrefois avec Pyrrhus, à qui il avait refusé de faire aucun accommodement, tandis qu'il serait en Italie : on trouve, dit Denys d'Halycarnasse, que lors de la négociation de Coriolan, le sénat déclara qu'il ne violerait point ses coutumes anciennes, que le peuple romain ne pouvait faire de paix, tandis que les ennemis étaient sur ses terres, mais que si les Volsques se retiraient, on accorderait tout ce qui serait juste.

Rome fut sauvée par la force de son institution. Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes même de verser des larmes; le sénat refusa de racheter les prisonniers, et envoya les misérables restes de l'armée faire la guerre en Sicile, sans récompense ni aucun honneur militaire, jusqu'à ce qu'Annibal fût chassé d'Italie. D'un autre côté, le consul Térentius Varron avait fui

honteusement jusqu'à Venouse : cet homme, de la plus petite naissance, n'avait été élevé au consulat que pour mortifier la noblesse. Mais le sénat ne voulut pas jouir de ce malheureux triomphe : il vit combien il était nécessaire qu'il s'attirât, dans cette occasion, la confiance du peuple; il alla au-devant de Varron, et le remercia de ce qu'il n'avait pas désespéré de la *république*.

A peine les Carthaginois eurent-ils été domptés, que les Romains attaquèrent de nouveaux peuples, et parurent dans toute la terre pour tout envahir; ils subjuguèrent la Grèce, les royaumes de Macédoine, de Syrie et d'Égypte. Dans le cours de tant de prospérités, où l'on se néglige pour l'ordinaire, le sénat agissait toujours avec la même profondeur, et pendant que les armées consternaient tout, il tenait à terre ceux qu'il trouvait abattus. Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples. A la fin de chaque guerre, il décidait des peines et des récompenses que chacun avait méritées. Il ôtait une partie du domaine du peuple vaincu, pour la donner aux alliés ; en quoi il faisait deux choses : il attachait à Rome des rois dont elle avait peu à craindre, et beaucoup à espérer ; et il en affaiblissait d'autres, dont elle n'avait rien à espérer, et tout à craindre. On se servait des alliés pour faire la guerre à un ennemi; mais d'abord on détruisait les destructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Étoliens, qui furent anéantis d'abord après, pour s'être joints à Antiochus. Antiochus fut vaincu par le secours des Rhodiens; mais après qu'on leur eut donné des récompenses éclatantes, on les humilia pour jamais, sous prétexte qu'ils avaient demandé qu'on fît la paix avec les Perses.

Les Romains sachant combien les peuples d'Europe

étaient propres à la guerre, ils établirent comme une loi, qu'il ne serait permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, et d'y assister quelque peuple que ce fût. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate, fut que, contre cette défense, il avait soumis quelques barbares.

Quand quelque prince avait fait une conquête, qui souvent l'avait épuisé, un ambassadeur romain survenait d'abord, qui la lui arrachait des mains. Entre mille exemples, on peut se rappeler comment, avec une seule parole, ils chassèrent d'Égypte Antiochus.

Lorsqu'ils voyaient que deux peuples étaient en guerre, quoiqu'ils n'eussent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un, ni avec l'autre, ils ne laissaient pas de paraître sur la scène, et comme nos chevaliers errans, ils prenaient le parti le plus faible. C'était, dit Denys d'Halycarnasse, une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leur secours à quiconque venait l'implorer.

Ils ne faisaient jamais de guerres éloignées sans s'être procuré quelques alliés auprès de l'ennemi qu'ils attaquaient, qui pût joindre ses troupes à l'armée qu'ils envoyaient : et comme elle n'était jamais considérable par le nombre, ils observaient toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voisine de l'ennemi, et une troisième dans Rome, toujours prête à marcher. Ainsi, ils n'exposaient qu'une très-petite partie de leurs forces, pendant que leur ennemi mettait toutes les siennes au hasard de la guerre.

Ces coutumes des Romains, qui contribuaient tant à leur grandeur, n'étaient point quelques faits particuliers arrivés par hasard ; c'étaient des principes toujours cons-

tans; et cela se peut voir aisément; car les maximes dont ils firent usage contre les grandes puissances, furent précisément celles qu'ils avaient employées dans les commencemens contre les petites villes qui étaient autour d'eux.

Maîtres de l'univers, ils s'en attribuèrent tous les trésors; ravisseurs moins injustes en qualité de conquérans, qu'en qualité de législateurs. Ayant su que Ptolomée, roi de Chypre, avait des richesses immenses, ils firent une loi, sur la proposition d'un tribun, par laquelle ils se donnèrent l'hérédité d'un homme vivant, et la confiscation d'un prince allié. Bientôt la cupidité des particuliers acheva d'enlever ce qui avait échappé à l'avarice publique. Les magistrats et les gouverneurs vendaient aux rois leurs injustices. Deux compétiteurs se ruinaient à l'envi, pour acheter une protection toujours douteuse contre un rival qui n'était pas entièrement épuisé : car on n'avait pas même cette justice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin, les droits légitimes ou usurpés ne se soutenant que par de l'argent, les princes, pour en avoir, dépouillaient les temples, et confisquaient les biens des plus riches citoyens : on faisait mille crimes, pour donner aux Romains tout l'argent du monde. C'est ainsi que la *république romaine* imprima du respect à la terre. Elle mit les rois dans le silence, et les rendit comme stupides.

Mithridate seul se défendit avec courage; mais enfin il fut accablé par Sylla, Lucullus et Pompée; ce fut alors que ce dernier, dans la rapidité de ses victoires, acheva le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. Il unit au corps de son empire des pays infinis; et cependant cet accroissement d'états, servit plus au spectacle de la splen-

deur romaine, qu'à sa véritable puissance, et au soutien de la liberté publique. Dévoilons les causes qui concoururent à sa décadence, à sa ruine, et reprenons-les dès leur origine.

Pendant que Rome conquérait l'univers, il y avait dans ses murailles une guerre cachée; c'étaient des feux comme ceux des volcans, qui sortent sitôt que quelque matière vient à en augmenter la fermentation.

Après l'expulsion des rois, le gouvernement était devenu aristocratique; les familles patriciennes obtenaient seules toutes les dignités, et par conséquent tous les honneurs militaires et civils. Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, cherchèrent à augmenter le mouvement qui était dans l'esprit du peuple; mais ils firent plus qu'ils ne voulurent : à force de lui donner de la haine pour les rois, ils leur donnèrent un désir immodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avait passé toute entière entre les mains des consuls, le peuple sentit que cette liberté dont on voulait lui donner tant d'amour, il ne l'avait pas : il chercha donc à abaisser le consulat, à avoir des magistrats plébéiens, et à partager avec les nobles les magistratures curules. Les patriciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda : car dans une ville où la pauvreté était la vertu publique, où les richesses, cette voie sourde pour acquérir la puissance, étaient méprisées, la naissance et les dignités ne pouvaient pas donner de grands avantages. La puissance devait donc revenir au plus grand nombre, et l'aristocratie se changer peu à peu en un état populaire.

Lorsque le peuple de Rome eut obtenu qu'il aurait part aux magistratures patriciennes, on pensera peut-être

que ses flatteurs allaient être les arbitres du gouvernement. Non : l'on vit ce peuple, qui rendait les magistratures communes aux plébéiens, élire presque toujours des patriciens; parce qu'il était vertueux, il était magnanime; et parce qu'il était libre, il dédaignait le pouvoir. Mais lorsqu'il eut perdu ses principes, plus il eut de pouvoir, moins il eut de ménagement; jusqu'à ce qu'enfin, devenu son propre tyran et son propre esclave, il perdit la force de la liberté pour tomber dans la faiblesse et la licence.

Un état peut changer de deux manières, ou parce que la constitution se corrige, ou parce qu'elle se corrompt. S'il a conservé ses principes quand la constitution vient à changer, c'est qu'elle se corrige. S'il a perdu ses principes quand la constitution vient à changer, c'est qu'elle se corrompt. Quand une *république* est corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qui naissent, qu'en ôtant la corruption, et en rappelant les principes : toute autre correction est, ou inutile, ou un nouveau mal. Tant que Rome conserva ses principes, les jugemens purent être sans abus entre les mains des sénateurs; mais quand elle fut corrompue, à quelque corps que ce fût qu'on transportât les jugemens, aux sénateurs, aux chevaliers, aux trésoriers de l'épargne, à deux de ces corps, à tous les trois ensemble, à quelque autre corps que ce fût, on était toujours mal. Les chevaliers n'avaient pas plus de vertu que les sénateurs, les trésoriers de l'épargne pas plus que les chevaliers, et ceux-ci aussi peu que les centurions.

Tant que la domination de Rome fut bornée dans l'Italie, la république pouvait facilement subsister; tout soldat était également citoyen : chaque consul levait une

armée; et d'autres citoyens allaient à la guerre sous celui qui succédait. Le nombre des troupes n'était pas excessif; on avait attention à ne recevoir dans la milice que des gens qui eussent assez de bien, pour avoir intérêt à la conservation de la ville. Enfin, le sénat voyait de près la conduite des généraux, et leur ôtait la pensée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorsque les légions passèrent les Alpes et la mer, les gens de guerre, qu'on était obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays que l'on soumettait, perdirent peu à peu l'esprit de citoyens; et les généraux qui disposèrent des armées et des royaumes, sentirent leur force, et ne purent plus obéir. Les soldats commencèrent donc à ne reconnaître que leur général, à fonder sur lui toutes leurs espérances, et à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les soldats de la *république*, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César. Rome ne put plus savoir si celui qui était à la tête d'une armée dans une province, était son général ou son ennemi.

Si la grandeur de l'empire perdit la république, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins. Rome avait soumis tout l'univers avec le secours des peuples d'Italie, auxquels elle avait donné, en différens tems, divers priviléges, *jus latii*, *jus italicum*. La plupart de ces peuples ne s'étaient pas d'abord fort souciés du droit de bourgeoisie chez les Romains, et quelques-uns aimèrent mieux garder leurs usages. Mais lorsque ce droit fut celui de la souveraineté universelle, qu'on ne fut rien dans le monde si l'on n'était citoyen romain, et qu'avec ce titre on était tout, les peuples d'Italie résolurent de périr ou d'être romains. Ne pouvant en venir à bout par leurs brigues et

par leurs prières, ils prirent la voie des armes : ils se révoltèrent dans tout le côté qui regarde la mer Ionienne; les autres alliés allaient les suivre. Rome, obligée de combattre contre ceux qui étaient, pour ainsi dire, les mains avec lesquelles elle enchaînait l'univers, était perdue; elle allait être réduite à ses murailles; elle accorda ce droit tant désiré aux alliés qui n'avaient pas encore cessé d'être fidèles, et peu à peu elle l'accorda à tous.

Pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie; où cette jalousie du pouvoir du sénat et des prérogatives des grands, toujours mêlée de respect, n'était qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses citoyens, chaque ville y apporta son génie, ses intérêts particuliers, et sa dépendance de quelque grand protecteur. Qu'on s'imagine cette tête monstrueuse des peuples d'Italie, qui, par le suffrage de chaque homme, conduisait le reste du monde! La ville déchirée ne forma plus un tout ensemble : et comme on n'en était citoyen que par une espèce de fiction; qu'on n'avait plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux, on n'eut plus le même amour pour la patrie, et les sentimens romains ne furent plus.

Les ambitieux firent venir à Rome des villes et des nations entières, pour troubler les suffrages ou se les faire donner; les assemblées furent de véritables conjurations; on appela *comices* une troupe de quelques séditieux : l'autorité du peuple, ses lois, lui-même, devinrent des choses chimériques; et l'anarchie fut telle, qu'on ne put

plus savoir si le peuple avait fait une ordonnance, ou s'il ne l'avait point faite.

Cicéron dit que c'est une loi fondamentale de la démocratie d'y fixer la qualité des citoyens qui doivent se trouver dans les assemblées, et d'établir que leurs suffrages soient publics; ces deux lois ne sont violées que dans une république corrompue. A Rome, née dans la petitesse pour aller à la grandeur, à Rome, faite pour éprouver toutes les vicissitudes de la fortune, à Rome qui avait tantôt presque tous ses citoyens hors de ses murailles, tantôt toute l'Italie et une partie de la terre dans ses murailles, on n'avait point fixé le nombre des citoyens qui devaient former les assemblées. On ignorait si le peuple avait parlé, ou seulement une partie du peuple, et ce fut là une des premières causes de sa ruine.

Les lois de Rome devinrent impuissantes pour gouverner la république parvenue au comble de sa grandeur; mais c'est une chose qu'on a toujours vue, que de bonnes lois qui ont fait qu'une petite *république* devînt grande, lui deviennent à charge lorsqu'elle s'est agrandie; parce qu'elles étaient telles, que leur effet naturel était de faire un grand peuple, et non pas de le gouverner. Il y a bien de la différence entre les lois bonnes et les lois convenables, celles qui font qu'un peuple se rend maître des autres, et celles qui maintiennent sa puissance, lorsqu'il l'a acquise.

La grandeur de l'État fit la grandeur des fortunes particulières; mais comme l'opulence est dans les mœurs et non pas dans les richesses, celles des Romains, qui ne laissaient pas d'avoir des bornes, produisirent un luxe et des profusions qui n'en avaient point; on peut en juger

par le prix qu'ils mirent aux choses. Une cruche de vin de Falerne se vendait cent deniers romains; un baril de chair salée du Pont en coûtait quatre cents; un bon cuisinier valait quatre talens, c'est-à-dire, plus de quatorze mille livres de notre monnaie. Avec des biens au - dessus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen; avec les désirs et les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats; et comme dit Salluste, on vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent.

Il est vraisemblable que la secte d'Épicure, qui s'introduisit à Rome, sur la fin de la *république*, contribua beaucoup à gâter les cœurs des Romains. Les Grecs en avaient été infatués avant eux; aussi avaient-ils été plus tôt corrompus. Polybe nous dit que de son tems, les sermens ne pouvaient donner de la confiance pour un Grec, au lieu qu'un Romain en était pour ainsi dire enchaîné.

Cependant la force de l'institution de Rome était encore telle dans le tems dont nous parlons, qu'elle conservait une valeur héroïque, et toute son application à la guerre au milieu des richesses, de la mollese et de la volupté; ce qui n'est, je crois, arrivé à aucune nation du monde.

Sylla lui-même fit des réglemens qui, tyranniquement exécutés, tendaient toujours à une certaine forme de république. Ces lois augmentaient l'autorité du sénat, tempéraient le pouvoir du peuple, réglaient celui des tribuns; mais, dans la fureur de ses succès et dans l'atrocité de sa conduite, il fit des choses qui mirent Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté. Il ruina, dans son expédition d'Athènes, toute la discipline militaire; il accou-

tuma son armée aux rapines, et lui donna des besoins qu'elle n'avait jamais eus : il corrompit ses soldats, qui devaient dans la suite corrompre les capitaines.

Il entra dans Rome à main armée, et enseigna aux généraux romains à violer l'asile de la liberté ; il donna les terres des citoyens aux soldats, et les rendit avides pour jamais ; car, dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains. Il inventa les proscriptions, et mit à prix la tête de ceux qui n'étaient pas de son parti. Dès lors, il fut impossible de s'attacher à la république; car, parmi les hommes ambitieux et qui se disputaient la victoire, ceux qui étaient neutres et pour le parti de la liberté, étaient sûrs d'être proscrits par celui des deux qui serait vainqueur. Il était donc de la prudence de s'attacher à l'un des deux.

La *république* devant nécessairement périr, il n'était plus question que de savoir comment et par qui elle devait être abattue. Deux hommes, également ambitieux, excepté que l'un ne savait pas aller à son but si directement que l'autre, effacèrent, par leur crédit, par leurs richesses et par tous leurs exploits, tous les autres citoyens; Pompée parut le premier, César le suivit de près. Il employa contre son rival les forces qu'il lui avait données, et ses artifices même. Il troubla la ville par ses émissaires, et se rendit maître des élections: consuls, préteurs, tribuns, furent achetés au prix qu'il voulut.

Une autre chose avait mis César en état de tout entreprendre, c'est que, par une malheureuse conformité de nom, on avait joint à son gouvernement de la Gaule cisalpine, celui de la Gaule d'au-delà des Alpes. Si César

n'avait point eu le gouvernement de la Gaule transalpine, il n'aurait point corrompu ses soldats, ni fait respecter son nom par tant de victoires : s'il n'avait pas eu celui de la Gaule cisalpine, Pompée aurait pu l'arrêter au passage des Alpes, au lieu que, dès le commencement de la guerre, il fut obligé d'abandonner l'Italie; ce qui fit perdre à son parti la réputation, qui, dans les guerres civiles, est la puissance même.

On parle beaucoup de la fortune de César : mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités sans un seul défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur : et qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. César, après avoir défait les lieutenans de Pompée en Espagne, alla en Grèce le chercher lui-même, le combattit, le vainquit, et ensevelit la république dans les plaines de Pharsale. Scipion, qui commandait en Afrique, eût encore rétabli l'État, s'il avait voulu traîner la guerre en longueur, suivant l'avis de Caton; de Caton, dis-je, qui partageait avec les dieux les respects de la terre étonnée; de Caton, enfin, dont l'image auguste animait encore les Romains d'un saint zèle, et faisait frémir les tyrans.

Enfin la *république* fut opprimée; et il n'en faut pas accuser l'ambition de quelques particuliers, il en faut accuser l'homme, toujours plus avide du pouvoir à mesure qu'il en a davantage, et qui ne désire tout que parce qu'il possède beaucoup. Si César et Pompée avaient pensé comme Caton, d'autres auraient pensé comme firent César et Pompée; et la république, destinée à périr, aurait été entraînée au précipice par d'autres mains.

César, après ses victoires, pardonna à tout le monde : mais la modération que l'on montre après qu'on a usurpé, ne mérite pas de grandes louanges. Il gouverna d'abord sous des titres de magistratures ; car les hommes ne sont guère touchés de ces noms ; et comme les peuples de l'Asie abhorraient ceux de *consul* et de *proconsul*, les peuples d'Europe détestaient celui de *roi* ; de sorte que, dans ces tems-là, ces noms faisaient le bonheur ou le désespoir de toute la terre. César ne laissa pas que de tenter de se faire mettre le diadème sur la tête ; mais, voyant que le peuple cessait ses acclamations, il le rejeta. Il fit encore d'autres tentatives ; et l'on ne peut comprendre qu'il pût croire que les Romains, pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie, ou crussent avoir fait ce qu'ils avaient fait. Mais ce que César fit de plus mal, ce fut de montrer du mépris pour le sénat depuis qu'il n'avait plus de puissance ; il porta ce mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes, et de les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venaient dans l'esprit.

On peut voir dans les lettres de quelques grands hommes de ce tems-là, qu'on a mises sous le nom de Cicéron, parce que la plupart sont de lui, l'abattement et le désespoir des premiers hommes de la *république* à cette révolution étrange qui les priva de leurs honneurs et de leurs occupations même. Lorsque le sénat était sans fonctions, ce crédit qu'ils avaient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'espérer que dans le cabinet d'un seul, et cela se voit bien mieux dans ces lettres que dans les discours des historiens. Elles sont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, et d'un siècle où la fausse politesse n'avait pas mis le mensonge partout : enfin, on

n'y voit point, comme dans la plupart de nos lettres modernes, des gens qui veulent se tromper; mais on y voit des amis malheureux qui cherchent à tout dire.

Cependant il était bien difficile qu'après tant d'attentats, César pût défendre sa vie contre les conjurés. Son crime, dans un gouvernement libre, ne pouvait être puni que par un assassinat; et demander pourquoi on ne l'avait pas poursuivi par la force ou par les lois, n'est-ce pas demander raison de ses crimes?

De plus, il y avait un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de la Grèce et d'Italie, qui faisait regarder comme vertu l'assassin de celui qui avait usurpé la souveraine puissance. A Rome, sur-tout, depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus; la république armait le bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment, et l'avouait pour sa défense. Brutus ose bien dire à ses amis, que, quand son père reviendrait sur la terre, il le tuerait tout de même; et quoique, par la continuation de la tyrannie, cet esprit de liberté se perdît peu à peu, toutefois les conjurés, au commencement du règne d'Auguste, renaissaient toujours.

C'était un amour dominant pour la patrie, qui, sortant des règles ordinaires des crimes et des vertus, n'écoutait que lui seul, et ne voyait ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni père; la vertu semblait s'oublier pour se surpasser elle-même; et l'action qu'on ne pouvait d'abord approuver, parce qu'elle était atroce, elle la faisait admirer comme divine.

Voilà l'histoire de la *république romaine*. Nous verrons les changemens de la constitution dans un autre article;

car on ne peut quitter Rome, ni les Romains : c'est ainsi qu'encore aujourd'hui, dans leur capitale, on laisse les nouveaux palais pour aller chercher les ruines. C'est ainsi que l'œil, qui s'est reposé sur l'émail des prairies, aime à voir les rochers et les montagnes.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE. (*Gouvernement polit.*) Forme de gouvernement, par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un État plus grand, qu'ils veulent former. C'est une société de sociétés qui en font une nouvelle, qui peut s'agrandir par de nouveaux associés qui s'y joindront.

Si une république est petite, elle peut être bientôt détruite par une force étrangère ; si elle est grande, elle se détruit par un vice intérieur. Ce double inconvénient infecte également les démocraties et les aristocraties, soit qu'elles soient bonnes, soit qu'elles soient mauvaises. Le mal est dans la chose même; il n'est point de forme qui puisse y remédier. Aussi y a-t-il grande apparence que les hommes auraient été à la fin obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution et d'association, qui a toujours les avantages intérieurs du gouvernement républicain, et la force extérieure du monarchique.

Ce furent ces associations qui firent fleurir si long-tems le corps de la Grèce. Par elles, les Romains attaquèrent l'univers; et par elles seules l'univers se défendit contre eux; et quand Rome fut parvenue au comble de sa grandeur, ce fut par des associations derrière le Danube et le Rhin, associations que la frayeur avait faites, que les bar-

bares purent lui résister. C'est par-là que la Hollande, l'Allemagne, les ligues Suisses sont regardées en Europe comme des républiques éternelles.

Les associations des villes étaient autrefois plus nécessaires qu'elles ne le sont aujourd'hui; une cité sans puissance courait de plus grands périls. La conquête lui faisait perdre, non-seulement la puissance exécutrice et la législative, comme aujourd'hui; mais encore tout ce qu'il y a de propriété parmi les hommes, liberté civile, biens, femmes, enfans, temples, et sépultures même.

Cette sorte de république, capable de résister à la force extérieure, peut se maintenir dans sa grandeur, sans que l'intérieur se corrompe : la forme de cette société prévient tous les inconvéniens. Celui qui voudrait usurper ne pourrait guère être également accrédité dans tous les états confédérés : s'il se rendait trop puissant dans l'un, il alarmerait tous les autres. S'il subjuguait une partie, celle qui serait libre encore pourrait lui résister avec des forces indépendantes de celles qu'il aurait usurpées, et l'accabler avant qu'il eût achevé de s'établir.

S'il arrive quelque sédition chez un des membres confédérés, les autres peuvent l'apaiser. Si quelques abus s'introduisent quelque part, ils sont corrigés par les parties saines. Cet état peut périr d'un côté, sans périr de l'autre; la confédération peut être dissoute, et les confédérés rester souverains. Composé de petites républiques, il jouit de la bonté du gouvernement intérieur de chacune; et à l'égard du dehors, il a, par la force de l'association, tous les avantages des grandes monarchies.

Toutes les *républiques fédératives* n'ont pas les mêmes lois dans leur forme de constitution. Une république qui

s'est unie par une confédération politique, s'est donnée entière et n'a plus rien à donner.

On sent bien qu'il est impossible que les états qui s'associent, soient de même grandeur et aient une puissance égale. La république des Lyciens était une association de vingt-trois villes : les grandes avaient trois voix dans le conseil commun ; les médiocres deux, les petites une. Les villes de Lycie payaient les charges selon la proportion des suffrages.

Après tout, la concorde est le grand soutien des *républiques fédératives.*

L'histoire rapporte qu'un envoyé de Byzance vint, au nom de sa république, exhorter les Athéniens à une alliance fédérative contre Philippe, roi de Macédoine. Cet envoyé, dont la taille approchait fort de celle d'un nain, monta dans la tribune pour exposer sa commission. Le peuple d'Athènes, au premier coup d'œil sur sa figure, éclata de rire. Le byzantin, sans se déconcerter, lui dit : « Voilà bien de quoi rire, Messieurs, vraiment j'ai une femme bien plus petite que moi. » Les éclats redoublèrent ; et lorsqu'ils eurent cessé, le pygmée plein d'esprit, qui ne perdait point de vue son sujet, y ajusta l'aventure, et substitua à sa harangue préparée le simple propos que voici. « Quand une femme telle que je vous la dépeins, et moi tel que vous me voyez, ne faisons pas un bon ménage, nous ne pouvons tenir dans Byzance, toute grande qu'elle est ; mais aussitôt que nous nous accordons, nous sommes heureux, le moindre gîte nous suffit : O Athéniens, continua-t-il, tournez cet exemple à votre avantage ! Prenez garde que Philippe, qui vous menace de près, profitant bientôt de vos discordes et de votre

gaieté hors de saison, ne vous subjugue par sa puissance, par ses artifices, et ne vous transporte dans un pays où vous n'aurez pas envie de rire. » Cette apostrophe produisit un effet merveilleux; les Athéniens rentrèrent en eux-mêmes; les propositions du ministre de Byzance furent écoutées, et l'alliance fédérative fut conclue. (*Esprit des lois.*)

RÉPUBLIQUE DE PLATON. (*Gouvern. polit.*) Je sais bien que c'est une *république* fictive; mais il n'est pas impossible de la réaliser à plusieurs égards. « Ceux [qui voudront faire des institutions pareilles, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, établiront, comme Platon, la communauté des biens, ce respect qu'il demandait pour les dieux, cette séparation d'avec les étrangers pour la conservation des mœurs, et la cité faisant le commerce, et non pas les citoyens, donneront nos arts sans notre luxe, et nos besoins sans nos désirs; ils proscriront l'argent, dont l'effet est de grossir la fortune des hommes au-delà des bornes que la nature y avait mises, d'apprendre à conserver inutilement ce qu'on avait amassé de même, de multiplier à l'infini les désirs et de suppléer à la nature, qui nous avait donné des moyens très-bornés d'irriter nos passions et de nous corrompre les uns les autres.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RÉPUTATION.

Réputation. (*Morale.*) C'est une sorte de problême dans la nature, dans la philosophie et dans la religion, que le soin de sa propre réputation et de son honneur.

La nature répand de l'agrément sur les marques d'estime qu'on nous donne; et cependant elle attache une sorte de flétrissure à paraître les rechercher. Ne croirait-on pas qu'elle est ici en contradiction avec elle-même? Pourquoi proscrit-elle par le ridicule une recherche qu'elle semble autoriser par le plaisir? La philosophie qui tend à nous rendre tranquilles, tend aussi à nous rendre indépendans des jugemens que les hommes peuvent porter de nous; et l'estime qu'ils en font, n'est qu'un de ces jugemens, en tant qu'il nous est avantageux. Cependant la philosophie la plus épurée, est loin de réprouver en nous le soin d'être gens d'honneur, non-seulement elle l'autorise, mais elle l'excite et l'entretient. D'un autre côté, la religion ne nous recommande rien davantage que le mépris de l'opinion des hommes, et de l'estime qu'ils peuvent, selon leur fantaisie, nous accorder ou nous refuser. L'évangile même porte les saints à désirer et à rechercher le mépris; mais en même tems le Saint Esprit nous prescrit d'avoir soin de notre réputation.

La contrariété de ces maximes n'est qu'apparente : elles s'accordent dans le fond; et le point qui en concilie le sens, est celui qui doit servir de règle au bien de la so-

ciété, et au nôtre en particulier. Nous ne devons point naturellement être insensibles à l'estime des hommes, à notre honneur et à notre réputation. Ce serait aller contre la raison, qui nous oblige d'avoir égard à ce qu'approuvent les hommes, ou à ce qu'ils improuvent le plus universellement et le plus constamment. Car ce qu'ils approuvent de la sorte, par un consentement presque unanime, est la vertu; et ce qu'ils improuvent ainsi est le vice. Les hommes, malgré leur perversité, font justice à l'un et à l'autre. Ils méconnaissent quelquefois la vertu; mais ils sont obligés souvent de la reconnaître, et alors ils ne manquent point de l'honorer : être donc insensible, par cet endroit, à l'honneur, je veux dire, à l'estime, à l'approbation et au témoignage que la conscience des hommes rend à la vertu, ce serait l'être en quelque façon à la vertu même, qui y serait intéressée. Cette sensibilité naturelle est comme une impression mise dans nos âmes par l'auteur de notre être; mais elle regarde seulement le tribut que les hommes rendent en général à la vertu, pour nous attacher plus fortement à elle. Nous n'en devons pas être moins indifférens à l'honneur que chaque particulier, conduit souvent par la passion ou la bizarrerie, accorde ou refuse à la vertu de quelques-uns, ou à la nôtre en particulier.

L'estime des hommes en général ne saurait être légitimement méprisée, puisqu'elle s'accorde avec celle de Dieu même, qui nous en a donné le goût, et qu'elle suppose un mérite de vertu que nous devons rechercher.

L'estime des hommes en particulier étant plus subordonnée à leur imagination qu'à la providence, nous la devons compter pour peu de chose, ou pour rien, c'est-à-

dire que nous devons toujours la mériter, sans nous soucier de l'obtenir : la mériter par notre vertu, qui contribue à notre bonheur et à celui des autres : nous soucier peu de l'obtenir par une noble égalité d'âme qui nous mette au dessus de l'inconstance et de la vanité des opinions particulières des hommes. Recherchons l'approbation d'une conscience éclairée que la haine et la calomnie ne peuvent nous enlever, par préférence à l'estime des autres hommes, qui suit tôt ou tard la vertu. C'est se dégrader soi-même que d'être trop avide de l'estime d'autrui; elle est une sorte de récompense de la vertu, mais elle n'en doit pas être le motif.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RHÉTORIQUE.

RHÉTORIQUE. (*Belles-Lettres.*) Art de parler sur quelque sujet que ce soit avec éloquence et avec force. D'autres la définissent l'art de bien parler, *ars bene dicendi*; mais comme le remarque le P. Lami dans la préface de sa rhétorique, il suffit de la définir l'*art de parler*; car le mot *rhétorique* n'a point d'autre idée dans la langue grecque d'où il est emprunté, sinon que c'est *l'art de dire* ou *de parler*. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que c'est *l'art de bien parler pour persuader*. Il est vrai que nous ne parlons que pour faire entrer dans nos sentimens ceux qui nous écoutent; mais puisqu'il ne faut point d'art pour

mál faire, et que c'est toujours pour aller à ses fins qu'on l'emploie, le mot d'*art* dit suffisamment tout ce qu'on voulait dire de plus.

Ce mot vient du grec ρητορικη, qui est formé de ρεω, *dico*, je parle, d'où l'on a fait ρητωρ, orateur.

Si l'on en croit le même auteur, la rhétorique est d'un usage fort étendu; elle renferme tout ce qu'on appelle en français *belles-lettres*, en latin et en grec *philologie*; savoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'est savoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent; or cela est fort étendu; car l'histoire n'est belle et agréable que lorsqu'elle est bien écrite; il n'y a point de livre qu'on ne lise avec plaisir quand le style en est beau. Dans la philosophie même, quelque austère qu'elle soit, on veut de la politesse, et ce n'est pas sans raison; car l'éloquence est dans les sciences ce que le soleil est au monde; les sciences ne sont que ténèbres, si ceux qui les traitent ne savent pas écrire. L'art de parler est également utile aux philosophes et aux mathématiciens; la théologie en a besoin, puisqu'elle ne peut expliquer les vérités spirituelles, qui sont son objet, qu'en les revêtant de paroles sensibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement et poliment, pour en découvrir le génie et la beauté; car quand on a bien connu ce qu'il faut faire pour exprimer ses pensées, et les différens moyens que la nature donne pour le faire, on a une connaissance générale de toutes les langues qu'il est facile d'appliquer en particulier à celle qu'on voudra apprendre.

Le chancelier Bacon définit très-philosophiquement la rhétorique, l'art d'appliquer et d'adresser les préceptes

de la raison à l'imagination, et de les rendre si frappans pour elle, que la volonté et les désirs en soient affectés. La fin ou le but de la rhétorique, selon la remarque du même auteur, est de remplir l'imagination d'idées et d'images vives qui puissent aider la nature sans l'accabler.

Aristote définit la rhétorique, un art ou une faculté qui considère en chaque sujet ce qui est capable de persuader. Arist. *rhétoriq. liv. I, chap.* 2, et Vossius la définit de même, après ce philosophe, l'art de découvrir dans chaque sujet ce qu'il peut fournir pour la persuasion. Or chaque auteur doit chercher et trouver des argumens qui fassent valoir le plus qu'il est possible la matière qu'il traite; il doit ensuite disposer ces argumens entre eux dans la place qui leur convient à chacun, les embellir de tous les ornemens du langage dont ils sont susceptibles, et enfin si le discours doit être débité en public, le prononcer avec toute la décence et la force la plus capable de frapper l'auditeur. De là on a divisé la rhétorique en quatre parties, savoir l'invention, la disposition, l'élocution, et la prononciation.

La *rhétorique* est à l'éloquence ce que la théorie est à la pratique, ou comme la poétique est à la poésie. Le rhéteur prescrit des règles d'éloquence, l'orateur ou l'homme éloquent fait usage de ces règles pour bien parler; aussi la rhétorique est-elle appelée l'*art de parler*, et les règles, *règles d'éloquence*.

Il est vrai, dit Quintilien, que sans les secours de la nature, ces préceptes ou règles ne sont d'aucun usage; mais il est vrai aussi qu'ils l'aident et la fortifient beaucoup, en lui servant de guides; ces préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce

qu'il y avait de beau ou de défectueux dans les discours qu'on entendait; car, comme le dit fort bien Cicéron, l'éloquence n'est point née de l'art, mais l'art est né de l'éloquence; ces réflexions mises par ordre, ont formé ce qu'on appelle la rhétorique. (Quintil. *in proem. l. I. Cic.* 1. *de Orat.*)

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RHÉTORIQUE. (*Littérature.*) Théorie de l'art oratoire. L'éloquence est-elle un art que l'on doive enseigner? Ce fut un problême chez les anciens. Socrate avait coutume de dire que tous les hommes étaient assez éloquens lorsqu'ils parlaient de ce qu'ils savaient bien. Socrate tenait ce langage, après que l'étude, la méditation, l'exercice, la connaissance de l'homme et des hommes, et tout ce que la culture peut ajouter à un beau naturel, avait fait de lui, non-seulement le plus subtil des dialecticiens, mais le plus éloquent des sages. *Socrates fuit is qui, omnium eruditorum testimonio totiusque judicio Græciæ, quùm prudentiâ, et acumine, et venustate, et subtilitate, tùm verò eloquentiâ, varietate, copiâ, quam se cumque in partem dedisset, omnium fuit facilè princeps.* (De Orat. lib. 3.) Bon Socrate, aurait-on pu lui dire, vous qui méprisez l'art dans l'éloquence, croyez-vous ne devoir qu'à la simple nature les agrémens, la variété, l'abondance qu'on admire dans vos discours? Vous êtes riche; laissez-nous travailler à le devenir.

L'école de Zénon pensait, comme Socrate, que toute espèce d'artifice était indigne de l'éloquence; et cette opinion coûta la vie aux deux hommes peut-être les plus vertueux de l'antiquité.

Le stoïcien Rutulius, par la sainteté de ses mœurs était à Rome un autre Socrate; il fut calomnié comme lui, et se laissa condamner, sans vouloir qu'on prît sa défense.

« Que n'avez-vous parlé (dit Antoine à Crassus, dans le livre de l'orateur), que n'avez-vous parlé pour ce Rutilius, si indignement accusé! que n'avez-vous parlé pour lui, non pas à la manière des philosophes, mais à la vôtre! Tout scélérats qu'eussent été ses juges, comme ils le furent en effet, ces citoyens pervers et dignes du dernier supplice, la force de votre éloquence leur aurait arraché du fond de l'âme toute cette perversité. »

On peut dire avec vraisemblance la même chose de Socrate. Ce n'était point un Lysias qui était digne de le défendre, avec la mollesse de son langage; mais un Démosthène, avec la véhémence et la vigueur du sien, l'aurait sauvé : cette éloquence pathétique, dont Socrate ne voulait point, en faisant horreur à ses juges de l'iniquité qu'ils allaient commettre, leur aurait épargné un crime irrémissible et un opprobre ineffaçable.

Des philosophes moins austères, en admettant comme permis les artifices de l'éloquence, prétendaient que tout son manége nous était donné par la nature; que chacun de nous était né avec le don de caresser et de flatter d'un air timide et suppliant, de menacer son adversaire lorsqu'on voulait l'intimider, d'appuyer de raisons plausibles son opinion ou ses demandes, de réfuter les raisons d'autrui, de raconter des faits avec adresse et à son avantage; enfin, d'employer la plainte ou la prière pour obtenir justice ou grâce.

Oui, ce don suffit aux enfans : il suffit même au com-

mun des hommes, dans les débats de la société. Mais pour fléchir César ou le peuple romain, pour réveiller l'indolence d'Athènes, et la soulever contre Philippe, était-ce assez des petits moyens de cette éloquence vulgaire? et la nature nous a-t-elle appris à raisonner, à réfuter, à menacer comme Démosthène, à supplier, à caresser, à flatter comme Cicéron?

Il est assez vrai que tout homme passionné ou vivement ému, est éloquent sur l'objet qui le touche, lorsque l'objet est simple et n'a rien de litigieux. Mais si la cause de la vérité, de l'innocence, de la justice, se présente, comme elle est souvent, hérissée de difficultés et obscurcie de nuages; si elle est aride, épineuse, sans attrait pour l'attention et pour la curiosité; si l'on parle devant un juge aliéné ou prévenu, soit par des affections contraires, soit par de fausses apparences, soit par un adversaire adroit et armé de tous les moyens d'une éloquence artificieuse, sera-t-on prudent de se fier au don naturel et commun de parler de ce qu'on sait bien, ou de ce qu'on sent vivement?

Dans tous les genres de contention qui s'élèvent entre les hommes, si la force méprisait l'adresse, la faiblesse l'inventerait. Dès que l'homme s'est exercé à la massue ou à la fronde, l'art de la guerre a pris naissance; dès que l'homme, avant de parler, a réfléchi à ce qu'il devait dire, la *rhétorique* a commencé. Ainsi, depuis que l'on s'est aperçu que, par la puissance de la parole, on dominait les esprits et les âmes; depuis qu'entre la vérité et le mensonge, entre le bon droit et la fraude, s'est élevée cette guerre, dont l'éloquence est tour à tour l'arme offensive et défensive, chacun à l'envi s'exerçant au combat, pour

s'en procurer l'avantage, la rhétorique a dû former un art, ainsi que la lutte et l'escrime, ou, pour la comparer à un objet plus noble, ainsi que la guerre elle-même: *Nam quò indigniùs rem honestissimam et rectissimam violabat stultorum et improborum temeritas et audacia, summo cum reipublicæ detrimento; eò studiosiùs et illis resistendum fuit et reipublicæ consulendum.* (De invent. Rhet.)

Si donc la *rhétorique* n'est que le résultat des observations faites par les meilleurs esprits, sur les procédés les plus puissans de l'éloquence naturelle, il en sera de l'éloquence comme de tous les arts, inventés par l'instinct, éclairés par l'expérience, et perfectionnés par l'usage. *Quæ suâ sponte homines eloquentes fecerunt, ea quosdam observâsse atque id egisse: sic esse non eloquentiam ex artificio, sed artificium ex eloquentiâ natum.* (De Orat., lib. 1.)

Or, en effet, la rhétorique n'est que la théorie de cet art de persuader, dont l'éloquence est la pratique. L'une trace la méthode, et l'autre la suit: l'une indique les sources, et l'autre y va puiser: l'une enseigne les moyens, et l'autre les emploie: l'une, pour me servir de l'expression de Cicéron, abat une forêt de matériaux, et l'autre en fait le choix et les met en œuvre avec intelligence. La rhétorique embrasse les possibles; l'éloquence s'attache à l'objet qu'elle se propose, aux faits qui lui sont présentés: et c'est ainsi que ce premier instinct de l'éloquence naturelle est devenu le plus savant, le plus profond de tous les arts.

Mais quelle en est la véritable école? La Grèce en avait deux, celle des philosophes et celle des *rhéteurs*. La première donna des hommes éloquens, tels que Périclès,

Thémistocle, Alcibiade, Xénophon, Démosthène; la seconde ne fit guère que des sophistes et que de vains déclamateurs.

L'étude de l'homme en général et de l'homme modifié par les diverses institutions, avec ses passions, ses vertus et ses vices, ses affections et ses penchans, semblait former exprès pour l'éloquence les disciples d'Anaxagore, de Socrate et de Théophraste; et dans ce premier âge, où la philosophie était pour l'éloquence une mère adoptive, la prenait au berceau, l'allaitait, l'élevait, dirigeait ses pas chancelans, l'affermissait dans les sentiers du vrai, du juste et de l'honnête, et, saine et vigoureuse, la menait par la main au barreau ou dans la tribune; dans ce premier âge, dit Cicéron, l'on apprenait en même tems à bien vivre et à bien parler; la vertu, la sagesse et l'éloquence ne faisaient qu'un; le même homme, à la même école, était exercé, comme Achille, à la parole et à l'action. *Orator verborum, actorque rerum.*

Il n'en était pas de même des rhétoriciens: les philosophes appelaient les orateurs formés à cette école, *des ouvriers de paroles à la langue légère.* Ils prétendaient qu'on y parlait beaucoup de *préambules* et d'*épilogues*, et de semblables niaiseries; mais que de la constitution politique d'un état, de la législation, de la justice, de la bonne foi, des passions à réprimer, des mœurs publiques à former, on n'y en disait pas un seul mot. Ils ajoutaient que ces prétendus maîtres d'éloquence n'avaient pas l'idée de l'éloquence et de ses moyens; que le point important pour l'orateur était d'abord de persuader à ses juges qu'il était bien sincèrement tel lui-même qu'il s'annonçait, ce qu'il ne pouvait obtenir que par la dignité d'une vie exem-

plaire, article absolument omis dans les préceptes de ces docteurs; que son affaire était ensuite d'affecter l'âme de ceux qui l'écoutaient, comme il voulait qu'elle fût affectée, ce qui n'était possible qu'autant qu'il saurait bien de quelle manière, et par quels objets, et avec quel genre d'éloquence on faisait sur l'âme des hommes telles ou telles impressions. Or, disaient-ils, ces secrets-là sont profondément enfermés et scellés au sein de la philosophie, comme en un vase dont les lèvres des rhétoriciens n'ont pas même effleuré les bords.

Ainsi les véritables maîtres d'éloquence, chez les anciens, furent les vrais philosophes; et c'est l'hommage que Cicéron rendait à la philosophie, en avouant que s'il était orateur lui-même, il l'était devenu dans les promenades de l'académie, non dans les ateliers des rhétoriciens. *Me oratorem, si modò sim, non ex* rhetorum *officinis, sed ex academiæ spatii extitisse* (Orat.)..... *Nam nec latiùs nec copiosiùs de magis variisque rebus sine philosophiâ potest quisquam dicere.* (De Orat.)

A Rome, la philosophie se détacha de l'éloquence, en même tems que des affaires; et Cicéron compare ce divorce à celui des fleuves qui des sommets de l'Apennin vont se jeter, les uns dans cette heureuse mer de la Grèce, où l'on trouve partout des ports favorables et assurés; les autres dans cette mer étrusque, pleine d'orages et d'écueils. C'est dans le texte qu'il faut voir cette image de la tranquille sûreté que se ménageait la philosophie, et des travaux dangereux et pénibles auxquels se livrait l'éloquence. Il n'y a peut-être pas dans les écrits de l'antiquité une plus belle comparaison. *Ut ex Apennio, fluminum, sic ex communi sapientium jugo sunt doctrinarum*

facta divortia; ut philosophi, tanquàm in superum mare ionium defluerent, græcum quoddam et portuosum; oratores autem in inferum hoc, tuscum et barbarum, scopulosum atque infestum, laberentur, in quo etiam ipse Ulysses errâsset. (De Orat., lib. 3.)

L'école de Zénon (je l'ai déjà dit) méprisa l'éloquence comme un artifice également indigne de la vérité et de la vertu; l'école d'Aristippe la rejeta, comme impliquée dans les affaires. « Ne leur en faisons pas un reproche, dit Cicéron; car, après tout, ce sont des gens de bien, et des gens heureux, puisqu'ils croient l'être. Mais avertissons-les de garder leur opinion pour eux seuls, fût-elle la vérité même, et de tenir cachée comme un mystère, cette maxime, que le sage ne doit point se mêler de la chose publique; car si nous tous, bons citoyens, nous en étions persuadés comme eux, il ne leur serait plus possible de conserver ce qu'ils chérissent tant, leur oisive tranquillité. « *Isto sine contumeliâ dimittamus; sunt enim et boni viri, et, quoniam sibi ità videntur, beati; tantùmque eos admoneamus, ut illud, etiamsi est verissimum tacitum tamen tanquàm mysterium teneant, quod negent versari in republicâ esse sapientis. Nam si hoc nobis atque optimo cuique persuaserint, non poterunt ipsi esse id quod maximè cupiunt, otiosi.* (De Orat., lib. 3.)

Malgré ce divorce de la philosophie et de l'éloquence, qui fut réellement celui *de la langue et du cœur*, les Romains ne laissèrent pas de s'adonner à l'étude de l'éloquence avec une ardeur incroyable. *Posteaquàm, imperio omnium gentium constituto, diuturnitas pacis otium confirmavit, nemo ferè laudis cupidus adolescens*

non sibi ad dicendum studio omni enitendum putavit. (De Orat., lib 1.) Ils allaient entendre dans la Grèce ce qui y restait d'orateurs; ils lisaient les écrits de ceux qui n'étaient plus; en les lisant ils s'enflammaient du désir d'égaler leurs maîtres. *Auditis oratoribus græcis cognitisque eorum litteris, adhibitisque doctoribus: incredibili quodam nostri homines dicendi studio flagraverunt.* (Ibid.) Et, en dépit de la philosophie, c'était encore à ces écoles qu'ils allaient prendre les élémens de cette éloquence qu'elle désavouait, et qui, à vrai dire, n'eut bientôt plus assez de droiture et de bonne foi pour se vanter d'être son élève.

On distingue dans Cicéron les études qu'il avait faites dans les écoles de *rhétorique*, et dont nous avons un extrait, d'avec les leçons bien plus profondes et plus substantielles qu'il avait prises des philosophes, et que lui-même il a fécondées dans ses livres de l'*Orateur*. Plus on les lit, ces livres que Cicéron lui seul au monde a été en état d'écrire, et surtout ce dialogue où il a mis en scène les deux plus grands orateurs du tems qui avait précédé le sien, chacun avec ses opinions, son caractère et son génie, plus on sent combien l'éloquence artificielle s'était rendue redoutable pour l'éloquence naturelle.

Quintilien en a parlé en homme instruit et judicieux, mais non pas en homme éloquent. Cicéron au contraire respire, même dans ses préceptes, cette éloquence dont il était plein; il la répand plutôt qu'il ne l'enseigne; il semble en exprimer le suc et la substance, pour en nourrir les jeunes orateurs. C'est-là qu'on voit se développer cet art, qu'il possédait si éminemment, de manier l'arme

de la parole, cet art d'ordonner un discours comme si l'on rangeait une armée en bataille; de rassembler, de distribuer ses forces, de les employer à propos après les avoir ménagées; de prendre un poste avantageux, de s'y tenir comme dans un fort, *prœmunitum atque ex omni parte causæ septum.* (De Orat, lib. 3.); de ne sortir de ses retranchemens que pour attaquer l'ennemi, lorsqu'il présente un côté faible; de ne jamais s'engager trop avant dans un défilé périlleux; de se retirer en bon ordre de l'endroit qu'on ne peut défendre, pour tenir ferme dans l'endroit où l'on est mieux fortifié: *Adhibere quamdam in dicendo speciem atque pompam, et pugnæ similem fugam; consistere vero in meo prœsidio, sic ut non fugiendi, sed capiendi loci causâ, cessisse videar.* (De Orat., lib. 2.); enfin de préférer l'attaque à la défense, ou bien la défense à l'attaque, selon que l'une ou l'autre promet plus d'avantage. *Si in refellendo adversario firmior est oratio, quàm in confirmandis nostris rebus, omnia in illum conferam tela; sin nostra faciliùs probari quàm illa redargui possunt, abducere animos à contrariâ defensione et ad nostram traducere.* (De Orat., lib. 3.)

Et c'est cet art inventé, cultivé, élevé dans la Grèce à un si haut degré de gloire et de puissance, adopté, agrandi, et, à ce qu'il me semble, perfectionné chez le Romains, cet art qui faisait l'étude la plus assidue et la plus sérieuse des Périclès, des Démosthène, les plus sublimes entretiens des Crassus, des Antoine, des Cicéron et des Brutus; c'est cet art que, dans nos colléges, nous croyons enseigner à des écoliers de douze ans.

Quand les rhéteurs se pressent d'initier leurs disci-

ples dans les mystères de l'éloquence, ils témoignent qu'eux-mêmes ils n'en ont pas l'idée. La *rhétorique* est de toutes les parties de la littérature celle qui suppose le plus de connaissances et de lumières dans celui qui l'enseigne, le plus de discernement et d'application dans celui qui l'apprend : *Ceteræ enim artes seipsæ per se tuentur singulæ ; benè dicere autem, quòd est scienter et peritè et ornatè dicere, non habet definitam aliquam regionem cujus terminis septa tueatur.* (De Orat., lib. 2.) Et Quintilien, dont la doctrine est d'ailleurs si sage, n'a pas assez fidèlement suivi, dans sa méthode, les préceptes de Cicéron.

Non, rhéteurs, non, ce n'est pas dans un âge où la tête est vide, où la raison n'est point affermie en principes, où les élémens de nos pensées ne sont pas même rassemblés, où presque aucune de nos idées abstraites n'est distincte et complète; où les procédés de l'entendement, du composé au simple, du simple au composé, ne sont encore, si j'ose le dire, que le tâtonnement de l'ignorance et de l'incertitude; où l'on n'a guère que des notions vagues du juste, de l'honnête, de l'utile, et de leurs contraires, des droits de l'homme et de ses devoirs, de ce qui, dans les différentes constitutions de la société, est, ou doit être libre ou proscrit, licite ou illicite, honoré comme utile, négligé comme indifférent, approuvé comme juste, réprimé ou puni comme dangereux ou funeste; ce n'est pas dans cet âge qu'il faut exercer des enfans à discuter de grands objets de morale ou de politique. Pour obtenir des fruits précoces, on les abreuve d'une sève sans consistance et sans vertu; on les empêche d'acquérir les sucs et la saveur de la maturité. C'est de quoi se plaignait Pé-

trone; et il attribuait à ce vice d'institution la ruine de l'éloquence. *Cruda adhuc studia in forum propellunt; et eloquentiam, quâ nihil esse majus confitentur, pueris induunt adhuc nascentibus. Quòd si paterentur laborum gradus fieri, ut studiosi juvenes lectione severâ mitigarentur, ut sapientiæ præceptis animos componerent, ut verba atroci stylo effoderent, ut quod vellent imitari diu audirent... Jàm illa grandis oratio haberet majestatis suæ pondus.*

Que Quintilien donne à ses disciples à deviner *pourquoi les Lacédémoniens représentaient Vénus armée, ou pourquoi l'on dépeint l'Amour sous la figure d'un enfant; pourquoi on lui donne des ailes, des flèches, un flambeau*; avec un peu d'esprit et quelques légères connaissances, ils répondront passablement. Mais qu'il leur donne à examiner *si l'homme de guerre acquiert plus de gloire que le jurisconsulte; s'il est permis de briguer les charges; si une loi est digne d'éloge ou de censure; en quoi deux hommes illustres se ressemblent, et en quoi ils diffèrent; et lequel des deux est supérieur à l'autre en génie ou en vertu*; comment Quintilien veut-il que des questions, qui n'étaient pas au-dessous de Scévola, de Cicéron et de Plutarque, soient accessibles à un enfant?

Qu'on lui raconte une aventure qui l'intéresse, et qu'on l'oblige à la retracer; cet exercice peut lui être utile. Mais les grands procédés de l'éloquence, la délibération, la contestation, l'amplification des faits et des moyens, ce qui demande toute la force d'une raison mûre et solide, toutes les ressources d'un esprit cultivé, profondément instruit, peut-on le proposer à l'impéritie d'un écolier? Si

on lui suggère ses raisonnemens, ses définitions, ses preuves, ses figures et ses mouvemens oratoires, il répétera en balbutiant ce qu'il en aura retenu : et si on le livre à lui-même, il flottera au gré d'une imagination sans idées, ne produira que des fantômes, ou ne dira que des inepties. Quintilien approuve ces deux méthodes, Rollin les admet d'après lui ; plein de respect pour l'un et pour l'autre, j'oserai cependant ne pas être de leur avis : car si la meilleure leçon d'éloquence est, comme disait Socrate, de ne parler que de ce qu'on sait bien ; la plus dangereuse habitude est de parler de ce qu'on ne sait pas ou de ce qu'on sait mal : et cette institution, qui a mis l'art de parler éloquemment avec celui de penser juste, et qui nous fait abonder en paroles, dans un âge où nous sommes si dépourvus d'idées, est peut-être l'une des causes qui ont peuplé le monde de raisonneurs à tête vide et de harangueurs importuns.

A quoi donc employer cet âge où l'étude de la rhétorique et les exercices de l'éloquence seraient prématurés? Quintilien l'a dit, sans avoir dessein de le dire, lorsqu'il a comparé ses disciples aux petits des oiseaux : l'école est comme un nid, où il faut les nourrir, et leur laisser croître les ailes.

Je distinguerai donc trois tems pour les disciples de la rhétorique : le premier, où l'on ne fera guère que leur former l'entendement, et leur remplir l'esprit de ces idées élémentaires que je regarde comme les sources qui grossiront un jour le grand fleuve de l'éloquence ; le second, où l'on commencera d'exercer leur talent par de légères tentatives, mais en suivant une méthode dont les anciens nous ont donné l'exemple, et dont je propose l'essai ; le

troisième enfin, où, dans l'art oratoire, on leur fera concevoir le plan d'un édifice régulier, dont les parties se correspondent, et réunissent dans leur ensemble la grandeur, l'élégance et la solidité.

Après l'étude des langues savantes, et singulièrement de sa propre langue; après l'habitude formée de la parler correctement et purement, avec clarté, facilité, noblesse; la première des facultés à développer et à fortifier dans un enfant, c'est la raison. *Nec verò sine philosophorum disciplinâ, genu et speciem cujusque rei cernere, neque eam definiendo explicare, nec tribuere in partes possumus; nec judicare quæ vera, quæ falsa sint, neque cernere consequentia, repugnantia videre, ambigua distinguere.* (De Orat.) C'est donc à la philosophie à commencer l'ouvrage de l'éloquence; et cette méthode est visiblement indiquée dans la rhétorique d'Aristote : car sa manière de former l'orateur est de lui apprendre, avant toutes choses, l'art de bien raisonner et de bien définir, c'est-à-dire, de lui apprendre à dessiner avant de lui apprendre à peindre.

Je ne veux pas qu'on l'accoutume aux arguties de l'école; mais qu'on lui apprenne à manier le raisonnement avec force et même avec dextérité, et qu'il en connaisse les règles, pour en mieux discerner les vices. Un esprit naturellement juste peut aller droit, sans le secours des règles, dans les sentiers battus de la raison, je le sais; mais toutes les routes ne sont pas également frayées : il en est d'épineuses, d'obliques, d'incertaines; il est mille détours et mille défilés dans lesquels peut nous engager un adversaire adroit, un habile sophiste; et quand, pour soi-même, on n'aurait pas besoin du fil du labyrinthe, il se-

rait encore nécessaire pour ramener l'opinion des autres, lorsqu'elle se laisse égarer.

La dialectique est, si j'ose le dire, le squelette de l'éloquence; et c'est avec ce mécanisme, ces articulations, ces leviers, ces ressorts, qu'il faut d'abord qu'un esprit jeune et vigoureux s'exerce et se familiarise. Viendra le tems où il apprendra, comme le peintre, à revêtir ces ossemens des formes les plus régulières d'un corps vivant et animé; et ce sera l'ouvrage de l'amplification, ce grand talent de l'orateur, dont on a fait le jeu de notre enfance.

Mais à cette première organisation du talent oratoire, il faudra bientôt joindre une nourriture qui commence à donner à la raison de la force et de la couleur. Les bons livres en sont la source; et ce moyen est assez connu. Mais ce qui ne l'est pas de même, c'est le fruit que l'on peut tirer de ces lectures amusantes que l'on ferait à haute voix, et qui, bien dirigées, seraient pour les élèves comme les promenades du botaniste avec les siens, lorsqu'en parcourant les campagnes, il leur fait distinguer et connaître les plantes, dont ils doivent un jour savoir appliquer les vertus.

A mesure donc que l'histoire, la poésie, la philosophie morale, et cette fleur de littérature qui forme l'éducation de tous les esprits cultivés, donneraient lieu d'analyser ces idées élémentaires qui doivent former insensiblement le magasin de l'orateur; on ferait aux jeunes élèves un objet d'émulation de les décomposer, de les développer: et ces études philosophiques seraient comme le vestibule du sanctuaire de l'éloquence.

Quoi, dira-t-on, des analyses métaphysiques à des enfans! Pourquoi non, si ces analyses n'ont rien de trop

subtil, et ne font que leur expliquer, avec plus de précision, les mots qui sont à leur usage?

Je suis loin de vouloir fatiguer leur entendement de ces spéculations stériles où l'esprit de l'homme se perd dans le vague de ses pensées, et après avoir parcouru un vide immense, retombe dans le doute, fatigué de ses vains efforts. La philosophie cherche la vérité dans l'essence des choses; l'histoire, dans les faits : la poésie demande un merveilleux vraisemblable ou un naturel rare, curieux et piquant; l'éloquence ne veut qu'une vraisemblance commune : elle rejette les paradoxes, et tire sa force des mœurs et de l'opinion générale : *In dicendo autem vitium vel maximum est, à vulgari genere orationis atque à consuetudine communis sensûs abhorrere.* (De Orat. l. 1.) Ce n'est pas que ses idées et ses expressions ne soient souvent très-élevées : mais ses hauteurs sont accessibles, ses hardiesses n'ont rien d'étrange, sa route n'a rien d'escarpé; et ce qu'elle dit de sublime ou d'inoui, n'est étonnant que par la lumière imprévue et soudaine qu'elle jette dans les esprits. Ainsi le comble de l'éloquence est de dire ce que personne n'avait pensé avant que de l'entendre, et ce que tout le monde pense après l'avoir entendu.

Il ne s'agit donc que de se tenir (si je puis m'exprimer ainsi) dans la moyenne région des idées abstraites, de s'attacher à celles qui appartiennent à l'éloquence, et d'éviter ces questions frivoles, singulières et sophistiques, qui ne font qu'altérer dans les enfans la bonne foi du sens intime, rendre l'esprit pointilleux et faux, et tout au plus accoutumer leur langue à une brillante loquacité. *Malim equidem indisertam prudentiam quàm stultitiam loquacem.* (De Orat. l. 3.)

Alors que peut avoir de si effrayant pour eux la métaphysique de l'éloquence? et, par exemple, quoi de plus clair, de plus sensible, de plus facile à concevoir, que le développement de l'idée de la vertu, tel que Cicéron nous le donne, lorsqu'ils liront qu'elle est à la fois *prudence*, *justice*, *force et tempérance*; que la *prudence* est le discernement des choses, bonnes, mauvaises, indifférentes; que la *justice* est l'état habituel d'une âme attentive et fidèle à rendre à chacun ce qui lui est dû, sans préjudice du bien public; que la *force* consiste à braver les périls et à supporter les travaux; qu'elle est composée de *grandeur d'âme*, de *confiance*, de *patience* et de *persévérance*; que le propre de la grandeur d'âme est de former de généreux desseins, et d'y porter une résolution qui leur donne encore plus de lustre; que le caractère de la *confiance* est de compter sur soi, dans de louables entreprises, et de mettre en ses propres forces une espérance ferme d'en vaincre les obstacles et d'en surmonter les dangers; que la *patience* s'exerce à souffrir volontairement et long-tems, pour remplir des devoirs pénibles, que la *persévérance* est une stabilité perpétuelle dans des résolutions mûrement réfléchies, et qu'on n'a prises qu'après avoir tout prévu et tout consulté; que la *tempérance* est la domination d'une raison sévère sur tous les mouvemens de l'âme et sur tous ses penchans impétueux et déréglés; que ses espèces sont la *continence*, la *clémence* et la *modestie*; que sous le frein de la *continence*, la fougue des désirs est réprimée par la raison; que la *clémence* adoucit les transports d'une colère aveugle ou d'un âpre ressentiment; que la *modestie* enfin répand une pudeur honnête dans toute la conduite d'un homme de bien, et

ajoute un nouvel éclat à la dignité des actions louables ?

Ainsi, après avoir commencé par définir en dialecticien, le jeune homme apprendra à définir en orateur; et peu à peu se rassemblera dans son entendement cette foule d'êtres intellectuels qui environnent l'éloquence, et qui, classés avec méthode, doivent un jour pouvoir se succéder rapidement et sans confusion dans la pensée de l'orateur.

Ce sera surtout dans les faits que lui présentera l'histoire, que l'élève retrouvera sa métaphysique en exemple et sa morale en action, mais modifiée par les circonstances, qui quelquefois changent l'objet, au point de rendre digne de louange ce qui est en soi digne de blâme, et de rendre digne de blâme ce qui de sa nature est digne de louange. Ici la tâche que le rhéteur imposera à son disciple sera de démêler, dans le caractère de l'action, ce qui la rend problématique, ou ce qui la distingue et l'excepte de la loi générale et de l'ordre commun.

De ces études on verra se former, non pas un système de philosophie subtile et transcendante, mais un cours de philosophie naturelle et sensible, accommodée à la vie et aux mœurs; ce qui fut toujours, dit Cicéron, le partage de l'éloquence : *Quod semper oratoris fuit.* Et sans prétendre, comme lui, que l'orateur, pour être accompli, doive être en état de parler de tout avec connaissance de cause, et autant d'abondance que de variété, au moins dirai-je qu'en laissant à la philosophie ses subtilités et ses profondeurs, l'éloquence doit être prémunie de toutes les idées morales qui caractérisent et distinguent leurs actions. *Oratori quæ sunt in hominum vitâ (quando quidem in eâ versatur orator atque ea est ei subjecta*

materies), *omnia quæsita*, *audita*, *lecta*, *disputata*, *tractata*, *agitata esse debent*. (De Orat., lib. 3.)

Mais il est tems que l'éloquence elle-même reçoive ses disciples des mains de la philosophie; et je propose pour eux encore un exercice qui convient à leur âge, et dont l'exemple de Crassus et l'autorité de Cicéron garantissent l'utilité.

« Pour me former à l'éloquence (dit Crassus dans le dialogue de l'*Orateur*), j'avais d'abord adopté la méthode des exercices de Carbon. Je répétais de souvenir, je commentais, j'amplifiais quelque morceau de poésie ou d'éloquence que je venais de lire en notre langue. Mais je m'aperçus que cette méthode était mauvaise, en ce que mon auteur s'étant saisi d'abord, pour rendre sa pensée, des termes les plus convenables, les plus forts, les plus élégans, si je me servais de ces mots, je ne faisais rien de moi-même; si j'en employais d'autres, je faisais plus mal. Je préférai d'expliquer de mémoire les oraisons des plus célèbres orateurs grecs; et alors j'eus le choix de tous les termes de ma langue, pour exprimer en liberté les pensées de mon auteur. »

Voilà, je crois, le genre d'exercice le plus propre à former les disciples de l'éloquence; et c'est celui que je substituerais à ces compositions futiles dont on fatigue les enfans.

Cet exercice commencerait, dans l'école assemblée, par la lecture à haute voix d'un morceau pris d'un historien, d'un orateur ou d'un poëte; car on sait bien que l'éloquence est répandue dans toute la sphère de la littérature, *vagam et liberam et latè patentem*, mais dans tel climat plus brûlante, dans tel autre plus tem-

pérée; et qu'en passant sur différens sujets, comme par différentes plumes, elle change de caractère, de mouvement et de couleur. *Nam quùm est oratio mollis, et tenera et ità flexibilis ut sequatur quocumque torqueas; tùm et naturæ variæ, et voluntates, multum inter se distantia effecerunt genera dicendi.* (Orat.) Ainsi tous les exemples en seraient variés, et tantôt la raison y dominerait, tantôt le sentiment, ou quelque passion violente. Dans les uns, la justesse, la précision, l'énergie; dans les autres, le coloris, la hardiesse des pensées, la vivacité des images; dans les autres, enfin, le ton, le style propre aux mouvemens passionnés, se présenteraient pour modèles : et après la lecture, qui serait sobrement accompagnée de réflexions, on laisserait chacun exercer sa mémoire, son esprit, son talent à reproduire dans une autre langue ce qu'il en aurait retenu.

Le jeune élève ne serait, dans ce travail, ni absolument livré à lui-même, ni absolument privé du plaisir de la production : il aurait, comme en traduisant, le mérite et l'attrait de l'invention du style, et de plus le mérite, encore plus attrayant, de l'invention des idées, pour suppléer à ses oublis. J'y crois voir surtout l'avantage de lui faire donner toute son attention aux figures, aux mouvemens, aux tours du style de l'écrivain qu'on lui aurait donné pour modèle : et combien plus vive et plus profonde serait l'impression de l'exemple, lorsqu'au moment de la correction on lui ferait apercevoir qu'il aurait mal saisi le caractère de son auteur, mal répondu, je le suppose, à l'énergie de Tacite, à la précision de Salluste, à l'élocution pleine, harmonieuse et oratoire de Tite-Live!

C'est en l'exerçant à travailler ainsi d'après de grands

modèles sur des sujets intéressans, qu'on lui éleverait l'esprit, l'âme et le style, et qu'on lui donnerait cet ardent amour de son art, sans lequel, dans la vie, et singulièrement dans la carrière de l'éloquence, on ne fait rien de grand. *Studium, et ardorem quemdam amoris, sine quo, quùm in vitâ nihil quidquam egregium, tum hoc quod tu expetis, nemo unquàm assequetur.* (De Orat., l. 1.)

Dans ces premières études de l'éloquence, Pétrone, le grand ennemi de la déclamation, voulait qu'on fût nourri de la lecture des poëtes, et surtout de celle d'Homère :

.....Det primos versibus annos,
Mœoniumque bibat felici pectore fontem.

Théophraste reconnaissait que la lecture des poëtes était infiniment utile aux orateurs. Longin la recommande à ceux qui veulent s'élever au ton de la haute éloquence. Quintilien pense comme eux : « C'est dans les poëtes, dit-il, qu'on doit chercher le feu des pensées, le sublime de l'expression, la force et la vérité des sentimens, la justesse et la bienséance des caractères. »

Il ne laisse pas d'y avoir quelques précautions à prendre, pour empêcher que les jeunes gens ne confondent l'éloquence du poëte avec celle de l'orateur; et le maître aurait attention de leur faire bien distinguer, dans les tours, les figures et les images du style poétique, ce qui excède les hardiesses qui sont permises au langage oratoire. Mais la distance de l'un à l'autre n'est pas aussi grande qu'on l'imagine : *Est finitimus oratori poëta numeris adstrictior paulò, verborum autem licentiâ liberior, multis verò ornandi generibus socius ac penè*

par. (De Orat. l. 1.) Aussi le Sophocle latin, Pacuvius, était-il la lecture la plus habituelle de Crassus et de Cicéron; et je suis bien persuadé que de tous les modèles, celui que Massillon avait le plus étudié, c'était Racine.

J'oserai cependant n'être pas de l'avis de Cicéron, lorsqu'il assure que la sphère de l'orateur est aussi étendue que celle du poëte : *In hoc certè propè idem, nullis ut terminis circumscribat aut definiat jus suum.* (De Orat. l. 1.) Et dans le choix des sujets qu'on propose, ou des exemples qu'on présente aux disciples de l'éloquence, on doit se souvenir que tout ce qui convient à un art dont le but n'est que de séduire et de plaire, ne convient pas à un art dont la fin est d'instruire et de persuader. Ainsi les écarts, les épisodes, les détails de pur agrément, qui sont permis à la poésie, ne le sont pas à l'éloquence. Dans celle-ci rien de superflu; tout doit tendre à la persuasion; plaire, émouvoir, n'en sont que les moyens. En deux mots, le luxe, qui n'est que luxe, est interdit à l'éloquence; l'agréable y doit être utile; les ornemens de son édifice en doivent être les appuis.

Quant à l'étendue de leur domaine, celui de la poésie embrasse, non-seulement dans la nature, mais au-delà, dans les possibles, dans les espaces du merveilleux, tout les objets, réels ou fantastiques, dont la peinture peut nous plaire : la vérité connue, la feinte, le mensonge, tout est de son ressort. L'éloquence au contraire n'a pour objet que ce qui intéresse sérieusement les hommes, le juste, l'honnête, l'utile, et le vrai dans ces trois rapports, mais le vrai qui n'est pas connu ou qui n'est pas assez senti; sans quoi l'éloquence serait sans objet et n'aurait plus aucune force. Elle aurait beau couler, comme un

fleuve rapide, dans un lit vaste et libre, elle paraîtrait calme et semblable à une eau dormante. C'est aux écueils qu'elle rencontre, qu'elle heurte et qu'elle franchit, c'est au détroit où ses flots se resserrent et redoublent de force et d'impétuosité, c'est là qu'elle se fait connaître, et perd le nom d'élocution, pour prendre celui d'éloquence.

Celsus avait donc quelque raison de dire que l'éloquence ne s'exerçait que sur des choses contestées; mais la résistance est encore plus souvent dans la volonté que dans l'entendement; et c'est la plus difficile à vaincre.

La poésie n'a que la vraisemblance à se donner, et que l'illusion à répandre; l'histoire n'a communément que l'ignorance à éclairer; la philosophie a de plus l'erreur et le préjugé à combattre; l'éloquence a, non-seulement l'opinion, mais les affections, les passions à subjuguer, à dominer : ce sont là ses triomphes; et cette différence fera seule sentir aux jeunes gens pourquoi le caractère de la poésie est une séduction perpétuelle; celui de l'histoire, une sincérité noble et calme; celui de la philosophie, une discussion sagement animée; celui de l'éloquence, une action pleine de chaleur, et plus ou moins véhémente, selon la force des obstacles que son sujet lui donne à renverser. De ces obstacles, le moindre, c'est le doute; et avec tout le charme du langage, celui qui, n'ayant aucune résistance d'opinion, d'inclination, de doute à vaincre dans son auditoire, ne ferait que lui exposer des vérités connues, serait un beau parleur, et, si l'on veut, un homme disert, mais non pas un homme éloquent. C'est donc toujours un objet sérieux, intéressant, problématique, et relatif à l'un de ces trois points, le juste, l'honnête, et l'utile, qu'il faut choi-

sir, même dans les poëtes, pour y exercer les enfans.

Enfin, ce qui me semble décider en faveur de cette espèce de leçons que je propose pour la seconde classe, c'est qu'en devenant tous les jours un peu plus difficiles et un peu plus savantes, elles amènent les disciples à ce troisième degré d'études, où ils auront à saisir d'un coup d'œil l'ordonnance et la contexture de la harangue et du plaidoyer.

Et sans cette méthode, comment leur faire en même tems observer l'ordre, l'enchaînement, l'accord, et la diversité des parties dont cet ensemble est composé? Une simple lecture ne les captive point, et ne laisse presque jamais dans de jeunes esprits que de légères traces : la traduction est pénible et lente, et l'attention y est absorbée par les détails de l'expression : le travail d'apprendre par cœur est mécanique, dès qu'il est commandé, et se réduit à retenir des mots : l'extrait n'excite aucune ardeur, aucune émulation dans l'âme : enfin la composition en grand est insensée, avant l'étude des modèles. Quel moyen reste-t-il pour en graver l'empreinte dans l'esprit des élèves, que la méthode de Crassus, une lecture à haute voix, et après la lecture une rédaction, une traduction de mémoire ?

Ici l'on n'aura point à craindre l'inapplication des élèves: émus jusqu'à l'enthousiasme par cette lecture enivrantes. pleins des beautés qu'ils auront admirées dans les mouvemens, les pensées, le langage de l'orateur; en se frappant de ses raisons, ils auront été encore plus saisis des passions qui l'animaient : fatigués de cette foule d'idées et de sentimens qu'il leur aura transmis, ils brûleront de les répandre; et s'ils ont en eux quelque germe d'élo-

quence naturelle, on verra ces germes éclore à la chaleur vive et profonde dont il les aura pénétrés.

Je ne sais si ce grand exemple de Crassus me fait illusion ; mais je crois voir le jeune élève sortir de cette école avec une force d'appréhension, une vigueur de jugement, une habitude à saisir l'ensemble d'un sujet ou l'état d'une cause, son point de vue favorable, ses vrais moyens, et en même tems son côté faible et périlleux ; une promptitude à s'affecter des passions dont elle est susceptible ; une facilité à changer de ton, de mouvemens, et de langage ; une impétuosité dans l'attaque, une adresse dans la défense, une souplesse et une agilité à parer tour à tour et à porter des coups rapides ; enfin une richesse, une abondance d'élocution, que nul autre genre d'étude et d'exercice ne peut donner.

Cependant, comme après avoir exercé long-tems les jeunes peintres à dessiner d'après de grands modèles, on leur permet de composer ; on pourrait de même permettre aux élèves de l'éloquence de s'essayer en liberté, lorsqu'ils auraient acquis des forces. Ce serait, même dans les deux classes, une récompense honorable que l'on proposerait à leur émulation.

Mais je persiste à demander : 1° Que ce sujet soit pris d'un écrivain du premier ordre, afin d'avoir plus sûrement à leur donner pour correctif, après la composition, le meilleur modèle possible. Que ce soit une question douteuse et sujette à discussion, soit d'une partie avec l'autre, soit de l'orateur avec lui-même : car ce qui serait évident et incontestable ne donnerait plus lieu ni à la preuve ni à la réfutation, le vrai combat de l'orateur : l'élève doit savoir qu'il a toujours un adversaire dans l'opi-

nion opposée à la sienne; et quand cet adversaire est muet, c'est à lui de prendre sa place, et de parler contre lui-même avec autant de force et de chaleur que ferait un homme éloquent. 3° Que pour ces essais on préfère les causes dont le principe est contesté, non-seulement parce qu'elles donnent plus d'espace et d'essor à de jeunes esprits, mais parce qu'elles prêtent au développement de ces idées élémentaires que l'élève a déjà reçues, et qu'elles sont les seules où il soit en état de faire quelques pas sans être mené par la main: car d'examiner, comme on le fait dans une cause particulière, si une chose est telle ou telle; ou si le fait dont il s'agit est arrivé de telle ou de telle façon, par malice, par imprudence, involontairement, ou par nécessité; si l'accusé a fait ce qu'on lui impute; et s'il l'a fait selon la loi, hors de la loi, contre la loi, seul, de son propre mouvement, ou par l'mpulsion d'un autre, etc.; tout cela tient à des circonstances dont il est impossible que les écoliers soient instruits.

Toutefois en donnant la préférence aux causes générales, non-seulement comme plus simples, mais comme plus propres à faire connaître les grandes régions de l'éloquence (1), et comme un moyen d'accoutumer l'esprit à voir les conséquences dans leur principe (2); je ne laisserai pas d'observer qu'un grand nombre des plus belles causes sont des causes particulières, dont le principe est reconnu; et c'est pour celles-ci que la méthode des rhéteurs serait nécessaire aux élèves.

---

(1) *Nosse regiones intrà quas venire debeas, ut pervestiges quod quæras.*

(2) *Ubi eum locum omnem cogitatione sepseris, si modò usum rerum percaluerit, nihil te effugiet, atque omne quod erit in re occurret atque incidet.* (De Orat. I. 2.)

Ces *rhéteurs* avaient pris la peine de classer toutes les causes oratoires, et d'assigner à chaque espèce les moyens qui lui convenaient: c'est ce qu'on appelait *loca* : arsenal oratoire, où il faut avouer que les armes étaient rangées avec beaucoup d'ordre et de soin.

Cette méthode avait l'avantage de tracer des routes, d'y poser des signaux, d'avertir l'orateur de celle qu'il aurait à suivre; Cicéron lui-même en convient: *Habet enim quædam ad commorandum oratorem.* Mais l'élève qui, après les premières études, aurait besoin d'aller chercher dans ces lieux oratoires les moyens propres à sa cause, serait un esprit lent, timide et sans essor: *Quod etiamsi ad instituendos adolescentulos magis aptum est, ut, simul ac posita sit causa, habeant quò se referant, undè statim expedita possint argumenta depromere: tamen et tardi ingenii est rivulos consectari, fontem rerum non videre.* (De Orat. lib. 2.)

« Qu'on me donne, disait Antoine dans ce même dialogue, un jeune homme qui ait bien fait ses études; si, avec un peu d'usage de l'art oratoire, il a dans le génie quelque vigueur, je le porterai en un lieu où il trouvera, non pas un filet d'eau enfermée et captive dans des caneaux étroits, mais un fleuve entier qui s'élance impétueusement de sa source. « *Si sit is, qui et doctrinâ liberaliter mihi institutus, et aliquo jàm imbutus usu, et satis acri ingenio esse videatur; illùc eum rapiam, ubi non seclusa aliqua aquula teneatur, sed undè universum flumen erumpat.* (De Orat. l. 2.)

Quelle était donc cette source abondante, auprès de laquelle tous les lieux communs des rhéteurs ne lui semblaient que des filets d'eau? C'était la cause elle-même;

et sa méthode, à lui, consistait à la méditer profondément, à bien savoir quelle en était la nature, *quæ nunquàm latet*, disait-il, et à tirer de cette connaissance ses procédés et ses moyens.

La pratique de l'orateur que je viens de citer, pour s'instruire à fond d'une affaire, était d'engager sa partie à plaider sa cause elle-même devant lui, sans témoin, afin qu'elle eût plus d'assurance; et de plaider contre elle, afin de l'obliger à mettre au jour tous ses moyens. «Après avoir renvoyé mon client, je faisais, dit-il, à moi seul, trois personnages différens, le mien, celui de mon adversaire, et celui de nos juges : ainsi, je plaidais les deux causes, et le mieux qu'il m'était possible; après cela je prononçais avec la plus rigoureuse équité.»

Voilà une grande leçon et en même tems un moyen assez simple de rendre les causes particulières accessibles aux jeunes gens; car si le *rhéteur* veut se mettre à la place de la partie, et se laisser interroger, l'élève fera de son côté le personnage de l'avocat; et la justesse, la sagacité, la promptitude de son discernement percera dans cet exercice, par le soin qu'on lui verra prendre de démêler, de dénouer les difficultés véritables par l'attention qu'il donnera aux points essentiels de la cause, par le choix qu'il fera des moyens décisifs; car rien ne distingue plus sûrement une bonne et une mauvaise tête, qu'une curiosité judicieuse qui va au but, et une curiosité vague qui se dissipe et s'égare en chemin.

Il ne faut pas oublier cependant que l'exercice apprend à voir aux jeunes orateurs, comme il apprend à voir aux jeunes peintres, et qu'on prend quelquefois pour manque d'intelligence et d'aptitude, ce qui n'est que légèreté,

dissipation, distraction. L'avocat, parce qu'il est instruit, voit d'un coup d'œil, parmi les circonstances et les moyens qu'on lui expose, ce qui lui est bon et ce qui lui manque; ses recherches sont éclairées; celles de l'écolier peuvent être d'abord inquiètes et indécises. Il faut donc se donner la peine de lui apprendre à examiner, à développer une cause, à la voir sous toutes ses faces, à prévenir dans tous les points ce qu'on pourra lui opposer, et à se tenir préparé pour l'attaque et pour la défense. Or, c'est ce qu'on n'a jamais fait.

Le premier tort des rhéteurs a été, comme je l'ai dit, de croire enseigner l'art de l'éloquence à des enfans; et pour cela ils l'ont réduit en miettes : *Qui omnes tenuissimas particulas... ut nutrices infantibus pueris, in os inserant* (De Orat., lib. 21.) : et au contraire, le moyen de simplifier l'art, de le faciliter, aurait été de l'enseigner en masses : un petit nombre de grands principes appuyés sur de grands exemples, aurait suffi, et n'aurait troublé ni fatigué de jeunes têtes.

La même erreur a fait assujétir à des règles minutieuses et à des méthodes serviles ce qu'il y a de plus capricieux, de plus impérieux au monde, l'occasion et la nécessité. La *rhétorique*, ainsi que la tactique, ne peut rouler que sur des hypothèses; dans l'un et l'autre genre de combat, il y a deux grands ordonnateurs, le jugement et le génie; mais ils sont tous les deux soumis à des hasards qui déconcertent toutes les méthodes et font fléchir toutes les règles.

Il fallait donc simplifier l'art le plus qu'il eût été possible, ne pas ériger en principe ce qui n'est juste et vrai que sous certains rapports, n'enseigner que le difficile, ne prescrire que l'indispensable, en un mot, laisser au talent,

comme les lois doivent laisser à l'homme, autant de sa liberté naturelle qu'il en peut avoir sans danger. Les règles prescrites par les rhéteurs sont presque toutes de bons conseils et de mauvais préceptes.

Tout se réduit, dans l'art oratoire, à instruire, à plaire, à émouvoir : encore, des trois, un seul doit-il paraître en évidence; et lors même que l'orateur emploie tous les moyens de se concilier le juge ou l'auditeur, de le flatter, de le fléchir, de l'irriter, ou de l'apaiser, le comble de l'art serait encore de ne sembler occupé qu'à l'instruire. *Una, ex tribus his rebus, res præ nobis est ferenda, ut nihil aliud, nisi docere, velle videamur. Reliquæ duæ, sicut sanguis in corporibus, sic illæ in perpetuis orationibus fuscæ esse debebunt.* Cette règle en renferme mille; et si on l'a bien saisie, ni les lieux oratoires, ni les figures, ni les ornemens, ni aucune des formules de rhétorique, ne s'introduiront qu'à propos et comme sans étude et sans dessein, dans l'éloquence. Je sais que les figures en sont l'âme et la vie; et il n'en est aucune qui, naturellement employée et mise à sa place, ne donne de la grâce ou de la force à l'élocution. Mais il faut que l'élève apprenne à les connaître, et non pas à les employer. Celles qui, dans la chaleur de la composition, ne se présentent pas d'elles-mêmes, décéleraient trop l'artifice : la nature les a inventées, la nature doit les placer.

A l'égard de l'économie et de l'ordonnance de l'ouvrage oratoire, on le divisera, si l'on veut, en six, en cinq, ou en trois parties. Mais quoiqu'on puisse donner pour modèle un discours dans lequel ces parties, distribuées selon l'âge, tendent au but commun de la persuasion; l'exorde, par sa modestie et sa douceur insinuante; l'exposition,

par la clarté d'une division régulière et complète; la narration, par son adresse et son air d'ingénuité; la preuve, par sa solidité, sa vigueur et sa rapidité pressante; la réfutation, par la dextérité des tours, la force des répliques et la chaleur des mouvemens; la confirmation, par un accroissement de force et d'énergie; la conclusion, par cet éclat qui part des moyens rassemblés; la péroraison, par des mouvemens d'indignation et de douleur, quand la cause en est susceptible, ou par la séduction d'un pathétique doux et pénétrant sans violence, quand la cause ne donne lieu qu'à la commisération; le *rhéteur* ne laissera pas d'avertir son disciple que c'est au sujet à prescrire l'économie du discours, à décider du nombre, de la distribution, du caractère de ses parties, et que non-seulement sous différentes formes un discours peut être éloquent, mais que pour l'être autant qu'il est possible, il ne doit jamais affecter que la forme qui lui convient.

Savoir de quoi, dans quel dessein, à qui, ou devant qui l'on parle; et, dans tous ces rapports, dire ce qui convient, et le dire comme il convient: c'est l'abrégé de l'art oratoire.

Ainsi l'importante leçon, la seule même dont l'élève aurait besoin, si elle était bien développée, serait de lui apprendre à viser à son but, à se demander à lui-même quel est l'effet qu'il veut produire; s'il lui suffit d'instruire, ou s'il veut émouvoir; s'il est en état de convaincre, ou s'il aura besoin d'intéresser et de fléchir; s'il se propose d'exciter l'admiration ou l'indulgence, l'indignation ou la pitié. Alors il sentira si son exorde doit être véhément ou timide; si son exposition ou sa narration exige la simplicité, la modestie ou la magnificence; si,

dans la preuve, il lui faut insister sur le principe ou sur les conséquences; si, dans la réfutation, il doit agir de vive force, ou ruiner insensiblement les moyens de son adversaire, employer l'artifice de l'insinuation, ou le tranchant du syllogisme, ou les entraves du dilemme, ou le piége de l'induction; si le caractère de la péroraison doit être la véhémence et l'énergie, ou la douceur de la séduction, un pathétique violent et brûlant, ou cette sensibilité modérée qui fait couler de douces larmes, ou cette douleur déchirante qui pénètre dans tous les cœurs.

Enfin, la conclusion de ce long cours d'étude sera d'avertir les élèves les mieux instruits, que ce n'est encore rien que ce qu'ils ont appris : car sans compter, pour l'avocat, cette immense étude des lois; sans compter, pour l'homme d'État, la connaissance de la chose publique dans ses détails et dans tous ses rapports; sans compter, pour l'orateur chrétien, la lecture et la méditation des livres sacrés, dont il doit être plein comme de sa propre substance; leur grande étude à tous, l'étude de toute leur vie, sera celle des hommes qu'ils auront à persuader, à dominer par la parole; et pour cette étude, la véritable, la seule école, c'est le monde : nulle spéculation ne peut y suppléer, nulle hypothèse n'y peut suffire. L'homme est un être si mobile, si changeant, si divers, qu'il est impossible d'enseigner quels seront les hommes de tel lieu, de tel tems, de telle conjoncture; quel sera tel jour, à telle heure, l'esprit dominant de la nation, de la cité, des tribunaux, de l'auditoire. C'est là cependant ce que l'orateur doit savoir, et il ne le saura bien que sur le lieu, sur le tems, en *subodorant*, comme dit Cicéron, les sentimens et les pensées, en mettant le doigt sur les cœurs. Sans

cela l'éloquence est vague, et manque des deux propriétés qui en font toute la force, la convenance et l'à-propos.

Que les jeunes gens sachent donc que l'école n'a été pour eux qu'une lice obscure et paisible, dont les combats étaient des jeux; et que maintenant il s'agit de se porter sur le champ de bataille. *Educenda deindè dictio est ex hâc domesticâ exercitatione et umbratili, medium in agmen, in pulverem, in clamorem, in castra, atque aciem forensem.... periclitandæ vires ingenii, et illa commentatio inclusa in veritatis lucem proferanda est.* (De Orat. l. 1.)

Selon la méthode que je viens de tracer, d'après les plus grands maîtres de l'art, on voit que les études de la *rhétorique* ont trois degrés : que celles de la première classe sont communes à tous les hommes dont on veut former la raison, cultiver l'esprit et polir le langage, et que jusque-là l'homme du monde et l'orateur ont besoin des mêmes leçons; et que celles de la seconde classe deviennent plus propres à l'éloquence, mais conviennent également à l'orateur, au philosophe, à l'historien et au poëte; enfin, que les études de la troisième classe, où l'on enseigne expressément les procédés de l'éloquence, semblent ne convenir qu'aux jeunes gens qui se destinent ou à la chaire, ou au barreau, ou à quelque fonction publique qui demande un homme éloquent. Mais comme, pour développer le corps et lui donner plus de force et plus de souplesse, on exerçait les jeunes Romains au combat de la lutte, sans vouloir en faire des athlètes; de même, si l'on veut m'en croire, on exercera l'esprit de la jeunesse destinée aux fonctions qui demandent le don de la parole, on l'exercera long-tems dans la lice du plaidoyer : car il n'est

point de genre d'éloquence qui ne se réduise aux règles de la plaidoirie. Instruire, prouver, réfuter, émouvoir et persuader, c'est, dans toutes les situations de la vie, l'art de dominer les esprits.

On peut me demander quel tems je veux que l'on donne à ces études. Le tems qu'elles exigeront. Dans les beaux jours de l'éloquence, les anciens ne le comptaient pas, et le croyaient bien employé : aussi le sénateur, le consul, le censeur, l'homme de loi, l'homme d'état, s'y formaient-ils en même tems; et chaque citoyen destiné aux fonctions publiques, en sortait propre à les remplir. « C'est un beau rêve, me dira-t-on; et s'il a quelque réalité, ce n'est plus nous qu'elle intéresse. Au milieu d'un peuple, à la fois législateur et juge, devant qui l'on plaidait, non-seulement pour la fortune et la vie du citoyen, mais pour l'utilité, la gloire et le salut de la république; dans un État où chacun aspirait à dominer par la parole; que des hommes, sans cesse en guerre dans la lice de l'éloquence, pour leurs amis ou pour eux-mêmes, et qui venaient y décider, comme des gladiateurs, de leur perte ou de leur salut, aient attaché à ce grand art tout l'intérêt de leur sûreté, de leur fortune et de leur gloire; rien de plus naturel. Mais quel serait pour nous le fruit, l'emploi de ces longues études? où serait la place de ces talens cultivés avec tant de soin? Sommes-nous dans Rome ou dans Athènes? et avons-nous une tribune où l'orateur, homme d'état, puisse parler en liberté? »

Fasse le ciel qu'il s'en élève, et en grand nombre, de ces citoyens éloquens! On demande où serait leur place! Partout où la voix de la sagesse, de la vérité, de la vertu, de l'intérêt public, de l'amour de l'humanité, a le droit de

se faire entendre; et sous ce règne, où ne l'a-t-elle pas? L'éloquence n'a plus de tribune! Mais la chaire en est une encore pour cette morale sublime, que rend plus pure encore et plus touchante la sainteté de ses motifs. Mais les académies sont des tribunes, où, la palme à la main, on demande aujourd'hui, comme autrefois dans la place d'Athènes, *Qui veut parler pour le bien public?* Dans Athènes, ce n'était qu'au moment où la république était menacée, dans les jours de crise et de danger, que la voix du héraut se faisait entendre : ici, dans le sein de la paix, et lorsque l'indolence de la sécurité, de la tranquillité publique, semblerait pouvoir refroidir l'intérêt général; ici, tous les jours, et du centre et des extrémités du royaume, la voix s'élève, et dit aux orateurs : « Tel abus règne, tel préjugé domine; pour le combattre et le détruire, *Qui veut parler? Qui veut parler* contre la servitude, contre la rigueur inutile de nos anciennes lois pénales, contre l'iniquité des peines infamantes, sur les moyens de conserver cette multitude innombrable d'enfans qui vont périr dans les asiles de l'indigence, ou sur les moyens de détruire ce vieux fléau de la mendicité, sans manquer au respect que l'on doit au malheur : *Qui veut parler?*

« L'exemple des hautes vertus, des sublimes talens, des travaux héroïques, s'efface dans l'éloignement, et ne jette plus qu'une pâle et froide lumière; pour en ranimer l'émulation avec le souvenir : *Qui veut parler?* Le génie et l'ambition des souverains se tourne vers la solide gloire, vers celle qui ne coûtera ni larmes ni sang à leurs peuples et qui sera le prix du bien qu'on aura fait. Les peuple eux-mêmes commencent à sentir qu'une politique funeste les a trompés, en les rendant jaloux et rivaux l'un de

l'autre, et que la nature les avait faits pour être amis : *Qui veut parler*, pour applaudir à cette grande révolution, pour y encourager et les rois et les peuples?

Un jeune prince (de Brunswick) se dévoue pour secourir des malheureux qui vont périr; et à l'instant une voix chère à la nation s'élève et demande : *Qui veut parler*, avec l'enthousiasme d'une poésie éloquente, pour rendre à la mémoire de ce héros de l'humanité, l'hommage, les vœux, les regrets de la reconnaissance universelle? qu'il acquitte le genre humain de ce devoir, et la couronne d'or, qu'on refusait à Démosthène, l'attend et lui est assurée. »

Qu'on ne dise donc plus que les grands objets manquent à l'éloquence; mais bien plutôt que l'éloquence manque le plus souvent aux grands objets qui la demandent, qui l'appellent, qui l'invoquent de toutes parts. Son domaine aura ses limites : elle ne sera plus séditieuse et turbulente; elle ne sera plus délatrice et calomnieuse; mais si elle n'a pas toute la liberté de l'éloquence républicaine, aussi n'en aura-t-elle pas la licence et les vices. Elle fera moins de bien peut-être; mais elle ne fera que du bien; et fera de grands biens encore. Je ne parle point du barreau, où la justice et l'innocence auront toujours besoin de son organe; mais partout où le bien moral et politique, l'utile, l'honnête et le juste sont mis en délibération, dans les conseils, dans les tribunaux, dans les députations et dans les assemblées, elle aura lieu de se montrer : elle aura lieu de parler aux peuples au nom du souverain, au souverain au nom des peuples; consolante et sensible en émanant du trône, respectueuse et sage en y portant les vœux, les gémissemens des sujets. Elle ne

fera point de révolution violente; mais elle amènera des réformes utiles, des changemens inespérés : elle rendra du moins l'autorité plus douce, l'obéissance plus facile, le souverain plus cher encore, les peuples plus intéressans.

Mais il est pour elle un empire plus étendu et plus durable. Cet art précieux, que les anciens ne possédaient pas, l'art de l'imprimerie, donne des ailes et cent voix à l'éloquence, comme à la renommée; les livres sont pour elle des ministres rapides, qui, d'une extrémité du monde à l'autre, vont porter la lumière et la persuasion; et n'eût-elle que ces organes, de quel prix ne seraient pas encore le talent, le génie et l'âme d'un homme vertueux et sage, à qui, pour rendre sa sagesse et sa vertu féconde, le ciel aurait donné le don d'écrire éloquemment! Un livre où les principes d'une saine philosophie, d'une politique morale, d'une sage législation, d'une administration salutaire, seront développés avec une éloquence lumineuse et sensible, sera lui seul pour le monde un bienfait qu'on ne saurait apprécier. La raison sans doute aurait droit de persuader par elle-même; mais combien de vérités utiles, froidement et négligemment énoncées dans des écrits judicieux, y seraient restées ensevelies, si l'éloquence n'était venue les retirer comme du tombeau, et les rendre à la vie, en leur communiquant tout son charme et tout son pouvoir?

MARMONTEL.

RIDICULE.

Ridicule (le). (*Morale.*) Je demande moi-même ce que c'est que le ridicule : on ne l'a point encore défini ; c'est un terme abstrait dont le sens n'est point fixe ; il varie perpétuellement, et relève, comme les modes, du caprice et de l'arbitraire; chacun applique l'idée du ridicule, la change, l'étend et la restreint à sa fantaisie. Un homme est taxé de ridicule dans une société pour avoir quitté de faux airs; et ces mêmes faux airs dans une autre société, le comblent de ridicules.

On confond communément le ridicule avec ce qui est contre la raison ; cependant ce qui est contre la raison est folie : si c'est contre l'équité, c'est un crime.

Le ridicule devrait se borner aux choses indifférentes en elles-mêmes, et consacrées par les usages reçus : la mode, les habits, le langage, les manières, le maintien ; voilà son ressort. Voici son usurpation.

Il étend son empire sur le mérite, l'honneur, les talens, la considération et les vertus ; sa caustique empreinte est ineffaçable ; c'est par elle qu'on attaque dans le fond des cœurs le respect qu'on doit à la vertu ; il éteint enfin l'amour qu'on lui porte : tel rougit d'être modeste, qui devient effronté par la crainte du ridicule ; et cette mauvaise crainte corrompt plus de cœurs honnêtes, que les mauvaises inclinations.

Le ridicule est supérieur à la calomnie, qui peut se dé-

truire en retombant sur son auteur; et c'est aussi le moyen que l'envie emploie le plus sûrement pour ternir l'éclat des hommes supérieurs aux autres.

Le déshonorant offense moins que le *ridicule*; la raison en est qu'il n'est au pouvoir de personne d'en déshonorer un autre. C'est notre propre conduite, et non les discours d'autrui, qui nous déshonorent; les causes du déshonneur sont connues et certaines; mais le ridicule dépend de la manière de penser et de sentir qu'ont les gens vicieux, pour tâcher de nous dégrader, en mettant la honte et la gloire partout où ils jugent à propos, et sur tous les objets qu'ils envisagent par les lunettes du ridicule.

Le pouvoir de son empire est si fort, que quand l'imagination en est une fois frappée, elle ne connaît plus que sa voix. On sacrifie souvent son honneur à sa fortune, et quelquefois sa fortune à la crainte du ridicule.

Il n'était pas besoin, ce me semble, de proposer pour sujet du prix de l'Académie française, en 1753, si la crainte du ridicule étouffe plus de talens et de vertus qu'elle ne corrige de vices et de défauts; car il est certain que cette crainte corrige peu de vices et de défauts, en comparaison des talens et des vertus qu'elle étouffe. La honte n'est plus pour les vices; elle se garde tout entière pour cet être fantastique qu'on appelle le *ridicule*.

Il a pris le savoir et la philosophie en aversion; à peine pardonne-t-il l'un et l'autre à un petit nombre d'hommes de lettres supérieurs; mais pour les personnes de distinction, il faut bien qu'elles se gardent d'aspirer à l'amour des sciences; le ridicule ne les épargnerait pas.

Il s'attache encore fort souvent à la considération, parce qu'il en veut aux qualités personnelles : il pardonne aux

vices, parce qu'ils sont en commun; les hommes s'accordent à les laisser passer sans opprobre; ils ont besoin de leur faire grâce. Dans chaque siècle, il y a dans une nation un vice dominant; et il se trouve toujours quelque homme de qualité qu'on appelle *aimable*, ou quelque femme titrée, qui donne le ton à son pays, qui fixe le ridicule, et qui met en crédit les vices de la société.

C'est en marchant sur leurs traces, dit très-bien Duclos, qu'on voit des essaims de petits donneurs de ridicules, qui décident de ceux qui sont en vogue, comme les marchands de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étaient pas emparé de l'emploi de distribuer en second les ridicules, ils en seraient accablés; ils ressemblent à ces criminels qui se font exécuteurs pour sauver leur vie. Une grande sottise de ces êtres frivoles, et celle dont ils se doutent le moins, est de s'imaginer que leur empire est universel. Le peuple ne connaît pas même le nom des choses sur lesquelles ils impriment le ridicule; et c'est ce que toute la bourgeoisie en sait. Les gens du monde, ceux qui sont occupés, ne sont frappés que par distraction de ces insectes incommodes. Les hommes illustres sont trop élevés pour les apercevoir, s'ils ne daignaient pas quelquefois s'en amuser eux-mêmes.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

RIDICULE (LE). (*Poésie dramatique comique.*) Le ridicule dans le poëme comique, est, selon Aristote, tout défaut qui cause difformité sans douleur, et qui ne menace personne de destruction, pas même celui en qui se trouve le défaut; car s'il menaçait de destruction, il ne

pourrait faire rire ceux qui ont le cœur bien fait. Un retour secret sur eux-mêmes leur ferait trouver plus de charmes dans la compassion.

Le *ridicule* est essentiellement l'objet de la comédie. Un philosophe disserte contre le vice; un satirique le reprend aigrement; un orateur le combat avec feu; le comédien l'attaque par des railleries, et il réussit quelquefois mieux qu'on ne ferait avec les plus forts arguments.

La difformité qui constitue le ridicule, sera donc une contradiction des pensées de quelque homme, de ses sentimens, de ses mœurs, de son air, de sa façon de faire, avec la nature, avec les lois reçues, avec les usages, avec ce que semble exiger la situation présente de celui en qui est la difformité. Un homme est dans la plus basse fortune, il ne parle que de rois et de tétrarques : il est de Paris; à Paris, il s'habille à la chinoise : il a cinquante ans, il s'amuse sérieusement à atteler des rats à un petit charriot de cartes; il est accablé de dettes, ruiné, et veut apprendre aux autres à se conduire et à s'enrichir : voilà des difformités ridicules, qui sont, comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre ou de décence établie.

Il faut observer que tout ridicule n'est pas *risible*. Il y a un ridicule qui nous ennuie, qui est maussade; c'est le *ridicule grossier* : il y en a un qui nous cause du dépit, parce qu'il tient à un défaut qui prend sur notre amour-propre : tel est le sot orgueil. Celui qui se montre sur la scène comique est toujours agréable, délicat, et ne nous cause aucune inquiétude secrète.

Le comique, ce que les Latins appellent *vis comica*, est donc le *ridicule vrai*, mais chargé plus ou moins, se-

lon que le comique est plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, et au-delà duquel on ne rit plus, au moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin et exercé sur les bons modèles, plus on le sent : mais c'est de ces choses qu'on ne peut que sentir.

Or, la vérité paraît poussée au-delà des limites, 1° quand les traits sont multipliés et présentés les uns à côté des autres. Il y a des ridicules dans la société ; mais ils sont moins frappans, parce qu'ils sont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ses preuves d'avarice que de loin en loin : les traits qui prouvent sont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractère : ce qui leur ôte presque toute leur force. Sur le théâtre, un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geste, qui ne représente l'avarice ; ce qui fait un spectacle singulier, quoique vrai, et d'un ridicule qui nécessairement fait rire.

2° Elle est au-delà des limites, quand elle passe la vraisemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en souffle une ; cela est juste : on la rallume encore, il la met dans sa poche : c'est aller loin ; mais cela n'est peut-être pas au-delà des bornes du comique. Don Quichotte est ridicule par ses idées de chevalerie ; Sancho ne l'est pas moins par ses idées de fortune. Mais il semble que l'auteur se moque de tous deux, et qu'il leur souffle des choses outrées et bizarres, pour les rendre ridicules aux autres, et pour se divertir lui-même.

La troisième manière de faire sortir le comique, est de faire contraster le décent avec le *ridicule*. On voit sur la même scène un homme sensé et un joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens : l'un tranche sur

l'autre et le relève. La femme ménagère figure à côté de la savante, l'homme poli et humain à côté du misanthrope, et un jeune homme prodigue à côté d'un père avare. La comédie est le choc des travers et des ridicules entre eux, ou avec la droite raison et la décence.

Le *ridicule* se trouve partout : il n'y a pas une de nos actions, de nos pensées, pas un de nos gestes, de nos mouvemens qui n'en soient susceptibles. On peut les conserver tout entiers, et les faire grimacer par la plus légère addition. D'où il est aisé de conclure que quiconque est vraiment né pour être poëte comique, a un fonds inépuisable de ridicules à mettre sur scène, dans tous les caractères de gens qui composent la société.

Le Chevalier DE JAUÇOURT.

RIME.

RIME. (*Poésie franç.*) La rime, ainsi que les fiefs et les duels, doit son origine à la barbarie de nos ancêtres. Les peuples dont descendent les nations modernes et qui envahirent l'empire romain, avaient déjà leurs poëtes, quoique barbares, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules et dans d'autres provinces de l'empire. Comme les langues dans lesquelles ces poëtes sans étude composaient, n'étaient point assez cultivées pour être maniées suivant les règles du mètre ; comme elles ne donnaient pas lieu à tenter de le faire, ils trouvèrent qu'il y aurait de la grâce

à terminer par le même son deux parties du discours qui fussent consécutives ou relatives et d'une égale étendue. Ce même son final, répété au bout d'un certain nombre de syllabes, faisait une espèce d'agrément, et il marquait quelque cadence dans les vers. C'est apparemment de cette manière que la rime s'est établie.

Dans les contrées envahies par les barbares, il s'est formé un nouveau peuple composé du mélange de ces nouveaux venus et des anciens habitans. Les usages de la nation dominante ont prévalu en plusieurs choses, et principalement dans la langue commune qui s'est formée de celle que parlaient les nouveaux venus. Par exemple, la langue qui se forma dans les Gaules, où les anciens habitans parlaient latin quand les Francs s'y vinrent établir, ne conserva que les mots dérivés du latin. La syntaxe de cette langue se forma très-différente de la syntaxe de la langue latine. En un mot, la langue naissante se vit asservie à rimer ses vers, et la rime passa même dans la langue latine, dont l'usage s'était conservé parmi un certain monde. De là vint qu'au huitième siècle les vers léonins, qui sont des vers rimés comme nos vers français, prirent faveur, et ne s'éclipsèrent qu'avec la barbarie au lever de cette lumière, dont le crépuscule parut dans le quinzième siècle.

On a trouvé la rime établie dans l'Asie et dans l'Amérique. Il y a dans Montaigne une chanson en *rimes* américaines traduite en français. On lit dans le *Spectateur* la traduction anglaise d'une ode laponne qui était rimée, mais la plupart de ces peuples rimeurs sont barbares; et les peuples rimeurs qui ne le sont plus, Italiens, Français, Anglais, Espagnols, et qui sont des nations polies,

étaient des barbares et presque sans lettres, lorsque leur poésie s'est formée. Les langues qu'ils parlaient n'étaient pas susceptibles d'une poésie plus parfaite, lorsque ces peuples ont posé, pour ainsi dire, les premiers fondemens de leur poétique. Il est vrai que les nations européennes dont je parle, sont devenues dans la suite savantes et lettrées; mais comme leurs langues avaient déjà leurs usages établis et fortifiés par le tems, quand ces nations ont cultivé l'étude judicieuse de la langue grecque et latine, elles ont bien poli et rectifié ces usages, mais elles n'ont pu les changer entièrement.

Les Grecs et les Latins, *quibus dedit ore rotundo musa loqui*, formèrent une langue dont toutes les syllabes pouvaient, par leur longueur ou leur brièveté, exprimer les sentimens lents ou impétueux de l'âme. De cette variété de syllabes et d'intonations, résultait dans leurs vers, et même aussi dans leur prose, une harmonie qu'aucune nation n'a pu saisir après eux. Du mélange de leurs syllabes longues et brèves, suivant la proportion prescrite par l'art, résulte toujours une cadence telle que l'espèce, dont sont leurs vers, la demande.

L'agrément de la *rime* n'est pas à comparer avec l'agrément du nombre et de l'harmonie. Une syllabe terminée par un certain son, n'est point une beauté par elle-même; la beauté de la rime n'est qu'une beauté de rapport, qui consiste dans une conformité de *désinences* entre le dernier mot d'un vers et le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit donc cette beauté qui passe si vite qu'au bout de deux vers, et après avoir entendu le dernier mot du second vers qui rime au premier. On ne sent même l'agrément de la rime qu'au bout de trois et de quatre

vers, lorsque les rimes masculines et féminines sont enlacées de manière que la première et la quatrième soient masculines, et la seconde et la troisième féminines; mélange fort en usage dans plusieurs espèces de poésie.

Le rhythme et l'harmonie sont une lumière qui luit toujours, et la rime n'est qu'un éclair qui disparaît après avoir jeté quelque lueur; aussi la rime la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien passager : c'est la règle de la poésie dont l'observation coûte le plus et qui jette le moins de beauté dans les vers; pour une pensée heureuse que l'ardeur de rimer peut faire rencontrer par hasard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on aurait dédaigné de se servir, sans la richesse ou la nouveauté de la rime que ses pensées amènent. A n'estimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut surmonter pour les faire, il est moins difficile, sans comparaison, de rimer richement, que de composer des vers nombreux et remplis d'harmonie. Rien n'aide un poëte français à vaincre cette dernière difficulté que son génie, son oreille et sa persévérance. Aucune méthode réduite en art ne vient à son secours. Les difficultés ne se présentent pas si souvent, quand on ne veut que rimer richement; et l'on s'aide encore, pour les surmonter, d'un dictionnaire de rimes, le livre favori des rimeurs sévères, et qu'ils ont tous, quoi qu'ils en disent, dans leur arrière-cabinet.

Mais enfin, tel est l'état des choses, que la *rime* est absolument nécessaire à la poésie française; il n'a pas été possible de changer sa première conformation, qui avait son fondement dans la nature et le génie de notre langue. Toutes les tentatives que quelques poëtes savans ont faites

pour la bannir, et pour introduire l'usage des vers mesurés à la manière des Grecs et des Romains, n'ont pas eu le moindre succès. Corneille et Racine ont employé la rime; et je crains que si nous voulions ouvrir une autre carrière, ce serait plutôt dans l'impuissance de marcher dans la route de ces beaux génies, que par le désir raisonnable de la nouveauté. Les Italiens et les Anglais pourraient mieux que nous se passer de rimer, parce que leurs langues ont des inversions, et leur poésie mille libertés qui nous manquent. Chaque langue a son génie particulier; celui de la nôtre est la clarté, la précision et la délicatesse. Nous ne permettons nulle licence à notre poésie, qui doit marcher, comme notre prose, dans l'ordre timide de nos idées. Nous avons donc un besoin essentiel du retour des mêmes sons, pour que notre poésie ne soit pas confondue avec la parole. Tout le monde connaît ces beaux vers de Racine :

> Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
> Mais, que dis-je ? Mon père y tient l'urne fatale :
> Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains ;
> Minos juge aux enfers tous les pâles humains.

Mettez à leur place,

> Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
> Mais, que dis-je ? Mon père y tient l'urne funeste :
> Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains ;
> Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.

Quelque poétique que soit ce morceau, dit Voltaire, fera-t-il le même plaisir dépouillé de l'agrément de la rime? Les Anglais et les Italiens diraient également comme les Grecs et les Romains, *les pâles humains*, Minos *aux*

enfers juge, et enjamberaient avec grâce sur l'autre vers; la manière même de réciter en italien et en anglais fait sentir des syllabes longues et brèves, qui soutiennent encore l'harmonie sans besoin de rimes. Nous qui n'avons aucun de ces avantages, pourquoi voudrions-nous abandonner les seuls que la nature de notre langage nous laisse ?

Je sais bien que la *rime* seule ne fait ni le mérite du poëte, ni le plaisir du lecteur. Ce ne sont point seulement les dactyles et les spondées qui plaisent dans Virgile et dans Homère. Ce qui enchante toute la terre, c'est l'harmonie qui naît de cette mesure difficile. Quiconque se borne à vaincre une difficulté pour le mérite seul de la vaincre, est un fou; mais celui qui tire du fond de ces obstacles mêmes des beautés qui plaisent à tout le monde, est un homme fort sage et presque unique. Il est très-difficile de faire de beaux tableaux, de belles statues, de bonne musique, de bons vers, etc. Aussi les noms des hommes supérieurs qui ont vaincu ces obstacles dureront-ils peut-être beaucoup plus que les royaumes où ils sont nés. La Motte niait la nécessité de la rime dans notre langue et l'harmonie des vers; M. de La Faye lui envoyant pour réponse des vers harmonieux, prit un bon parti; il se conduisit comme le philosophe, qui, pour répondre à un sophiste qui niait le mouvement, se contenta de marcher en sa présence.

Il ne me reste plus que deux choses: 1° à donner des principes généraux sur la rime; 2° à indiquer les noms des rimes barbares imaginées par nos aïeux.

On n'admet point pour la rime une seule lettre, quoiqu'elle fasse une syllabe; ainsi les mots joués et liés ne

riment point ensemble. Il y a des mots qui finissant par différentes lettres, peuvent faire une bonne rime, lorsque ces lettres rendent le même son, comme dans les mots *sang* et *flanc*, *nous* et *doux*.

On a proscrit la rime du simple avec son composé, lorsque l'un et l'autre sont employés dans leur signification naturelle; ainsi *ordre* et *désordre* ne riment pas ensemble, mais *front* et *affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorsqu'il a deux sens différens; ainsi pas, *passus*, rime avec *pas*, qui est une particule négative. Dans les pièces régulières, on ne doit pas mettre de suite plus de deux rimes féminines. Les livres les plus communs vous apprendront le reste. Ainsi je passe à l'explication des noms de rimes inventées par nos anciens poëtes, la rime annexée, bâtelée, brisée, couronnée, empérière, enchaînée, équivoque, fraternisée, kirielle, rétrograde, sénée, etc., et tout sera dit.

Caractères et avantages de la rime. La rime est la consonnance des finales des vers. Cette consonnance doit être sensible à l'oreille : il faut pour cela qu'elle tombe sur des syllabes sonores; et si les vers finissent par une muette, la rime doit être double, c'est-à-dire, que la pénultième et la finale doivent être consonnantes. Quoique dans les finales des mots les consonnes qui suivent la voyelle ne se fassent presque jamais sentir, cependant, pour rimer à l'œil en même tems qu'à l'oreille, on veut que les deux finales présentent les mêmes caractères, ou des caractères équivalens : par exemple, *sultan* ne rime point avec *instant*; *instant* et *attend* riment ensemble.

On appelle *rime masculine*, celle des mots dont la finale est une syllabe pleine et sonore; et *féminine*, celle

dont la finale est une syllabe muette. Dans la première, il suffit que les finales soient consonnantes; dans la seconde, la consonnance doit commencer à la pénultième: *revers* et *pervers* riment ensemble; *source* et *force* ne rimeraient pas, quoique la finale muette soit la même; mais bien *source* et *course*, *exerce* et *diverse*.

On appelle *rime pleine*, celle où non-seulement le son, mais l'articulation est la même: comme *vertu* et *abattu*, *étude*, et *solitude*. On appelle *rime* suffisante, celle qui n'est que dans le son, et non dans l'articulation, comme *vertu* et *vaincu*, *timide* et *rapide*. Quand la rime qu'on emploie est très-abondante, comme celle des mots en *ant*, on regarde comme une négligence la rime qui n'est que dans le son et qui n'est pas dans la consonne: aussi voit-on peu d'exemples dans les bons poëtes du tems de Boileau et de Racine, de rimes aussi négligées que celle d'*amant* et d'*inconstant*. Si toutefois il y a deux consonnes qui précèdent la voyelle comme dans la finale de *surprend*, c'est assez pour l'oreille, que la seconde de ces consonnes soit la même: ainsi ce mot *surprend* rimera très-bien avec *grand*. La rime est double, lorsque non-seulement la finale sonore, mais la pénultième a le même son, comme *attirer*, *respirer*. La rime est simple, lorsqu'elle n'est que dans la finale, comme *différer*, *respirer*. Elle est en même tems pleine et double, lorsque l'articulation et le son des deux syllabes sont les mêmes, comme *préférer*, *différer*. Du masculin au féminin, la différence ne consiste que dans l'addition de la finale muette; et l'articulation de celle-ci doit être la même dans les deux mots: *escorte* et *discorde* ne riment point, parce que l'articulation de la muette est différente.

Deux syllabes ont le même son et la même articulation, quoiqu'elles ne s'écrivent pas de même : c'est ainsi que *rivaux* et *nouveaux*, *essais* et *succès* riment très-bien ensemble. Mais on exige que les dernières syllabes se terminent par les mêmes lettres ou par leur équivalent, comme je l'ai dit, quoique dans la prononciation on ne les fasse pas entendre. Si l'un des deux mots, par exemple, est terminé par un *t* ou par une *s*, le second mot finira de même ou par l'équivalent : ainsi *prétend* rimera très-bien avec *instant*, *accord* avec *ressort*, *lois* avec *bois*, *glacés* avec *assez*.

A plus forte raison, lorsque la consonne finale se fait entendre, doit-elle être à la fin des deux mots, sinon la même pour les yeux, du moins la même pour les oreilles : *sang* ne rimera point avec *innocent*, mais avec *flanc*, dont le *c* final a le même son que le *g*.

On s'est permis quelquefois des rimes que l'œil ou l'oreille désavoue : par exemple, celle d'*encor* avec *sort*, celle de *mer* avec *aimer*, de *remords* avec *mort* ; celle de *toucher* avec *cher*, celle de *fiers* avec *foyers*, etc. Parmi ces licences les plus usitées sont les rimes de *guerre* avec *père*, de *couronne* et de *trône*, de *travaux* et de *repos*. La dissonance des deux premières est cependant très-sensible ; et quant à la dernière, une oreille un peu délicate s'aperçoit aisément de la différence du son de l'*o* clair et bref de *repos*, et du son de l'*o* plus grave, plus sourd et plus long de *travaux*. Il n'y a point de voyelle qui ne soit de même, tantôt plus claire et plus brève, tantôt plus grave et plus longue ; mais dans les sons de l'*a*, de l'*i*, de l'*u*, de l'*ou*, etc., cette différence n'est pas aussi frappante que dans les sons de l'*e* et dans les sons de l'*o* : aussi ne

fait-on pas de difficulté sur la rime d'*âge* et de *sage*, d'*île* et de *fertile*, de *gîte* et d'*agite*, de *chûte*, et d'*exécute*, de *coûte* et de *redoute*, etc. Il n'en est pas de même de *trompette* et de *tempête*, de *terre* et de *mystère*, d'*homme* et d'*atôme*, de *pôle* et de *boussole*, dont la rime ne sera jamais qu'une licence.

Peut-on ne pas regarder le travail bizarre de rimer, nous dit l'abbé Dubos, *comme la plus basse des fonctions de la mécanique de la poésie?* que n'a-t-il dit la même chose de la mesure et du rhythme des vers d'Homère et de Virgile! et de ces constructions si soigneusement travaillées qui occupaient Démosthène, Platon, Thucydide et Xénophon, chez les Grecs; Cicéron, Tite-Live et Salluste, chez les Latins, et qui les occupaient aussi sérieusement que la recherche et l'enchaînement des pensées? Ce mécanisme de la parole doit paraître bas et puérile à un observateur austère qui compte pour rien le charme de l'expression. Mais pour l'homme doué d'un organe sensible et d'un goût délicat, cette mécanique a son prix.

Entre le travail qu'exige la *rime* et celui qu'exige la construction du vers mesuré ou de la période harmonieuse, la différence ne peut être que dans le plus ou le moins de plaisir qui en résulte. Il fallait donc examiner d'abord si la rime faisait plaisir, et un plaisir assez sensible pour mériter la peine qu'elle donne.

La rime peut causer trois sortes de plaisirs; l'un est relatif à l'organe, c'est le sentiment de la consonnance; et ce plaisir, je l'avoue, est factice : il ressemble à l'usage de certaines odeurs qui ne plaisent pas, qui déplaisent même à ceux qui n'y sont pas accoutumés, et qui deviennent

une jouissance et un besoin par l'habitude. Il y aurait peu de bon sens à raisonner cette espèce de plaisir, et à le disputer à ceux qui en jouissent. Il s'agit seulement de savoir s'il est réel et s'il est sensible ; dès lors, naturel ou factice, c'est un plaisir de plus; et il ne saurait trop y en avoir dans la nature et dans les arts.

La rime n'intéresse pas seulement l'oreille; elle soulage, elle aide la mémoire; et si c'est un plaisir pour l'esprit de se retracer fidèlement et sans peine les idées qui lui sont chères, tout ce qui rend léger et facile ce travail de la réminiscence, doit être un agrément de plus. Or, il est certain que la rime donne à la mémoire des signaux plus marqués pour retrouver la trace des idées. Par ce rapport de consonnances, un mot en rappelle un autre ; et tel vers nous aurait échappé, qui, par cette extrémité que l'on tient encore, sera retiré de l'oubli.

La rime est enfin un plaisir pour l'esprit, par la surprise qu'elle cause; et lorsque la difficulté, heureusement vaincue, n'a fait que donner plus de saillie et de vivacité, plus de grâce ou d'énergie à l'expression et à la pensée, soit par la singularité ingénieuse du mot que la rime a fait naître, soit par le tour adroit, et pourtant naturel, qu'elle a fait prendre à l'expression, soit par l'image nouvelle et juste qu'elle a présentée à l'esprit, la surprise qui naît de ces hasards réservés au talent, où la recherche est déguisée sous l'apparence de la rencontre, cette surprise mêlée de joie, est un plaisir à chaque instant nouveau, pour qui connaît l'indocilité de la langue et les difficultés de l'art.

Ce plaisir est d'autant plus vif, que la rime paraît à la fois plus rare et plus heureusement trouvée. Dans la lan-

gue italienne, où les consonnances ne sont que trop fréquentes, la rime doit causer peu de surprise : elle est si commune, qu'en improvisant on la rencontre à chaque pas ; et dans la contexture du vers, comme dans celle de la prose, les Italiens ont plus de peine à fuir la rime qu'à la chercher.

Elle est plus clair-semée dans la langue française, grâce à la vérité de nos désinences ; aussi y a-t-il, s'il m'est permis de comparer le poëte au chasseur, plus de bonheur à la découvrir, et plus d'adresse à l'attraper. Ce plaisir est réellement pour le spectateur, semblable à celui de la chasse ; et en suivant la comparaison, on verra que dans l'une et l'autre, la sagacité dans la recherche, l'inquiétude dans l'attente, la surprise dans la rencontre, l'adresse et la célérité à tirer juste et comme à la course, sont une suite continuelle et rapide d'agréables émotions.

Un autre avantage que la même comparaison fera sentir en faveur de la rime, c'est de donner à l'esprit, à l'imagination et au sentiment plus d'ardeur et d'activité par l'aiguillon de la difficulté, qui, à chaque instant, les presse et les anime. L'esprit humain est naturellement porté à l'indolence, et en écrivant en prose, rien de plus difficile que de ne pas se laisser aller à une indulgence paresseuse, et aux négligences qu'elle autorise ; au lieu du moins qu'en écrivant en vers, et en vers rimés, la difficulté renaissante réveille à tout moment l'attention prête à se ralentir, et la tient, si j'ose le dire, en haleine. Tout le monde connaît les vers de La Faye, où la gêne du vers est comparée à ces canaux qui rendent les eaux jaillissantes ; serait-il permis d'ajouter que la rime, à la fin d'un vers, est comme l'extrémité plus étroite encore du tuyau

d'où les eaux jaillissent? C'est une attention curieuse à donner à la lecture des bons poëtes, que de voir combien d'images nouvelles, de tours originaux, d'expressions de génie, de pensées qu'ils n'auraient pas eues sans la contrainte de la rime, leur ont été données par elle; et combien d'heureuses rencontres ils ont faites en la cherchant.

Mais comme c'est en même tems à la difficulté de la rime et à l'aisance avec laquelle on a vaincu cette difficulté, que le plaisir de la surprise est attaché, il suit de là que si la rime est trop commune, si les mots consonnans ont trop d'analogie et sont trop voisins l'un de l'autre dans la pensée, comme le simple et le composé, ou comme deux épithètes à peu près synonymes, la rime n'a plus son effet. De même, si elle est trop singulière, tirée de trop loin, trop péniblement recherchée, l'effort s'y fait sentir, et l'idée de bonheur et d'adresse s'évanouit. Boileau appelait *rime de bouts rimés*, celle de *sphinx* et de *sirinx*, et la reprochait à La Motte. L'esclave qui traîne sa chaîne ne nous cause aucune surprise; mais s'il joue avec ses liens, il nous étonne, et encore plus si, par la grâce et la dextérité avec laquelle il en déguise et la gêne et le poids, il s'en fait comme un ornement.

On regarde comme un tour de force d'employer des rimes bizarres, et cela est permis dans un poëme badin, comme le conte et l'épigramme; mais dans le vrai, rien n'est plus facile, et rien ne serait de plus mauvais goût dans un poëme sérieux. De cent personnes qui remplissent passablement des bouts rimés hétéroclites, il n'y en a quelquefois pas une en état de faire quatre vers élégans. L'extrême difficulté dans l'emploi de la rime, est de la rendre à la fois heureuse et naturelle, imprévue et facile

au point qu'elle paraisse avoir obéi au poëte, comme le cheval d'Alexandre, que lui seul avait pu dompter. On sent que ce mérite exclut également la *rime* triviale et la *rime* forcée. Racine est en cela le premier modèle de l'art.

Observons cependant qu'à mesure qu'un poëme a, par son caractère, plus de beautés supérieures, plus de grandeur et d'intérêt, le faible mérite de la rime y devient plus frivole et moins digne d'attention. Il est encore de quelque conséquence dans la partie descriptive de l'épopée, où la tranquille majesté du récit laisse apercevoir à loisir tous les agrémens accessoires du style; mais dès que la passion s'empare de la scène, soit dramatique, soit épique, l'harmonie elle-même est à peine sensible; le vers se brise, les nombres se confondent, la *rime* frappe en vain l'oreille; l'esprit n'en est plus occupé. De là vient que dans plusieurs de nos belles tragédies, c'est la partie la plus négligée, et personne encore ne s'est avisé, en sanglottant et en versant des larmes, de critiquer deux vers sublimes, pour être rimés faiblement.

MARMONTEL.

RIME ANNEXÉE. Cette rime, dont on voit des exemples dans les premiers poëtes français, consistait à commencer un vers par la dernière syllabe du vers précédent; exemple :

Dieu gard' ma maîtresse et régente,
Gente de cœur et de façon ;
Son cœur tient le mien en sa tente,
Tant et plus d'un ardent frisson.

RIME BATELÉE. C'est le nom qu'on donnait autrefois au vers dont la fin rimait avec le repos du vers suivant ; exemple :

Quand Ne ptune, puissant Dieu de la mer,
Cessa d'armer Curaques et Galées.

RIME BRISÉE. Cette rime, pratiquée autrefois, consistait à construire des vers de façon que les repos des vers rimassent entre eux, et qu'en les brisant ils fissent d'autres vers ; exemple :

De cœur parfait, chassez toute douleur ;
Soyez soigneux ; n'usez de nulle feinte ;
Sans vilain fait entretenez douceur ;
Vaillant et preux, abandonez la feinte ;

en brisant ces vers, on lit :

De cœur parfaiat
Soyez soigneux,
Sans vilain fait
Vaillant et preux ;
Chassez toute douleur ;
N'usez de nulle feinte ;
Entretenez douceur,
Abandonnez la feinte.

RIME COURONNÉE. La rime était couronnée, lorsqu'elle se présentait deux fois à la fin de chaque vers ; exemple :

La blanche Colombelle, belle,

Souvent je vais priant, criant ;
Mais dessous la cordelle d'elle,
Me jette un œil friand, riant.

RIME EMPERIÈRE. C'était le nom de celle qui, au bout d'un vers, frappait l'oreille jusqu'à trois fois.

Benins lecteurs très-diligens, gens, gens,
Prenez en gré mes imparfaits, faits, faits.

RIME ENCHAÎNÉE. C'est celle qui consiste à reprendre le dernier mot du vers précédent pour en former le premier du vers suivant. Ce goût barbare en poésie passait pour un art très-ingénieux. On peut juger du mérite de ce genre d'esprit, autrefois si fêté, par l'exemple suivant, tiré des bigarrures du sieur des Accords :

Pour dire au tems qui court,
Court est un périlleux passage ;
Pas sage n'est qui va en cour ;
Cour est son bien et avantage ;
Rage est sa paix ; pleurs ses soulas ;
Las ! c'est un très-piteux ménage ;
Nage autre part pour ses ébats.

Cette rime est la même que la rime annexée ou fraternisée.

RIME ÉQUIVOQUE. Nos anciens poëtes français se servaient quelquefois d'une manière de rime qu'on appelle *rime équivoque*, dans laquelle la dernière syllabe de chaque vers est reprise en une autre signification, au

commencement ou à la fin du vers qui suit. Richelet en rapporte l'exemple suivant :

En m'ébattant je fais rondeaux en rime,
Et en rimant bien souvent je m'enrime;
Bref, c'est pitié entre nous rimailleurs,
Car vous trouvez assez de rime ailleurs;
Et quand vous plaît, mieux que moi rimassez,
Des biens avez, et de la rime assez, etc.

Marot est l'auteur de ces vers bizarres; c'était là une gentillesse du goût de son siècle. Nous avons de la peine à concevoir aujourd'hui quel sel on pouvait trouver dans des productions si plates.

Rime fraternisée. Cette rime qui a bien du rapport avec la rime annexée, si elle n'est pas la même chose, consistait, suivant nos anciens poëtes, à répéter en entier, ou en partie, le dernier mot d'un vers au commencement du vers suivant; exemple :

Mets voile au vent, cingle vers nous, Caron,
Car on t'attend, etc.

Rime kirielle. Elle consiste à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers :

Qui voudra savoir la pratique
De cette *rime* juridique,
Saura que bien mise, en effet,
La *kirielle* ainsi se fait
De plates, de syllabes huit.
Usez en donc, si bien vous duit,
Pour faire le couplet parfait,
La *kirielle* ainsi se fait.

On voit bien que cet exemple se ressent de l'origine barbare de la *kirielle*; mais nous ne manquons pas de couplets de chansons où elle est mise avec esprit.

RIME RÉTROGRADE. Sous Charles VIII, et sous Louis XII, les poëtes avaient mis les rimes rétrogrades en vogue; c'était le nom qu'on avait donné aux vers, lorsqu'en les lisant à rebours, on y trouvait encore la mesure et la rime, comme dans ceux-ci; exemple :

Triomphamment cherchez honneurs et prix,
Désolez, cœurs méchans, infortunés
Terriblement êtes mocquez et pris.

Lisez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes rimes :

Prix et honneurs cherchez triomphamment, etc.

RIME SÉNÉE. On nommait ainsi les vers où tous les mots commençaient par la même lettre; exemple :

Ardent amour, adorable Angélique.

Un poëme dont tous les vers commençaient par une même lettre, s'appelait poëme en *rimes sénées*.

RIME FÉMININE. Les vers qui finissent par un mot dont la dernière syllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmaient*, *aimaient*; ces vers, dis-je, ont une rime féminine, et on les appelle aussi *vers féminins*; exemple :

Victoire, Armes,
Gloire. Charmes.

Dans la rime féminine, la ressemblance du son se tire de la penultième syllabe, parce que l'*e* muet ne se faisant point sentir, n'est compté pour rien. Dans le dernier hémistiche des vers de rime féminine, il y a toujours une syllabe de plus que dans les vers masculins, qui est la syllabe formée par cet *e* muet.

RIME MASCULINE. C'est lorsque la dernière syllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple :

Fierté, Soupirs,
Beauté. Désirs.

Dans cette sorte de rime, on ne considère que la dernière syllabe pour la ressemblance du son, et c'est cette syllabe qui fait la rime. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeraient très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la dernière syllabe; ainsi *enfer* et *étouffer* feraient des rimes vicieuses : il faut, autant qu'il est possible, que les dernières syllabes des deux vers qui riment se ressemblent parfaitement; cependant on use d'indulgence à cet égard quand le son de la dernière syllabe est plein, ou que les rimes sont rares.

RIME NORMANDE. On appelle ainsi des rimes qui ne se ressemblent que dans le son ou dans la manière de les écrire. Ces rimes quoique autorisées par l'emploi qu'en ont fait des poëtes célèbres, paraissent toutefois très-vicieuses; exemple :

Et quand avec transport je pense m'approcher
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus cher.

RIME REDOUBLÉE. Chapelle (Claude l'Huillier) élève du célèbre Gassendi, inspira le goût des rimes redoublées à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même.

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au son harmonieux de *rimes redoublées*,
L'art de charmer l'oreille et d'amuser l'esprit
Par la diversité de cent nobles idées.

Ces vers ont fait croire à bien des gens que Chapelle est le premier qui s'est servi des rimes redoublées : mais c'est une erreur; d'Assoucy les employa long-tems avant lui, et même avec quelque succès, comme Voltaire l'a remarqué.

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez vous me haïr sans cause.
Moi qui ne vous fit jamais rien ?
Ah pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque chose.

RIME RICHE. Terme de poésie pour marquer le degré de perfection dans cette partie de vers.

La rime féminine est riche, lorsqu'immédiatement devant la penultième voyelle ou diphtongue il y a une même lettre dans les deux qui font la rime; exemple :

Victoire,	Rebelle,
Histoire.	Isabelle.

La rime masculine est riche, lorsqu'immédiatement devant la dernière voyelle ou diphtongue, il se trouve

quelque lettre semblable dans les deux mots, comme dans *heureux*, *généreux*.

Rime suffisante. La rime féminine est suffisante, lorsque la pénultième voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la suit, rendent un même son dans les mots qui font la rime; exemple :

Belle,	Victoire,
Infidelle.	Gloire.

La rime masculine est pareillement suffisante, lorsque la dernière voyelle ou diphtongue des mots avec tout ce qui suit, rendent un même son; exemple :

Espoir,	Heureux,
Devoir.	Honteux.

Rimes croisées. C'est lorsqu'on entrelace les vers de deux espèces, un masculin après un féminin, ou deux masculins de même rime entre deux féminins qui riment ensemble. L'ode, le rondeau, le sonnet, la balade, se composent à rimes croisées.

Rimes mêlées. C'est lorsque dans le mélange des vers on ne garde d'autres règles que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chansons, quelques idylles, certaines pièces de théâtre, les opéras, les cantates, etc., sont composés de rimes mêlées. La répétition de la même consonnance, loin d'être vicieuse dans les rimes mêlées, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES PLATES. C'est lorsque les vers de mêmes rimes se suivent par couples, deux masculins et deux féminins. La comédie, l'églogue et l'élégie, se composent à rimes plates. Pour le poëme épique et la tragédie, ils sont nécessairement assujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir soin d'éviter la fréquente répétition des mêmes rimes, qui feraient une monotonie désagréable.

RIMES UNISSONNES. Rimes qui ont le même son. L'orthographe différente ne rend point la rime défectueuse, quand le son est le même à la fin des mots. Ainsi les rimes suivantes et autres semblables, sont régulières. *Amant*, *moment*; *départ*, *hasard*; *champêtre*, *connaître*; *sang*, *flanc*; *aime*, *extrême*.

Tout conspire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux.

Au reste, l'abbé Massieu prétend que le plus ancien morceau de poésie rimée qu'il y ait dans toute l'Europe, est la traduction ou le *poëme de la Grâce*, composé par Afrid, religieux de Vissembourg, qui vivait vers le milieu du neuvième siècle; c'est du franc tout pur, auquel nous n'entendons plus rien.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

ROI.

Roi. (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver sur la porte des palais des rois.

Hoc reges *habent*
Magnificum et ingens ; nulla quòd rapit dies
Prodesse miseris , supplices fido lare protegere.

Le plus beau présent que les dieux puissent faire aux hommes, c'est d'un roi qui aime son peuple et qui en est aimé, qui se confie en ses voisins et qui a leur confiance, enfin qui, par sa justice et son humanité, fait envier aux nations étrangères le bonheur qu'ont ses sujets de vivre sous sa puissance.

Les oreilles d'un tel roi s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppresseur ; il renverse la tyrannie. Jamais le murmure ne s'élève contre lui ; et quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses sujets forment un rempart d'airain autour de sa personne ; et l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légère au gré du vent qui l'agite.

« Favori du ciel, dit le bramine inspiré, toi à qui les » fils des hommes tes égaux, ont confié le souverain pou- » voir : toi qu'ils ont chargé du soin de les conduire, » regarde moins l'éclat du rang que l'importance du dé- » pôt. La pourpre est ton habillement, un trône ton » siége ; la couronne de majesté pare ton front ; le sceptre

» de la puissance orne ta main; tu ne brilles sous cet ap-
» pareil qu'autant qu'il sert au bien de l'état. »

Quant à l'autorité des rois, c'est à moi de m'y soumettre; et c'est à l'auteur de *Télémaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue et les bornes.

Un roi, dit-il, *liv. V, p.* 168, un roi peut tout sur les peuples; mais les lois peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, et les mains liées s'il voulait faire le mal. Les lois lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il sera le père de ses sujets; elles veulent qu'un seul homme serve par sa sagesse et par sa modération à la félicité de tant d'hommes; et non pas que tant d'hommes servent par leur misère et par leur servitude à flatter l'orgueil et la mollesse d'un seul homme.

Un roi ne doit rien avoir au-dessus des autres, excepté ce qui est nécessaire, ou pour le soulager dans ses pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le respect de celui qui est né pour soutenir les lois. Il doit être au dehors le défenseur de la patrie; et au dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, sages et heureux.

Il doit les gouverner selon les lois de l'état, comme Dieu gouverne le monde selon les lois de la nature. Rarement emploie-t-il sa toute-puissance pour en interrompre et en changer le cours, c'est-à-dire, que les dérogations et les nouveautés seront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils sont tôt ou tard funestes à la main qui les cueille :

En vain aux conquérans
L'erreur parmi les *rois* donne les premiers rangs.

Entre tous les héros, ce sont les plus vulgaires;
Chaque siècle est fécond en heureux téméraires....
Mais un roi, vraiment roi, qui, sage en ses projets,
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire,
Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire.
La terre compte peu de ces *rois* bienfaisans :
Le ciel à les former se prépare long-tems!
Tel fut cet empereur, sous qui Romé adorée,
Vit renaître les jours de Saturne et de Rhée;
Qui rendit de son joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux,
Qui soupirait le soir, si sa main fortunée
N'avait par ses bienfaits signalé la journée :
Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.

Sénèque (*vers.* 463) peint encore plus simplement, plus laconiquement et plus énergiquement, mais non avec ce brillant coloris, la gloire et les devoirs des rois, finis toutefois par ses maximes :

Pulchrum eminere est inter illustres viros;
Consulere patriæ; parcere afflictis; ferâ
Cæde abstinere, tempus atque iræ dare;
Orbi quietem; sæculo pacem suo.
Hæc summa virtus : petitur hâc cœlum viâ!

DIDEROT.

ROI. (*Histoire ancienne.*) Nom que les anciens donnèrent ou à Jupiter ou au principal ministre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent secoué le joug de leurs rois, ils élevèrent une statue à Jupiter sous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connaître qu'à l'avenir ils ne vou-

point d'autre maître. A Lébadie on offrait de même crifices à Jupiter-roi, et on trouve que ce titre lui uvent donné chez les anciens.

is ils ne le croyaient pas tellement attaché à la me puissance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuassent quefois à certains hommes distingués par leur dignité. i le second magistrat d'Athènes ou le second archonte pelait roi, βασιλευς; mais il n'avait d'autres fonctions celles de présider aux mystères et aux sacrifices : s de là nulle supériorité. Dans le gouvernement poli- ne, sa femme avec le titre de reine partageait aussi ses ctions sacrées.

L'origine de ce sacerdoce, dit Démosthène dans l'o- son contre Néera, venait de ce qu'anciennement dans hènes, le roi exerçait les fonctions de grand-prêtre; la reine, à cause de sa dignité, entrait dans le plus cret des mystères. Lorsque Thésée eut rendu la liberté Athènes, en substituant la démocratie à l'état monar- hique, le peuple continua d'élire entre les principaux et les meilleurs citoyens, un roi pour les choses sacrées, et ordonna, par une loi, que sa femme serait toujours athénienne de naissance, et vierge quand il l'épouserait, afin que les choses sacrées fussent administrées avec la pureté convenable; et de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée sur une colonne de pierre. Ce roi pré- sidait donc aux mystères : il jugeait les affaires qui re- gardaient le violement des choses sacrées. En cas de meurtre, il rapportait l'affaire au sénat de l'aréopage; et déposant sa couronne, il s'asseyait parmi les autres magistrats pour juger avec eux. Le roi et la reine avaient sous eux plusieurs ministres qui servaient aux cérémo-

nies de la religion; tels que les épimelètes, les hiérophantes, les gerères, les ceryces, etc.

La même chose se pratiqua chez les Romains. Quelque mécontens qu'ils fussent de leur dernier roi, ils avaient cependant reçu tant de bienfaits des six premiers, qu'ils ne purent absolument en abolir le nom : mais aussi ne lui attribuèrent-ils que des fonctions qui ne pouvaient jamais menacer la liberté, je veux dire le soin des cérémonies religieuses. Il lui était d'ailleurs défendu de remplir aucune magistrature, ni de haranguer le peuple. On le choisissait parmi les plus anciens pontifes et augures, mais il était toujours subordonné au souverain pontife : cette dignité subsista jusqu'au règne du grand Théodose.

ROI, *Archonte.* (*Antiq. grecq.*) C'est ainsi qu'on appelait le second des neuf archontes d'Athènes. Il avait pour son département ce qui concernait la célébration des fêtes, les sacrifices et la religion. Il décidait, sous le grand portique, des crimes d'impiété et de sacrilége. Il statuait sur les cérémonies et les mystères, sur les malheurs causés par la chute des bâtimens et des autres choses inanimées. C'était à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage; il jugeait avec cette célèbre compagnie, en quittant sa couronne, qui était la marque de sa dignité. Pendant qu'il examinait un procès, les parties ne pouvaient assister aux mystères ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouse du *roi-archonte* prenait le titre de *reine* : elle devait être athénienne de naissance : son mari, comme inspecteur sur les affaires religieuses et sacrées, était honoré du nom d'*archonte-roi*,

parce que les premiers *rois d'Athènes* étaient comme les grands sacrificateurs de la nation. Ils immolaient les victimes publiques, et leurs femmes offraient les sacrifices secrets avant le règne de Thésée. Les Romains, en détruisant la royauté, conservèrent un roi des sacrifices sur le modèle d'Athènes.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

ROI D'ARMES. (*Hist. de France.*) C'était un officier de France qui annonçait la guerre, les trèves, les traités de paix et les tournois. C'est le premier et le chef des hérauts-d'armes : nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui signifie seulement *premier chef*. La plupart des savans assurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Roussy le titre de roi d'armes, inconnu jusque-là. Cet établissement fut imité partout, honoré de plusieurs priviléges, de pensions considérables; et les souverains à qui les rois d'armes étaient envoyés, affectaient, pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présens.

Philippe de Commines a remarqué que Louis XI, quoique fort avare, donna à un roi d'armes que le roi d'Angleterre lui avait envoyé, trois cents écus d'or de sa propre main, et trente aunes de velours cramoisi, et lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendait respectables, et ils jouissaient des mêmes priviléges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission; mais s'ils violaient les lois de ce droit, ils perdaient leurs priviléges. Froissart observe que le roi d'armes du duc

Gueldres ayant défié le roi Charles VI clandestinement dans la ville de Tournai, et sans lui en donner connaissance, « il fut arrêté, mis en prison, et cuida être mort, » dit cet historien, pour ce que tel défi était contre les » formes et contre l'usage accoutumé, et de plus dans un » lieu mal convenable, Tournai n'étant qu'une petite ville » de Flandre. »

Le respect qu'on avait pour les rois d'armes suivis de leurs hérauts, était si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leurs cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *holà*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des hérauts, cessèrent les assaillans et se reposèrent.

Le roi d'armes avait un titre particulier qui était *mont-joie Saint Denys*; et les autres hérauts portaient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne*, *Normandie*, *Guyenne*, *Champagne*.

Il y a en Angleterre trois rois d'armes, sous le titre de la *jarretière*, de *Clarence* et de *Norroy*. En Écosse, les rois d'armes et les hérauts ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisance ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisaient avec la permission du roi. Mais ils sont à présent sans emploi par tout pays; et on ne les voit plus parcourir les provinces pour reconnaître les vrais nobles, les armoiries des familles et leurs blasons; en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettait concernant la noblesse et les généalogies.

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquait leur titre et leur pouvoir, celle du roi d'armes est différente de

celle des hérauts, 1° en ce que les trois grandes fleurs de lis qui sont au devant et au derrière de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs de lis fermée; 2° en ce qu'elle est bordée tout-au-tour d'une broderie d'or entre les galons et la frange; 3° parce que sur les manches, les mots *mont-joie Saint Denys* sont en broderie avec ces mots *roi d'armes de France* sur la manche gauche.

Le roi d'armes, dit Favin, portait la cotte de velours violet avec l'écu de France couronné et entouré de deux ordres de France sur les quatre endroits de sa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il fallait autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joie. Le même Favin a décrit particulièrement le baptême du roi d'armes; c'était ainsi qu'on appelait l'imposition du nom qu'on lui donnait à sa réception : cette cérémonie se faisait par le renversement d'une coupe de vin sur sa tête.

Ducange a inséré dans son *Glossaire*, sous le mot *Heraldus*, la réception du roi d'armes du titre de *mont-joie*. Les valets-de-chambre du roi devaient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connétable et les maréchaux de France devaient l'aller prendre pour le mener à la messe du roi accompagné de plusieurs chevaliers et écuyers; les hérauts ordinaires et les poursuivans marchaient devant lui deux à deux; un chevalier devait porter l'épée avec laquelle on le faisait alors chevalier, tandis qu'un autre portait sur une lance sa cotte-d'armes.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

ROI DU FESTIN, OU ROI DE LA TABLE. (*Antiq. grecq.*

et rom.) Anciennement, dit Plutarque, on créait un chef, un législateur, un roi de la table, dans les repas les plus sages. Je trouve qu'il se faisait de deux manières, ou par le sort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

> ..... *Quem Venus arbitrum*
> *Dicet bibendi?*
>
> Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

> *Nec regna vini sortiere talis.*
>
> Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au hasard; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres et des maîtresses; *do hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ses acteurs, en mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Et dans un autre endroit; *strategum te facio huic convivio.* Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrième question du *liv. I.* Εμαυτὸν ἅιρῶμαι σύνποσἄρχον ὑμῶν.

Ce roi donnait en effet des lois, et prescrivait sous certaines peines ce que chacun devait faire, soit de boire, de chanter, de haranguer, ou de réjouir la compagnie par quelque autre talent. Cicéron dit que Verrès, qui avait foulé aux pieds toutes les lois du peuple romain, obéissait ponctuellement aux lois de la table. *Iste enim prætor severus ac diligens, qui populi romani legibus numquàm paruisset, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur.*

Cependant on ne faisait pas un roi dans tous les repas, et on ne s'en avisait guère dans les derniers tems qu'au

milieu du festin; c'était une ressource de gaieté quand on commençait à craindre la langueur, et pour lors chacun renouvelait son attention à paraître bon convive. Ce dernier acte s'appelait chez les Romains *comessatio*, du mot grec κωμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitaient plus volontiers la campagne que la ville, se régalaient à tour de rôle, et soupaient ainsi tantôt dans un village et tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent aussi beaucoup des rois de table dans les saturnales.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

ROMAN.

ROMAN. (*Fictions d'esprit.*) Récit fictif de diverses aventures merveilleuses ou vraisemblables de la vie humaine; le plus beau roman du monde, *Télémaque*, est un vrai poëme, à la mesure et à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des romans; Huet a épuisé ce sujet, il faut le consulter. On connaît les amours de Diniace et de Déocillis par Antoine Diogène; c'est le premier des romans grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis et de Simonide. Achillès Tatius a composé le roman de Leucippe et de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrième siècle, a raconté les amours de Théagène et de Chariclée.

Mais si les fictions romanesques furent chez les Grecs

les fruits du goût, de la politesse et de l'érudition, ce fut la grossiéreté qui enfanta dans le onzième siècle nos premiers romans de chevalerie.

Ils tiraient leur source de l'abus des légendes, et de la barbarie qui régnait alors; cependant ces sortes de fictions se perfectionnèrent insensiblement, et ne tombèrent de mode que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du siècle dernier.

Honoré d'Urfé, dit Boileau, homme de grande naissance dans le Lyonnais, et très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avait composés pour ses maîtresses, et rassembler en un corps plusieurs aventures amoureuses qui lui étaient arrivées, s'avisa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avait du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers et de bergères qui habitaient sur les bords de la rivière du Lignon, et qui assez accommodés des biens de la fortune, ne laissaient pas néanmoins, par un simple amusement et pour leur seul plaisir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers et toutes ces bergères étant d'un fort grand loisir, l'amour, comme on le peut penser, et comme il le raconte lui-même, ne tarda guère à les y venir troubler, et produisit quantité d'événemens considérables.

D'Urfé y fit arriver toutes ses aventures, parmi lesquelles il y en mêla beaucoup d'autres, et enchâssa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchans qu'ils étaient, ne laissèrent pas d'être goûtés, et de passer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il soutint tout cela d'une narration également vive et fleurie, de fictions

très-spirituelles, et de caractères aussi finement imaginés qu'agréablement variés et bien suivis.

Il composa aussi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, et qui fut fort estimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuse, puisqu'elle ne prêchait que l'amour et la mollesse. Il en fit quatre volumes, qu'il intitula *Astrée*, du nom de la plus belle de ses bergères; c'était Diane de Chateau-Morand. Le premier volume parut en 1610, le second dix ans après, le troisième cinq après le second, et le quatrième en 1625. Après sa mort, Baro, son ami, et selon quelques-uns son secrétaire, en composa sur son mémoire un cinquième tome, qui en formait la conclusion, et qui ne fut guère moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand succès de ce roman échauffa si bien les beaux-esprits d'alors, qu'ils en firent, à son imitation, quantité de semblables, dont il y en avait même de dix et de douze volumes; et ce fut pendant quelque tems, comme une espèce de débordement sur le Parnasse.

On vantait surtout ceux de Gomberville, de la Calprenède, de Desmarais, et de Scudéri. Mais ces imitateurs s'efforçant mal à propos d'enchérir sur leur original, et prétendant ennoblir ses caractères, tombèrent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du seul soin de gagner le cœur de leurs maîtresses, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-seulement des princes et des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même esprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une espèce de vœu de ne parler jamais et de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette

manière, au lieu que d'Urfé dans son *Astrée*, avait fait des bergers très-frivoles, des héros de roman considérables; ces auteurs, au contraire, des héros les plus considérables de l'histoire, firent des bergers frivoles et quelquefois même des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages néanmoins, ne laissèrent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, et eurent longtems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirèrent le plus d'applaudissemens, ce furent le *Cyrus* et la *Clélie* de mademoiselle de Scudéri, sœur de l'auteur du même nom. Cependant non-seulement elle tomba dans la même puérilité, mais elle la poussa encore à un plus grand excès. Au lieu de représenter, comme elle devait, dans la personne de Cyrus, un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il est figuré dans Xénophon, qui a fait aussi-bien qu'elle un roman de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modèle de perfection, elle composa un Artamène plus fou que tous les Céladons et tous les Sylvandres, qui n'est occupé que du seul soin de sa Mandane, qui ne fait du matin au soir que lamenter, gémir et filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans son autre roman, intitulé *Clélie*, où elle représente toutes les héroïnes et tous les héros de la république romaine naissante, les Clélies, les Lucrèces, les Horatius Coclès, les Mutius Scévola, les Brutus encore plus amoureux qu'Artamène, ne s'occupant, à travers des cartes géographiques d'amour, qu'à se proposer les uns aux autres des questions et des énigmes galantes, en un mot qu'à faire tout ce qui paraît le plus opposé au caractère et à la gravité héroïque de ces premiers Romains.

Madame de La Fayette dégoûta le public des fadaises ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans sa *Zaïde* et dans sa *Princesse de Clèves* des peintures véritables, et des aventures naturelles décrites avec grâce. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable et plaisant qui n'est pas le burlesque de Scarron. Mais la plupart des autres romans qui leur ont succédé dans ce siècle, sont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui est pis encore, des peintures obscènes dont les honnêtes gens sont révoltés. Enfin, les Anglais ont heureusement imaginé de tourner ce genre de fictions à des choses utiles, et de les employer pour inspirer, en amusant, l'amour des bonnes mœurs et de la vertu, par des tableaux simples, naturels et ingénieux, des événemens de la vie. C'est ce qu'ont exécuté, avec beaucoup de gloire et d'esprit, Richardson et Fielding.

Les romans écrits dans ce bon goût, sont peut-être la dernière instruction qu'il reste à donner à une nation assez corrompue pour que toute autre lui soit inutile. Je voudrais qu'alors la composition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens sensibles, et dont le cœur se peignît dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fussent pas au-dessous des faiblesses de l'humanité, qui ne démontrassent pas tout-à-coup la vertu dans le ciel, hors de la portée des hommes; mais qui la leur fissent aimer en la peignant d'abord moins austère, et qui ensuite du sein des passions, où l'on peut succomber et s'en repentir, sussent les conduire insensiblement à l'amour du bon et du bien. C'est ce qu'a fait J. J. Rousseau dans sa *Nouvelle Héloïse*.

Il semble donc, comme d'autres l'ont dit avant moi, que le *roman* et la comédie pourraient être aussi utiles qu'ils sont généralement nuisibles. L'on y voit de si grands exemples de constance, de vertu, de tendresse, et de désintéressement, de si beaux et de si parfaits caractères, que quand une jeune personne jette de là sa vue sur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des sujets indignes ou fort au-dessous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec La Bruyère qu'elle soit capable pour eux de la moindre faiblesse.

D'ailleurs on aime les romans, sans s'en douter, à cause des passions qu'ils peignent, et de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conséquent tourner avec fruit cette émotion et ces passions. On réussirait d'autant mieux, que les romans sont des ouvrages plus recherchés, plus débités, et plus avidement goûtés que tout ouvrage de morale, et autres qui demandent une sérieuse application d'esprit. En un mot, tout le monde est capable de lire les romans, presque tout le monde les lit, et l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entièrement des sciences abstraites de Platon, d'Aristote, ou d'Euclide.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

ROMANS DE CHEVALERIE. (*Belles-Lettres.*) Il paraît que le règne brillant de Charlemagne a été la source de tous les romans de chevalerie, et de la chevalerie elle-même, sans qu'on voie encore dans ce règne, et ainsi que dans les siècles suivans, la valeur des chevaliers décider presque seule du sort des combats; mais on y remarque déjà des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en soit, le roman de *Turpin*, archevêque de Reims, ce *roman* qu'on peut regarder comme le père de tous les romans de chevalerie, n'a guère été composé, selon l'opinion commune, que sur la fin du XIe siècle, environ 250 ans après la mort de Charlemagne.

Gryphiander prétend qu'un moine, nommé Robert, est auteur de cette chronique, et qu'elle fut écrite pendant le concile de Clermont, assemblé par Urbain II, en l'année 1095. Pierre l'Hermite prêchait alors la première croisade, et l'objet du roman a constamment été d'échauffer les esprits, et de les animer à la guerre contre les infidèles. Le nom de *Turpin* est supposé, et le moine est certainement un fort mauvais historien.

La valeur de Charlemagne, ses hauts faits d'armes, égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force et l'intrépidité de son neveu Rolland, sont bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduisit depuis son règne. Durandal est une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la suite; elle coupe un rocher en deux parts, et fait cette grande opération entre les mains de Rolland affaibli par la perte de son sang. Ce héros mourant sonne de son cor d'ivoire, et son dernier soupir est si terrible, que le cor en est brisé. Ces prodiges de force rapportés sans nécessité, donnent à entendre qu'ils étaient reçus dans le tems que la chronique a été composée, et que l'auteur a seulement voulu parler la langue en usage de son tems.

Il paraît, par la lecture de *Turpin*, que les chevaliers n'étaient connus ni de nom ni d'effet, avant le règne de Charlemagne, ni même durant son règne : ce que prouve encore le silence des historiens contemporains de ce prince,

ou qui ont écrit peu après sa mort. Ainsi, c'est dans l'intervalle de la vie de ce grand roi et de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premières idées de la chevalerie, et de tous les romans qu'elle a fait composer.

La chevalerie paraît encore avoir tiré son lustre de l'abus des légendes; le caractère de l'esprit humain, avide du merveilleux, en a augmenté la considération; et les rois l'ont autorisée, en soumettant à quelques espèces de formes, d'usages et de lois, des nobles qui, enivrés de leur propre valeur, étaient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vassaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems de ce *qui* pouvait inspirer à ces hommes féroces, l'honneur, la justice, la défense de la veuve et de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit successivement des usages et des lois qui servirent de frein à ces hommes qui n'en avaient aucun, et que leur indépendance, jointe à sa plus grande ignorance, rendait fort à craindre.

Les idées et les ouvrages romanesques passèrent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paraît être l'original du *Brut*.

Le roman de *Sangreal*, composé par Robert de Broon, est plus chargé d'amour et de galanterie que les précédens; les idées romanesques gagnèrent de plus en plus. C'est ce roman qui donna lieu aux principales aventures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages se multiplièrent et devinrent en grande vogue sous Philippe-le-Bel, né en 1228, et mort en 1314. Depuis ce tems là, ont paru tous nos autres *romans de chevalerie*, comme Amadis de Gaule, Palmerin d'Olive, Palmerin d'Angleterre, et

tant d'autres, jusqu'au tems de Miguel Cervantes Saavedra, espagnol.

Il avait été secrétaire du duc d'Albe, et s'étant retiré à Madrid, il y fut traité sans considération par le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III, roi d'Espagne. Alors Cervantes, pour se venger de ce ministre, qui méprisait les gens de lettres, et qui tranchait du héros chevalier, composa le roman de *Dom Quichotte*, ouvrage admirable, et satire très-fine de toute la noblesse espagnole, qui était alors entêtée de chevalerie. Il publia la première partie de ce roman ingénieux en 1605, la seconde en 1615; et mourut fort pauvre vers l'an 1620; mais sa réputation ne mourra jamais.

L'abolissement des tournois, les guerres civiles et étrangères, la défense des combats singuliers, l'extinction de la magie, du sort et des enchantemens, le juste mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France et l'Europe, sous le règne de Louis XIV, changea la bravoure et la galanterie romanesque en une galanterie plus spirituelle et plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis,

> Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
> De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus...

On se livra aux charmes des descriptions propres à inspirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux et paisibles, autrefois dépeints dans les romans grecs du moyen âge; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres sentimens qui sont décrits dans l'Astrée de d'Urfé.

> Où dans un doux repos
> L'amour occupe seul de plus charmans héros....

Enfin, l'on a vu paraître dernièrement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'est certainement pas flatteuse, ou, pour mieux dire, qui n'est qu'un mensonge peu délicat du plaisir des sens.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

ROMANCE.

ROMANCE. (*Littérature.*) Vieille historiette écrite en vers simples, faciles et naturels. La naïveté est le caractère principal de la romance. Ce poëme se chante, et la musique française, lourde et niaise, est, à ce qu'il me semble, très-propre à la romance. La romance est divisée par stances. Montcrif en a composé un grand nombre. Elles sont toutes d'un goût exquis; et cette seule portion de ses ouvrages suffirait pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde sait par cœur la romance d'Alis et d'Alexis. On trouvera dans cette pièce des modèles de presque toutes sortes de beautés, par exemple, de récit:

Conseiller et notaire
Arrivent tous;
Le curé fait son ministère:
Ils sont époux.

de description:

En lui toutes fleurs de jeunesse
Apparaissaient;
Mais longue barbe, air de tristesse
Les ternissaient.

Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris;
Pâleur qui marque une âme tendre,
A bien son prix.

de delicatesse et de vérité :

Pour chasser de la souvenance
L'ami du secret,
On ressent bien de la souffrance
Pour peu d'effet;
Une si douce fantaisie
Toujours revient,
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient.

de poésie, de peinture, de force, de pathétique et de rhythme :

Depuis cet acte de sa rage,
Tout effrayé,
Dès qu'il fait nuit, il voit l'image
De sa moitié,
Qui du doigt montrant la blessure
De son beau sein,
Appelle, avec un long murmure,
Son assassin.

Il n'y a qu'une oreille faite au rythme de la poésie, et capable de sentir son effet, qui puisse apprécier l'énergie de ce petit vers, *tout effrayé*, qui vient subitement s'interposer entre deux autres de mesure plus longue.

ROMANCE. (*Musique.*) Air sur lequel on chante un petit poëme de même nom, divisé par couplets, duquel le sujet est, pour l'ordinaire, quelque histoire amoureuse et souvent tragique. Comme la romance doit être écrite d'un style simple, touchant, et d'un goût un peu anti-

que, l'air doit répondre au caractère des paroles; point d'ornemens, rien de maniéré, une mélodie douce, naturelle, champêtre, et qui produise son effet par elle-même, indépendamment de la manière de la chanter. Il n'est pas nécessaire que le chant soit piquant, il suffit qu'il soit naïf, qu'il n'offusque point la parole, qu'il la fasse bien entendre, et qu'il n'exige pas une grande étendue de voix. Une *romance* bien faite, n'ayant rien de saillant, n'affecte pas d'abord; mais chaque couplet ajoute quelque chose à l'effet des précédens; l'intérêt augmente insensiblement, et quelquefois on se trouve attendri jusqu'aux larmes, sans pouvoir dire où est le charme qui a produit cet effet. C'est une expérience certaine, que tout accompagnement d'instrument affaiblit cette impression. Il ne faut, pour le chant de la romance, qu'une voix juste, nette, qui prononce bien, et qui chante simplement.

J.-J. Rousseau.

RONDEAU.

RONDEAU. (*Poésie française.*) Le rondeau est un petit poëme d'un caractère ingénu, badin et naïf; ce qui fait dire à Despréaux :

> Le rondeau, né gaulois, a la naïveté.

Il est composé de treize vers partagés en trois strophes inégales sur deux rimes, huit masculines et cinq féminines, ou sept masculines et six féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la première strophe servent de refrain et doivent se trouver au bout des deux strophes suivantes, c'est-à-dire, que le refrain doit se trouver après le huitième vers et le treizième. Outre cela, il y a un repos nécessaire après le cinquième vers.

L'art consiste à donner aux vers de chaque strophe un air original et naturel, qui empêche qu'ils ne paraissent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent se rapporter comme par hasard.

La troisième strophe doit être égale à la première, et pour le nombre des vers, et pour la disposition des rimes.

La seconde strophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, et le refrain qui n'est point compté pour un vers.

Ce petit poëme a peut-être bien autant de difficultés que le sonnet; on y est plus borné pour les rimes, et on

est de plus assujetti au joug du refrain ; d'ailleurs, cette naïveté qu'exige le rondeau n'est pas plus aisée à attraper que le style noble et délicat du sonnet.

Les vers de huit et dix syllabes sont presque les seuls qui conviennent au rondeau. Les uns préfèrent ceux de huit, et d'autres ceux de dix syllabes ; mais c'est le mérite du rondeau qui seul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot et Saint Gélais. Ronsard vint ensuite, qui le méconnut ; Sarrazin, La Fontaine et madame Deshoulières surent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poëtes plus modernes méprisent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractère, et que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'esprit qui brille et qui pétille.

Après avoir donné les règles du *rondeau*, je vais en citer un exemple qui contient ces règles mêmes.

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un *rondeau* ;
Cela me met en une peine extrême.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en ème !
Je lui ferais aussitôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau ;
Et puis mettons par quelque stratagème,
Ma foi c'est fait.

Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau,
Mais, cependant, me voilà dans l'onzième,
Et si je crois que je fais le douzième.
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi c'est fait.

Plusieurs lecteurs aimeront sans doute autant ce ron-

deau-ci de madame Deshoulières, dont le refrain est *entre deux draps*.

Entre deux draps de toile belle et bonne,
Que très-souvent on rechange, on savonne;
La jeune Iris, au cœur sincère et haut,
Aux yeux brillans, à l'esprit sans défaut,
Jusqu'à midi volontiers se mitonne.
Je ne combats de goût contre personne;
Mais, franchement, sa paresse m'étonne!
C'est demeurer seule plus qu'il ne faut
Entre deux draps.

Quand à rêver ainsi l'on s'abandonne,
Le traître amour rarement le pardonne;
A soupirer on s'exerce bientôt,
Et la vertu soutient un grand assaut,
Quand une fille avec son cœur raisonne
Entre deux draps.

Le refrain doit toujours être lié avec la pensée qui précède, et en terminer le sens d'une manière naturelle; et il plaît surtout, quand représentant les mêmes mots, il présente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci que Malleville, secrétaire du maréchal de Bassompierre, fit contre Boisrobert, dans le tems qu'il était en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrêmement ce rondeau dans ses remarques sur la poésie; et il mérite en effet d'être ici placé.

Coiffé d'un froc bien raffiné,
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frère Réné devient messire,
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche et fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En est, s'il faut le dire ainsi,
Coiffé.

est de plus assujetti au joug du refrain; d'ailleurs, cette naïveté qu'exige le rondeau n'est pas plus aisée à attraper que le style noble et délicat du sonnet.

Les vers de huit et dix syllabes sont presque les seuls qui conviennent au rondeau. Les uns préfèrent ceux de huit, et d'autres ceux de dix syllabes; mais c'est le mérite du rondeau qui seul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot et Saint Gélais. Ronsard vint ensuite, qui le méconnut; Sarrazin, La Fontaine et madame Deshoulières surent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poëtes plus modernes méprisent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractère, et que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'esprit qui brille et qui pétille.

Après avoir donné les règles du *rondeau*, je vais en citer un exemple qui contient ces règles mêmes.

Ma foi, c'est fait de moi, car Imbeau
M'a conjuré de lui faire un *rondeau*;
Cela me met en une peine extrême.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en ème!
Je lui ferais aussitôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau;
Et puis mettons par quelque stratagème,
Ma foi c'est fait.

Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau.
Mais, cependant, me voilà dans l'onzième,
Et si je crois que je fais le douzième.
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi c'est fait.

Plusieurs lecteurs aimeront sans doute autant ce ron-

RONDEAU. (*Musique.*) C'est une sorte d'air à deux ou plusieurs reprises, dont la construction est telle qu'après avoir fini chaque reprise, on recommence toujours la première avant que de passer à celle qui suit, et qu'on finit le tout par cette même reprise par laquelle on a commencé.

Les ariettes italiennes et toutes nos ariettes modernes sont assez communément en rondeau, de même que la plus grande partie des pièces de clavecin.

Dans cette sorte d'air, on doit tellement conduire la ›dulation, que la fin de la première reprise convienne ›ommencement de toutes les autres, et que la fin de ›s les autres convienne au commencement de la pre-

routines sont des magasins de contre-sens pour ui les suivent sans réflexion. Telle est, pour les ns, celle des rondeaux. Il faut bien du discerne- ›ur faire un choix de paroles qui leur soient pro- est ridicule de mettre en rondeau une pensée e en deux membres, en reprenant la pre- issant par là. Il est ridicule de mettre en paraison dont l'application ne se fait que mbre, en reprenant le premier et finis- , il est ridicule de mettre en rondeau le, limitée par une exception relative à i parle; en sorte qu'oubliant de rechef rapporte à lui, il finisse en reprenant la

fois qu'un sentiment exprimé dans le

premier membre, amène une réflexion qui le renforce et l'appuie dans le second; toutes les fois qu'une description de l'état de celui qui parle, emplissant le premier membre, éclaircit une comparaison dans le second; toutes les fois qu'une affirmation dans le premier membre contient sa preuve et sa confirmation dans le second; toutes les fois, enfin, que le premier membre contient la proposition de faire une chose, et le second la raison de la proposition, dans ces divers cas et dans les semblables, le rondeau est toujours bien placé.

J.-J. Rousseau.

ROSE.

Rose. (*Poésie. Mythol. Littér.*) Cette fleur était consacrée à Vénus. Tous nos poëtes la célèbrent à l'imitation des Grecs et des Latins; si nous les en croyons,

> C'est la reine des fleurs dans le printems éclose;
> Elle est le plus doux soin de Flore et des Zéphyrs :
> C'est l'ouvrage de leurs soupirs.

Anacréon s'était contenté de dire avec plus de simplicité, qu'elle est tout le soin du printems, ῥόδον ἔαρος μελίσμα. Nos vieux poëtes emploient toujours la rose dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaisons tirées de cette fleur ont été si souvent répétées, qu'on n'en saurait user trop sobrement.

Aphtonius et Tzetzes nous assurent que c'est du sang

le Vénus que les roses ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la rose doit sa naissance au sang d'Adonis, et ce poëte a pour lui non-seulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

« Avec quelle grâce, dit-il, le zéphyr amoureux vient-il voltiger autour de la robe verte de cette reine des fleurs, et chercher à lui plaire par ses plus douces caresses? Déjà la divine rosée fait sortir ce bouton vermeil du fourreau qui l'enveloppe. »

Humor ille quem serenis astra rorant noctibus,
Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.

« Je le vois, continue-t-il, ce bouton qui commence à s'épanouir; je le vois glorieux d'étaler ce rouge incarnat dont la teinture est due au sang d'Adonis, dont l'éclat est augmenté par les baisers de l'Amour, et qui semble composé de tout ce que la jeune Aurore offre de plus brillant, quand elle monte dans son char pour annoncer de beaux jours à la terre. »

En un mot, les poëtes ne se sont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, *et nimium brevis* rosæ *flores amœnos*, « et ces roses, ces charmantes fleurs, qui passent, hélas! trop tôt pour nos plaisirs. » Tout le monde connaît cette épigramme latine :

Quàm longa una dies, ætas tàm longa rosarum,
Quàm pubescentes juncta senecta premit.
Quàm modo nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc veniens sero vespere vidit anum.

« La durée d'un jour est la mesure de l'âge de la rose;

la même étoile qui la voit naître le matin, la voit mourir le soir de vieillesse. » Malherbe a bien su tirer parti de cette idée; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier :

> Mais elle était du monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin ;
> Et *rose*, elle a vécu ce que vivent les *roses*,
> L'espace d'un matin.

Ainsi a vécu madame la princesse de Condé.

Les Romains aimaient passionnément les roses, et faisaient beaucoup de dépense pour en avoir en hiver. Les plus délicats les recherchaient encore lorsque la saison en était passée. Dans le tems même de la république, ils n'étaient point contens, dit Pacatus, si au milieu de l'hiver, les roses ne nageaient sur le vin de Falerne qu'on leur présentait. *Delicati illi ac fluentes parùm se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hibernæ poculis* rosæ *innatassent.* Ils appelaient leurs maîtresses du nom de rose, *mea rosa*, ma belle amie.

Enfin, les couronnes de roses étaient chez les anciens la marque du plaisir et de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus*, *rosea*, signifiait *beau*, *belle*, *éclatant*, *éclatante*, comme le ῥόδεον des Grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus :

> *Et avertens* roseâ *cervice refulsit.*

« En se détournant, elle fit voir la beauté de son cou. » Dans notre langue, un teint de lis et de roses désigne aussi le plus beau teint du monde, tel qu'il se trouve seulement dans la florissante jeunesse.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

S.

SAGE (Le).

Sage (le). (*Philosophie.*) Le sage, quelque part qu'il se trouve, est, comme dit Leibnitz, citoyen de toutes les républiques, mais il n'est pas le prêtre de tous les dieux; il observe tous les devoirs de la société que la raison lui prescrit; mais sa manière de penser au dessus du vulgaire ne dépend ni de l'air qu'il respire, ni des usages établis dans chaque pays. Il met à profit l'instant qu'il tient, sans trop regretter celui qui est passé, ni trop compter sur celui qui s'approche. Il cultive surtout son esprit; il s'attache au progrès des arts; il les tourne au bien public, et la palme de l'honneur est dans sa main. Il sait tirer un bon usage des biens et des maux de la vie, semblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies et qui se pénètre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans et sereins. Il tend à de si grandes choses, dit La Bruyère, qu'il ne porte point ses désirs à ce qu'on appelle des trésors, des postes, la fortune et la faveur. Il ne voit rien dans de si faibles avantages, qui soit assez solide pour remplir son cœur et pour mériter ses soins. Le seul bien capable de le tenter, est cette sorte de gloire qui devrait naître de la vertu toute pure et toute simple;

mais les hommes ne l'accordent guère, et il s'en passe.

Si vous avez quelque goût pour le sage, et que vous aimiez à entrer dans les détails de sa vie et dans sa façon de penser, l'aimable peintre des saisons va vous en faire le tableau.

Le *sage*, dit-il, est celui qui, dans les villes, ou loin du tumulte des villes, retiré dans quelque vallon fertile, goûte les plaisirs purs que donne la vertu. Il ne voudrait pas habiter ces palais somptueux, dont la porte orgueilleuse vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui sont à leur tour abusés. Il ne se soucie nullement de cette robe brillante, où la lumière fait réfléchir mille couleurs, qui flotte négligemment, ou qui se soutient par des bandes d'or, pour éviter la peine de la porter. Il n'est pas plus curieux de la délicatesse des mets: un repas frugal, débarrassé d'un vain luxe, suffit à ses besoins et entretient sa santé; sa tasse ne pétille pas d'un jus rare et coûteux; il ne passe pas les nuits plongé dans un lit de duvet, et les jours dans un état d'oisiveté : mais est-ce une privation pour celui qui ne connaît pas ces joies fantastiques et trompeuses, qui promettent toujours le plaisir, et ne donnent que des peines ou des momens de trouble et d'ennui?

Loin des traverses et des folles espérances, le sage est riche en contentement autant qu'il l'est en herbes et en fruits : il s'assied tantôt auprès d'une haie odoriférante, et tantôt dans des bosquets et des grottes sombres; ce sont les asiles de l'innocence, de la beauté sans art, de la jeunesse vigoureuse, sobre et patiente au travail. C'est là qu'habite la santé toujours fleurie, le travail sans ambition, la contemplation calme et le repos philosophique.

Est maître de ses destinées,
Et de la fortune et des cieux
Tient les puissances enchaînées;
' règne absolument sur la terre et sur l'onde;
commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyait périr le monde,
onde en périssant ne l'étonnerait pas.

' *Littérature.*) Nom sous lequel les Grecs dé-
général les philosophes, les orateurs, les his-
autres savans de toute espèce. Pythagore
r que le titre de sage était trop fastueux;
hilosophe, qui signifie *ami de la sagesse.*
ges, si on en excepte Thalès, qui cul-
ique et l'astronomie, se bornait à des
mes pour la conduite de la vie; du
ni école formée, ni contradicteurs.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

animée, et telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou sur le tranquille Némus, il lit ce que les muses immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent; son œil découvre, et son espoir prévient la fertilité de l'année. Quand le lustre de l'automne dore les campagnes, et invite la famille du laboureur, saisi de la joie universelle, son cœur s'enfle d'un doux battement; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, et ses chants trouvent plus que jamais à s'exercer. L'hiver sauvage même est un tems de bonheur pour lui : la tempête formidable et le froid qui la suit, lui inspirent des pensées majestueuses : dans la nuit, les cieux clairs et animés par la gelée qui purifie tout, versent un nouvel éclat sur son œil serein. Un ami, un livre font couler tranquillement ses heures utiles; la vérité travaille d'une main divine sur son esprit, élève son être et développe ses facultés; les vertus héroïques brûlent dans son cœur.

Il sent aussi l'amour et l'amitié; son œil modeste exprime sa joie; les embrassemens de ses jeunes enfans qui lui sautent au cou et qui désirent de lui plaire, remuent son âme tendre et paternelle; il ne méprise pas la gaieté, les amusemens, les chants et les danses; car le bonheur et la vraie philosophie sont toujours sociables et d'une amitié souriante. C'est là ce que les vicieux n'ont jamais connu; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges sans corruption, quand les anges, et Dieu même, ne dédaignaient pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je pour terminer le tableau du sage, la peinture qu'en a faite un de nos poëtes, d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ.*

Le sage, grand comme les dieux,

Est maître de ses destinées,
Et de la fortune et des cieux
Tient les puissances enchaînées;
Il règne absolument sur la terre et sur l'onde;
Il commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyait périr le monde,
Le monde en périssant ne l'étonnerait pas.

SAGES. (*Littérature.*) Nom sous lequel les Grecs désignaient en général les philosophes, les orateurs, les historiens et les autres savans de toute espèce. Pythagore sentit le premier que le titre de sage était trop fastueux; il prit celui de philosophe, qui signifie *ami de la sagesse*. La doctrine des sages, si on en excepte Thalès, qui cultivait déjà la physique et l'astronomie, se bornait à des sentences ou maximes pour la conduite de la vie; du reste, ni système, ni école formée, ni contradicteurs.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

SAGESSE.

SAGESSE. (*Morale.*) La sagesse consiste à remplir avec exactitude ses devoirs, tant envers la divinité, qu'envers soi-même et les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidèle, si ce n'est dans le sentiment de notre immortalité? Ainsi l'homme véritablement sage est un homme immortel, un homme qui se survit à lui-même, et qui porte ses espérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avares, consistera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les bassesses de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, consistera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorsque nous aspirons à nous faire estimer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera résister aux tentations de la volupté : l'amour-propre nous rendra modérés et circonspects, et par orgueil nous paraîtrons humbles et modestes. Mais ce n'est-là que passer d'un vice à un autre. Pour donner à notre âme la force de s'élever au-dessus d'une faiblesse, sans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien supérieurs. Les vues du tems pourront lui faire sacrifier une passion à une autre passion; mais la vue de l'éternité seule enferme des motifs propres à l'élever au-dessus de toutes les faiblesses. On a vu des orateurs d'une sublime éloquence ne faire aucun

effet, parce qu'ils ne savaient point intéresser, comme il faut, la nature immortelle. On en a vu, au contraire, d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des discours sans art, parce qu'ils prenaient les hommes par les motifs de l'éternité. C'est du sentiment de notre immortalité que nous voyons sortir tout ce qui nous console, qui nous élève et qui nous satisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puisse braver la mort : lui seul peut s'élever au-dessus de tous les événemens du monde, se montrer indépendant des caprices du sort, et plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette insensibilité fastueuse, dont les stoïciens paraient leur sage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choses fragiles et périssables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fournissez-vous pour le rendre supérieur à des choses qui lui procurent du plaisir? L'homme étant né pour être heureux, et n'étant heureux que par les sentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaisir que par un plus grand plaisir. S'il sacrifie son plaisir à une vertu stérile, vertu qui laisse l'âme dans une molle inaction, où son activité n'a rien à saisir, ce n'est chez lui qu'une vaine ostentation d'une grandeur chimérique. Placez le sage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ses actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénètre pas jusqu'à lui dans son désert, réduisez cet homme tristement vertueux à s'envelopper dans son propre mérite, à vivre, pour ainsi dire, de son propre lui, vous reconnaîtrez bientôt que tout ce faste de *sagesse* n'était qu'un orgueil imposant qui tombe de lui-même, lorsqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous

qu'un tel sage affronte les hasards? Qui peut le dédommager d'une mort qui, lui ôtant tout sentiment, détruit cette sagesse même dont il se fait honneur? Mais supposez-vous l'homme immortel, il est plus grand que tout ce qui l'environne : il n'estime dans l'homme que l'homme même. Les injustices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à son immortalité; sa haine seule pourrait lui nuire. Elle éteint le flambeau.

L'homme mortel peut affecter une constance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il est au-dessus de l'adversité. Ce sentiment ne sied pas bien à un homme qui renferme toutes ses ressources dans le tems. Mais il est bien placé dans un homme qui se sent fait pour l'éternité. Sans se contrefaire pour paraître magnanime, la nature et la religion l'élèvent assez pour le faire souffrir sans impatience, et le rendre content sans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée et le plan de la suprême valeur, lorsque son devoir l'oblige à s'exposer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raison; sa valeur ne devra point toute sa force à la stupidité qui lui ferme les yeux sur le précipice qui s'ouvre sous ses pas, à l'exemple qui l'oblige de suivre les autres dans les plus affreux périls, aux considérations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expose à la mort, parce qu'il sait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puisqu'il n'y en a point qui ne craigne la mort, ou qui ne doive son intrépidité à sa propre faiblesse. Pour être brave, on cesse d'être homme; pour aller à la mort, on commence à se perdre de vue; mais l'homme immortel s'expose, parce qu'il se connaît. L'héroïsme, dans les

principes d'un homme qui renferme toutes ses espérances dans le monde, est une extravagance. Les louanges de la postérité contre lesquelles il échange sa vie, ne sont pas capables de l'en dédommager. Comment donc et par quel prodige des hommes qui ne paraissent avoir connu d'autre vie que la présente, ont-ils pu consentir à cesser d'être, pour être heureux? Cicéron a cru que le principe de cet héroïsme était toujours une espérance secrète de jouir de sa réputation dans le sein même du tombeau. Mais il y a quelque chose de plus. Il ne serait pas impossible que ces hommes célèbres aient été plus heureux par leur mort, qu'ils l'eussent été par leur vie. Admirés de leurs amis et de leurs compatriotes, persuadés qu'ils le seraient de leurs ennemis mêmes et de la postérité, cette épaisse nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un spectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fût pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous-mêmes éclairé par la raison, ne consentira jamais à un tel sacrifice : ce n'est qu'à la faveur des accès d'une imagination séduite et enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, observe Sénèque, apprendre chaque jour à se quitter, il faut apprendre à mourir. Ce sentiment qui est si noble et si relevé dans une bouche chrétienne, paraît tout-à-fait ridicule dans celle d'un stoïcien. Il n'avait aucune crainte ni aucune espérance pour l'autre vie : pourquoi donc s'imposait-il une peine si rigoureuse? Pourquoi fuyait-il les plaisirs attrayans, lui qui devait, à la mort, rentrer dans le sein de la divinité? Quel avantage avait le philosophe obscur, toujours rempli de pensées funestes, toujours forcé à se contraindre; quel avantage avait-il sur

le libertin aimable et aimé, satisfait de son bonheur, ingénieux dans la recherche de la volupté ? Le même sort les attendait tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la poursuite d'une vertu farouche et opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux ; et le présent est le seul moyen qui nous conduise à la félicité, du moins à celle dont sommes capables ici-bas. Dompter ses passions, se gêner sans cesse, renoncer à ses plus chères inclinations, corriger ses erreurs, veiller scrupuleusement sur sa conduite, c'est l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui sait par la révélation, qu'il survivra à la perte de son corps. Mais les stoïciens n'avaient pas les mêmes motifs de se flatter ; jamais un avenir obscur ne leur a tenu lieu du présent, et le présent était toute leur richesse, l'objet de tous leurs désirs. Aussi les philosophes Grecs, qui parlaient suivant leur cœur, avaient-ils une morale douce et accommodée aux différens besoins de la société. Le portique seul se distingua par une sévérité déplacée ; trop de confiance en la raison, l'abus de ses forces, un courage mal entendu le perdirent entièrement.

DIDEROT.

SAGESSE. (*Mythologie.*) Il ne paraît pas que les Grecs aient jamais divinisé la Sagesse, qu'ils appelaient σοφία ; mais ils l'ont du moins personnifiée, et le plus souvent sous la figure de Minerve, déesse de la sagesse : son symbole ordinaire était la chouette, oiseau qui voit dans les ténèbres, et qui marque que la vraie sagesse n'est jamais endormie. Les Lacédémoniens représentaient la Sagesse sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains et

quatre oreilles, un carquois à son côté, et dans sa main droite une flûte; ces quatre mains semblent désigner que la vraie sagesse est toujours dans l'activité; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils; la flûte et le carquois, qu'elle doit se trouver partout, au milieu des armées comme dans les plaisirs; c'est du moins là ce que pensent nos mythologues moralistes.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

SATIRE.

SATIRE. (*Poésie.*) Poëme dans lequel on attaque directement le vice ou quelque ridicule blâmable.

Cependant la satire n'a pas toujours eu le même fonds, ni la même forme dans tous les tems. Elle a même éprouvé chez les Grecs et les Romains, des vicissitudes et des variations si singulières, que les savans ont bien de la peine à en trouver le fil. J'ai lu, pour le chercher et pour le suivre, les traités qu'en ont fait, avec plus ou moins d'étendue, Casaubon, Heinsius, Spanheim, Dacier et Le Batteux. Voici le précis des lumières que j'ai puisées dans leurs ouvrages.

De l'origine des satires parmi les Grecs. Les satires, dans leur origine, n'avaient pour but que le plaisir et la joie; c'étaient des farces de villages, un amusement, ou un spectacle de gens assemblés pour se délasser de leurs travaux, et pour se réjouir de leur récolte ou de leurs vendanges. Des jeux champêtres, des railleries grossières,

des postures grotesques, des vers faits sur le champ, et récités en dansant, produisirent cette sorte de poésie, à laquelle Aristote donne le nom de satirique et de danse. C'est d'elle que naquit la tragédie, qui n'eut pas seulement la même origine, mais qui en garda assez long-tems un caractère plus burlesque, pour ainsi dire, que sérieux. Quoique tirée du poëme satirique, dit Aristote, elle ne devint grave que long-tems après. Ce fut quand ce changement lui arriva, que ce divertissement des compositions satiriques passa de la campagne sur les théâtres, et fut attaché à la tragédie même, pour en tempérer la gravité qu'on était obligé de lui donner.

Comme ces spectacles étaient consacrés en l'honneur de Bacchus, le dieu de la joie, et qu'ils faisaient partie de sa fête, on crut qu'il était convenable d'y introduire des Satyres, ses compagnons de débauche, et de leur faire jouer un rôle, également comique par leur équipage, par leurs actions et par leurs discours. On voulut, par ce moyen, égayer le théâtre, et donner matière à rire aux spectateurs, dans l'esprit desquels on venait de répandre la terreur et la tristesse par des représentations tragiques. La différence qui se trouvait entre la tragédie et les satires des Grecs, consistait uniquement dans le rire que la première n'admettait pas, et qui était de l'essence de ces dernières. C'est pourquoi Horace les appelle d'un côté, *agrestes satyros*, eu égard à leur origine, et *risores satyros*, par rapport à leur but principal.

Du tems auquel on jouait ces pièces satiriques. Ainsi, le nom de *satire* ou *satyri*, demeura attaché parmi les Grecs aux pièces de théâtre dont nous venons de parler; et qui d'abord furent entremêlées dans les actes des tra-

gédies, non pas tant pour en marquer les intervalles, que comme des intermèdes agréables, à quoi les danses et les postures bouffonnes de ces satires ne contribuèrent pas moins que leurs discours de plaisanterie. On joua ensuite séparément ces mêmes pièces après les représentations des tragédies, ainsi qu'on joua à Rome, et dans le même but, les espèces de farces nommées *exodes*.

Ces poëmes satiriques firent donc la dernière partie de ces célèbres représentations des pièces dramatiques, à qui on donna le nom de *tétralogie* parmi les Grecs.

Des personnages des satires. Si, dans les commencemens, les pièces satiriques n'avaient pour acteurs que des Satyres ou des Silènes, les choses changèrent ensuite. Le *Cyclope* d'Euripide, les titres des anciennes pièces satiriques et plusieurs auteurs nous apprennent que les dieux, ou demi-dieux, et des héroïnes, comme Omphale, y trouvaient leurs places et en faisaient même le sujet principal. Le sérieux se mêla quelquefois parmi le burlesque des acteurs qui faisaient le rôle des Silènes et des Satyres. En un mot, la satirique, car on la nommait aussi de ce nom, tenait alors le milieu entre la tragédie et l'ancienne comédie. Elle avait de commun avec la première la dignité des personnages qu'on faisait entrer, comme nous venons de voir, et qui d'ordinaire étaient pris des tems héroïques; et elle participait de l'autre par des railleries libres et piquantes, des expressions burlesques et un dénouement de la fable, dénouement le plus souvent gai et heureux. C'est ce que nous apprend le grand commentateur grec d'Homère, Eusthathius. C'est le propre du poëme satirique, nous dit-il, de tenir le milieu entre le tragique et le comique. Voilà presque le comique larmoyant de nos

jours, dont l'origine est toute grecque, sans que nous nous en fussions douté.

Différence entre les pièces satiriques et comiques. Quelque rapport qu'il y eût entre les pièces satiriques et celles de l'ancienne comédie, je ne crois pas qu'elles aient été confondues par les auteurs anciens. Il restait des différences assez grandes qui les distinguaient, soit à l'égard des sujets qui, dans les pièces satiriques, étaient pris d'ordinaire des fables anciennes et des demi-dieux ou des héros, soit en ce que les Satyres y intervinrent avec leurs danses et dans l'équipage qui leur est propre, soit de ce que leurs plaisanteries avaient plutôt pour but de divertir et de faire rire que de mordre et de tourner en ridicule leurs concitoyens, leurs villes et leur pays, comme Horace dit de Lucilius, l'imitateur d'Aristophane et de ses pareils. J'ajoute que la composition n'en était pas la même, et que l'ancienne comédie ne se lia point aux vers iambiques, comme firent les pièces satiriques des Grecs. Concluons que ce fut aux poëmes dramatiques, dans lesquels intervenaient des Satyres avec leurs danses et leurs équipages, que demeura attaché parmi les Grecs le même nom de satire, celui de satirique ou de pièces satiriques, σατύροι, σατύρικα δράματα.

Des satires romaines. Ce fut parmi les Romains que le mot de *satire*, de quelque manière qu'on l'écrive, *satira*, *satyra*, *satura*, ou quelque origine qu'on lui donne, fut appliqué à des compositions différentes et d'autre nature que les *poëmes satiriques* des Grecs, c'est-à-dire qui n'étaient, comme ceux-ci, ni dramatiques, ni accompagnés de satires, de leurs équipages et de leurs danses, ni faites d'ailleurs dans le même but. On donna ce nom à Rome,

en premier lieu, à un poëme réglé et mêlé de plaisanteries, et qui eut cours avant même que les pièces dramatiques y fussent connues, mais qui cessa ou y changea de nom, et fit place à d'autres passe-tems, comme on l'apprend de Tite-Live.

On communiqua ensuite le nom de satire à un poëme mêlé de diverses sortes de vers, et attaché à plus d'un sujet, comme furent les satires d'Ennius, ou comme Cicéron l'appelle, *poema varium et elegans*, en parlant de celles de Varron, qui étaient tout ensemble un mélange de vers et de pièces de littérature et de philosophie, dont il nous apprend lui-même, dans cet orateur, le but et la variété.

On donna enfin le nom de *satire* au poëme de Lucilius, qui, au rapport d'un de ses imitateurs, avait tout le caractère de l'ancienne comédie; *hinc omnis pendet Lucilius*, c'est-à-dire, par la même licence qu'il s'y donna d'y reprendre, non-seulement les vices en général, mais les vicieux de son tems d'entre les citoyens, sans y épargner même les noms des magistrats et des grands de la ville de Rome.

Ce fut là, si on en croit Horace et bien d'autres, la première origine et le premier auteur de ce poëme inconnu aux Grecs, à qui le nom de satire demeura comme propre et attaché parmi les Romains, et tel qu'il l'est encore aujourd'hui dans l'usage des langues vulgaires. C'est aussi sur ce modèle que furent formées ensuite, comme on sait, les satires du même Horace, de Perse et de Juvénal, sans toucher ici au caractère particulier que chacun d'eux y apporta, suivant son génie ou celui de son siècle. Et c'est enfin sur ces grands exemples que les auteurs modernes

français, italiens, anglais et autres, ont formé les poëmes qu'ils ont publiés sous ce même nom de satires.

Je laisse maintenant à juger de la contestation de deux savans critiques du siècle passé, dont l'un, Casaubon, prétend que la satire des Romains n'a rien de commun avec les pièces satiriques des Grecs, ni dans l'origine et la signification du mot, ni dans la chose, c'est-à-dire dans la matière et dans la forme; et dont l'autre, Daniel Heinsius, au contraire, y croit trouver une même origine, une même matière, une même forme et un même but. Il est certain qu'il y a des différences trop essentielles entre les unes et les autres pour les confondre; et par conséquent l'on doit plutôt s'en rapporter au sentiment de Casaubon, qui a le premier débrouillé cette matière dans le traité qu'il en a mis au jour. Je vais exposer en peu de mots ces différences, parce que le traité de Casaubon est en latin, et qu'on n'a rien publié sur cette matière en français, même dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions jusqu'à ce jour, pour la décision de cette dispute.

Différence entre les satires des Grecs et les satires latines. La première différence dont on ne peut disconvenir, c'est que les satires, ou *poëmes satiriques* des Grecs, étaient des pièces dramatiques ou de théâtre, ce qu'on ne peut pas dire des satires romaines prises dans aucun genre. Les Latins eux-mêmes, quand ils font mention de la poésie satirique des Grecs, lui donnent le nom de *fabula*, qui signifie le drame des Grecs, et n'attribuent jamais ce mot aux satires latines.

La seconde différence vient de ce qu'il y a même quelque diversité dans le nom; car les Grecs donnaient à leurs poëmes le nom de *satirus* ou *satyri*, de satirique, de

pièces satiriques, à cause des satyres, ces hôtes des bois, et ces compagnons de Bacchus qui y jouaient leur rôle; d'où vient qu'Horace appelle ceux qui en étaient les auteurs du nom de *satyrorum inscriptores;* au lieu que les Romains ont dit *satira* ou *satura* en parlant des premiers poëmes. Cicéron appelle *poema varium* les satires de Varron, et Juvénal donne le nom de *farrago* à ces satires.

La troisième différence est que l'introduction des Silènes et des Satyres qui composaient les chœurs des poëmes satiriques des Grecs en constituent l'essence, tellement qu'Horace s'arrête à montrer de quelle manière on doit y faire parler les Satyres et ce qu'on leur doit faire éviter ou conserver. On peut y ajouter l'action de ces mêmes Satyres, puisque les danses étaient si fort de l'essence de la pièce, que non-seulement Aristote les y joint, mais qu'Athénée par le nommément des trois différentes sortes de danses attachées au théâtre, la tragique, la comique et la satirique.

La quatrième différence résulte des sujets assez divers des uns et des autres. Les *satires* des Grecs prenaient d'ordinaire le leur de sujets fabuleux; des héros, par exemple, ou des demi-dieux des siècles passés. Les satires romaines s'attachaient à reprendre les vices, ou les erreurs de leur siècle et de leur patrie; à y jouer des particuliers de Rome, un Mutius entre autres, et un Lupus, dans Lucilius; un Milonius, un Nomentanus, dans Horace; un Crispinus et un Locutius, dans Juvénal. Je ne parle point ici de ce que ce dernier n'y épargne pas Domitien, sous le nom de Néron; et qu'après tout, il n'y avait rien de feint dans ces personnages, et dans les actions qu'ils en étalent, ou dans les vices qu'ils en rapportent.

La cinquième différence paraît encore de la manière dont les uns et les autres traitent leurs sujets, et dans le but principal qu'ils s'y proposent. Celui de la poésie satirique des Grecs est de tourner en ridicule des actions sérieuses, de travestir pour ce sujet leurs dieux ou leurs héros, d'en changer le caractère selon le besoin, en un mot, de rire et de plaisanter; de sorte que de tels ouvrages s'appellent en grec *des jeux et des jouets*, *joci*, comme dit Horace; et c'est à quoi contribuaient d'ailleurs leurs danses et leurs postures : au lieu que les satires romaines, témoin celles qui nous restent, et auxquelles ce nom d'ailleurs est demeuré comme propre, avaient moins pour but de plaisanter, que d'exciter de la haine, de l'indignation ou du mépris : en un mot, elles s'attachent plus à reprendre et à mordre, qu'à faire rire ou à folâtrer. Les auteurs y prennent la qualité de censeurs, plutôt que celle de bouffons.

Je ne touche pas la différence qu'on pourrait encore alléguer de la composition diverse des unes et des autres, par rapport à la versification. Les *satires* romaines, du moins celles qui nous ont été conservées jusqu'à ce jour, ayant été écrites le plus généralement en vers héroïques, et les poëmes satiriques des Grecs en vers iambiques. Cette réflexion est cependant d'autant plus remarquable, qu'Horace ne trouve point d'autre différence entre l'inventeur des satires romaines, et les auteurs de l'ancienne comédie, comme Cratinus et Eupolis, sinon que les satires du premier étaient écrites dans un autre genre de vers.

Enfin il y a lieu, ce me semble, de s'en tenir au jugement d'Horace, de Quintilien, et d'autres auteurs an-

ciens, qui assurent que l'invention de la satire, à qui ce nom est demeuré particulièrement appliqué chez les Romains, et depuis dans les langues vulgaires, que cette invention, dis-je, est due tout entière à Lucilius; que c'est une sorte de poésie purement romaine, comme il y paraît, et totalement inconnue aux Grecs; d'où je conclus hardiment qu'on ne peut aujourd'hui être là-dessus d'aucune autre opinion.

Ce n'est pas, après tout, que les satires des Grecs, leurs danses et leurs railleries, n'aient été connues des Romains. On sait que dans leurs fêtes et dans leurs processions, il y avait entre autres des chœurs de Sylènes et de Satyres, vêtus et parés à leur mode, et qui par leurs danses et leurs singeries égayaient les spectateurs. La même chose se pratiquait dans la pompe funèbre des gens de qualité, et même dans les triomphes; et ces vers licencieux et ces railleries piquantes, que les soldats qui accompagnaient la pompe chantaient contre les triomphateurs, montrent que ces sortes de jeux satiriques, si l'on me permet cette expression, furent bien connus des Romains.

Mais il est tems de venir à l'histoire particulière de la satire chez les Romains, et de peindre les différens caractères de leurs poëtes célèbres en ce genre.

Caractères des poëtes satiriques romains. Ce furent les Toscans qui apportèrent la satire à Rome; et elle n'était autre chose alors qu'une sorte de chanson en dialogue, dont tout le mérite consistait dans la force et la vivacité des réparties. On les nomma *satires*, parce que, dit-on, le mot latin *satura*, signifiant un bassin dans lequel on offrait aux dieux toutes sortes de fruits à la

fois et sans les distinguer, il parut qu'il pourrait convenir, dans le sens figuré, à des ouvrages où tout était mêlé, entassé sans ordre, sans régularité, soit pour le fond, soit pour la forme.

Livius Andronicus, qui était Grec d'origine, ayant donné à Rome des spectacles en règle, la satire changea de forme et de nom. Elle prit quelque chose du dramatique, et paraissant sur le théâtre, soit avant, soit après la grande pièce, quelquefois même au milieu, on l'appelait *isode*, pièce d'entrée, εἰσόδον; ou *exode*, pièce de sortie, ἐξοδιον; ou pièce d'entr'acte, ἐμβολον. Voilà quelles furent les deux premières formes de la satire chez les Romains.

Elle reprit son premier nom sous Ennius et Pacuvius, qui parurent quelque tems après Andronicus; mais elle le reprit à cause du mélange des formes, qui fut très-sensible dans Ennius, puisqu'il employait toutes sortes de vers, sans distinction, et sans s'embarrasser de les faire symétriser entre eux, comme on voit qu'ils symétrisent dans les odes d'Horace.

Terentius Varron fut encore plus hardi qu'Ennius dans la satire qu'il intitula *Ménippée*, à cause de sa ressemblance avec celle de Ménippe, cynique grec. Il fit un mélange de vers et de prose, et par conséquent il eut droit plus que personne de nommer son ouvrage *satire*, en faisant tomber la signification du mot sur la forme.

Enfin arriva Lucilius qui fixa l'état de la satire, et la présenta telle que nous l'ont donnée Horace, Perse, Juvénal, et telle que nous la connaissons aujourd'hui. Et alors la signification du mot *satire* ne tomba que sur le mélange des choses, et non sur celui des formes. On les

omma *satires*, parce qu'elles sont réellement un amas onfus d'invectives contre les hommes, contre leurs dé-irs, leurs craintes, leurs emportemens, leurs folles joies, eurs intrigues.

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.

(Juv., Sat. I.)

On peut donc définir la satire, d'après son caractère fixé par les Romains, une espèce de poëme dans lequel on attaque directement les vices ou les ridicules des hommes. Je dis une espèce de poëme, parce que ce n'est pas un tableau, mais un portrait du vice des hommes, qu'elle nomme sans détour, appelant un chat *un chat*, et Néron *un tyran*.

C'est une des différences de la *satire* avec la comédie. Celle-ci attaque les vices, mais obliquement et de côté. Elle montre aux hommes des portraits généraux, dont les traits sont empruntés de différens modèles; c'est au spectateur à prendre la leçon lui-même, et à s'instruire s'il le juge à propos. La satire, au contraire, va droit à l'homme. Elle dit : c'est vous, c'est Crispin, un monstre, dont les vices ne sont rachetés par aucune vertu.

La satire en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile;
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon sens,
Détromper les esprits des erreurs de leur tems.
Elle seule, bravant l'orgueil et l'injustice,
Va jusque sous le dais faire pâlir le vice;
Et souvent, sans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des attentats d'un sot.

BOILEAU.

Comme il y a deux sortes de vices, les uns plus graves, les autres moins, il y a aussi deux sortes de satires : l'une qui tient de la tragédie, *grande Sophocloeo carmen bacchatur hiatu*; c'est celle de Juvénal. L'autre est celle d'Horace, qui tient de la comédie, *admissus circum præcordia ludit.*

Il y a des *satires* où le fiel est dominant, *fel :* dans d'autres, c'est l'aigreur, *acetum* : dans d'autres, il n'y a que le sel qui assaisonne, le sel qui pique, le sel qui cuit.

Le fiel vient de la haine, de la mauvaise humeur, de l'injustice; l'aigreur vient de la haine seulement et de l'humeur. Quelquefois l'humeur et la haine sont enveloppées, et c'est l'aigre-doux.

Le sel qui assaisonne ne domine point, il ôte seulement la fadeur, et plaît à tout le monde; il est d'un esprit délicat. Le sel piquant domine et perce, il marque la malignité. Le cuisant fait une douleur vive, il faut être méchant pour l'employer. Il y a encore le fer qui brûle, qui emporte la pièce avec escarre, et c'est fureur, cruauté, inhumanité. On ne manque pas d'exemples de toutes ces espèces de traits satiriques.

Il n'est pas difficile, après cette analyse, de dire quel est l'esprit qui anime ordinairement le satirique. Ce n'est point celui d'un philosophe qui, sans sortir de sa tranquillité, peint les charmes de la vertu et la difformité du vice. Ce n'est point celui d'un orateur qui, échauffé d'un beau zèle, veut réformer les hommes, et les ramener au bien. Ce n'est pas celui d'un poëte qui ne songe qu'à se faire admirer en excitant la terreur et la pitié. Ce n'est pas encore celui d'un misanthrope noir, qui hait le genre humain, et qui le hait trop pour vouloir le rendre meil-

eur. Ce n'est ni un Héraclite qui pleure sur nos maux, ni un Démocrite qui s'en moque : qu'est-ce donc?

Il semble que, dans le cœur du satirique, il y ait un certain germe de cruauté enveloppé, qui se couvre de l'intérêt de la vertu pour avoir le plaisir de déchirer au moins le vice. Il entre dans ce sentiment de la vertu et de la méchanceté, de la haine pour le vice, et au moins du mépris pur les hommes, du désir de se venger, et une sorte de dépit de ne pouvoir le faire que par des paroles : et si par hasard les satires rendaient les hommes meilleurs il semble que tout ce que pourrait faire alors le satirique, ce serait de n'en être pas fâché. Nous ne considérons ici l'idée de la *satire* qu'en général, et telle qu'elle paraît résulter des ouvrages qui ont le caractère satirique de la façon la plus marquée.

C'est même cet esprit qui est une des principales différences qui y a entre la satire et la critique. Celle-ci n'a pour objet que de conserver pures les idées du bon et du vrai dans les ouvrages d'esprit et de goût, sans aucun rapport à l'auteur, sans toucher ni à ses talens, ni à rien de ce qui lui est personnel. La satire, au contraire, cherche à piquer l'homme même; et si elle enveloppe le trait dans un tour ingénieux, c'est pour procurer au lecteur le plaisir de paraître n'approuver que l'esprit.

Quoiques ces sortes d'ouvrages soient d'un caractère condamnable, on peut cependant les lire avec beaucoup de profit. Ils sont le contrepoison des ouvrages où règne la mollesse. On y trouve des principes excellens pour les mœurs, des peintures frappantes qui réveillent. On y rencontre des avis durs, dont nous avons besoin quelquefois, et dont nous ne pouvons guère être redevables

qu'à des gens fâchés contre nous : mais en les lisant, il faut être sur ses gardes, et se préserver de l'esprit contagieux du poëte, qui nous rendrait méchans, et nous ferait perdre une vertu à laquelle tient notre bonheur, et celui des autres dans la société.

La forme de la satire est assez indifférente par elle-même. Tantôt elle est épique, tantôt dramatique, le plus souvent elle est didactique ; quelquefois elle porte le nom de *discours*, quelquefois celui d'*épître* ; toutes ces formes ne sont rien au fond ; c'est toujours satire, dès que c'est l'esprit d'invectives qui l'a dictée. Lucilius s'est servi quelquefois du vers ïambique : mais Horace ayant toujours employé l'hexamètre, on s'est fixé à cette espèce de vers. Juvénal et Perse n'en ont point employé d'autres ; et nos satiriques français ne se sont servis que de l'alexandrin.

Caïus Lucilius, né à Aurunce, ville d'Italie, d'une famille illustre, tourna son talent poétique du côté de la satire. Comme sa conduite était fort régulière, et qu'il aimait par tempérament la décence et l'ordre, il se déclara l'ennemi des vices. Il déchira impitoyablement entre autres, un certain Lupus et un nommé Mutius, *genium fregit in illis*. Il avait composé plus de trente livres de satires, dont il ne nous reste que quelqus fragmens. A en juger par ce qu'en dit Horace, c'est une perte que nous ne devons pas fort regretter : son style était diffus, lâche, ses vers durs ; c'était une eau bourbeuse qui coulait, ou même qui ne coulait pas, comme dit Jules Scaliger. Il est vrai que Quintilien en a jugé plus favorablement : il lui trouvait une érudition merveilleuse, de la hardiesse, de l'amertume, et même assez de sel. Mais Horace devait être d'autant plus attentif à le bien juger, qu'il travaillait dans

e même genre, que souvent on le comparait lui-même
vec ce poëte, et qu'il y avait un certain nombre de savans
ui, soit par amour de l'antique, soit pour se distinguer,
oit en haine de leurs contemporains, le mettaient au-
lessus de tous les autres poëtes. Si Horace eût voulu être
ajuste, il était trop fin et trop prudent pour être en
areil cas; et ce qu'il dit de Lucilius est d'autant plus
raisemblable, que ce poëte vivait dans le tems [illegible]
s lettres ne faisaient que de naître en Italie. [illegible]
rodigieuse qu'il avait n'étant point régl[illegible]
irement le jeter dans le défaut qu'Ho[illegible]
était que du génie tout pur et un [illegible]
Horace profita de l'avantage qu'il [illegible]
lus beau siècle des lettres latines. [illegible]
outes les grâces qu'elle pouvait [illegible]
onna qu'autant qu'il le fallait [illegible]
ats, et rendre méprisables les [illegible] eux.

[illegible]ire ne présente gu[illegible] Horace; mais en
[illegible]oli, qui voit aver[illegible] froid. Celui-ci est
[illegible]elquefois s'en [illegible] avorite. Il avait une
[illegible] des portraits [illegible] e bile qui seule aurait
[illegible]n tems elle [illegible]. Il passa la première
[illegible]ur offense[illegible] mations. Flatté par le
[illegible]t mettre [illegible] faits contre un certain
[illegible]ours fe[illegible] aître qu'il était appelé
[illegible] nom[illegible] entier, et en remplit
[illegible]eur [illegible] qu'il obtint à la fin un
[illegible] nce de grâce, l'exila au
[illegible] ut le tems de s'ennuyer
[illegible] de la fortune, et contre
[illegible] e leur puissance. Selon

Le titre qu'il avait donné à ses satires et à ses épîtres marque assez ce caractère. Il les avait nommées *sermones*, discours, entretiens, réflexions faites avec des amis sur la vie et les caractères des hommes. Il y a même plusieurs savans qui ont rétabli ce titre, comme plus conforme à l'esprit du poëte et à la manière dont il présente les sujets qu'il traite. Son style est simple, léger, vif, toujours modéré et paisible; et s'il corrige un sot, un faquin, un avare, à peine le trait peut-il déplaire à celui même qui en est frappé.

Je suis bien éloigné de mettre la poésie de son style et la versification de ses *satires* au niveau de celle de Virgile; mais du moins on y sent partout l'aisance et la délicatesse d'un homme de cour, qui est maître de sa matière, et qui la réduit au point qu'il juge à propos, sans lui ôter rien de sa dignité. Il dit les plus belles choses, comme les autres disent les plus communes, et n'a de négligence que ce qu'il en faut pour avoir plus de grâce.

Perse (*Aulus Persius Flaccus*) vint après Horace; il naquit à Volaterre, ville d'Étrurie, d'une maison noble et alliée aux plus grands de Rome. Il était d'un caractère assez doux, et d'une tendresse pour ses parens qu'on citait pour exemple. Il mourut âgé de 30 ans, la huitième année du règne de Néron. Il y a dans les satires qu'il nous a laissées des sentimens nobles; son style est chaud, mais obscurci par des allégories souvent recherchées, par des ellipses fréquentes, par des métaphores trop hardies.

> Perse, en ses vers obscurs, mais serrés et pressans,
> Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Quoiqu'il ait tâché d'être l'imitateur d'Horace, cepen-

dant il a une sève toute différente. Il est plus fort, plus vif, mais il a moins de grâces : il est même un peu triste. Et soit la vigueur de son caractère, soit le zèle qu'il a pour la vertu, il semble qu'il entre dans sa philosophie un peu d'aigreur et d'animosité contre ceux qu'il attaque.

Juvénal (*Decimus Junius Juvenalis*), natif d'Aquino, au royaume de Naples, vivait à Rome sur la fin du règne de Domitien, et même sous Nerva et sous Trajan. Ce poëte

> Élevé dans les cris de l'école,
> Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole.
> Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
> Étincèlent pourtant de sublimes beautés ;
> Soit que sur un écrit arrivé de Caprée,
> Il brise de Séjan la statue adorée ;
> Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs,
> D'un tyran soupçonneux, pâles adulateurs....
> Ses écrits, pleins de feu, partout brillent aux yeux.

Perse a peut-être plus de vigueur qu'Horace; mais en comparaison de Juvénal, il est presque froid. Celui-ci est brûlant : l'hyperbole est sa figure favorite. Il avait une force de génie extraordinaire, et une bile qui seule aurait presque suffi pour le rendre poëte. Il passa la première partie de sa vie à écrire des déclamations. Flatté par le succès de quelques vers qu'il avait faits contre un certain Paris, pantomime, il crut reconnaître qu'il était appelé au genre satirique. Il s'y livra tout entier, et en remplit les fonctions avec tant de zèle, qu'il obtint à la fin un emploi militaire qui, sous apparence de grâce, l'exila au fond de l'Égypte. Ce fut là qu'il eut le tems de s'ennuyer et de déclamer contre les torts de la fortune, et contre l'abus que les grands faisaient de leur puissance. Selon

Jules Scaliger, il est le prince des poëtes satiriques : ses vers valent beaucoup mieux que ceux d'Horace ; apparemment parce qu'ils sont plus forts : *ardet, inflat, jugulat.*

Ce qui a déterminé Juvénal à embrasser le genre satirique, n'est pas seulement le nombre des mauvais poëtes ; raison pourtant qui pouvait suffire : « Il a pris les armes à cause de l'excès où sont portés tous les vices. Le désordre est affreux dans toutes les conditions. On joue tout son bien ; on vole, on pille ; on se ruine en habits, en bâtimens, en repas ; on se tue de débauche ; on assassine, on empoisonne. Le crime est la seule chose qui soit récompensée ; il triomphe partout, et la vertu gémit. »

La quatrième satire de ce poëte présente les traits les plus mordans, et l'invective la plus animée. Il en veut à l'empereur Domitien ; et pour aller jusqu'à lui comme par degrés, il présente d'abord ce favori, nommé *Crispin*, qui d'esclave était devenu chevalier romain. Cette satire a pour date :

Cùm jam semianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus, et calvo serviret Roma Neroni.

« Lorsque le dernier des Flavius achevait de déchirer l'univers expirant, et que Rome gémissait sous la tyrannie du chauve Néron ; » vous voyez qu'il ne dit pas sous l'empire de Domitien, comme un autre aurait pu dire. Il le surnomme *Néron*, pour peindre d'un seul mot sa cruauté ; il l'appelle *chauve*, qui était un reproche injurieux dans ce tems-là. Enfin, on voit dans ce morceau toute la force, tout le fiel, toute l'aigreur de la satire. Ce ton se soutient partout dans l'auteur ; ce n'est pas assez pour lui de

peindre, il grave à traits profonds, il brûle avec le fer.

Sa *satire X* est encore très-belle, surtout l'endroit où il brise la statue de Séjan, après avoir raillé amèrement l'ambition de ce ministre et la sottise du peuple de Rome, qui ne jugeait que sur les apparences.

> *Turba Remi sequitur fortunam, ut semper, et odit*
> *Damnatos.*

C'en est assez sur les anciens satiriques romains; parlons à présent de ceux de notre nation qui ont marché sur leurs traces.

Caractères des poëtes satiriques français. Régnier (*Mathurin*) natif de Chartres, et neveu de l'abbé Desportes, fut le premier, en France, qui donna des satires. Il y a de la finesse et un tour aisé dans celles qu'il a travaillées avec soin; son caractère est aisé, coulant, vigoureux. Despréaux dit, en parlant de ce poëte :

> Régnier, seul parmi nous, formé sur leurs modèles,
> Dans son vieux style encore a des grâces nouvelles.

Il est quelquefois long et diffus. Quand il trouve à imiter, il va trop loin, et son imitation est presque toujours une traduction inférieure à son modèle; mais ses vers sont pleins de sens et de naïveté; heureux,

> Si du son hardi de ses rimes cyniques,
> Il n'allarmait souvent les oreilles pudiques.

Ce qu'on peut dire pour diminuer sa faute, c'est que ne travaillant que d'après les satiriques latins, il croyait pouvoir les suivre en tout, et s'imaginait que la licence des expressions était un assaisonnement dont leur genre ne pouvait se passer.

Régnier est mort à Rouen, en 1613, âgé de 40 ans. On connaît l'épitaphe pleine de naïveté qu'il a faite pour lui, et dans laquelle il s'est si bien peint :

J'ai vécu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle ;
Et si je m'étonne fort pour quoi
La mort daigna songer à moi,
Qui ne songeai jamais à elle.

Jean de la *Frenaye* Vauquelin, publia quelques *satires* peu de tems avant la mort de Régnier; mais comme il n'avait ni la force, ni le feu, ni le plaisant nécessaire à ce genre de poëme, il ne mérite pas de nous arrêter.

Despréaux (*Nicolas Boileau* sieur) fleurit environ 60 ans après Régnier, et fut plus retenu que lui. Il savait que l'honnêteté est une vertu dans les écrits comme dans les mœurs. Son talent l'emporta sur son éducation : quoiqu'il fût fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier, et que ses parens le destinassent à suivre le palais, il lui fallut être poëte, et qui plus est poëte satirique.

Ses vers sont forts, travaillés, harmonieux, pleins de choses; tout y est fait avec un soin extrême. Il n'a point la naïveté de Régnier; mais il s'est tenu en garde contre ses défauts. Il est serré, précis, décent, soigné partout, ne souffrant rien d'inutile, ni d'obscur. Son plan de satire était d'attaquer les vices en général, et les mauvais auteurs en particulier. Il ne nomme guère un scélérat; mais il ne fait point de difficulté de nommer un mauvais auteur qui lui déplaît, pour servir d'exemple aux autres, et maintenir le droit du bon sens et du bon goût.

Ses expressions sont justes, claires, souvent riches et

hardies. Il n'y a ni vide, ni superflu. On dit quelquefois malignement le *laborieux* Despréaux; mais il travaillait plus pour cacher son travail, que d'autres pour montrer le leur. Ses ouvrages se font admirer par la justesse de la critique, par la pureté du style et par la richesse de l'expression. La plupart de ses vers sont si beaux, qu'ils sont devenus proverbes. Il semble créer les pensées d'autrui, et paraît original lorsqu'il n'est qu'imitateur.

On lui reproche de manquer d'imagination; mais où la voit-on plus brillante, plus riche et plus féconde que dans son poëme du *Lutrin*, ouvrage bâti sur la pointe d'une aiguille, comme le disait M. de Lamoignon; c'est un château en l'air, qui ne se soutient que par l'art et la force de l'architecte. On y trouve le génie qui crée, le jugement qui dispose, l'imagination qui enrichit, la verve qui anime tout, et l'harmonie qui répand les grâces.

Son *Art poétique* est un chef-d'œuvre de raison, de goût, de versification. Enfin, Despréaux a une réputation au-dessus de toutes les apologies, et sa gloire sera toujours intimement liée avec celle des belles-lettres françaises.

Il naquit au village de Crône, auprès de Paris, en 1636. Il essaya du barreau, et ensuite de la Sorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, dit Voltaire, il ne se livra qu'à son talent, et devint l'honneur de la France. Il fut reçu à l'Académie en 1684, et mourut en 1711. Tous ses ouvrages ont été traduits en anglais. Son *Art poétique* a été mis en vers portugais; et plusieurs autres morceaux de ses poésies ont été traduits en vers latins et en vers italiens.

Parallèle des satiriques romains et français. Si présentement on veut rapprocher les caractères des poëtes

satiriques dont nous venons de parler, pour voir en quoi ils se ressemblent, et en quoi ils diffèrent : « Il paraît, dit Le Batteux, qu'Horace et Boileau ont entre eux plus de ressemblance, qu'ils n'en ont ni l'un ni l'autre avec Juvénal. Ils vivaient tous deux dans un siècle poli, où le goût était pur, et l'idée du beau sans mélange. Juvénal, au contraire, vivait dans le tems même de la décadence des lettres latines, lorsqu'on jugeait de la bonté d'un ouvrage par sa richesse plutôt que par l'économie des ornemens. Horace et Boileau plaisantaient doucement, légèrement; ils n'ôtaient le masque qu'à demi et en riant; Juvénal l'arrache avec colère : ses portraits ont des couleurs tranchantes, des traits hardis, mais gros; il n'est pas nécessaire d'être délicat pour en sentir la beauté. Il était né excessif, et peut-être même que quand il serait venu avant les Pline, les Sénèque, les Lucain, il n'aurait pu se tenir dans les bornes légitimes du vrai et du beau.

« Perse a un caractère unique qui ne sympathise avec personne. Il n'est pas assez aisé pour être mis avec Horace. Il est trop sage pour être comparé à Juvénal; trop enveloppé et trop mystérieux pour être joint à Despréaux. Aussi poli que le premier, quelquefois aussi vif que le second, aussi vertueux que le troisième, il semble être plus philosophe qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de le lire; cependant la première lecture une fois faite, on trouve de quoi se dédommager de sa peine dans la seconde. Il paraît alors ressembler à ces hommes rares dont le premier abord est froid, mais qui charment par leur entretien quand ils ont tant fait que de se laisser connaître.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

SATIRE. (*Littérat.*) Peinture du vice et du ridicule, en simple discours ou en action.

Distinguons d'abord deux espèces de satire; l'une politique, et l'autre morale; et l'une et l'autre, ou générale, ou personnelle.

La satire politique attaque les vices du gouvernement. Rien de plus juste et de plus salutaire dans un État démocratique; et lorsqu'un peuple qui se gouverne est assez sage pour sentir lui-même qu'il peut ou se tromper ou se laisser tromper; qu'il peut s'amollir ou se corrompre, donner dans des travers ou tomber dans des vices qui lui seraient pernicieux, il fait très-bien d'autoriser des censeurs libres et sévères à lui dire ses vérités, à les lui dire publiquement, et par écrit, et sur la scène; à l'avertir de la décadence ou de ses lois, ou de ses mœurs; à lui dénoncer ceux qui abusent de sa faiblesse ou de sa confiance, ses complaisans, ses adulateurs, ses corrupteurs intéressés, l'incapacité de ses généraux, l'infidélité de ses juges, les rapines de ses intendans, la mauvaise foi de ses orateurs, les folles dépenses de ses ministres, les intrigues et les manéges de ses oppresseurs domestiques, etc., etc.

Le peuple athénien est le seul qui ait eu cette sagesse. Non-seulement il avait permis à la comédie de censurer les mœurs publiques vaguement et en général, mais d'articuler en plein théâtre les faits répréhensibles, de nommer et de mettre en scène ceux qui en étaient accusés. Ce qui n'avait été qu'un badinage, qu'une licence de l'ivresse, sur le charriot de Thespis, devint sérieux et important sur le théâtre d'Aristophane.

C'est une chose curieuse de voir ce peuple aller en foule s'entendre traiter d'enfant crédule, où de vieillard chagrin, capricieux, avare, imbécille et gourmand; s'entendre dire qu'il aime à être flatté, caressé par ses orateurs; que ses voisins se moquent de lui en lui donnant des louanges; qu'il ne veut pas voir qu'on l'abuse, qu'on le vole et qu'on le trahit; qu'il vend lui-même ses suffrages au plus offrant, et que celui qui sait le mieux l'amadouer, est son maître, etc.

On juge bien que la *satire* autorisée contre le peuple, n'avait plus rien à ménager; de là l'audace avec laquelle Aristophane osa traduire en plein théâtre, d'un côté, le peuple d'Athènes comme un imbécille vieillard trompé et mené par Cléon, de l'autre, ce même Cléon, trésorier de l'état, comme un impudent, un voleur, un homme vil et détestable.

Athènes n'avait pas toujours été aussi facile, aussi patiente envers les poëtes satiriques. Aristophane lui-même avoue que, plus timide en commençant, le sort de ses prédécesseurs les plus célèbres, tels que Magnès, Cratinus et Cratès, lui avait fait peur; ce qui ferait entendre qu'on les avait punis pour avoir pris trop de licence. Mais enfin le peuple avait senti le besoin qu'il avait d'être éclairé, repris lui-même avec aigreur, et de donner aux gens en place le frein de la honte et du blâme. Cette licence de la satire avait pourtant quelque restriction; et c'est, dans le caractère des Athéniens, un trait de prudence et de dignité remarquable; ils voulaient bien qu'à portes closes, lorsqu'ils étaient seuls dans la ville, comme vers la fin de l'automne, la comédie les traitât sans ménagement et les rendît ridicules à leurs propres yeux; mais ce qui était

permis aux fêtes Lénéennes ne l'était pas aux Dionysiales, tems auquel la ville d'Athènes était remplie d'étrangers.

Lorsque le gouvernement passa des mains du peuple dans celles d'un petit nombre de citoyens, et pencha vers l'aristocratie, l'intérêt public ne tint plus contre l'intérêt de ces hommes puissans qui ne voulurent pas être exposés à la censure théâtrale. Dès lors la comédie cessa d'être une *satire* politique, et devint par degrés la peinture vague des mœurs.

A Rome, elle se garda bien d'attaquer le gouvernement. Où Brumoi a-t-il pris que Plaute ait quelque ressemblance avec Aristophane? Le poëte qui aurait blessé l'orgueil des patriciens, et qui aurait osé dire au peuple qu'il était la dupe, l'esclave et la victime du sénat; que celui-ci, engraissé de son sang et enrichi par ses conquêtes, nageait dans l'opulence et lui refusait tout; qu'on le jouait avec des paroles; qu'on l'amorçait par de vaines promesses; que les guerres perpétuelles dont on l'occupait au dehors, n'étaient qu'un moyen de le distraire de ses injures et de ses maux domestiques; qu'en lui faisant une nécessité d'être sans cesse sous les armes, on lui enviait même le travail de ses mains; qu'en l'appelant le maître du monde, on lui préférait des esclaves; et que dans ce monde qu'il avait soumis, le soldat romain n'avait pas un toit où reposer sa vieillesse, ni le plus petit coin de terre pour le nourrir et l'inhumer; un poëte enfin qui aurait osé parler comme les Gracques, aurait été assommé comme eux. Il n'en fallait pas tant; le seul crime d'être populaire perdait à jamais un consul; il payait bientôt de sa tête un mouvement de compassion pour ce peuple qu'on opprimait.

La comédie grecque du troisième âge, celle qui n'atta-

quait que les mœurs privées en général, sans nommer, sans désigner personne, fut donc la seule qu'on admit à Rome; on l'appelait *Palliata*. Térence l'imita d'après Ménandre, et Plaute d'après Cratinus. Mais aucun ne fut assez hardi pour imiter Aristophane, si ce n'est peut-être Névius, qui fut chassé de Rome par la faction des nobles, sans doute pour quelque licence qu'il avait voulu se donner.

La satire politique aurait eu sous les empereurs une matière encore plus ample que du tems de la république; mais une seule allusion à laquelle, sans y penser, un poëte donnait lieu, lui coûtait la vie. Emilius Scaurus en fut l'exemple sous Tibère.

Parmi les nations modernes, la seule qui, suivant son génie, aurait pu permettre la satire politique sur son théâtre, c'était la nation anglaise; mais comme elle est toujours divisée en deux partis, il aurait fallu deux théâtres, et sur l'un et l'autre des attaques trop violentes auraient dégénéré en discorde civile. La petite guerre des papiers publics leur a paru moins dangereuse et suffisamment défensive.

Ce qui doit étonner, c'est que, dans une monarchie, la satire politique ait paru sur la scène. Louis XII l'avait permise; et en effet, lorsqu'il y a dans les mœurs publiques de grands vices à corriger, une grande révolution à faire, c'est un moyen puissant dans la main du monarque, que le fléau du ridicule. Ce sage roi l'employa donc contre les vices de son siècle, surtout contre ceux du clergé; et afin que personne n'eût à s'en plaindre, il s'y soumit lui-même. Utile et frappante leçon! Mais le monarque qui, comme lui, voudrait donner cette licence, aurait à s'assurer d'abord qu'il n'y aurait à reprendre en lui qu'une

économie excessive; beau défaut dans un roi, quand c'est son peuple qui le juge.

Le caractère général de la comédie est donc d'attaquer les vices et les ridicules, abstraction faite des personnes; et en cela elle diffère de la satire. Mais ce qui les distingue encore, c'est leur manière de procéder contre le vice qu'elles attaquent. Chaque ligne, dans Aristophane, est une insulte ou une allusion; et ce n'est pas ainsi que doit invectiver la véritable comédie : elle met en scène et en situation le caractère qu'elle veut peindre, le fait agir comme il agirait, et lui fait parler son langage; alors c'est le vice personnifié, qui de lui-même se rend méprisable et risible. Tel fut le comique de Ménandre; et tel est celui de Molière. Aristophane le fait souvent ainsi, mais toujours en poëte satirique, et non pas en poëte comique : car l'un diffère encore de l'autre par l'individualité ou la généralité du caractère qu'il expose. Traduire en ridicule un tel homme, Cléon, Lamachus, Démosthène, Euripide, ce n'est pas composer, c'est copier un caractère. La comédie invente, et la satire personnelle contrefait en exagérant : l'original de la comédie est le vice; l'original de la satire personnelle est tel homme vicieux : tout homme atteint du même vice peut se reconnaître dans le tableau comique; et dans le portrait satirique, un seul homme se reconnaît : l'Avare de Molière ne ressemble précisément à aucun avare; le Corroyeur d'Aristophane ne peut ressembler qu'à Cléon.

La satire générale des mœurs se rapproche plus de la comédie; mais il y a cette différence que j'ai déjà remarquée : le poëte, dans l'une, peint, comme Juvénal et Horace, le modèle idéal présent à sa pensée, et en expose le

tableau; le poëte, dans l'autre, personnifie son original, et l'envoie sur le théâtre s'annoncer, se peindre lui-même: Horace dit ce que fait l'avare; Plaute et Molière chargent l'avare de nous apprendre ce qu'il fait.

Dans la *satire* personnelle, le premier des hommes est sans contredit Aristophane : farceur impudent, grossier et bas, il est véhément, fort, énergique, rempli d'un sel âcre et mordant, d'une fécondité, d'une variété, d'une rapidité inconcevable dans les traits qu'il décoche de toute main; et si, avec l'aveu de la république, il n'eût attaqué que la mauvaise foi, l'insolence, l'avidité, les rapines des gens en place, leurs infidélités, leurs lâches trahisons, et l'aveugle facilité du peuple à se laisser conduire par des fripons et des brigands, Aristophane eût mérité peut-être les éloges qu'il se donnait : car la très-grande utilité de sa délation l'emporterait sur l'odieux du caractère du délateur. Mais qu'avec la même impudence et la même rage il se soit déchaîné contre le mérite, et l'innocence, et la vertu; qu'il ait calomnié Socrate, comme il a poursuivi Cléon; voilà ce qui fera éternellement sa honte et celle d'Athènes, qui l'a souffert.

En supposant même que la satire personnelle soit utile et juste, le métier en est odieux, et le satirique fait alors la fonction d'exécuteur : un voleur mérite d'être flétri; mais la main qui lui applique le fer brûlant, se rend infâme.

Molière s'est permis une fois la satire personnelle dans la scène de Trissotin, mais sur un simple ridicule; et encore est-il bon de savoir que l'idée de cette scène lui fut donnée par Despréaux. Depuis, on a voulu se permettre, avec l'impudence d'Aristophane et sans aucun de ses ta-

lens, la satire personnelle et calomnieuse sur le théâtre français; et un opprobre ineffaçable a été la peine du calomniateur.

Quant à la *satire* générale des vices, rien de plus innocent et rien de plus permis : elle présente le tableau; mais il dépend de chacun de nous d'en éviter la ressemblance. Elle a été d'usage dans tous les tems, mais plus âpre ou plus modérée. Les poëtes grecs du troisième âge la mirent sur la scène : les latins, en les imitant, lui donnèrent aussi la forme dramatique; mais dénuée d'action et réduite au simple discours, elle eut encore des succès à Rome.

Horace y mit son caractère épicurien, facile, piquant et léger. Il se joua du ridicule, et quelquefois du vice, sans y attacher plus d'importance. Sa philosophie n'était rien moins que sévère; il s'amusait de tout, il ne voyait les choses que du côté plaisant : lors même qu'il est sérieux, il n'est jamais passionné.

Juvénal, au contraire, doué d'un naturel ardent et d'une sensibilité profonde, a peint le vice avec indignation : véhément dans son éloquence, plein de chaleur et d'énergie, ce serait le modèle des satiriques, s'il n'était pas déclamateur.

Dans Horace trop de mollesse, dans Juvénal trop d'emportement; voilà les deux excès que doit éviter la satire. Légère dans les sujets légers, elle peut se jouer de la vanité et s'amuser du ridicule; mais lorsque c'est un vice sérieusement nuisible qu'elle attaque, lorsque c'est un excès ou un abus criant, elle doit être alors sévère et vigoureuse, mais juste et mesurée : l'hyperbole affaiblirait tout.

Les *satires* de Boileau furent son premier ouvrage, et on le voit bien. Il a plus d'art, plus d'élégance, plus de coloris que Régnier, mais moins de verve, de naturel et de mordant. N'y avait-il donc rien dans les mœurs du siècle de Louis XIV, qui pût lui allumer la bile? Il n'avait pas encore vu le monde, il ne connaissait que les livres, et que le ridicule des mauvais écrivains: son esprit était fin et juste, mais son âme était froide et lente; et de tous les genres, celui qui demande le plus de feu, c'est la satire. Boileau s'amuse à nous peindre les rues de Paris! C'était l'intérieur, et l'intérieur moral, qu'il fallait peindre: la dureté des pères qui immolent leurs enfans à des vues d'ambition, de fortune et de vanité; l'avidité des enfans, impatiens de succéder et de se réjouir sur le tombeau des pères; leur mépris dénaturé pour des parens qui ont eu la folie de les placer au-dessus d'eux; la fureur universelle de sortir de son état où l'on serait heureux, pour aller être ridicule et malheureux dans une classe plus élevée; la dissipation d'une mère, que sa fille importunerait, et qui, n'ayant que de mauvais exemples à lui donner, fait encore bien de l'éloigner d'elle, en attendant que, rappelée dans le monde pour y prendre un mari qu'elle ne connaît pas, elle y vienne imiter sa mère qu'elle ne va que trop connaître; l'insolence d'un jeune homme enrichi par les rapines de son père, et qui l'en punit en dissipant son bien et en rougissant de son nom; l'émulation de deux époux, à qui renchérira, par ses folles dépenses et par sa conduite insensée, sur les travers, sur les égaremens, sur les vices honteux de l'autre; en un mot, la corruption, la dépravation des mœurs de tous les états où l'oisiveté règne, où le désœuvrement, l'ennui, l'in-

quiétude, le dégoût de soi-même et de tous ses devoirs, la soif ardente des plaisirs, le besoin d'être remué par des jouissances nouvelles, les fantaisies, le jeu vorace, le luxe ruineux, causent de si tristes ravages, sans compter tous les sanctuaires fermés aux yeux de la satire, et où le vice repose en paix; voilà ce que l'intérieur de Paris présente au poëte satirique; et ce tableau, à peu de chose près, était le même du tems de Boileau.

Boileau affecte l'humeur âpre et sévère, pour être flatteur plus adroit; et en même tems qu'il baffoue quelques méchans écrivains, auxquels il ne rougit pas de reprocher leur misère, il prodigue l'encens de la louange à tout ce qui peut le prôner ou le protéger à la cour. Le généreux courage, que celui d'attaquer Cottin, Cassagne, ou Chapelain! et contre Chapelain, qu'est-ce qui le révolte? *Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits!* Passe encore s'il l'eût voulu punir d'avoir osé se déclarer pour Scudéri contre Corneille, et de s'être mêlé de critiquer le *Cid*. Boileau, je le répète encore, avait reçu de la nature un sens droit, un jugement solide; et l'étude lui avait donné tout le talent qu'on peut avoir sans la sensibilité et la chaleur de l'âme : mais il lui manquait ces deux élémens du génie; car il est très-vrai, comme l'a dit le vertueux et sensible Vauvenargues, que les grandes pensées viennent du cœur.

Un jeune poëte de nos jours s'est essayé dans le genre de la *satire*. Il en a fait une contre le luxe; et dans ce coup d'essai, il a laissé loin en arrière celui que les pédans appellent le *satirique français* : il a fait voir de quel style brûlant un homme profondément blessé des vices de son siècle, sait les peindre et les attaquer; il a montré

qu'on pouvait avoir la vigueur d'Aristophane, sans impudence et sans noirceur; la véhémence de Juvénal, sans déclamation; l'agrément, la gaieté d'Horace, avec plus d'éloquence, de force, d'énergie; et une tournure de vers aussi correcte que Boileau, avec plus de facilité, de mouvement, et de chaleur.

MARMONTEL.

SATURNALES.

SATURNALES, *Saturnalia*. (*Littérature, Antiq. rom.*) Célèbres fêtes des Romains.

Cette fête n'était originairement qu'une solennité populaire; elle devint une fête légitime, lorsqu'elle eut été établie par Tullus Hostilius; du moins en fit-il le vœu, qui ne fut accompli que sous le consulat de Sempronius Atratinus et de Minutius, suivant Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'institution à Tarquin-le-Superbe, sous le consulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les saturnales dès le tems de Janus, roi des Aborigènes, qui reçut Saturne en Italie. Ensuite, voulant représenter la paix, l'abondance et l'égalité dont on jouissait sous son règne, il le mit au nombre des dieux; et pour retracer la mémoire de ce siècle d'or, il institua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, sa célébration fut discontinuée depuis le règne de Tarquin; mais on la rétablit par autorité du sénat, pendant la seconde guerre punique.

Ces fêtes se passaient en plaisirs, en réjouissances et en festins. Les Romains quittaient la toge, et paraissaient en public en habit de table. Ils s'envoyaient des présens, comme aux étrennes. Les jeux de hasard défendus en un autre tems, étaient alors permis; le sénat vaquait; les affaires du barreau cessaient; les écoles étaient fermées. Il semblait de mauvais augure de commencer la guerre, et de punir les criminels pendant un tems cousacré aux plaisirs.

Les enfans annonçaient la fête en courant dans les rues dès la veille, et criant : *io saturnalia.* On voit encore des médailles, sur lesquelles ces mots de l'acclamation ordinaire de cette fête se trouvent gravés. Spanheim en cite une qui devait son origine à la raillerie piquante que Narcisse, affranchi de Claude, essuya, lorsque cet empereur l'envoya dans les Gaules, pour apaiser une sédition qui s'était élevée parmi les troupes. Narcisse s'avisa de monter sur la tribune pour haranguer l'armée à la place du général; mais les soldats se mirent à crier : *io saturnalia*; voulant dire que c'était la fête des saturnales, où les esclaves faisaient les maîtres.

Les *saturnales* commencèrent d'abord le 17 décembre, suivant l'année de Numa, et ne duraient alors qu'un jour. Jules César, en réformant le calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent insérés avant les saturnales, et attribués à cette fête. Auguste approuva cette augmentation par un édit, et y joignit un quatrième jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquième, nommé *juvenalia.* Dans ces cinq jours, était compris celui qui était particulièrement destiné au culte de Rhéa, appelé *opalia.* On célébrait ensuite, pendant deux jours, en l'honneur de Plu-

ton, la fête *sigillaries*, à cause des petites figures qu'on offrait à ce dieu.

Toutes ces fêtes étaient autant de dépendances des *saturnales*, qui duraient ainsi sept jours entiers, savoir, du 15 au 21 décembre. C'est pourquoi Martial (épigr., *liv. XVI*) dit :]

Saturni septem venerat ante dies.

Telle est, en peu de mots, l'histoire des fêtes de Saturne; mais elles méritent bien que nous nous y arrêtions davantage.

Nous avons dit que les saturnales étaient consacrées aux plaisirs, aux ris et aux festins, En effet, la première loi de cette fête était d'abandonner toute affaire publique; de bannir tous les exercices du corps, excepté ceux de récréation, et de ne rien dire en public qui ne fût conforme à ce tems de joie.

Les railleries étaient encore permises, ou pour m'exprimer avec un auteur latin, *lepida proferendi licebat.* C'est pour cela qu'Aulugelle raconte qu'il passa les saturnales à Athènes, dans des amusemens agréables et honnêtes : *saturnalia Athenis agitabamus hilarè ac honestè*; car les gens de goût ne se permettaient qu'une raillerie fine, qui eût le sel et l'urbanité attique.

Il ne faut pas s'étonner que les festins régnassent dans cette fête, puisque Tite-Live (*liv. I, ch. j*), en exposant l'institution des saturnales, parle en particulier de l'ordonnance d'un repas public : *convivium publicum per urbem*, saturnalia *diem ac noctem clamatum.* L'empereur Julien dit plaisamment à ce sujet, dans sa *Satire des Césars* qui l'ont précédé, que Tarquin voulant célé-

brer les saturnales, fit un grand festin, auquel il invita non-seulement les dieux, mais encore les Césars; et tous les lits y furent préparés, d'après l'usage que ces derniers suivaient pour leurs plaisirs.

La statue de Saturne, qui était liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avait été réduit par les Titans et par Jupiter, en était dégagée pendant sa fête, soit pour marquer sa délivrance, soit pour représenter la liberté qui régnait pendant le siècle d'or, et celle dont on jouissait pendant les *saturnales*. En effet, toute apparence de servitude en était bannie; les esclaves portaient le chapeau, marque de liberté; se vêtissaient des mêmes habits que les citoyens, et se choisissaient un roi de la fête.

Je sais que l'opinion commune est, que dans les saturnales, les valets changeaient, non-seulement d'état et d'habits avec leurs maîtres, mais même qu'ils en étaient servis à table. Je ne suis point de ce sentiment, et l'autorité de Lucien ne m'embarrasse guere. Comme cet auteur a coutume de broder tous ses tableaux, on juge bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre sa peinture des saturnales. Quant au témoignage d'Athénée, je puis lui opposer ceux de Sénèque, *épit. LXVII*; de Tasse, *in sylv. kal. Dec.*, et de Plutarque, dans sa *vie de Numa*. Tous se contentent de dire, que durant cette fête les valets mangeaient avec leurs maîtres, et des mêmes mets : or, ce n'était encore là qu'un usage bourgeois, qui ne s'étendait point dans les maisons de gens d'un certain ordre. Mais en général, cette fête admettait chez les Romains un renversement d'état, qui, selon moi, était trop mal masqué pour instruire le maître ni l'esclave. Il n'y a que la douce éga-

lité, dit très-bien Rousseau, qui puisse rétablir l'ordre de la nature, former une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, et un lien d'amitié pour tous.

Ce que je n'ose décider, c'est si la fête des saturnales était purement romaine, ou si elle tirait son origine des autres peuples. Quoi qu'en dise Denys d'Halicarnasse, je sais que les Athéniens avaient une fête fort ressemblante à celle des saturnales, et qu'ils nommaient χρόνω: il me semble que les *salzea*, établies à Babylone, étaient dans le même goût. Enfin, on célébrait en Thessalie une fête fort ancienne, et qui avait trop de rapport avec les *saturnales*, pour en passer sous silence l'origine et la description.

Les Pélasges, nouveaux habitans de l'Hémonie, faisant un sacrifice solennel à Jupiter, un étranger, nommé *Pelorus*, leur annonça qu'un tremblement de terre venait de faire entr'ouvrir les montagnes voisines; que les eaux d'un marais, nommé *Tempé*, s'étaient écoulées dans le fleuve Pénée, et avaient découvert une grande et belle plaine. Au récit d'une si agréable nouvelle, ils invitent l'étranger à manger avec eux, s'empressent à le servir, et permettent à leurs esclaves de prendre part à la réjouissance. Cette plaine, dont ils se mirent aussitôt en possession, étant devenue la délicieuse vallée de Tempé, ils continuèrent tous les ans le même sacrifice à Jupiter, surnommé *Pélorien*, en renouvelant la cérémonie de donner à manger à des étrangers et à leurs esclaves, auxquels ils accordaient toute sorte de liberté. Dans la suite, les Pélasges ayant été chassés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone, qui leur

commanda de faire des sacrifices à Saturne et à Pluton. Les termes ambigus de l'oracle les engagèrent d'immoler des victimes humaines à ces deux sombres divinités; ils suivirent l'usage reçu parmi les Carthaginois, les Tyriens et d'autres nations qui pratiquaient de tels sacrifices.

On dit qu'Hercule abolit cette coutume barbare des Pélasges. Passant par l'Italie à son retour d'Espagne, il demanda la raison de ces sacrifices dont il était indigné; et comme on lui cita l'oracle de Dodone, il leur dit que le mot κεφαλὴς désignait des *têtes* en figures; et que celui de φῦτα qu'ils avaient pris pour des hommes, signifiait des lumières; il leur apprit donc qu'il fallait offrir à Pluton des représentations d'hommes, et des cierges à Saturne. Voilà du moins l'origine qu'on apporte de la coutume qui s'observait pendant les *saturnales*, d'allumer des cierges, et d'en faire des présens.

Ce qu'il y avait encore de singulier, dans les sacrifices de Saturne, c'est qu'ils se faisaient la tête découverte. Plutarque en donne pour raison, que le culte qu'on rendait à ce dieu, était plus ancien que l'usage de se couvrir la tête en sacrifiant, qu'il attribue à Énée. Mais ce qui paraît plus vraisemblable, c'est qu'on ne se couvrait la tête que pour les dieux célestes; et que Saturne était mis au nombre des dieux infernaux.

Tertullien, dans son traité de *Idol.*, *cap. xiv*, se plaint, que, entre autres fêtes païennes, les chrétiens solennisaient les saturnales; et cette coutume leur fut effectivement défendue par le canon XXXIX du concile de Laodicée. Cependant ils eurent tant de peine à perdre leur habitude de célébrer les fêtes de plaisirs et de réjouissances, qu'ils s'avisèrent d'en substituer de nouvelles à celles

qui étaient abolies ; et c'est peut-être là l'origine de la fête des fous.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

SCÈNE.

SCÈNE. (*Littérature.*) Théâtre, lieu où les pièces dramatiques étaient représentées. Ce mot vient du grec σκηνη, *tente*, *pavillon* ou *cabane*, dans laquelle on représentait d'abord les poëmes dramatiques.

Selon Rollin, la scène était proprement une suite d'arbres rangés les uns contre les autres sur deux lignes parallèles, qui formaient une allée et un portique champêtre pour donner de l'ombre, σκια, et pour garantir des injures de l'air ceux qui étaient placés dessous. C'était là, dit cet auteur, qu'on représentait les pièces avant qu'on eût construit les théâtres. Cassiodore tire aussi le mot scène de la couverture et de l'ombre du bocage sous lequel les bergers représentaient anciennement des jeux dans la belle saison.

Scène se prend dans un sens plus particulier pour les décorations du théâtre : de là cette expression, *la scène change*, pour exprimer un changement de décorations. Vitruve nous apprend que les anciens avaient trois sortes de décorations ou de scènes sur leurs théâtres.

L'usage ordinaire était de représenter des bâtimens ornés de colonnes et de statues sur les côtés ; et dans le fond du théâtre, d'autres édifices dont le principal était

un temple ou un palais pour la tragédie, une maison ou une rue pour la comédie, une forêt ou un paysage pour la pastorale, c'est-à-dire, pour les pièces satiriques, les atellanes, etc. Ces décorations étaient ou *versatiles*, lorsqu'elles tournaient sur un pivot, ou *ductiles*, lorsqu'on les faisait glisser dans des coulisses, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Selon les différentes pièces, on changeait la décoration; et la partie qui était tournée vers le spectateur, s'appelait *scène tragique*, *comique* ou *pastorale*, selon la nature du spectacle auquel elle était assortie. On appelle aussi *scène*, le lieu où le poëte suppose que l'action s'est passée. Ainsi, dans *Iphigénie*, la scène est en Aulide, dans la tente d'Agamemnon. Dans *Athalie*, la scène est dans le temple de Jérusalem, dans un vestibule de l'appartement du grand-prêtre. Une des principales lois du poëme dramatique, est d'observer l'unité de la scène, qu'on nomme autrement *unité de lieu*.

En effet, il n'est pas naturel que la scène change de place, et qu'un spectacle commencé dans un endroit, finisse dans un autre tout différent et souvent très-éloigné. Les anciens ont gardé soigneusement cette règle, et particulièrement Térence : dans ses comédies, la scène ne change presque jamais; tout se passe devant la porte d'une maison où il fait rencontrer naturellement ses acteurs.

Les Français ont suivi la même règle; mais les Anglais en ont secoué le joug, sous prétexte qu'elle empêche la variété et l'agrément des aventures et des intrigues nécessaires pour amuser les spectateurs. Cependant les auteurs les plus judicieux tâchent de ne pas négliger totalement la vraisemblance, et ne changent la scène que dans les entr'actes, afin que, pendant cet intervalle, les acteurs

soient censés avoir fait le chemin nécessaire; et par la même raison, ils changent rarement la scène d'une ville à une autre; mais ceux qui méprisent ou violent toutes les règles, se donnent cette liberté. Ces auteurs ne se font pas même de scrupule de transporter tout-à-coup la scène de Londres au Pérou. Shakespear n'a pas beaucoup respecté la règle de l'unité de scène; il ne faut que parcourir ses ouvrages pour s'en convaincre.

Scène est aussi une division du poëme dramatique, déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur : on divise une pièce en actes, et les actes en scènes.

Dans plusieurs pièces imprimées des Anglais, la différence des scènes n'est marquée que quand le lieu de la scène et les décorations changent; cependant la scène est proprement composée des acteurs qui sont présens ou intéressés à l'action. Ainsi, quand un nouvel acteur paraît, ou qu'il se retire, l'action change et une nouvelle scène commence.

La contexture ou la liaison et l'enchaînement des scènes entre elles, est encore une règle du théâtre; elles doivent se succéder les unes aux autres, de manière que le théâtre ne reste jamais vide jusqu'à la fin de l'acte.

Les anciens ne mettaient jamais plus de trois personnes ensemble sur la scène, excepté les chœurs, dont le nombre n'était pas limité : les modernes ne se sont point astreints à cette règle.

Corneille, dans l'examen de sa tragédie d'*Horace*, pour justifier le coup d'épée que ce romain donne à sa sœur Camille, examine cette question, *s'il est permis d'ensanglanter la scène*; et il décide pour l'affirmative, fondé: 1° sur ce qu'Aristote a dit que, pour émouvoir puissam-

ment, il fallait faire voir de grands déplaisirs, des blessures, et même des morts; 2° sur ce qu'Horace n'exclut de la vue des spectateurs que les événemens trop dénaturés, tels que le festin d'Atrée, le massacre que Médée fait de ses propres enfans, encore oppose-t-il un exemple de Sénèque au précepte d'Horace; et il prouve celui d'Aristote par Sophocle, dans une tragédie où Ajax se tue devant les spectateurs. Cependant le précepte d'Horace n'en paraît pas moins fondé dans la nature et dans les mœurs. 1° Dans la nature; car enfin, quoique la tragédie se propose d'exciter la terreur ou la pitié, elle ne tend point à ce but par des spectacles barbares et qui choquent l'humanité. Or, les morts violentes, les meurtres, les assassinats, le carnage inspirent trop d'horreur; et ce n'est pas l'horreur, mais la terreur qu'il faut exciter. 2° Les mœurs n'y sont pas même choquées. En effet, quoi de plus propre à endurcir le cœur, que l'image trop vive des cruautés? quoi de plus contraire aux bienséances, que des actions dont l'idée seule est effrayante? Les maîtres de l'art ont dit :

> Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose :
> Les yeux en la voyant saisiront mieux la chose;
> Mais il est des objets que l'art judicieux
> Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux.
>
> (*Art Poétique*, chant III.)

Les Grecs et les Romains, quelque polis qu'on veuille les supposer, avaient encore quelque férocité : chez eux, le suicide passait pour grandeur d'âme; chez nous, il n'est qu'une frénésie, une fureur : les yeux qui se repaissaient au cirque des combats de gladiateurs, et ceux mêmes des femmes qui prenaient plaisir à voir couler le sang humain, pouvaient bien en soutenir l'image au théâtre. Les nôtres

en seraient blessés : ainsi, ce qui pouvait plaire, relativement à leurs mœurs, étant tout-à-fait hors des nôtres, c'est une témérité que d'ensanglanter la *scène*. L'usage en est encore fréquent chez les Anglais, et Shakespear surtout est plein de ces situations. En vain Gresset a voulu les imiter dans sa tragédie d'*Édouard*; le goût de Paris ne s'est pas trouvé conforme au goût de Londres. Il est vrai que toutes sortes de morts, même violentes, ne doivent point être bannies du théâtre; Phèdre et Inès empoisonnées y viennent expirer; Jason, dans la *Médée* de Longepierre, et Orosmane, dans *Zaïre*, s'arrachent la vie de leurs propres mains; mais, outre que ce mouvement est extrêmement vif et rapide, on emporte ces personnages, on les dérobe promptement aux yeux des spectateurs, qui n'en sont point blessés comme ils le seraient, s'il leur fallait soutenir quelque tems la vue d'un homme qu'on suppose massacré et nageant dans son sang. L'exemple de nos voisins, quand il n'est fondé que sur leur façon de penser, qui dépend du tempérament et du climat, ne devient point une loi pour nous qui vivons sous un autre horizon, et dont les mœurs sont plus conformes à l'humanité.

(Cet article est extrait des *Principes pour la lecture des poëtes.*)

SCÈNE. (*Musique.*) On distingue en musique lyrique la *scène* du monologue, en ce qu'il n'y a qu'un seul acteur dans le monologue, et qu'il y a dans la *scène* au moins deux interlocuteurs : par conséquent, dans le monologue, le caractère du chant doit être un, du moins quant à la personne; mais, dans les scènes, le chant doit avoir au-

tant de caractères différens qu'il y a d'interlocuteurs. En effet, comme en parlant, chacun garde toujours la même voix, le même accent, le même timbre, et communément le même style dans toutes les choses qu'il dit, chaque acteur, dans les diverses passions qu'il exprime, doit toujours garder un caractère qui lui soit propre et qui le distingue d'un autre acteur. La douleur d'un vieillard n'a pas le même ton que celle d'un jeune homme; la colère d'une femme a d'autres accens que celle d'un guerrier : un barbare ne dira point je vous aime, comme un galant de profession. Il faut donc rendre dans les scènes, non-seulement le caractère de la passion qu'on veut peindre, mais celui de la personne qu'on fait parler. Ce caractère s'indique en partie par la sorte de voix qu'on approprie à chaque rôle; car le tour de chant d'une haute-contre est différent de celui d'une basse-taille. On met plus de gravité dans les chants de bas-dessus, et plus de légéreté dans ceux des voix plus aiguës. Mais, outre ces différences, l'habile compositeur en trouve d'individuelles qui caractérisent ses personnages; en sorte qu'on connaîtra bientôt à l'accent particulier du récitatif et du chant, si c'est Mandane ou Émire, si c'est Olinte ou Alceste qu'on entend. Je conviens qu'il n'y a que des hommes de génie qui sentent et marquent ces différences; mais je dis cependant que ce n'est qu'en les observant, et d'autres semblables, qu'on parvient à produire l'illusion.

J.-J. Rousseau.

SCÊNIQUE.

Scénique (Collége). (*Antiq. théâtr.*) On donnait ce nom à une société de gens qui servaient aux représentations théâtrales ou aux combats gymniques, et qui étaient établis en différentes villes, tant de la Grèce que de l'empire romain. Tous ces colléges avaient des sacrifices et des prêtres particuliers, et celui qui était à la tête de ces prêtres prenait le titre de *grand-prêtre du collége*, αρχιερευς συνοδου. Cela devint si commun, même dans les villes latines où il y avait de ces colléges de comédiens, de musiciens ou d'athlètes, que les Latins empruntèrent des Grecs le nom d'*archierus synodi*, sans y rien changer. On en trouve des exemples dans diverses inscriptions. Ces colléges élisaient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un du corps, comme on peut le voir dans des inscriptions rapportées par Gruter.

Outre cela, ces colléges scéniques ou gymniques se nommaient eux-mêmes des espèces de magistrats qui prenaient le titre d'*archontes*. Dans les assemblées de ces colléges, on faisait différens décrets, soit pour témoigner de la reconnaissance envers leurs protecteurs, soit pour faire honneur à ceux d'entre les associés qui se distinguaient par leurs talens. Il y a quelque apparence que les fragmens d'inscriptions grecques trouvées à Nismes, sont des restes de quelques-uns de ces décrets, du moins nous sommes portés à le croire ainsi par le mot ψηφωμα, *decretum*, qui

se trouve à la tête d'un de ces fragmens; et parce que la ligne suivante commence de même que tous les décrets de cette espèce, par les mots επει Λ. Σαμμος, *quando quidem L. Sammius*, etc.

Il est certain que les comédiens, chanteurs, joueurs d'instrumens, et autres personnes qui paraissaient sur la scène, *artifices scenici*, διονυσιακοι τεχνιται, s'étaient répandus dans l'Asie, sous les successeurs d'Alexandre, comme on peut en juger par un passage du *XIV*e *liv.* de Strabon.

Les différentes troupes qui représentaient des comédies, des tragédies, etc., dans les villes asiatiques, se distinguaient entre elles par les noms qu'elles empruntaient, les unes des rois qui les honoraient de leur protection, les autres du chef de la troupe.

Ces troupes de comédiens non-seulement se soutinrent dans l'Asie, après que ce pays eut passé sous la domination des Romains; mais de plus elles envoyèrent des espèces de colonies dans l'occident, où les principales villes des provinces se piquèrent d'avoir des comédiens grecs, à peu près comme de nos jours nous voyons différentes cours de l'Europe empressées d'attirer des troupes de comédiens italiens. On trouve la preuve de ce fait dans une inscription découverte depuis environ quarante ans, à un quart de lieue de Vienne, sur le chemin de Lyon, par laquelle on voit qu'il y avait des comédiens asiatiques établis à Vienne, lesquels y formèrent un corps, et un corps assez permanent pour qu'ils songeassent à faire préparer un lieu propre à leur servir de sépulture, lorsque quelqu'un d'entre eux viendrait à mourir. *Scœnici Asiaticani, et qui in eodem corpore sunt vivi, sibi fecerunt.*

Les comédiens et les musiciens distingués dans leur art, aussi-bien que les athlètes qui s'étaient rendus célèbres par les victoires qu'ils avaient remportées dans les jeux gymniques, obtenaient le droit de bourgeoisie en différentes villes. L'amour du plaisir a toujours récompensé ceux qui se distinguent à en procurer.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

SCÉNIQUES (JEUX). (*Théâtre des Grecs et des Romains*, *Ludi scenici.*) Les jeux scéniques comprennent toutes les représentations et tous les jeux qui se sont faits sur la scène; mais il ne doit être ici question que de généralité sur les jeux scéniques des Grecs et des Romains.

Les plaisirs des premiers hommes furent purement champêtres: ils s'assemblèrent d'abord dans les carrefours, ou dans les places publiques, pour célébrer leurs jeux; mais étant souvent incommodés par l'ardeur du soleil, ou par la pluie, ils firent des enceintes de feuillages, que les Grecs appelèrent σκηνη, et les Latins *scena*. Ainsi Virgile a dit dans son *Énéide*:

Tum silvis scena *coruscis*
Desuper, horrentique atrum nemus imminet umbrâ.

Servius ajoute sur ce vers, *scena apud antiquos parietem non habuit.* Telle fut la scène de ce fameux théâtre que Romulus fit préparer pour attirer les Sabines dans le piége qu'il leur tendait. Ovide nous en a fait une peinture bien différente de celle des théâtres qui suivirent.

Primus sollicitos fecisti, Romule, ludos
Cum juvit viduos rapta Sabina viros.
Tunc neque marmoreo pendebant vela theatro,

Nec fuerant liquido pulpita rubra croco.
Illic quas tulerant nemorosa palatia frondes
Simpliciter positæ, scena *fine arte fuit.*

Il est impossible de découvrir quand on commença de transporter les spectacles de dessus le terrain sur un théâtre ; et de qui pourrions-nous l'apprendre, puisque pendant long-tems les hommes savaient à peine former des caractères pour exprimer leurs pensées ? Les premières représentations qu'on vit sur le théâtre d'Athènes, consistaient en quelques chœurs d'hommes, de femmes et d'enfans, divisés en différentes bandes, lesquels, barbouillés de lie, chantaient des vers composés sur le champ et sans art. C'était particulièrement après les vendanges, que les gens de la campagne s'unissaient pour faire des sacrifices, et marquer aux dieux leur reconnaissance. Pausanias nous assure que l'on immolait une chèvre, comme étant ennemie de la vigne, que l'on chantait des hymnes en l'honneur de Bacchus, et que l'on donnait une simple couronne au vainqueur.

Les Romains imitèrent les Grecs ; ils chantaient dans leurs fêtes de vendanges, ces vers naïfs et sans art, connus sous le nom de vers *fescennins*, de *Fescennia*, ville d'Étrurie. Mais l'an 380 ou 391, sous le consulat de C. Sulpicius Pæticus et de C. Licinius Stolon, Rome étant ravagée par la peste, on eut recours aux dieux. Il n'y a rien que les hommes, dans le paganisme, n'aient jugé digne d'irriter ou d'apaiser la divinité. On imagina de faire venir d'Étrurie des farceurs, dont les jeux furent regardés comme un moyen propre à détourner la colère des dieux. Ces joueurs, dit Tite-Live, sans réciter aucun vers, et

sans aucune imitation faite par des discours, dansaient au son de la flûte, et faisaient des gestes et des mouvemens qui n'avaient rien d'indécent. La jeunesse romaine imita ces danses, et y joignit quelques plaisanteries en vers; ces vers n'avaient ni mesure ni cadence réglées. Cependant cette nouveauté parut agréable; à force de s'y exercer, l'usage s'en introduisit. Ceux d'entre les esclaves qu'on employait à ce métier, furent appelés *histrions*, parce qu'un joueur de flûte s'appelait *Hister*, en langue étrusque.

Dans la suite, à ces vers sans mesure, on substitua les satires; et ce poëme devint exact, par rapport à la mesure des vers, mais il y régnait toujours une plaisanterie licencieuse. Le chant était accompagné de la flûte, et le chanteur joignait à sa voix des gestes et des mouvemens convenables. Il n'y avait dans ces jeux aucune idée de poëme dramatique; les Romains en ignoraient alors jusqu'au nom. Ils n'avaient encore rien emprunté des Grecs à cet égard; ils ne commencèrent à les imiter que lorsqu'ils entreprirent de former un art de ce que la nature ou le hasard leur avait présenté. Livius Andronicus, grec de naissance, esclave de Marcus Livius Salitanor, et depuis affranchi par son maître, dont il avait élevé les enfans, porta à Rome la connaissance du poëme dramatique. Il osa le premier donner des pièces dans lesquelles il introduisit la fable, ou la composition des choses qui doivent former le poëme dramatique, c'est-à-dire, *une action*. Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, 160 ans après la mort de Sophocle, et 52 ans après celle de Ménandre.

L'exemple de Livius Andronicus fit naître plusieurs poëtes, qui s'attachèrent à perfectionner ce nouveau

genre. On imita les Grecs, on traduisit leurs pièces, et l'on en fit sur de bons modèles, et d'après les règles de l'art. Les *jeux scéniques* comprenaient la tragédie et la comédie. Ils avaient deux espèces de tragédies, l'une, dont les mœurs, les personnes et les habits étaient grecs, se nommait *palliata*; l'autre, dont les personnages étaient romains, s'appelait *prœtextata*, du nom de l'habit que portaient à Rome les personnes de condition.

La comédie romaine se divisait en quatre espèces: la *togata* proprement dite, la *tabernaria*, les *atellanes* et les *mimes*. La *togata* était du genre sérieux; les pièces du second caractère l'étaient beaucoup moins; dans les atellanes, le dialogue n'était point écrit; les mimes n'étaient que des farces où les acteurs jouaient sans chaussure. Si la tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome, la bonne comédie ne fut pas plus heureuse; nous ne connaissons que les titres de quelques-unes de leurs pièces tragiques, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous; et nous n'avons de leurs comédies que celles de Plaute et de Térence, qui furent ensuite négligées par le goût de la multitude pour les atellanes et les farces des mimes. Enfin, ce qui s'opposa le plus chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique, fut l'art des pantomimes, qui, sans rien prononcer, se faisaient entendre par le seul moyen du geste et des mouvemens du corps.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

SCEPTICISME.

Scepticisme. (*Hist. de la Philos.*) *Sceptici*, secte d'anciens philosophes qui avaient Pyrrhon pour chef, et dont le principal dogme consistait à soutenir que tout était incertain et incompréhensible; que les contraires étaient également vrais; que l'esprit ne devait jamais donner son consentement à rien, mais qu'il devait rester dans une indifférence entière sur toute chose.

Le mot *sceptique*, qui est grec dans son origine, signifie proprement *contemplatif*, c'est-à-dire, un homme qui balance les raisons de part et d'autre, sans décider pour aucun côté; c'est un mot formé du verbe σκεπτομαι, *je considère*, *j'examine*, *je délibère*.

Diogène Laërce remarque que les sectateurs de Pyrrhon avaient différens noms : on les appelait *pyrrhoniens*, du nom de leur chef; on les appelait aussi *aporetici*, gens qui doutent, parce que leur maxime principale consistait à douter de tout; enfin on les nommait *zététiques*, gens qui cherchent, parce qu'ils n'allaient jamais au-delà de la recherche de la vérité.

Les sceptiques ne retenaient leur doute que dans la spéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles et les choses de pratique, ils convenaient qu'il fallait suivre la nature pour guide, se conformer à ses impressions, et se plier aux lois établies dans chaque nation. C'était un principe constant chez eux, que toute chose était égale-

ment vraisemblable, et qu'il n'y avait aucune raison qui ne pût être combattue par une raison contraire aussi forte. La fin qu'ils se proposaient était l'ataraxie, ou l'exemption de trouble à l'égard des opinions, et la métriopathie, ou la modération des passions et des douleurs. Ils prétendaient qu'en ne determinant rien sur la nature des biens et des maux, on ne poursuit rien avec trop de vivacité, et que par là on arrive à une tranquillité parfaite, telle que peut la procurer l'esprit philosophique : au lieu que ceux qui établissent qu'il y a de vrais biens et de vrais maux, se tourmentent pour obtenir ce qu'ils regardent comme un vrai bien. Il arrive de là qu'ils sont déchirés par mille secrètes inquiétudes, soit que n'agissant plus conformément à la raison, ils s'élèvent sans mesure, soit qu'ils soient emportés loin de leur devoir par la fougue de leurs passions, soit enfin que craignant toujours quelque changement, ils se consument en efforts inutiles pour retenir des biens qui leur échappent. Ils ne s'imaginaient pourtant pas, comme les stoïciens, être exempts de toutes les incommodités qui viennent du choc et de l'action des objets extérieurs : mais ils prétendaient qu'à la faveur de leur doute sur ce qui est bien ou mal, ils souffraient beaucoup moins que le reste des hommes, qui sont doublement tourmentés, et par les maux qu'ils souffrent, et par la persuasion où ils sont que ce sont de vrais maux.

C'est une ancienne question, comme nous l'apprenons d'Aulugelle, et fort débattue par plusieurs auteurs grecs, de savoir en quoi diffèrent les *sceptiques* et les académiciens de la nouvelle académie. Plutarque avait fait un livre sur cette matière; mais puisque le tems nous a

privé de ces secours de l'antiquité, suivons Sextus Empiricus, qui a rapporté si exactement tous les points en quoi consiste cette différence, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Il met le premier point de différence qui se trouve entre la nouvelle académie et la doctrine sceptique, en ce que l'une et l'autre disant que l'entendement humain ne peut rien comprendre, les académiciens le disent en doutant.

Le second point de différence proposé par Sextus, consiste en ce que les uns et les autres étant conduits par une apparence de bonté, dont l'idée leur est imprimée dans l'esprit, les académiciens la suivent, et les sceptiques s'y laissent conduire; et en ce que les académiciens appellent cela opinion ou persuasion, et non les sceptiques : bien que ni les uns ni les autres n'affirment que la chose d'où part cette image ou apparence de bonté soit bonne, mais les uns et les autres avouent que la chose qu'ils ont choisie leur semble bonne, et qu'ils ont cette idée imprimée dans l'esprit, à laquelle ils se laissent conduire.

Le troisième point de différence revient au même. Les académiciens soutiennent que quelques-unes de leurs idées sont vraisemblables, les autres non; et qu'entre celles qui sont vraisemblables il y a du plus et du moins. Les *sceptiques* prétendent qu'elles sont égales, par rapport à la créance que nous leur donnons; mais Sextus qui propose cette différence, fournit lui-même le moyen de la lever : car il dit que les sceptiques veulent que la foi des idées soit égale par rapport à la raison, c'est-à-dire, autant qu'elle se rapporte à la connaissance de la

vérité et à l'acquisition de la science par la raison : car l'idée la plus claire n'a pas plus de pouvoir pour faire connaître la vérité ; mais en ce qui regarde l'usage de la vie, ils veulent que l'on préfère cette idée claire à celle qui est obscure.

La quatrième différence consiste moins dans la chose que dans la manière de s'exprimer ; car les uns et les autres avouent qu'ils sont attirés par quelques objets ; mais les académiciens disent que cette attraction se fait en eux avec une véhémente propension, ce que les sceptiques ne disent pas, comme si les uns étaient portés vers les choses vraisemblables et que les autres s'y laissassent seulement conduire, quoique ni les uns ni les autres n'y donnent leur consentement.

Sextus Empiricus met encore entre eux une autre différence, sur les choses qui concernent la fin, disant que les académiciens suivent la probabilité dans l'usage de la vie, et que les sceptiques obéissent aux lois, à la coutume, et aux affections naturelles. En cela, comme en plusieurs choses, leur langage est différent, quoique leurs sentimens soient pareils. Quand l'académicien obéit aux lois, il dit qu'il le fait parce qu'il a l'opinion que cela est bon à faire, et que cela est probable ; et quand le sceptique fait la même chose, il ne se sert point de ces termes *d'opinion* et de *probabilité*, qui lui paraissent trop décisifs.

Ces différences qui sont légères et imperceptibles, ont été cause qu'on les a tous confondus sous le nom de *sceptiques*. Si les philosophes qui ont embrassé cette secte, ont mieux aimé être appelés académiciens que pyrrhoniens, deux raisons assez vraisemblables y ont contribué ; l'une est que fort peu de philosophes illustres sont sortis de

l'école de Pyrrhon, au lieu que l'académie a donné beaucoup d'excellens hommes, auxquels il est glorieux de se voir associé; l'autre est qu'on a ridiculisé Pyrrhon et les pyrrhoniens, comme s'ils avaient réduit la vie des hommes à une entière inaction, et que ceux qui se diront pyrrhoniens tomberont nécessairement dans le même ridicule.

DIDEROT.

SCIENCE.

SCIENCE. (*Log. et Métaphys.*) En terme de philosophie, ce mot signifie la connaissance claire et certaine de quelque chose, fondée ou sur des principes évidens par eux-mêmes, ou sur des démonstrations.

Le mot *science*, pris dans le sens qu'on vient de dire, est opposé à *doute*; et l'opinion tient le milieu entre les deux :

Les sceptiques nient qu'il soit possible d'avoir la science sur rien, c'est-à-dire, qu'il n'y ait rien sur quoi on puisse arriver à un degré de connaissance capable de produire une conviction entière.

La science se partage en quatre branches, qui sont l'intelligence, la sagesse, la prudence et l'art.

L'intelligence consiste dans la perception intuitive du rapport de convenance ou de disconvenance qui se trouve entre deux idées; telle est la science de Dieu, telle est la connaissance que nous avons des premiers principes.

La sagesse s'élève toujours aux vues générales, et ne

considère dans les êtres que les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, pour en tirer des conclusions universelles. Les êtres spirituels sont aussi de son ressort.

La prudence s'applique à former les mœurs à l'honnêteté, conformément à des règles éternelles et immuables. On l'appelle, dans les écoles, *habitus verâ cum ratione activus.*

L'art donne des règles sûres et immanquables pour bien raisonner. On le définit, dans les écoles, *habitus verâ cum ratione effectivus.*

DIDEROT.

SCIENCES. (*Connaissances humaines.*) Il est certain que les sciences sont l'ouvrage des plus grands génies. C'est par elles que l'immensité de la nature nous est dévoilée; ce sont elles qui nous ont appris les devoirs de l'humanité, et qui ont arraché notre âme des ténèbres, pour leur faire voir, comme dit Montaigne, toutes choses hautes et basses, premières, dernières et moyennes; ce sont elles enfin qui nous font passer un âge malheureux sans déplaisir et sans ennui. « Illustre Memmius, celui-là fut un dieu, qui trouva l'art de vivre, auquel on donne le nom de *sagesse.* »

Telle est aujourd'hui la variété et l'étendue des sciences, qu'il est nécessaire, pour en profiter agréablement, d'être en même tems homme de lettres. D'ailleurs les principes des sciences seraient rebutans, si les belles-lettres ne leur prêtaient des charmes. Les vérités deviennent plus sensibles par la netteté du style, par les images riantes, et par les tours ingénieux sous lesquels on les présente à l'esprit.

Mais si les belles-lettres prêtent de l'agrément aux sciences, les sciences de leur côté sont nécessaires pour la perfection des belles-lettres. Quelque soin qu'on prît de polir l'esprit d'une nation, si les connaissances sublimes n'y avaient accès, les lettres condamnées à une éternelle enfance, ne feraient que bégayer. Pour les rendre florissantes, il est nécessaire que l'esprit philosophique, et par conséquent les sciences qui le produisent, se trouvent, sinon dans l'homme de lettres lui-même, au moins dans le corps de la nation, et qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de littérature.

Socrate, qui mérita le titre de *père de la philosophie*, cultivait aussi l'éloquence et la poésie. Xénophon, son disciple, sut allier, dans sa personne, l'orateur, l'historien et le savant, avec l'homme d'état, l'homme de guerre, et l'homme du monde. Au seul nom de Platon, toute l'élévation des *sciences* et toute l'aménité des lettres se présentent à l'esprit. Aristote, ce génie universel, porta la lumière dans tous les genres de littérature, et dans toutes les parties des *sciences*. Alexandre lui écrivait, qu'il aimerait beaucoup mieux être comme lui au-dessus des autres hommes, par l'étendue de ses lumières, que par celle du pouvoir dont Dieu l'avait comblé. Ératosthène traita, dans des volumes immenses, presque tout ce qui est du ressort de l'esprit humain, la grammaire, la poésie, la critique, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les antiquités, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, la géographie, l'agriculture, l'architecture, et la musique.

Lucrèce employa les muses latines à chanter des matières philosophiques. Varron, le plus savant des Romains,

partageait son loisir entre la philosophie, l'histoire, l'étude des antiquités, les recherches de la grammaire et les délassemens de la poésie. Brutus était philosophe, orateur, et possédait à fond la jurisprudence. Cicéron, qui porta jusqu'au prodige l'union de l'éloquence et de la philosophie, déclarait que s'il avait un rang parmi les orateurs de son tems, il en était plus redevable aux promenades du portique, qu'aux écoles des rhéteurs. Combien d'autres exemples ne pourrais-je pas tirer des siècles reculés? On ne pensait point alors que les sciences fussent incompatibles dans une même personne, avec une érudition fleurie, avec l'étude de la politique, avec le génie de la guerre ou du barreau. On jugeait plutôt que la multitude des talens était nécessaire pour la perfection de chaque talent particulier, et cette opinion était vérifiée par le succès.

Le même tems qui vit périr Rome, vit périr les *sciences*. Elles furent presque oubliées pendant douze siècles, et durant ce long intervalle, l'Europe demeura plongée dans l'esclavage et la stupidité. La superstition, née de l'ignorance, la reproduisit nécessairement, tout tendit à éloigner le retour de la raison et du goût. Aussi fallut-il au genre humain, pour sortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle. L'empire grec étant détruit, sa ruine fit refleurir en Europe le peu de connaissances qui restaient encore au monde. Enfin, par l'invention de l'imprimerie, la protection des Médicis, de Jules II et de Léon X, les Muses revinrent de leur long évanouissement, et recommencèrent à cultiver leurs lauriers flétris. De dessous les ruines de Rome, se releva son ancien génie, qui secouant la

poussière, montra de nouveau sa tête respectable. La sculpture et les beaux-arts ses aimables sœurs ressuscitèrent, et les blocs de marbre reprirent une nouvelle vie. Les temples réédifiés, Raphaël peignit, et Vida, sur le front duquel croît le laurier du poëte et le lierre du critique, écrivit avec gloire. Nous devons tout à l'Italie; c'est d'elle que nous avons reçu les *sciences* et les beaux-arts, qui depuis ont fructifié presque dans l'Europe entière.

L'étude des langues et de l'histoire, abandonnée par nécessité dans les siècles de ténèbres, fut la première a laquelle on se livra. L'impression ayant rendu communs les ouvrages des Grecs et des Romains, on dévora tout ce qu'ils nous avaient laissé dans chaque genre; on les traduisit, on les commenta, et, par une espèce de reconnaissance, on se mit à les adorer, sans connaître assez leur véritable mérite; mais bientôt l'admiration se montra plus éclairée, et l'on sentit qu'on pouvait transporter dans les langues vulgaires les beautés des anciens auteurs; enfin, on tâcha de les imiter, et de penser d'après soi. Alors on vit éclore presque en même tems tous les chefs-d'œuvre du dernier siècle, en éloquence, en histoire, en poésie, et dans les différens genres de littérature.

Mais tandis que les arts et les belles-lettres étaient en honneur, il s'en fallait de beaucoup que la philosophie triomphât, tant la scolastique nuisait à l'avancement de ses progrès. De plus, quelques théologiens puissans craignirent, ou parurent craindre les coups qu'une aveugle philosophie pouvait porter au christianisme, comme si une religion divine avait à redouter une attaque aussi faible. Ajoutons qu'un tribunal odieux, établi dans le midi

de l'Europe, y forçait les muses au silence. Heureusement que la raison, bannie du Latium par des armes impies, franchit ses anciennes bornes, et se réfugia dans des climats plus tempérés. « C'est là qu'elle éclaira de beaux génies, qui préparèrent de loin, dans l'ombre du silence, la lumière dont le monde devait être éclairé par degrés insensibles. »

« L'immortel Bacon examina les divers objets de toutes les *sciences* naturelles, et justifia la nécessité de la physique expérimentale, à laquelle on ne pensait point encore. Ennemi des systèmes, il sut borner la philosophie à la science des choses utiles, et recommanda partout l'étude de la nature. Au célèbre chancelier d'Angleterre, succéda l'illustre Descartes, qui s'égara sans doute en théorie, mais qui acquit une grande gloire par l'application qu'il fit de l'algèbre à la géométrie. Newton parut enfin, bannit de la physique les hypothèses vagues, découvrit la force qui retient les planètes dans leurs orbites, calcula la cause de leurs mouvemens, dévoila la vraie théorie du monde; et, créateur d'une optique toute nouvelle, il fit connaître la lumière aux hommes en la décomposant. Locke créa la métaphysique à peu près comme Newton avait créé la physique. Il réduisit cette science à ce qu'elle doit être en effet, la physique expérimentale de l'âme. Ses principes, aussi simples que des axiomes, sont les mêmes pour les philosophes et pour le peuple. » (*Discours préliminaire de l'Encyclopédie.*)

Plusieurs autres savans ont infiniment contribué par leurs travaux au progrès des sciences, et ont, pour ainsi dire, levé un coin du voile qui nous cachait la vérité. De ce nombre sont Leibnitz, qui, suivant l'opinion de l'Al-

lemagne, partage avec Newton l'invention du calcul différentiel; Galilée, à qui la géographie doit tant de choses utiles; Harvey, que la découverte de la circulation du sang rend immortel; Huyghens, qui, par des ouvrages pleins de force et de génie, a bien mérité de la physique: Pascal, auteur d'un morceau sur la cycloïde, qu'on doit regarder comme un prodige de sagacité; d'un traité de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de l'air, qui nous a ouvert une science nouvelle; Boyle, le père de la physique expérimentale; plusieurs autres enfin, parmi lesquels je ne dois pas oublier Boheraave, le réformateur de la médecine. On sait aussi tout ce que le droit naturel, la morale et la politique doivent à Grotius, Puffendorf, Thomassius, et autres écrivains célèbres.

Voilà quel était l'état des sciences au commencement de ce siècle. Portées rapidement du premier essor à leur faîte, elles ont dégénéré avec la même promptitude, comme si elles étaient des plantes étrangères à la nature, qui doivent sécher sur pied, et disparaître dans le sein de l'oubli, tandis que les arts mécaniques, enracinés pour ainsi dire dans les besoins de l'homme, ont un esprit de vie qui les soutient contre les ravages du tems.

Les *sciences* offrent aux yeux une belle avenue, mais fort courte, et qui finit par un désert aride. Comme parmi nous leur midi s'est trouvé fort près de leur levant, leur couchant n'est pas éloigné de leur midi. On vit à Rome la même révolution; soixante ans après le règne d'Auguste, Quintilien écrivait déjà sur la chute de l'éloquence; et Longin, qui fleurissait sous Gallien, fit un chapitre sur les causes de la décadence de l'esprit. Cependant les récompenses des beaux-arts n'étaient point

tombées chez les Romains. Semblablement nos académies subsistent toujours, mais elles ont dans leur institution des vices qui les ruinent. Ici, l'inégalité des rangs est fixée par des statuts du prince, lorsqu'on n'y devrait connaître d'autre supériorité que celle du génie. Là, se rend un tribut perpétuel d'éloges fastidieux, honteux langage de la servitude! Souvent, dans ces mêmes académies, la récompense du mérite est enlevée par les menées de l'intrigue ou de l'hypocrisie. La cupidité, la vanité, la jalousie, la cabale, se sont encore emparé de nos sociétés littéraires, plus que la noble ambition de s'y distinguer par ses talens; la sagacité a dégénéré en suffisance, l'amour du beau, en amour du faux bel-esprit : *in deterius quotidiè data res est.*

D'ailleurs, ce n'est point au centre du luxe que les *sciences* établissent toujours leur domicile; s'il en était ainsi, les connaîtrait-on glorieusement aux bords des lieux où le Rhin vient se perdre, dans le voisinage des îles Orcades, et de celui du mont Adule? Il ne faut pas, pour être savant, arroser l'âme, comme nous faisons, de quelques idées superficielles; il la faut teindre de connaissances qui ne s'acquièrent que par les veilles et les travaux.

Ajoutons que la noblesse du royaume, plongée dans la mollesse et l'oisiveté, a trouvé que l'ignorance était un état paisible, et elle n'a pas manqué d'en accréditer merveilleusement le parti. Aristote, Platon, Solon, Périclès, Démocrite, Hippocrate, Scipion, Cicéron, Hortensius, Lucullus, César, Pline, et tant d'autres Grecs et Romains, ne se croyaient pas en droit, parce qu'ils étaient de grands seigneurs, de négliger les sciences, et de vivre dans une

glorieuse stupidité. Tout au contraire, ils firent cet honneur à leur rang et à leur fortune, de ne les employer qu'à acquérir des lumières; ils savaient bien que les gens éclairés conduisent partout les aveugles. Mais une nation qui, dominée par l'exemple, fait gloire de préférer la légéreté et les agrémens frivoles au mérite que l'étude et les occupations sérieuses peuvent donner à l'esprit; une telle nation, dis-je, doit tomber dans la barbarie. Aussi, faut-il croire que, dans cette nation, l'amour des sciences n'était sous Louis XIV qu'une nouvelle mode; du moins leur culture a passé comme une mode. Quelque autre Louis, dans la révolution des tems, pourra la faire renaître, et la changer en un goût durable; car c'est au génie éclairé des monarques et à leurs mains bienfaisantes, qu'il appartient de fonder aux *sciences* des temples, qui attirent sans cesse la vénération de l'univers. Heureux les princes qui sauront ainsi mériter de l'humanité!

Le Chevalier DE JAUCOURT.

SÉNAT.

SÉNAT. (*Hist. ancienne.*) Le gouvernement de Lacédémone fut partagé entre cinq différentes puissances : de deux rois perpétuels qui avaient une égale autorité, d'un sénat composé de vingt-huit sénateurs électifs, de cinq magistrats annuels sous le nom d'*éphores*, et de l'assemblée des citoyens. Un gouvernement ainsi divisé dégénérait en une véritable anarchie. Du tems de Lycurgue, le nombre des habitans de Sparte montait à neuf mille, et celui des citoyens demeurant à la campagne à trente mille. Plutarque dit que le sénat de Lacédémone était comme un contre-poids qui maintenait l'équilibre de l'État et qui lui donnait une assiette ferme et assurée ; les vingt-huit sénateurs qui le composaient, se rangeant du côté des rois, quand le peuple devenait trop puissant, et fortifiant au contraire le parti du peuple, quand les rois poussaient trop loin l'autorité. On peut dire de ce raisonnement de Plutarque, que ce sont-là de belles spéculations, et qu'en supposant ces vingt-huit sénateurs parfaits et exempts de toutes passions, cet établissement devait produire un merveilleux effet. Lycurgue ayant ainsi tempéré le gouvernement, ceux qui vinrent après lui ne laissèrent pas de trouver que la puissance des Trente qui composaient le sénat, en y comprenant les deux rois, avait encore besoin d'être modérée : c'est pourquoi, comme dit Platon, ils lui donnèrent un frein, en lui opposant l'autorité

des éphores, environ cent trente ans après Lycurgue. Ils étaient au nombre de cinq, et ne demeuraient en charge qu'un an. Théopompe, qui était regardé comme l'instituteur de cette magistrature, répondit au reproche de sa femme de ce qu'il diminuait l'autorité royale, que *s'il laissait à ses successeurs l'autorité moins absolue, il la leur laisserait plus ferme et plus stable.*

Le discours d'Archidame, l'un des deux rois de Sparte, sur la guerre du Péloponèse, et le peu d'égards que les Lacédémoniens eurent pour ses conseils, montrent combien le crédit de ces rois était faible et borné dans les délibérations publiques. Les éphores pouvaient condamner à l'amende et faire emprisonner les rois, qui pouvaient même être condamnés à mort. Le tribunal compétent pour faire le procès à un des rois de Sparte, était composé de l'autre roi, des cinq éphores et des vingt-huit sénateurs. Agis, fils d'Eudamidas, fut condamné à mort, parce qu'il entreprit de réformer l'état et de rétablir les lois de Lycurgue. Il fut tué en prison. Pausanias, fils de Plistoanax, ayant ramené l'armée de l'Attique, sans avoir rien fait de ce qu'on attendait de lui, fut cité en justice, et comparut. Agis, l'autre roi, et quatorze sénateurs le déclarèrent coupable; toutes les autres voix furent pour lui, et il fut renvoyé absous. Quelque tems après, ayant été encore accusé au sujet d'un traité conclu avec les Thébains, il ne voulut pas s'exposer à un second jugement, et il s'exila volontairement chez les Tégéates. Xénophon rapporte que chaque mois les éphores prenaient des rois un nouveau serment. Archidame, dont nous venons de parler, fut condamné à l'amende pour avoir épousé une fille extraordinairement petite. Le roi Agésilas, qui na-

quit de ce mariage, et qui fut petit, de mauvaise mine et boiteux, mais l'un des rois les plus illustres et les plus vertueux que Lacédémone ait eus, fut condamné à l'amende par les éphores, parce qu'aussitôt qu'un sénateur avait été élu, il lui envoyait un bœuf en présent; ce que les éphores jugèrent être un principe de corruption. Les éphores étaient aussi chargés de veiller à la conduite des reines. Agésilas étant en Asie, où il faisait trembler le royaume des Perses, fut rappelé par les éphores au secours de sa patrie. Xénophon dit qu'Agésilas préféra l'observation des lois à la conquête d'un grand empire.

C'est un paradoxe politique qu'un corps à cinq têtes, comme ce gouvernement mixte de Lacédémone, où l'opposition des différentes puissances qui se traversaient réciproquement, devait être une source de dissensions intestines et de guerres civiles : cependant on ne trouve dans l'histoire ancienne aucun gouvernement moins agité que celui de Lacédémone : et Polybe dit que de tous les peuples connus, c'était celui qui avait conservé le plus long-tems sa liberté. Ce ne fut pas l'effet d'une forme de gouvernement si défectueuse, mais de l'austérité des lois de Lycurgue, qui avaient déraciné dans cet état de luxe, les passions et toutes les semences des discordes, et y avaient au contraire introduit la frugalité, le désintéressement et les sources les plus salutaires de l'union et du bon ordre, qui s'y maintinrent (1) pendant un grand nombre de siècles.

---

(1) Lacédémone eut la principale autorité, et tint le premier rang parmi les villes de la Grèce pendant plus de cinq cents ans. Athènes, appelée l'autre œil de la Grèce, lui disputa l'empire, et fut vaincue; Ly-

SÉNAT ROMAIN. (*Hist. romaine.*) Temple de sainteté, de majesté, de sagesse, la tête de la république, l'autel des nations alliées de Rome, l'espoir et le refuge de tous les autres peuples; c'est Cicéron qui donne cette belle définition du sénat dans son oraison pour Milon. Voici ses propres paroles : *Templum sanctitatis, amplitudinis,*

---

sandre entreprit, sans effet, de faire quelques changemens au gouvernement de sa patrie. Thèbes remporta de grands avantages sur Lacédémone; mais la splendeur de Thèbes commença et finit avec Épaminondas. Après que la victoire de Chéronée eut rendu Philippe tout-puissant dans la Grèce, et qu'Alexandre eut pris Thèbes, Lacédémone refusa de se soumettre; elle se defendit contre les successeurs d'Alexandre, quoique faible et sans murailles. Lacédémone, en perdant sa vertu, perdit aussi son repos. Agis, l'un des deux rois de Sparte, ayant entrepris de rétablir les lois de Lycurgue dans leur ancienne austérité, cet esprit de réforme lui coûta la vie; les éphores le firent mourir en prison. Il fut vengé par le roi Cléomène, qui des cinq éphores en fit tuer quatre, et supprima cette magistrature, environ 240 ans avant Jésus-Christ. Antigonus, roi de Macédoine, ayant vaincu Cléomène à la journée de Sélasie, abolit tout ce qu'Agis et Cléomène avaient fait pour la réforme de Sparte. Des tyrans élevés dans son sein, Lycurgue, Machanidas, Nabius, lui ôtèrent la liberté. Ces deux derniers s'étant détachés de la ligue des Achéens, Philopœmen, général de cette ligue, s'empara de Sparte, où il abolit les anciennes lois de Lycurgue. Les Lacédémoniens en portèrent leurs plaintes aux Romains, qui, après la victoire remportée sur Philippe, roi de Macédoine, s'étaient déclarés depuis peu les protecteurs de la liberté de la Grèce; il fut ordonné que Sparte demeurerait unie à la ligue des Achéens, et serait rétablie dans ses anciennes lois. Lacédémone fut fort tranquille sous les empereurs romains, n'ayant d'autre sujétion que de fournir des troupes auxiliaires. Après plusieurs siècles passés sous la domination des empereurs d'Orient, Philippe de Maillac, grand-maître de Rhodes, traita de la seigneurie de Sparte, où les chevaliers ne purent se maintenir.

mentis, consiliique publici Romani, caput orbis, ara sociorum, portusque omnium gentium.

Tel était en effet ce corps respectable dans son institution et sous les beaux jours de la république. Nous allons indiquer quelle fut son origine, sa constitution, sa juridiction, sa puissance, les lieux où il s'assemblait, le tems et la durée de ses assemblées.

Les citoyens qui composaient le sénat, se nommaient *sénateurs*; nous détaillerons sous ce mot leur nombre, leurs devoirs, leur état, leur rang, leurs honneurs et leur dignité.

Les délibérations ou les décrets qu'ils rendaient, s'appelaient *senatus-consultes.*

Le *sénat* comprenait la noblesse et le sacerdoce; il comprenait la noblesse, et Tacite l'appelle *seminarium omnium dignitatum*, quoique la plupart des questeurs et des tribuns qui y étaient admis, à raison de la magistrature qu'ils avaient exercée, étaient souvent tirés des familles plébéiennes. Le sénat comprenait aussi le sacerdoce; c'est-à-dire que, quoique les ministres de la religion ne fussent pas membres de ce corps, à l'exception du flamine Dial, ils pouvaient être sénateurs et devenir pontifes, augures et flamines. Ils ajoutaient dans ce cas à leurs titres le caractère de sénateur.

L'opinion commune est que, sous les rois de Rome, l'élection et le choix de tous les sénateurs dépendaient uniquement de la volonté du prince, sans que le peuple eût droit d'y prendre part directement ou indirectement; que les consuls qui succédèrent au pouvoir des rois, eurent la même prérogative jusqu'à la création des censeurs, qui, depuis, jouirent du droit particulier de nommer les

membres du sénat, ou de les priver de ce rang. Middleton pense, au, contraire que les rois, les consuls, les censeurs agissaient dans cette affaire en qualité de ministres, et subordonnément à la volonté suprême du peuple, en qui le pouvoir absolu de créer les sénateurs a toujours résidé. Nous croyons aussi cette opinion la plus vraisemblable ; elle est fondée sur l'autorité de Denys d'Halicarnasse, qui s'est donné la peine d'écrire pour l'instruction des étrangers, et d'expliquer en antiquaire exact, ainsi qu'en historien fidèle, le gouvernement civil de Rome et l'origine de ses lois.

Ce célèbre auteur nous assure que quand Romulus eut formé le projet de composer un sénat qui devait être de cent sénateurs, il se réserva seulement l'élection du premier ou du président de l'assemblée, et qu'il laissa l'élection des autres au peuple, puisqu'elle se fit par les suffrages et de l'avis des tribuns et des curies.

Le même Denys nous apprend que depuis l'alliance faite entre Romulus et Tatius, roi des Sabins, le nombre des sénateurs fut doublé par l'addition de cent nouveaux membres que l'on prit des familles des Sabins, et que le peuple les choisit dans l'ancienne et même forme.

Lorsque, sous le règne de Tullus Hostilius, la ville d'Albe fut démolie, quelques-unes des familles de cette cité furent également inscrites dans le *sénat*. Tite-Live en compte six ; mais ce qu'il y a de plus probable, et que l'on doit supposer, c'est qu'il n'entra dans le sénat que le nombre d'Albains nécessaire pour remplir les places vacantes, afin que ce corps fût complet, et qu'il se trouvât fixé à 200 personnes ; ce qui ne fut point fait sans le consentement du sénat et du peuple.

La dernière augmentation du sénat, sous le règne des rois, fut faite par Tarquin l'Ancien. Il ajouta cent nouveaux membres à ce corps, et il les tira des familles plébéiennes. Il porta le nombre des sénateurs jusqu'à trois cents, au rapport de Tite-Live : ce prince en agit ainsi dans les vues d'un intérêt particulier, et pour s'assurer une faction puissante dans la personne des nouveaux sénateurs ses créatures.

Depuis l'expulsion des rois, jusqu'à l'établissement de la censure, c'est-à-dire, pendant un intervalle de plus de 60 ans, nous ignorons de quelle manière on remplissait les places vacantes des sénateurs; mais s'il est vrai que le *sénat* commença dès-lors à être renouvelé par les magistrats annuels, qui vers ce même tems furent choisis par le peuple, c'est qu'il y avait deux questeurs pris dans les familles patriciennes, cinq tribuns du peuple, et deux édiles plébéiens, qui, en vertu de leurs charges, eurent l'entrée du sénat, et complétèrent les places qui vaquaient ordinairement dans ce corps.

Dans le cas des vides extraordinaires, occasionnés par les malheurs de la guerre du dehors, les dissensions domestiques ou autres accidens, le sénat avait besoin d'une augmentation plus considérable que celle qu'il pouvait tirer des magistratures publiques. Or, pour remplir les places vacantes dans de tels cas, il est vraisemblable que les consuls choisissaient dans l'ordre équestre un certain nombre de citoyens d'une probité reconnue, qu'ils proposaient au peuple dans les assemblées générales, pour en faire l'élection, ou pour l'approuver; et le peuple, de son côté, pour autoriser la liste qu'on lui présentait, donnait à ceux qui y étaient nommés, le rang et le titre de sénateurs à vie.

Lorsque la censure fut établie, l'an de Rome 311, pour soulager les consuls du poids de leur administration, et pour examiner les mœurs de tous les citoyens, plusieurs sénateurs furent chassés du sénat par les censeurs, presque toujours pour des raisons justes; quelquefois cependant par un esprit d'envie, ou par un motif de vengeance: mais dans des circonstances de cette espèce, on avait toujours la liberté d'appeler de ce jugement à celui du peuple; de sorte que le pouvoir des censeurs, à proprement parler, n'était pas celui de faire des sénateurs, ou de les priver de leur rang, mais seulement d'inscrire ceux que le peuple avait choisis, de veiller sur leur conduite, et de censurer leurs défauts, objets sur lesquels ils avaient reçu du peuple une juridiction expresse. Cet usage, de censurer les mœurs, paraît fondé sur une ancienne maxime de la politique romaine, qui exigeait que le sénat fût exempt de toute tache, et que les membres de ce corps donnassent un exemple de bonnes mœurs à tous les autres ordres de l'état.

Après avoir parlé de la création du *sénat* et de la manière d'en remplir les places vacantes, il faut faire connaître le pouvoir et la juridiction de cet illustre corps. Les anciens auteurs, qui ont traité des actions publiques, s'accordent tous à dire que le sénat donnait son attache ou décrétait, et que le peuple ordonnait ou commandait tel ou tel acte. Ainsi, puisque rien de ce qui regardait le gouvernement ne pouvait être porté devant le peuple avant qu'il n'eût été examiné par le sénat, dans plusieurs autres occasions, où la célérité et le secret étaient requis, et lorsque les décisions de ce corps étaient si justes et si prudentes, que le consentement du peuple pouvait se

présumer; dans ces occasions, dis-je, le sénat ne prenait pas le soin de convoquer le peuple, de peur de le déranger de ses affaires particulières en le rassemblant inutilement; et ce qui, dans les premiers tems, n'avait eu lieu que pour des affaires de peu de conséquence, fut observé dans la suite lors des affaires les plus sérieuses et les plus importantes. Le sénat acquit donc ainsi une juridiction particulière et la connaissance de quelques matières, à l'exclusion du peuple, dont le pouvoir absolu s'étendait sur tout, suivant les lois et la constitution du gouvernement; par exemple :

1° Le sénat prit pour lui l'inspection et la surintendance de la religion; de sorte qu'on ne pouvait admettre quelque nouvelle divinité, ni leur ériger d'autel, ni consulter les livres sibyllins sans l'ordre exprès du sénat.

2° L'une des prérogatives de ce corps, fut de fixer le nombre et la condition des provinces étrangères, qui tous les ans étaient assignées aux magistrats; c'était à lui de déclarer quelles de ces provinces étaient les consulaires, et quelles étaient les prétoriennes.

3° Le sénat avait entre ses mains la distribution du trésor public. Il ordonnait toutes les dépenses du gouvernement, il assignait les appointemens des généraux, déterminait le nombre de leurs lieutenans, de leurs troupes, des fournitures, des munitions et des vêtemens de l'armée. Il pouvait, à sa volonté, confirmer ou casser les ordonnances des généraux, et prendre au trésor l'argent nécessaire pour les triomphes qu'il avait accordés; en un mot, le sénat avait l'autorité dans toutes les affaires militaires.

4° Il nommait les ambassadeurs que Rome envoyait, et fournissait les secours nécessaires aux peuples indigens.

Il ordonnait la manière dont on devait recevoir et renvoyer les ministres étrangers, et rédigeait ce qu'on devait leur dire ou leur répondre; de sorte que pendant l'absence des consuls, la république parut toujours gouvernée par le sénat. Il pouvait, au bout de l'an, prolonger le commandement aux consuls, et le donner à d'autres. Tibérius Gracchus, voulant diminuer l'autorité du sénat, fit passer la loi que dans la suite le sénat ne pourrait pas permettre que personne gouvernât plus d'un an une province consulaire. Mais il semble que les Gracques augmentèrent par ce moyen plutôt qu'ils ne diminuèrent l'autorité du sénat, puisque par la loi *sempronia*, dont parle Cicéron, Caïus Gracchus statua que le gouvernement des provinces serait toujours donné annuellement par le *sénat*.

5° Il avait le droit d'ordonner des prières publiques, des actions de grâces aux dieux pour les victoires obtenues, ainsi que le droit de conférer l'honneur de l'ovation ou du triomphe, avec le titre d'*empereur* aux généraux victorieux.

6° Une de ses affaires et l'un de ses soins était d'examiner les délits publics, de rechercher les félonies ou les trahisons, tant à Rome que dans les autres parties de l'Italie, de juger les contestations entre les alliés et les villes dépendantes. Cependant, quand il s'agissait de juger des crimes capitaux, le sénat ne se croyait pas le seul juge. En effet, lors du sacrilége de Clodius, quand les mystères de la bonne déesse furent profanés, les consuls demandèrent la jonction du peuple, pour décider de cette affaire; et il fut déterminé, par un sénatus-consulte, que Clodius ne pouvait être jugé que par les tribus assemblées.

7° Il exerçait non-seulement le pouvoir d'interpréter les lois; mais encore de les abroger, et de dispenser les citoyens de les suivre.

8° Dans les cas de dissensions civiles, de tumultes dangereux de l'intérieur de Rome, et dans toutes les affaires très-importantes, le sénat pouvait accorder aux consuls un pouvoir illimité pour le gouvernement de la république, par cette formule, que César appelle la dernière ressource de l'état, *que les consuls eussent soin qu'il n'arrivât aucun dommage à la république.* Ces paroles donnaient une telle autorité aux consuls, qu'ils étaient en droit de lever des troupes comme bon leur semblerait, faire la guerre, et forcer les sénateurs et le peuple; ce qu'ils ne pouvaient pas exécuter, au rapport de Salluste, sans la formule expresse dont nous venons de parler.

9° Le *sénat* était le maître de proroger, ou de renvoyer les assemblées du peuple, d'accorder le titre de roi à quelque prince, ou à ceux qu'il lui plaisait de favoriser. C'était à ce corps de déférer les actions de grâces ou les éloges à ceux qui les avaient mérités; le pardon et la récompense aux ennemis, ou à ceux qui avaient découvert quelque trahison; il avait le droit de déclarer quelqu'un ennemi de la patrie, et de prescrire un changement général d'habits, dans le cas de quelque danger, ou de quelque malheur pressant.

10° Tels étaient les principaux chefs dans lesquels le sénat avait constamment exercé une juridiction particulière à l'exception du peuple. Ce n'était pas en conséquence de quelque loi expresse, mais en se conformant aux coutumes et aux anciens usages qui avaient eu lieu dès les premiers tems; et comme on éprouvait, par une

longue expérience, que c'était la manière la plus utile de régler les affaires publiques, et la plus convenable pour maintenir la tranquillité et le bonheur des citoyens, cette juridiction fut, du consentement tacite du peuple, laissée entre les mains du sénat, bien plus comme une chose de convenance que de droit. Ainsi, dans l'objet du bien public, cet usage fut plutôt approuvé et toléré qu'il ne fut accordé.

Mais toutes les fois qu'un tribun entreprenant, ou que quelque magistrat factieux, mécontent d'obtenir selon l'usage les dignités de la république que le sénat était disposé à lui accorder, se déterminait à recourir à l'autorité du peuple, pour obtenir quelque distinction particulière; dans ce cas, le peuple excité par les intrigues et l'artifice de ces hommes factieux qui se déclaraient leurs chefs, cherchait à reprendre les différentes parties de cette juridiction dont j'ai parlé, et qui avait toujours été administrée par le sénat. Depuis que cette méthode avait été employée avec succès dans quelques cas, elle devint insensiblement le recours de tous ceux qui, pour satisfaire leur ambition, affectaient un caractère de popularité. Elle fut portée si loin à la fin, que le sénat fut dépouillé de tout son pouvoir et de toute l'influence qu'il avait dans les affaires publiques.

Passons à la convocation et aux lieux d'assemblées du sénat.

Le *sénat* était toujours convoqué par le dictateur lorsqu'on le créait dans quelque conjoncture critique; mais dans tous les autres cas, le droit de convoquer le sénat appartenait aux consuls, suprêmes magistrats de la république. Dans leur absence, ce droit était dévolu, selon

les lois, aux magistrats subordonnés, tels que les préteurs et les tribuns. Il est vrai que ces derniers se croyaient fondés à convoquer le sénat dans quelque tems que ce fût, et lorsque les intérêts du peuple le requéraient; mais malgré cette prétention, par respect pour l'autorité consulaire, on ne convoqua jamais de cette manière le sénat, que lorsque les consuls étaient absens; à moins que ce ne fût dans des affaires d'importance et dans des cas imprévus, où il fallait prendre une prompte détermination. Enfin, lorsque les décemvirs, les entre-rois ou les triumvirs furent établis pour gouverner la république, ce n'était qu'à eux qu'il appartenait de convoquer le sénat, comme Aulugelle le rapporte après Varron.

Dans les premiers tems de Rome, lorsque l'enceinte de la ville était peu considérable, les sénateurs étaient appelés personnellement par un appariteur, ou par un courrier, quelquefois par un crieur public, quand les affaires exigeaient une expédition immédiate. Mais dans les tems postérieurs, on les convoqua d'ordinaire par le moyen d'un édit qui assignait le tems et le lieu de l'assemblée, et que l'on publiait quelques jours auparavant, afin que la connaissance et la notoriété en fussent publiques. Ces édits n'avaient communément lieu que pour ceux qui résidaient à Rome, ou qui en étaient peu éloignés. Cependant, quand il s'agissait de traiter quelque affaire extraordinaire, il paraît qu'ils étaient aussi publiés dans les autres villes d'Italie. Si quelque sénateur refusait ou négligeait d'obéir à l'appel, le consul l'obligeait de donner des sûretés pour le paiement d'une certaine somme, au cas que les raisons de son absence ne fussent point reçues. Mais dès que les sénateurs étaient parvenus à l'âge de

soixante ans, ils n'étaient plus assujettis à cette peine, et ils n'étaient plus obligés de se rendre dans les assemblées que lorsqu'ils le voulaient bien.

Dans les anciens tems, au rapport de Valérius, les sénateurs étaient si occupés du bien public, que sans attendre un édit, ils étaient dans l'habitude de se rassembler d'eux-mêmes sous un certain portique près le palais du sénat, d'où ils pouvaient s'y rendre promptement, dès que le consul était arrivé. Ils croyaient à peine digne d'éloge leur attention à s'acquitter des devoirs de leur état et de leurs obligations envers la patrie, si ce n'était volontairement et de leur propre gré, et s'ils attendaient le commandement d'autrui, ou l'intimation qui leur en serait faite. Mais où s'assemblaient-ils?

Les anciens Romains, pleins de religion et de vertu, avaient coutume d'assembler le *sénat* dans un lieu sacré dédié aux auspices, afin que la présence de la divinité servît à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui songeraient à s'écarter des règles de la probité. Romulus le convoquait hors de la ville dans le temple de Vulcain, et Hostilius dans la curie Hostilie. Nous lisons, dans les anciens auteurs, qu'après l'expulsion des rois, le sénat s'assemblait tantôt dans les temples de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Bellone, de Castor, de la Concorde, de la Vertu, de la Fidélité, et tantôt dans les curies Hostilienne et Pompéienne, dans lesquelles les augures avaient fait bâtir des temples pour cet effet. Tous ces temples formaient les lieux d'assemblée du sénat.

Il y avait des tems marqués pour assembler le sénat, savoir les calendes, les nones et les ides, excepté les jours des comices, pendant lesquels on traitait avec le

peuple. Dans ces jours-là, la loi Papia défendait d'assembler le sénat, afin que les sénateurs ne fussent point distraits dans leurs suffrages; mais, suivant la loi Gabinia, les sénateurs devaient s'assembler pendant tout le mois de février pour répondre aux gouverneurs de provinces et recevoir les ambassadeurs. Lorsque le sénat s'assemblait dans les jours fixes marqués ci-dessus, on l'appelait le vrai sénat; lorsqu'il s'assemblait hors de ce tems-là, et extraordinairement pour traiter de quelque affaire de conséquence et inopinée, on le nommait sénat convoqué; et il l'était alors par le premier magistrat. De là cette distinction de sénat ordinaire et de sénat convoqué, que nous lisons dans Capitolin, cité par Gordianus.

Le *sénat*, selon l'usage, s'assemblait toujours le premier de janvier, pour l'inauguration des nouveaux consuls, qui prenaient alors possession de leurs charges. Il s'assemblait aussi quelques autres jours du même mois, selon les anciens auteurs, et il n'y avait d'exceptés qu'un ou deux jours de ce mois jusqu'au quinzième. La dernière partie de janvier était probablement destinée pour les assemblées du peuple; le mois de février était réservé tout entier par l'ancien usage du sénat, pour donner audience aux ambassadeurs étrangers; mais dans tout ce mois généralement, il y avait trois jours qui paraissent avoir été destinés d'une façon plus particulière aux assemblées du sénat. Ces trois jours étaient les calendes, les nones et les ides; c'est ce qu'on préjuge des fréquentes assemblées tenues dans ces jours, et qui sont rapportées dans l'histoire; mais dans la suite des tems, Auguste ordonna, par une loi, que le sénat ne pût régulièrement s'assembler que deux jours du mois, les calendes et les ides.

Le *sénat*, dans ses jours d'assemblée, ne mettait sur le tapis aucune affaire avant le jour, et ne la terminait point après le coucher du soleil. Toute affaire proposée et conclue avant ou après ce tems, était nulle et sujette à cassation, et celui qui l'avait proposée était soumis à la censure; de sorte que ce fut une règle stable, qu'on ne proposât aucune affaire dans le sénat après la quatrième heure de l'après-dînée; ce qui fait que Cicéron censure certains décrets prononcés par Antoine dans son consulat, comme rendus trop avant dans la nuit, et qui, par cette raison, n'avaient aucune autorité.

On voit cependant un exemple d'une assemblée du sénat tenue à minuit, l'an de Rome 290, à cause de l'arrivée d'un exprès envoyé par l'un des consuls, pour informer le sénat qu'il se trouvait assiégé par les Eques et les Volsques, dont les forces étaient supérieures, et qu'il risquait de périr avec toute son armée, si on ne lui envoyait un prompt secours; ce qui lui fut accordé tout de suite par un décret. C'est Denys d'Halicarnasse, *l. IX, c. lxiij*, qui le dit.

Le sénat étant assemblé, le lecteur sera sans doute bien aise de savoir la méthode que cette compagnie célèbre observait dans ses délibérations.

Il faut d'abord se représenter qu'à la tête du sénat étaient placés le dictateur et les consuls, dans des siéges distingués, élevés, ainsi que nous le croyons, de quelques degrés au-dessus des autres bancs. Par égard pour la dignité de ces premiers magistrats, lorsqu'ils entraient dans la curie, tous les sénateurs étaient dans l'usage de se lever de leurs siéges. Le préteur Décius ayant manqué à ce devoir, un jour que le consul Scaurus passait près de lui,

ce consul le punit d'avoir méprisé sa dignité, et ordonna qu'on ne plaiderait plus à son tribunal.

Manuce croit que les magistrats inférieurs étaient placés à côté les uns des autres, au-dessous des siéges des consuls, chacun suivant son rang : les préteurs, les censeurs, les édiles, les tribuns et les questeurs.

Il est toujours vrai que les sénateurs sur leurs siéges gardaient entre eux un ordre de préséance, pris de la dignité de la magistrature qu'ils avaient auparavant remplie. Lorsque Cicéron en parle, il indique cet ordre. C'était aussi celui que gardaient les magistrats en se plaçant, et lorsqu'il s'agissait de proposer leur opinion, chacun dans son rang et à son tour.

Quelques savans conjecturent que les édiles, les tribuns et les questeurs, étaient assis sur des bancs séparés; avec cette différence, que ceux des magistrats curules étaient un peu plus élevés que les autres. Il semble que Juvénal indique cette différence dans sa *satire xj*, *52*, contre celui qui veut faire voir qu'il a une dignité curule. Ces bancs étaient en quelque sorte semblables à nos petites chaises sans dossier. Suétone, dans sa vie de Claude, *chap. xxiij*, dit que quand cet empereur avait quelque grande affaire à proposer au sénat, il s'asseyait sur un banc des tribuns, placé entre les chaires curules des deux consuls. Mais il fallait aussi qu'il y eût d'autres bancs longs, de manière que plusieurs sénateurs pouvaient s'y placer; car Cicéron rapporte dans ses *épit. famil. iij*, *9*, que Pompée appelait les décisions du sénat, le *jugement des longs bancs*, pour le distinguer des tribunaux particuliers de justice.

Indépendamment de la diversité des bancs et des pla-

ces assignées à chaque ordre de sénateurs, l'un des membres de ce corps auguste était toujours distingué des autres par le titre de *prince du sénat*. Cette distinction, qui avait commencé sous les rois, eut lieu dans tous les tems de la république. On voulut conserver cette première forme établie par le fondateur de Rome, qui s'était réservé en propre le choix et la nomination du principal sénateur, qui, dans son absence et dans celle des rois, devait présider dans cette assemblée; le titre de prince du sénat était dans les règles, et par voix de conséquence donné à celui dont le nom était placé le premier dans la liste de ce corps, toutes les fois que les censeurs la renouvelaient. On eut attention de le donner toujours à un sénateur consulaire, qui avait été revêtu de la dignité de censeur. On choisissait l'un de ceux que sa probité et sa sagesse rendaient recommandable; et ce titre était tellement respecté, que celui qui l'avait porté était appelé de ce nom par préférence à celui de quelque autre dignité que ce fût, dont il se serait trouvé revêtu. Il n'y avait cependant aucun droit lucratif attaché à ce titre, et il ne donnait d'autre avantage qu'une autorité qui semblait naturellement annoncer un mérite supérieur dans la personne de ceux qui en étaient honorés.

Le *sénat* étant assemblé, les consuls ou les magistrats qui en avaient fait la convocation par leur autorité, prenaient avant tout les auspices, et après avoir rempli les devoirs ordinaires de la religion par des sacrifices et des prières, ils étaient dans l'usage de déclarer le motif de la convocation de cette assemblée, et de proposer les matières des délibérations de ce jour. Par préférence à tout, on expédiait d'abord et sans délai les affaires de la religion

et qui concernaient le culte des dieux. Lorsque le consul avait soumis à l'examen quelque point, on le discutait; s'il était question de rendre un décret, il disait son opinion à cet égard, et parlait aussi long-tems qu'il le voulait; il demandait ensuite les opinions des autres sénateurs, en les appelant par leurs noms, et suivant l'ordre dans lequel ils étaient placés; il commençait par les sénateurs consulaires, et continuait par les prétoriens.

Originairement on était dans l'usage d'interroger le prince du sénat; mais bientôt on ne se conduisit plus ainsi, et cette politesse fut accordée à quelque vieux sénateur consulaire, distingué par ses vertus, jusqu'aux derniers tems de la république, que s'introduisit la coutume fixe de donner cette marque de respect à ses parens, à ses amis particuliers, ou à ceux que l'on croyait vraisemblablement d'un avis conforme à ses propres vues et à ses sentimens sur la question proposée.

Quelque ordre que les consuls observassent, en demandant les opinions le premier janvier, ils le gardaient pendant tout le reste de l'année. C. César, à la vérité, se mit au-dessus de cette règle, et en changea l'usage; car, quoiqu'il eût, au commencement de son consulat, interrogé Crassus le premier, cependant ayant marié sa fille à Pompée dans le cours de cette magistrature, il donna cette prééminence à son gendre; politesse dont il fit ensuite excuse au *sénat*.

Cet honneur d'être interrogé d'une manière extraordinaire, et par préférence à tous les autres sénateurs du même rang, quoique d'âge et de noblesse plus ancienne, paraît ne s'être étendu qu'à quatre ou cinq personnages consulaires. Tous les autres sénateurs étaient interrogés suivant l'ancienneté de leur âge; cette méthode était gé-

néralement observée pendant l'année, jusqu'à l'élection des consuls suivans, qui se faisait d'ordinaire vers le mois d'août. De ce moment jusqu'au premier janvier, en conséquence d'un usage constamment suivi, on demandait aux consuls désignés leur avis, avant de le demander aux autres sénateurs.

Comme ils étaient sollicités de parler suivant leur rang, il n'était aussi permis à personne de le faire avant son tour, à l'exception des magistrats, qui semblent avoir eu le droit de parler dans toutes les occasions et toutes les fois qu'ils le croyaient nécessaire; c'est par cette raison sans doute qu'ils n'étaient pas interrogés en particulier par le consul. Cicéron dit, à la vérité, que dans certaines occasions il fut interrogé le premier de tous les sénateurs privés; ce qui veut dire que quelqu'un des magistrats avait été interrogé avant lui; mais alors il l'était par le tribun du peuple qui avait convoqué l'assemblée, et qui donnait naturellement cette préférence aux magistrats supérieurs qui s'y trouvaient présens. Mais on ne trouve point qu'un consul interrogeât d'abord quelque autre qu'un sénateur consulaire, ou les consuls désignés.

Quoique chaque sénateur fût obligé de dire son avis lorsque le consul le lui demandait, il n'était cependant pas restreint à la seule question qui se discutait alors; il pouvait passer à quelque autre matière, la traiter aussi longuement qu'il voulait; et quoiqu'il pût dire librement son avis, lorsque c'était à son tour, le sénat ne s'occupait point à le réfuter, et ne traitait pas cette question épisodique, à moins que quelqu'un des magistrats ne la proposât dans la même assemblée. Ils avaient seuls le privilége de demander qu'on opinât sur quelque question, ainsi que le droit de renvoyer celle qui se traitait. Toutes les

fois qu'un sénateur donnait son avis, il se levait de son siége, et demeurait debout jusqu'à ce qu'il eût achevé de parler; mais quand il ne faisait que se ranger à l'avis des autres, il demeurait à sa place.

Les magistrats, dans la même séance, avaient la liberté de proposer des avis différens, et de traiter différentes questions dans le sénat. Si par hasard on voulait remettre sur le tapis quelque affaire d'importance, et que les consuls eussent négligé de la proposer, ou qu'ils fussent éloignés de le faire, l'usage était que le sénat, par certaine acclamation, et qui devenait générale, excitait à la proposer; et lorsqu'ils refusaient de le faire, les autres magistrats avaient ce droit, même malgré eux.

Si quelque opinion proposée à l'essemblée du *sénat* renfermait différens chefs, dont les uns pouvaient être approuvés et les autres rejetés, c'était encore l'usage de demander qu'elle fût divisée, quelquefois d'un accord unanime, et par un cri général de l'assemblée, exprimé par ces mots, *divide*, *divide*; ou si dans la discussion des affaires il y avait eu différens avis, si chacun de ces avis avait été appuyé par un nombre considérable de sénateurs, le consul, sur la fin, était dans l'usage de les rappeler tous, pour que le sénat traitât séparément chacune de ces opinions; mais en même tems ce magistrat préférait, selon qu'il lui paraissait convenable, l'opinion la plus favorable à la sienne; il supprimait alors, ou ne parlait pas de celle qu'il désapprouvait. Dans le cas toutefois où il ne paraissait ni difficulté, ni opposition, on rendait le décret sans demander et sans donner les avis à cet égard.

Quand une question avait été décidée par le scrutin, on séparait les parties opposées dans les différens côtés de

la curie ou lieu d'assemblée; ce que le consul, ou le magistrat qui présidait en son absence, faisait de cette manière : « Que ceux qui sont de tel avis, passent de ce côté, et que ceux qui pensent différemment, passent de celui-ci. » L'avis que le plus grand nombre de sénateurs approuvait s'exprimait dans un décret qui, d'ordinaire, était conçu dans les termes dictés par le premier de ceux qui avaient traité la question, ou par le principal orateur en faveur de cette opinion; lequel, après avoir dit tout ce qu'il croyait propre à la rendre agréable au sénat, terminait son discours dans la forme du décret qu'il voulait obtenir. Ce décret, qu'on nommait *sénatus-consulte*, était toujours souscrit par un nombre considérable de sénateurs, en témoignage de leur approbation particulière.

La république ayant été opprimée par Jules César, il formait tout seul les sénatus-consultes, et les souscrivait du nom des premiers sénateurs qui lui venaient dans l'esprit. Le *sénat* se vit sans fonctions, sans crédit et sans gloire. Ensuite, sous le règne des empereurs, ce même sénat, jadis si respectable, tomba dans la servitude la plus basse. Il porta l'adulation jusqu'à encenser les folies de Caligula, et jusqu'à décerner des honneurs excessifs à Pallas, affranchi de Claude. Pline le jeune, parlant de l'état de ce corps immédiatement avant le règne de Trajan, avoue qu'il était toujours muet, parce qu'on ne pouvait y dire sans péril ce qu'on pensait, et sans infamie ce qu'on ne pensait pas.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

FIN DU TOME TREIZIÈME.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE TREIZIÈME VOLUME.

NOTA. *Les articles marqués d'un astérisque sont ceux qui n'existent point dans les éditions précédentes de l'*Esprit de l'Encyclopédie, *et dont l'Éditeur a cru devoir enrichir celle-ci.*

Suite de la lettre P.

POLITESSE.	*Morale.*	Diderot. . .	1
PORTRAIT.	*Peinture.*	Le Chev. de Jaucourt.	5
———	*Prose et poésie.* .	Le Chev. de Jaucourt.	8
———	*Littérature.* . .	Marmontel. .	17
POUVOIR.	*Droit naturel.*	Diderot. . . .	27
——— PATERNEL.	*Droit naturel et civil.*	Le Chevalier de Jaucourt. . . .	29
PRESSENTIMENT.	*Philosophie.* . . .	Le Chev. de Jaucourt.	34
———	*Morale.*	«	38
PREUVE. *	*Littérature.* . .	Marmontel. .	49
PROBITÉ.	*Morale.*	Diderot. . . .	67
PROLIXITÉ.	*Belles-Lettres.*	Le Chev. de Jaucourt. . .	72
PROLOGUE. *	*Belles-lettres.* .	Marmontel. .	73
———	*Musique.* . .	J.-J. Rousseau. .	82
PROMESSE.	*Morale.*	Diderot. . .	83
PROPRIÉTÉ DU STYLE*.	*Belles-Lettres.*	Le Chevalier de Jaucourt. . .	87

PROSAÏQUE. * *Littérature*. . . Marmontel. . 92
PROSODIE. * *Littér., Poésie*. Marmontel. . 97
PROSOPOPÉE. *Rhétorique*. Le Chevalier de Jaucourt. 100
PROSPÉRITÉ. *Morale*. Le Chev. de Jaucourt. 102
PROVIDENCE. *Métaphysique*. Diderot. . . 105
PUISSANCE. *Droit naturel*.. Diderot. . . 131
——— LÉGISLATIVE. *Gouvernement politique*. Le Chevalier de Jaucourt. 134
——— PATERNELLE. *Droit civil*. . . M. Boucher d'Argis. . . 136

Q.

QUADRIGE. * *Histoire ancienne*. Le Chev. de Jaucourt. . 141
QUESTEUR. * *Histoire romaine*. Le Chev. de Jaucourt. . . 144

R.

RAILLERIE. *Morale*. . . Le Chevalier de Jaucourt. . . . 150
RAISON. *Logique*. . . . Diderot. . . . 152
RAISONNEMENT. *Logiq. et Métaph*. Diderot. 157
RÉCIT. *Hist., Apologue*. Le Chev. de Jaucourt. . . 163
RÉCITATIF. *Poésie lyrique*. Marmontel. . 175
——— *Musique*. . . J.-J. Rousseau. 177
RÉCOMPENSE. *Morale*. . . . . Diderot. . . 185
RÉCOMPENSES MILIT^res^. *Histoire anc*. . Diderot. . . 186
RECONNAISSANCE. *Morale*. Le Chev. de Jaucourt. 189
——— *Poésie dramatique*. Le Chev. de Jaucourt. . . 191
——— *Belles-lettres*. Marmontel. . 194
RÉFLEXION. *Logique*. . . . . Diderot. . . 197

RÉFUTATION. * *Art oratoire.* . Le Chev. de Jaucourt. 202
RÈGLES. *Belles-lettres.* Marmontel. . . 203
REPAS. * *Histoire ancienne.* Le Chev. de Jaucourt. . . . 211
RÉPONSE. *Belles-Lettres.* Le Chev. de Jaucourt. . 222
REPRÉSENTANS. *Droit politique.* Diderot. . 227
RÉPUBLIQUE. *Gouvernement politique.* Le Chevalier de Jaucourt. 243
RÉPUTATION. *Morale.* Le Chev. de Jaucourt. 282
RHÉTORIQUE. * *Belles - Lettres.* Le Chev. de Jaucourt. . . . 284
——— * *Littérature.* . Marmontel. . . 287
RIDICULE. *Morale.* Le Chev. de Jaucourt. 323
——— (le) *Poésie dramatique.* Le Chev. de Jaucourt. 325
RIME. * *Poésie française.* Marmontel. 328
RIMES DIVERSES. * *Belles-Lettres.* Le Chev. de Jaucourt. . 341
ROI. *Gouvernement, Politique.* . Diderot. . 350
——— *Hist. ancienne.* Le Chev. de Jaucourt. . . . 352
——— ARCHONTE. *Antiq. grecques.* Le Chev. de Jaucourt. . . . 354
ROI-D'ARMES. *Histoire de France.* Le Chev. de Jaucourt. . 355
ROI DU FESTIN. *Antiquités grecq. et rom.* Le Chev. de Jaucourt. 357
ROMANS. *Fictions d'esprit.* Le Chev. de Jaucourt. 359
——— DE CHEVALERIE. *Belles-Lettres.* Le Chev. de Jaucourt. . . 364
ROMANCE. *Littérature.* . . Diderot. . . 368

———	*Musique*. . . J. J. Rousseau.	369
RONDEAU.	*Poésie francaise*. Le Chev. de Jaucourt.	371
———	*Musique*. . . J. J. Rousseau.	375
ROSE.	*Poésie, mythol.* Le Chev. de Jaucourt.	376

S.

SAGE (le).	*Philosophie*. . . Le Chev. de Jaucourt.	379
SAGESSE.	*Morale*. . . . . Diderot. . . .	384
———	*Mythologie*. . . Le Chev. de Jaucourt. . . .	388
SATIRE.	*Poésie*. Le Chev. de Jaucourt.	389
———	*Littérature*. . . . Marmontel.	411
SATURNALES. *	*Littér., Antiq. romaines*. Le Chev. de Jaucourt.	420
SCÈNE.	*Littérature*. »	426
———	*Musique*. . . J. J. Rousseau.	430
SCÉNIQUE (collége). *	*Antiq., Théât*. Le Chev. de Jaucourt.	432
SCÉNIQUES (jeux) *	*Théât. des Grecs et des Rom.* Le Chev. de Jaucourt.	434
SCEPTICISME. *	*Hist. de la philos*. Diderot. .	438
SCIENCE.	*Logiq. et Métaph*. Diderot. .	442
SCIENCES. *	*Connaissances humaines*. Le Chev. de Jaucourt.	443
SÉNAT. *	*Histoire anc*. Le Chev. de Jaucourt.	451

FIN DE LA TABLE.

DEC 7 0 1934